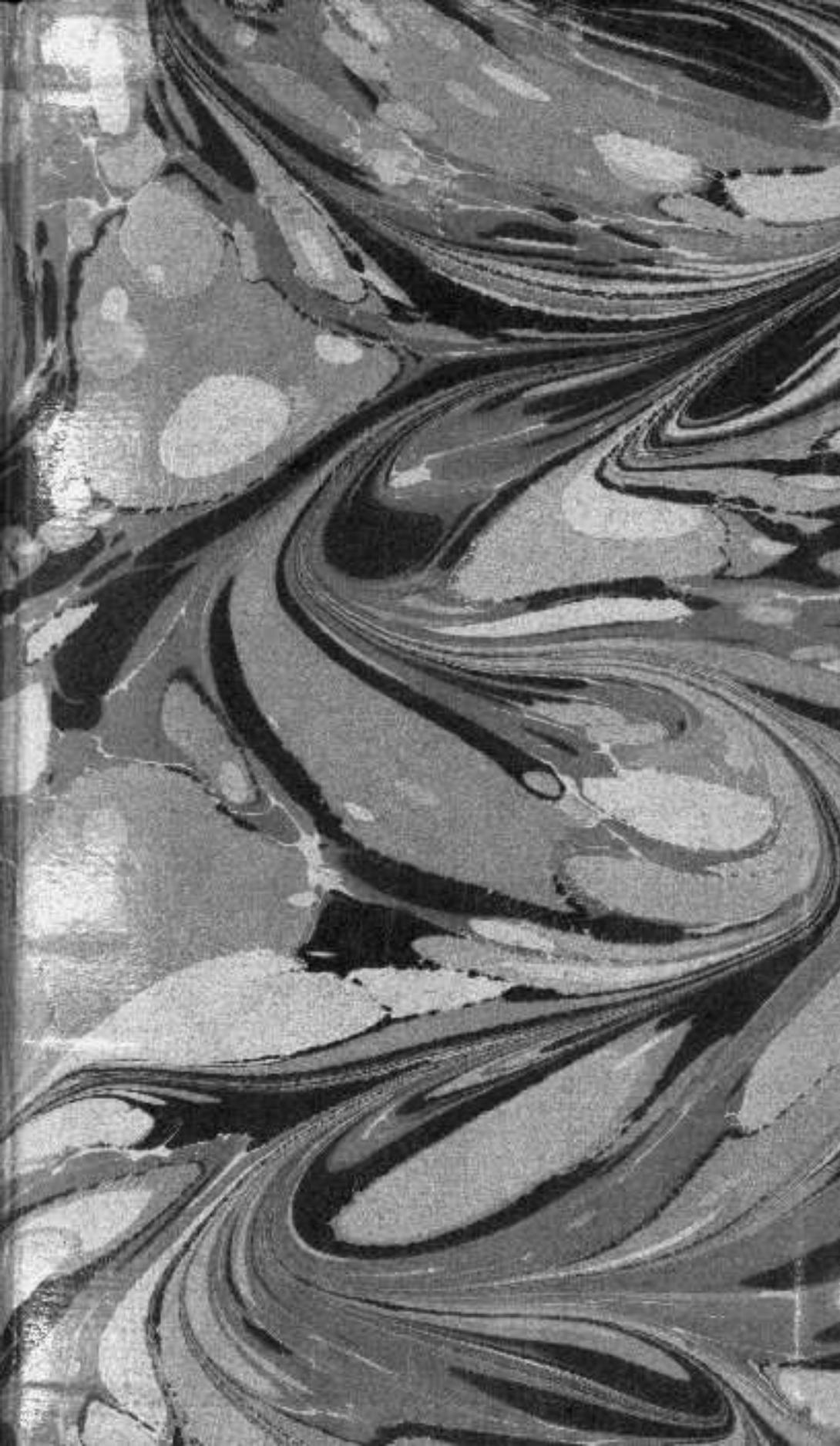


MIRASSON

TROUBLES

DU BÉARN



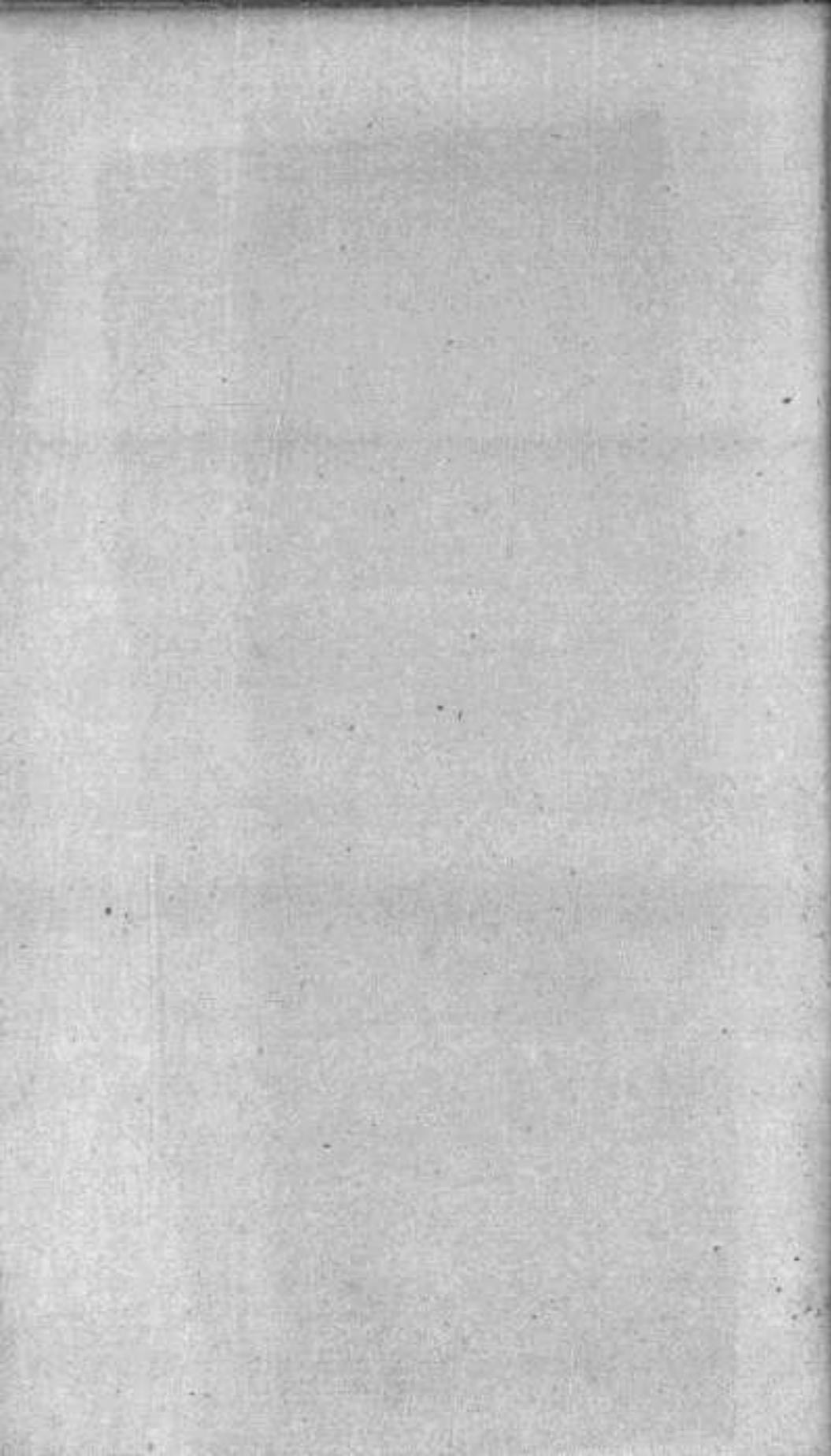


ce

F. D. Neveu.

1.200 F

6,4



M. de C. de C.

HISTOIRE
DES TROUBLES
DU BÉARN,
AU SUJET DE LA RELIGION.

à faire

Le maître

voir la copie de journal
ci-jointe



3 H-83345
R-41933

Antiquaire

ATV
20141

HISTOIRE

DES TROUBLES

DU BÉARN,

AU SUJET DE LA RELIGION,

Dans le XVII Siècle;

A V E C

Des Notes Historiques & Critiques, où l'on voit les principes des maux que les disputes de Religion ont causés à la France.

Par le P. MIRASSON, Barnabite.

Non hæc vera Dei fecit reverentia, fecit
Cæca superstitio

Anti-Lucret. Lib. I.

On y a joint une Épître du même Auteur, sur les Plaisirs de l'Esprit, avec la Critique qui en a été faite.



A P A R I S,

Chez HUMAIRE, Libraire, rue du Marché-Pallu, vis-à-vis de la Vierge de l'Hôtel-Dieu, & au coin du petit-Pont.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

THE
CONSTITUTION

OF THE UNITED STATES

OF AMERICA

AS REVISED

AND

AMENDED

TO

THE

SEVENTH

ARTICLE

OF

THE

CONSTITUTION

OF

THE

UNITED STATES

OF

AMERICA



A MONSEIGNEUR
L'ILLUSTRISSIME
ET RÉVÉRENDISSIME
MARC-ANTOINE

DE NOÉ,
EVÊQUE ET SEIGNEUR
DE LESCAR,

Baron de Bénéjac, Président-
né des États de Béarn, &
premier Conseiller au Parle-
ment de Navarre, &c. &c.

MONSEIGNEUR,

*Le même motif qui vous
a porté à me permettre de
publier cet Ouvrage sous vos*

vj ÉPITRE.

*auspices , m'a fait prendre
la liberté de vous en deman-
der l'agrément. Vous avez*

**Lettre à
l'Auteur.* *dit, MONSEIGNEUR , * Si
l'Histoire des biens & des
maux de l'Eglise est pour
tout Evêque & tout Chré-
tien l'Histoire de son pays ;
celle des Troubles de la
Religion dans nos contrées
est pour un Evêque de Les-
car , l'Histoire de sa propre
Famille. Qu'il est flatteur
pour moi que ces paroles
sublimes , dictées par le zèle
le plus pur , soient l'expres-
sion simple & naturelle de
mes sentiments !*

ÉPI TR È. vij

Oui, MONSEIGNEUR,
j'ai pensé que vous étiez le
protecteur né d'un Écrit, où,
en rappelant à ma Patrie le
souvenir de ses anciennes
pertes dans la Foi, je me
suis proposé d'exciter sa
vigilance à conserver les
biens spirituels dont elle a
l'avantage de jouir. Elle
n'est plus menacée des traits
du Calvinisme; mais une
Hérésie universelle s'empare
des esprits: c'est cette Phi-
losophie insensée qui fait
tant de ravages & qui étend
par tout sa fureur. Jamais

l'Eglise n'eut autant de besoin d'hommes capables de défendre ses droits. Jamais les premiers Pasteurs ne durent être aussi attentifs à écarter de leurs troupeaux les loups cruels, & ces Pâtres mercénaires qui laissent les brébis s'égarer, quand le Maître n'a pas l'œil sur eux.

Cet objet, MONSEIGNEUR, fait votre sollicitude. On vous a vu dans la Capitale du Royaume, aller chercher la science ecclésiastique par tout où elle étoit, l'accueillir avec transf-

ÉPITRE. ix

port, & former un plan de vie Episcopale sur les loix invariables de la saine antiquité, & sur les conseils des sages qui se trouvent encore parmi nous.

Rendu dans votre Diocèse, vous vous appliquez à dresser vous-même des Ministres qui vous secondent, & dont les lumières répondent à la piété, les talents aux vertus. Vous les avez sous vos yeux; l'exemple les anime, l'instruction les fait croître; & dans les pâturages où vous les conduisez, s'il y a des

x É P I T R E.

poisons, vous leur apprenez à les séparer des herbes salutaires. Quel plus sûr moyen de faire sortir de l'opprobre qui les couvre, les augustes monuments de notre Religion; ses dogmes & sa morale, que l'incrédulité, la superstition & le fanatisme croient pouvoir anéantir; & qui en effet semblent fuir loin de notre horison pour aller enrichir d'autres climats!

Mais non, MONSEIGNEUR, ils subsisteront ces monuments éternels, mal-

ÉPITRE. xj

*gré les efforts des impies,
& ils répandront l'éclat le
plus beau par-tout où il y
aura des Pontifes animés de
l'esprit qui vous inspire.*

*Je suis avec le plus pro-
fond respect,*

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

*Le très-humble & très-obéissant
Serviteur,*

D. I. MIRASSON,
Barnabite.

a vj

ETIENNE

par les efforts de son
de la...
plus haut par son...
de la...
l'effort de son...

La...
de la...
de la...
de la...

Monsieur

de votre...
de votre...
de votre...

Le...
de la...

Monsieur de Mirasson

AVERTISSEMENT.

L'OUVRAGE que je donne au Public fut présenté l'année dernière à l'Académie de Pau. Il traite le sujet qu'elle avoit proposé. Je ne m'avisai d'y travailler que trois mois après l'avoir lu dans les papiers publics. Ma mémoire me servit mal ; & je me trompai sur le siècle, ayant pris le dix-septième, au lieu du seizième. Cette erreur toute seule devoit m'exclure du concours ; je ne veux pas néanmoins qu'elle me serve d'excuse. Quoique l'Académie ait réservé le prix pour une autre année, je crois sans peine qu'elle a reçu de meilleurs Discours que le

xiv *AVERTISSEMENT.*

mien. Il faut être exercé dans l'Art d'écrire l'Histoire, & ce n'est point mon genre de travail ; quand j'aurois d'ailleurs, pour y réussir, les talents qui me manquent.

Un sentiment qui va chez moi jusqu'à l'enthousiasme, m'a seul fait prendre la plume, c'est l'amour de la Patrie. On a beau dire que cet amour n'est qu'un nom, il n'y a pas contre un sentiment vif & perpétué de raisonnement qui tienne. J'ai goûté un plaisir que je ne saurois exprimer, en remuant les cendres de nos illustres morts, & en rassemblant leurs membres épars pour leur donner une nouvelle vie ; j'ai cru bien mé-

AVERTISSEMENT. XV

riter de mes contemporains, si je leur mettois devant les yeux des modèles, & , pour ainsi parler, des portraits de famille, qui font bien autrement impression que les exemples étrangers.

Dans un siècle où tout se renouvelle, où l'on va au bien physique & moral par des voies qui n'ont pas été frayées, il n'est pas hors de propos de regarder un peu derrière soi, & de voir s'il n'y a rien à glaner dans les champs moissonnés par nos Pères: pourquoi rejeter des provisions qui peuvent nous être utiles? Peut-être ne trouverons-nous rien de meilleur; c'étoit ce que je pensois, en fouillant

xvj *AVERTISSEMENT.*

dans les vieux Livres qui parloient du Béarn. Chaque épi que j'y ramassois me paroïssoit un trésor. Mais j'avoue que j'étois humilié quand je rencontrois sur mes pas une ivraie pernicieuse, des faits deshonorants pour ma Nation, ou pour quelques-uns de ses membres. Il n'y avoit pas moyen de les supprimer ; les Loix de l'Histoire s'y oppoïent, j'ai pris le parti de les peindre hideux ; persuadé que la crainte du blâme peut autant sur le cœur humain que l'amour de la louange.

On sent que je n'avois pas la liberté de déployer mes Tableaux dans un Discours Académique, borné à trois quarts

AVERTISSEMENT. xvij

d'heure de lecture tout au plus. C'est ce qui m'a déterminé à faire des Notes plus ou moins étendues, selon les personnages que j'avois à dessiner. Quoiqu'elles paroissent détachées les unes des autres, un lien commun les unit, & elles tendent au même but, qui est de faire voir l'empire des événements sur le caractère & les mœurs d'un pays.

Depuis Marguerite de Valois jusqu'au milieu du règne de Louis XIII, il s'est fait, si j'ose le dire, plusieurs Révolutions dans l'ame des Béarnois. Ceux de notre tems ne paroissent pas ressembler aux anciens. C'est néanmoins un même fonds, une même substance: le climat qui

xviiij *AVERTISSEMENT.*

a conservé sa nature, n'a pas changé ses productions; & un homme qui fait entrer dans son propre cœur & sonder celui des autres, peut dire en lisant les fastes de notre Province, c'est ici une vertu héréditaire; c'est là un vice qui nous a été transmis. Il voit ainsi en quoi la génération présente l'emporte sur celles qui ont précédé. Et s'il veut devenir meilleur, il fonde, sur ces observations, le plan de sa conduite, écartant les faux principes, s'attachant aux vrais, & n'adoptant les nouveaux qu'avec connoissance de cause.

C'est l'amour de la nouveauté qui a introduit l'Hérésie dans le Béarn. L'autorité l'y a soutenue,

AVERTISSEMENT. XIX
l'autorité l'en a bannie ; mais
que de maux n'a-t-elle pas cau-
sés depuis sa naissance jusqu'à
son dernier soupir ? On ne peut
y penser sans horreur. Cepen-
dant on souhaite aujourd'hui le
rappel des Protestants ; nos pe-
tits politiques l'annoncent com-
me le plus grand bien de l'État.
Ils s'élevent à hauts cris contre
la persécution ; une tourbe fri-
vole est leur écho. Les Protec-
tants prennent courage, ils se
flattent que nous allons leur
céder notre terrain, & que les
vaines clameurs de quelques es-
prits inquiets qui se disent Ca-
tholiques, entraîneront la ruine
de la Catholicité.

Pour prémunir les Béarnois.

XX AVERTISSEMENT.

contre cette espèce de séduction, je me suis étendu dans mes Notes au-delà du Béarn, & j'ai tâché de faire voir que l'esprit de l'Hérésie a été le même dans toutes les parties du Royaume. Ce qu'elle a fait ailleurs & dans tous les tems, doit nous faire juger de ce qu'elle feroit parmi nous, si elle venoit à y remettre le pied. Nous avons assez d'autres fléaux sans celui-là. Dieu veuille nous en garantir. Il est vrai qu'il ne faut pas être persécuteur, qu'il faut même être tolérant. Mais ce mot est si diversement pris, (car c'est le grand art du siècle présent de disputer sans s'entendre) que j'ai cru en devoir fixer l'idée.

AVERTISSEMENT. xxj

La dernière Note contient une dissertation sur la Tolérance, elle fait corps avec les autres, & elles font ensemble un tout avec le Discours. Je l'aurois envoyé ainsi complet à l'Académie de Pau, si j'avois cru que des Notes dussent influencer sur ses jugements.

Il me reste à rendre compte d'un autre Ouvrage que je joins à celui-ci, & dont le sujet a été proposé par la même Académie. C'est sur les *Plaisirs de l'Esprit*. J'aurois pu l'intituler *Poëme* * aussi bien qu'*Épître*, quoique j'y adresse la parole à un Ami. C'est ainsi qu'Horace, Lucrece, Despréaux, Polignac parlent dans

* Le prix étoit destiné à un Poëme, ou à une Ode.

xxij *AVERTISSEMENT.*

leurs Poèmes à des Amis ou à des Protecteurs. Aussi n'est-ce pas le titre qui a fait tort à ma Pièce. Si elle n'a pas été couronnée, il faut le dire franchement, c'est qu'elle ne méritoit pas de l'être. Les lauriers d'Apollon ne sont guère faits pour orner des cheveux blancs. L'honneur du prix a été décerné à une Ode; je voudrois en connoître l'Auteur pour lui en faire mon compliment. Un grand Maître avoit déjà prononcé mon Arrêt: on le verra par la critique de mes Vers. Elle est de Monsieur Turpin, aussi bon Poëte qu'Historien renommé. Sa politesse l'a porté à me donner des louanges qui ne me font point

AVERTISSEMENT. xxiiij

âmes, je ne puis mieux l'en remercier qu'en adoptant sa censure, à l'exception néanmoins de deux ou trois articles sur lesquels j'attendrai, avec sa permission, que le Public ait prononcé. On me demandera comment, après la décision de cet habile homme, j'ai risqué d'envoyer mon Ouvrage. Je répondrai tout naturellement, que j'en ai vu beaucoup qui ne valoient pas mieux que le mien, & qui ont été couronnés dans des Académies.

D'ailleurs les Réflexions de Monsieur Turpin ne pourroient pas paroître sans mon Ouvrage; & il eut été fâcheux d'en priver le Public, aux intérêts

xxiv *AVERTISSEMENT.*
duquel il est toujours beau de
sacrifier son amour propre. Ces
Réflexions sont un modèle de
critique honnête & utile tout-
à-la-fois ; je suis trop vieux pour
en profiter ; mais elles peu-
vent servir beaucoup aux jeunes
Poëtes , à ceux même qui rem-
portent des prix.



HISTOIRE



HISTOIRE
DES TROUBLES
DU BÉARN,
AU SUJET DE LA RELIGION,
Dans le dix-septième Siècle.

LES GENS DE BIEN déplo-
roient les maux de l'Église, & ils
demandoient au Ciel des hom-
mes pleins de l'Esprit de Dieu,
dont le zèle pût arracher l'ivraie
qui étouffoit le bon grain. Tout
annonçoit le besoin d'une ré-
forme dans les Chefs & dans les
membres (a). On voyoit la disci-

(a) Voyez Boss. Hist. des Variat.

pline négligée, la piété refroidie, l'ignorance introduite : le luxe dominoit, les règles des mœurs étoient réduites en problèmes ; on abusoit des choses saintes ; enfin le Sanctuaire étoit souillé par l'avarice & l'ambition. A la faveur de ces désordres l'erreur s'introduisit ; il s'éleva un essain de nouveaux Apôtres & de Prédicants, qui n'avoient rien de commun avec les anciens Propagateurs de l'Evangile, que le zèle à crier comme eux contre les vices & les scandales ; & qui, sans titre, sans mission, prétendoient, en changeant la face du Christianisme, lui redonner sa première splendeur. Luther en Allemagne (a) & Calvin en France furent les principaux Chefs des Sectaires

(a) Des Disciples de Luther avoient déjà matifé en France avant Calvin.

quoique divisés en plusieurs points, ils se réunirent dans leurs combats contre l'Eglise. Luther, pour semer ses erreurs, donna de l'action aux intérêts des Princes; & la nouveauté qui a tant d'empire sur nous, mit en vogue les dogmes de Calvin. Son parti s'accrut, parce qu'on l'avoit négligé dans sa naissance; &, par-tout où il fut le plus fort, il imprima des traces de révolte & de fureur. De-là les guerres civiles, & tant de conspirations contre les Têtes couronnées.

Il faut avouer que la cause de Dieu fut souvent mal défendue; les Orthodoxes se souillèrent de sang comme les Hérétiques: nous n'effacerons point de nos fastes la journée atroce de la Saint-Barthelemi; & il est bon qu'elle s'y trouve, pour avertir la postérité des maux que pro-

duit le Fanatisme (a). Ce fut un accès de frénésie, & non l'effet d'un complot formé depuis long-tems ; mais les Protestants y avoient donné lieu. Mauvais citoyens, ennemis des Rois, & qui tendoient à faire de nos Provinces des Etats républicains, la nécessité de les abattre diminua l'horreur des crimes forcés dont ils furent les victimes. Leurs Apologistes ont beau défigurer les traits qui les déshonorent ; ils ne sauroient dérober à l'œil attentif le fond de leur caractère violent & séditieux. Les Prêtres massacrés ou noyés, les Eglises pillées, les clôtures violées, les Monastères désertés, des Mariages énormes & monstrueux ; tels furent les tristes fruits de la prétendue

(a) Histoire générale de la Rébellion sous Charles IX.

Réforme. Mais le Béarn réunit sur lui tous les fléaux de la tyrannie.

Jeanne d'Albret en avoit chassé les Catholiques (a) qu'elle accusoit d'avoir formé contr'elle une horrible conspiration * (b). * I.
Zélee pour les nouvelles opinions autant qu'elle étoit supérieure à son sexe par la grandeur & la force de l'ame, elle eut soin de répandre l'instruction dans ses Etats, & ne veilla pas moins sur les mœurs & sur la conduite. Un Collège qu'elle établit à Orthès devint célèbre parmi les Protestants. Je dirai, comme une chose remarquable, qu'elle fit traduire en Basque (c) le Catéchisme de Genève & les Pseaumes de Marot. Tout le

(a) En 1569.

(b) C'étoit de la livrer à l'Inquisition d'Espagne. De Thou en parle, & en paroît persuadé.

(c) Voyez de Thou, Tome IV.

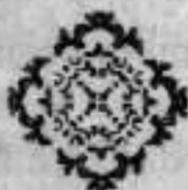
6 TROUBLES

monde fait que cet idiôme ne ressemble à rien. Ce qui fait que deux Peuples enclavés, pour ainsi dire, l'un dans l'autre (les Basques & les Béarnois), ne s'entendent pas plus que les François & les habitans du Congo. La Reine Jeanne mourut, son fils Henri IV conquit la France, qui étoit son héritage; il avoit eu besoin des Protestants pour monter sur le Trône; il comptoit parmi eux des Serviteurs fidèles: ce Roi, vraiment père, crut devoir les menager, & il exigea seulement que la Religion catholique fût soufferte dans un pays où elle avoit triomphé des superstitions du Paganisme sous les drapeaux sacrés des Grat* (a), des Galatoire (b) & des Julien (c). Ce fut

* II.

(a) Evêque d'Oléron. (b) Evêque de Lescar.
 (c) Evêque de Lescar. Voyez Marca, Hist. de Béarn, Tome I.

la première pierre de l'édifice que Louis-le-Juste devoit élever sur les ruines & des propres matériaux de l'erreur. Trois Epoques comprennent tous les troubles du Béarn, au sujet de la Religion, dans le dix-septième siècle. 1^o Ce qui précéda, 2^o ce qui accompagna, 3^o ce qui suivit le voyage de Louis XIII dans cette Province. Je parcourrai successivement ces trois Epoques.



 PREMIÈRE ÉPOQUE.

LE PREMIER NOVATEUR qui s'introduisit dans le Béarn fut un nommé *Roussel* (a), Picard de naissance, distingué par son savoir, éloquent & régulier dans sa conduite. Cette dernière qualité, si nécessaire à des Chefs de Parti, étoit néanmoins très-rare dans les prétendus Réformateurs. Il fut accueilli favorablement par Marguerite *,

* III. Reine de Navarre, Princesse de beaucoup d'esprit, d'une bonté singulière; mais dont la piété, qu'on célébra de son tems, ne plairoit pas dans ce siècle éclairé, où la vertu la plus mitigée est si rigide sur les devoirs de

(a) Voyez Flor. de Raim. de la naissance de l'Hérésie, Liv. VII.

la bienséance. De concert avec le Roi son époux *, elle faisoit prêcher dans son Palais, & jouer des farces dont les sujets étoient pris du Nouveau Testament, qu'elle traduisoit en vers tragi-comiques. Les Badadins ajoutaient aux paroles de la Reine des sarcasmes & des bons mots contre les Moines qui souvent y donnoient occasion.

* IV.

Un d'entr'eux, nommé *Solon*, Carme Apostat, se joignit à *Roussel* *. Il avoit fui de Tarbe pour vivre dans la débauche; & dans la suite il épousa autant de femmes que la Samaritaine avoit eu de maris. Son caractère véhément lui donnoit une éloquence forte & nerveuse, qu'il employoit avantageusement contre l'Eglise & contre son Chef.

* V.

Roussel fut nommé Abbé de

Clérac, & ensuite Evêque d'Oléron. Dans ce poste il fit beaucoup de mal sous l'apparence du bien. Ses instructions & ses largesses lui gagnoient tous les cœurs ; tandis que son Collègue, l'Evêque de Lescar (a), homme mondain, ne s'occupoit que de bonne chère & de plaisirs. Il étoit Courtisan assidu de la Reine, qui peut-être n'étoit pas fâchée de lui voir négliger son troupeau pour accélérer davantage les progrès de l'erreur. Il se peut aussi que la vie opposée des deux Prélats l'attachoit par préférence à celui d'Oléron (b), sans que pour cela elle adoptât sa doctrine.

Il n'est pas bien décidé (c) qu'elle ait été Hérétique. On doit s'en rapporter à la vie édi-

(a) Jacques de Foix.

(b) Hist. gén. de la Rébellion, Tome I.

(c) Flor. de Raimon.

fante qu'elle mena quelques années avant sa mort, & à ce qu'elle déclara qu'elle ne s'étoit jamais éloignée de la Religion de ses pères.

D'où vient donc qu'elle favorisa si long-tems les Novateurs, & qu'elle eut tant de plaisir à les entendre? Par une de ces bisarreries du cœur humain, qui contredit ou qui obscurcit si souvent les lumières de la raison. Bese dit qu'elle flétrit sa gloire en cessant de protéger son Parti; & il en impute la faute à Roussel, cet homme qui, comme il le dit lui-même, ne fut ni *Luthériste*, ni *Zuingliste*, mais *Rousseliste*. Il s'étoit fait un système à part, aussi mal combiné que ceux des autres, mais plus avantageux, en ce qu'il s'accommodoit au tems & aux circonstances; ce qui fit que Calvin le maltraita dans un

Livre qu'il mit au jour contre ceux qu'il appelloit TEMPORISEURS *adversus Nicodemitas.*

Les inconséquences de Roussel le rendirent vacillant dans sa croyance. Dès qu'il eut une fois perdu de vue la vérité, il la chercha pendant toute sa vie, & ne la retrouva plus. Son esprit d'incertitude fut un levain qui fermenta dans l'ame des Béarnois. Cette nation spirituelle, vive, & qui s'attache fortement aux objets qu'elle saisit, erroit dans le labyrinthe où son Apôtre l'avoit conduite, & étoit emportée à tout vent de doctrine, lorsque la Reine Jeanne * la fixa en lui faisant adopter sa nouvelle Religion qui avoit occasionné des différends entre elle & son époux Antoine de Bourbon *. L'ancienne fut proscrite par Arrêt des Etats assemblés. Il n'y eut plus de Messe,

* VI.

* VII.

d'Exercice public : Les Ministres de l'Eglise furent dépouillés de leurs biens, & les Catholiques se virent réduits à l'état des premiers Chrétiens, sous la persécution des Empereurs : espionés, recherchés, & punis quand ils étoient convaincus d'avoir offert le Sacrifice, ou participé aux Sacremens. Cette position dura soixante ans, malgré le zèle du Clergé de France*, qui, dans toutes ses Assemblées, ne cessoit de solliciter les Rois d'aller au secours de l'Eglise de Béarn. Henri IV*, comme j'ai dit, lui avoit procuré quelques douceurs; mais il n'avoit pas pu faire tout ce qu'il auroit voulu. Louis XIII se trouva dans des circonstances plus favorables, & il en profita. Les Protestants (a) s'étoient fait

* VIII.

* IX.

(a) Hist. de la Rébellion, l'an 1621.

beaucoup de mal à eux-mêmes ; toujours inquiets & remuants, & presque toujours les plus foibles, les fréquents orages qu'ils excitoient retomboient sur eux, & annonçoient leur décadence.

On publia un Ecrit en forme d'avis, qui démontroit la légitimité & les avantages de la réunion du Béarn au domaine de la Couronne. On disoit *réunion* & non pas *union*, comme vouloient les Protestants ; parce qu'en effet (a) le Béarn avoit fait partie de la Guienne, conquise par Clovis sur les Goths. Ses descendants le possédèrent, & Chilpéric, son petit-fils, en fit présent à Galzuinde son épouse*, tant pour sadot, que pour le don du matin qu'on appelloit *Morganégibe*, mot formé de deux mots Allemands

* x.

(a) Voyez Merc. Franç. Tome IV.

qui signifient *don & matin*, parce qu'on faisoit un présent à l'épouse le matin du mariage. Il revint ensuite au Roi Gontran par droit de succession ; & si diverses révolutions le firent passer en d'autres mains , ceux qui en jouirent en firent hommage aux Seigneurs d'Aquitaine. Aussi, tandis qu'il n'eut ni Conseil souverain ni Parlement , il ressortit en partie du Parlement de Toulouse , & en partie de celui de Bordeaux , & les Béarnois furent toujours regardés comme Regnicoles. Les Evêques de Lescar & d'Oléron faisoient corps avec le Clergé de France ; les Papes leur adressoient leurs rescrits comme aux autres Prélats.

Quand d'ailleurs Henri IV monta sur le Trône de ses Ancêtres , il lui porta pour dot le Béarn & tous ses autres domai-

nes, en vertu de l'espèce de mariage politique & saint qu'il contractoit avec la Monarchie Françoisse. Ce titre seul devoit faire ambitionner aux Béarnois d'être unis à une Nation puissante, qui leur serviroit de rempart contre leurs ennemis; ce qui n'empêcheroit pas qu'ils ne conservassent tous les privilèges dont ils avoient joui. Il convenoit même que leur pays fut plus favorisé qu'un autre, pour avoir eu la gloire d'être le berceau de celui qui avoit été de son tems le plus grand Roi du monde, & sans contredit le plus grand que la France eut jamais eu.

Ces raisons ne firent pas impression sur les Béarnois; ils répondirent à l'avis (car on répond à tout), & ils publièrent un Écrit très foible sous le titre de *Réponse d'un Gentilhomme*

Navarrois. Cependant ils assemblèrent extraordinairement leurs Etats généraux, qui donnèrent un Arrêt par lequel il fut ordonné, d'une voix unanime, qu'opposition seroit faite de la réunion du Béarn à la Couronne de France, comme contraire aux Fors & aux Coutumes du pays. Les Députés pour l'opposition furent de la part de la Noblesse : Messieurs de Moneing, de Lons, de Serres, de Rassillon, de Brassalay & de Baure. On choisit pour le Peuple les représentans de Morlaas, d'Orthès, d'Oléron, de Sauverterre, de Pau & de Navarrenx. Cette démarche, qui étoit au moins prématurée, puisque le Roi n'avoit rien fait encore au sujet de la réunion, fut regardée comme un attentat contre le droit de Souveraineté qu'il avoit sur le Béarn, & qui otoit

aux Etats tout pouvoir de faire des Arrêts (a); on crut appercevoir dans cette conduite un dessein caché de causer des troubles.

Et en effet les mal intentionnés prévoyoit que, si la réunion avoit lieu, la Religion catholique triompheroit dans le Béarn, & qu'elle obtiendrait bientôt la main levée des biens Ecclesiastiques; ce que le Clergé sollicitoit vivement. D'un côté (b), dit le Vassor, Historien Protestant, les Evêques de Lescar & d'Oléron se trouvoient humiliés d'être moins riches que certains Curés de Village; le premier avoit 1000 ecus de pension, le second n'avoit que 1800 liv. D'un autre côté, les Prélats qui jouissoient de gros

(a) Merc. Franç. Tome IV.

(b) Histoire de Louis XIII, Liv. VI.

revenus étoient fâchés que les Peuples eussent occasion de dire d'eux qu'ils pouvoient soutenir leur rang, & se faire respecter sans le secours de l'Opulence. On appréciera cette réflexion ce qu'elle vaut. Quand elle seroit vraie, les droits du Clergé n'en étoient pas moins incontestables; & le Roi y eut égard.

Par Arrêt de son Conseil d'Etat (a), Sa Majesté y séant, il fut ordonné que l'Exercice de la Religion catholique, Apostolique & Romaine, seroit rétabli dans le Béarn; qu'il seroit fait pleine & entière main-levée aux Ecclesiastiques, tant séculiers que réguliers, de tous & chacuns de leurs biens, ainsi que de tous leurs droits, sans en rien excepter ni réserver. Et pour ne point gréver les Prote-

(a) L'an 1617.

stants, il fut encore ordonné qu'on prendroit dans les domaines Royaux, soit de Béarn, soit des pays voisins, autant de revenus qu'ils en cédoient aux Ecclesiastiques, & qu'ils seroient maintenus dans l'entière & libre profession de la Religion prétendue réformée. Quant à ce que les Evêques demandoient qu'ils eussent entrée & voix délibérative aux Etats, le Roi se réserva d'y pourvoir, lorsqu'il auroit entendu le rapport du Commissaire qui seroit envoyé pour l'exécution de l'Arrêt.

Cette Loi mémorable fut donnée à Fontainebleau le 21 Juin de l'année 1617. Les Protestants n'auroient pas eu lieu de s'en plaindre : outre le remplacement qu'on leur faisoit de leurs biens, on leur laissoit la liberté de conscience, le droit d'enseignement, les Villes

de sûreté ; en un mot , on ne changeoit rien à l'état qu'ils avoient eu dans les plus beaux jours de leur gloire. Mais ils n'étoient pas tolérans, eux qui dans la suite ont tant crié contre l'intolérance ; qui ont traité les meilleurs Rois de *Tyrans*, & nommé *persécution* la punition des crimes.

Sur un ordre que le Roi fit donner à leurs Ministres , d'envoyer des Députés en Cour pour voir procéder au remplacement des biens Ecclésiastiques , conformément à l'Arrêt du Conseil , ils tinrent le mois de Juillet suivant une grande Assemblée à Orthès , où il fut établi qu'il valloit mieux mourir que de consentir à la main-levée. Mais, afin de ne point paroître désobéissans , ils résolurent de demander au Roi la liberté de prendre les Députés dans les

trois Corps des Etats de Béarn & parmi les Députés des Eglises réformées du Haut-Languedoc & de la Basse-Guyene. Ce n'étoit qu'un prétexte pour gagner du tems, & se mettre en état de résister.

* XI. Ils envoyèrent au Roi le plus disert Orateur de leur Assemblée : on le nommoit *Lescun*. Cet homme joue un trop grand rôle dans les *Troubles du Béarn* pour ne pas mériter d'être connu. Il étoit Conseiller au Conseil Souverain de Pau, & Seigneur de la terre de *Piets*; zélé pour son Parti jusqu'au Fanatisme, factieux par caractère avec quelque science, & de facilité à parler & à écrire; ressembloit à ces hommes qui veulent tout faire, & qui croient que rien n'est bien fait, s'ils n'y s'en mêlent. Ils prennent le ton dans les assemblées; la foule le

admire , & les suit ; & ils vont toujours plus loin qu'il ne faudroit. Envain les Sages veulent-ils les retenir ; entraînés eux-mêmes comme le Peuple , ils cèdent à la force du torrent. Je ne dirai pas que Lescun fût sans mérite ; peut-être dans Rome eût-il été un Brutus sous les Rois ; mais il est plus vraisemblable qu'il auroit été un Catilina sous les Consuls. Du moins il fut accusé d'aimer mieux ses intérêts que ceux de sa Patrie. Lui* , Chamier & Haute-fontaine* , qu'on appella les *Archicirculaires* (a) , parce qu'ils parcouroient les divers cercles des Protestants pour y mettre tout en feu , furent regardés comme les moteurs de leurs rébellions & des malheurs qui s'en ensuivirent.

* XII.

* XIII.

(a) Rép. aux prétendus Réfor. de France.

Quoi qu'il en soit, Lescun ne négligea rien pour remplir l'objet de sa députation ; il se rendit à Fontainebleau où étoit la Cour, & il fut présenté au Roi par le Marquis de la Force, Gouverneur de Béarn. Dans le Discours qu'il prononça, il promit obéissance de la part des Béarnois, *sans enfreindre*, ajouta-t-il, les Loix fondamentales & contractuelles, selon lesquelles ils avoient été *seigneurisés* plus de trois cents ans. Suppliant au surplus Sa Majesté de vouloir rendre la justice accoutumée sur plusieurs requêtes qui lui avoient été présentées l'année d'aparavant, & qui n'avoient pas encore été répondues. Une sur-tout lui tenoit au cœur ; c'étoit au sujet d'un Livre intitulé : *Le Moine, au Surveillant endormi*, dans lequel il étoit fort maltraite. On y disoit entre
autres

autres choses, parlant de lui, je lui engage ma foi (a) que son escu sera bouiat en lux, ce qui veut dire, par allusion à son nom, que l'obscurité de sa conscience seroit mise en lumière, & qu'on verroit qu'il ne briguoit la commission de procurer la réunion des Eglises prétendues réformées de Béarn avec celles de France, que pour gagner de l'argent. Il supplioit donc le Roi d'ordonner qu'il fût informé contre les Auteurs de ce libelle, qu'il disoit être grandement préjudiciable à la sûreté de Sa Personne sacrée, & aux droits de sa Souveraineté sur le Béarn qu'on vouloit livrer au Royaume d'Aragon, pour soumettre les Protestants à l'Inquisition d'Espagne. Le livre en question n'annonçoit rien de tout cela;

(a) Alors on juroit en Béarn.

mais il n'épargnoit pas Lescun, qui, comme Cotin, faisoit des crimes (a) d'Etat de ses griefs personnels, on auroit pu dire de lui :

Qui méprise Lescun n'estime pas son Roi,
Et n'a selon Lescun ni Dieu, ni Foi, ni Loi.

La harangue fut écoutée avec bonté & attention. Le Roi promit d'y répondre après qu'il en auroit parlé avec son Conseil. Il y répondit en effet quelques jours après par un Edit qui confirmoit l'Arrêt du Conseil d'Etat au sujet du rétablissement de la Religion Catholique dans le Béarn, & du remplacement des biens Ecclésiastiques.

Aussi-tôt les Ecrivains des deux Partis se chamaillèrent, & on peut croire que la charité Chrétienne ne fut pas trop mé-

(a) Voyez Merc. Franç. Tome V.

nagée. Le dépit des uns & la joie des autres annoncèrent de nouveaux troubles, & que l'affaire ne finiroit pas fitôt. Lescun n'eut pas lieu d'être content : la Cour n'avoit pas pris les alarmes qu'il avoit voulu lui donner au sujet du livre du Moine, & elle faisoit voir par l'Edit qu'elle persistoit dans le dessein de favoriser les Catholiques. Il ne manqua pas d'en avertir ses Commettants. Les Etats de Béarn s'assemblèrent, & dans le mois de Novembre ils donnèrent un Arrêt d'opposition à l'Edit; mais il fut vérifié au Parlement de Toulouse & à celui de Bordeaux; & comme les Protestants se plaignoient qu'on les eût assignés dans l'Edit hors du pays du Béarn pour le remplacement, contre les dispositions de l'Arrêt du Conseil d'Etat; il fut ordonné par un Arrêt du

Conseil de Navarre que les domaines & revenus du Béarn seroient affectés au profit des prétendus Réformés, sans qu'ils pussent être par le Roi ou ses Successeurs divertis à leur préjudice. La somme du remplacement se montoit à 178000 l. de rente, & le Béarn tout seul étoit en état de les fournir. Mais pour suppléer au manquement, s'il y en avoit, on assigna les revenus de plusieurs autres domaines voisins. Le Roi auroit pu sans injustice ne pas dédommager les Protestants de ce qu'il leur ôtoit; il étoit le maître de ces revenus. La prescription n'avoit pas lieu à son égard, ou elle en auroit eu à l'égard de la Reine Jeanne qui dépouilla les Ecclesiastiques de biens consacrés à Dieu par la piété, & dont il ne paroissoit pas qu'elle eût pu disposer à son gré.

Cette raison auroit été tranchante, si on n'avoit trouvé trop dur d'abandonner, après cinquante ans de possession, des droits honorifiques, des campagnes agréables, des maisons qu'on avoit pris plaisir à élever & à décorer, pour les voir passer dans les mains de ceux qu'on haïssoit par religion. On ne devoit donc pas s'attendre que l'Édit passeroit sans contradiction dans un pays qui ne savoit pas encore ce que c'étoit qu'obéir à l'autorité suprême.

Lescun fut congédié de la Cour sans avoir rien fait pour la cause commune; mais bien résolu de ne pas l'abandonner. Il eut ordre d'avertir les siens que le Roi leur défendoit de s'assembler au sujet de ce qu'ils avoient demandé le 17 Septembre. Les Députés de leurs Eglises se trouvoient alors à Pau

avec les États de la Province. Ils songèrent tous ensemble à éluder la défense du Roi ; & selon qu'il avoit été arrêté dans la dernière Assemblée de la Rochelle, il fut convenu qu'au premier de Mai prochain on convoqueroit à Casteljaloux, petite ville de Guienne, les Députés des Conseils des trois Provinces voisines du Béarn, savoir le Haut & Bas-Languedoc avec la Basse-Guienne [a] : cela fut exécuté. Mais le Parlement de Bordeaux & la Chambre de l'Edit, établie à Nérac, eurent ordre du Roi de poursuivre les Auteurs de l'Assemblée & ceux qui s'y trouveroient comme Infracteurs des Edits & Perturbateurs du repos public. Ce qui obligea les Députés de s'en aller à Toneins, d'où ils furent encore contraints de sortir.

[a] Voyez Merc. Franc. Tome V.

Tous ces obstacles ne les rebutèrent pas, & dès le quinze du même mois ils se rendirent en grand secret à Orthès, pour tenir l'Assemblée en toute liberté. Tant de résistance de leur part ressembloit trop à une révolte pour ne pas leur attirer des disgrâces. Elle irrita le Roi qui donna de nouveaux ordres plus rigoureux que les premiers ; mais ils n'en tinrent pas plus de compte ; ils osèrent même envoyer des lettres en Cour, afin de solliciter une réponse favorable aux Requêtees présentées par Lescun, ou de requérir une Assemblée générale. On refusa de recevoir les lettres comme venant d'une Assemblée illicite, & Renard, Conseiller d'Etat & Maître des Requêtees de l'Hôtel, fut envoyé à Pau pour faire exécuter l'Édit de main-levée : il y arriva le 9 Juin 1618, & il pré-

fénta au Conseil souverain l'Edit & les Arrêts de l'enregistrement qui en avoit été fait au Parlement de Bordeaux & de Toulouse, avec l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, donné le 2 Février pour le remplacement : le tout pour être enregistré au Conseil souverain de Pau.

Aussi tôt les Députés des Eglises prétendues réformées, demandèrent à être reçus opposants à l'enregistrement. De leur côté les Evêques de Lescar [a] & d'Oléron [b] présentèrent leur Requête en récusation contre le sieur Lescun, député desdites Eglises, comme partie en la cause. Mais tout étoit favorable à l'erreur, les Evêques furent deboutés de leur demande, & par Arrêt prononcé, Chambres

[a] Jean de Salctte.

[b] Arnaud de Maytie.

assemblées, il fut dit, ni avoir lieu à la vérification de l'Edit de main-levée, ni de l'Arrêt de remplacement.

A la tête du prononcé étoient nommés le Seigneur Marquis de la Force, Gouverneur & Lieutenant-Général; MM. de [a] Casaux, de Gassion Présidents; de Lendresse, de Pont, de Loyart, de Lescun, de Dufour, de Minvielle, de Gillot, de Saint-Cricq, de Laugar, de Marca * & de Claverie. On verroit avec peine dans la liste plusieurs de ces noms qu'on est accoutumé à respecter en Béarn, si on ne savoit que l'hérésie est un malheur & non pas un opprobre. Pierre de Marca, seul Catholique, fut opposé aux autres Magistrats dans la délibération; mais il fut obligé de

* XIV.

[a] Voyez Merc. Franç. Tome V.

signer l'Arrêt qui fut rendu [a]
le 29 Juin.

Renard en envoya une copie en Cour avec un procès-verbal, & il sortit de Pau pour se retirer à Dax. Sa commission n'avoit pas été flatteuse. Les Ecoliers du Collège d'Orthès, ameutés par des Factieux, étoient venus à Pau pour le forcer dans sa maison, & lui faire toutes sortes d'outrages. Le Gouverneur & le Conseil souverain, qui auroient dû punir cette insolence ne l'avoient pas même improuvée, tant on avoit horreur de tout ce qui étoit favorable à l'Edit. On publioit à ce sujet quantité de libelles; on semoit de faux bruits, des nouvelles sinistres pour remuer le peuple, ou le contenir, selon qu'il étoit plus convenable.

[a] Voyez Balu, *Vita Petri Marca*.

Le départ [a] du Commissaire de la Cour fut suivi le lendemain d'un événement qui fit un peu de mal & beaucoup de peur ; mais qui fut envisagé différemment, suivant qu'on étoit affecté. Il y eut dans le Béarn deux furieux tremblements de terre ; l'un entre cinq & six heures du matin, l'autre entre six & sept. La cour du Château de Pau en fut ébranlée ; des pierres se détachèrent des croisées ; la grande cloche de la Cathédrale de Lescar sonna ; des personnes tombèrent en marchant, & on vit en différents endroits des cheminées & des murailles abattues. Ce qui surprit & qui surprendroit encore aujourd'hui, c'est que des secousses si violentes ne se firent sentir que dans le Béarn.

A ce phénomène très-naturel

[a] Hist. des Troubles, par Mathieu.

on ajouta des choses qui paroissent-
soient tenir un peu plus du prodige. On vit une croix rouge
dans l'air, entre Saint-Faux &
Artiguelouve; un tombeau teint
de sang au village de Geüs, près
d'Oléron: ailleurs, des gouttes
de sang dans des mains & de la
pâte, dans des épics & des ger-
bes de bled, dans des mantes de
femmes, dans des branches &
des feuilles de pruniers. Toujours
du sang! Voilà les visions or-
dinaires du Peuple: sans doute
que la superstition & la crainte
les multiplioient; il ne paroît
point qu'on les méprisât. Les
Calvinistes ordonnèrent un jeû-
ne pour conjurer l'orage dont
ils se croyoient menacés. Les
Catholiques disoient que Dieu
étoit irrité contre les Béarnois,
& qu'il les puniroit comme cou-
pables de félonie, s'ils persévé-
roient dans leur désobéissance.

Cela n'empêcha point l'Assemblée d'Orthès de faire sommer les Eglises prétendues réformées de France, de lui envoyer des Députés. Il n'y avoit que le Roi qui pût donner un pareil ordre. Elle écrivit aussi aux Seigneurs qui la favorisoient pour les instruire de ses délibérations. Un Avocat, nommé Vespalie [a], étoit porteur de la sommation & des lettres; il fut arrêté en chemin & mis en prison à Bordeaux. Le Roi informé de toutes ces manœuvres, envoya au Conseil souverain de Pau des Lettres de jussion qui ordonnoient l'enregistrement de l'Edit; & de plus, que le procès fût fait & parfait à ceux qui avoient pris les armes contre le Commissaire Renard, & à ceux qui avoient assisté à l'Assemblée

[a] Ou Vispalic.

d'Orthès, pour être punis selon la rigueur des Loix. Le sieur de Squille, Conseiller du Roi en sa Chancellerie de Navarre, les présenta au Procureur-Général afin qu'il eût à en poursuivre la vérification. Mais quelques fortes qu'elles fussent, le Conseil souverain n'y eut point d'égard. Il donna un Arrêt interlocutoire qui ordonna qu'avant de passer outre, Sa Majesté seroit très-humblement suppliée de pourvoir à tout ce qui regardoit les droits de ses Sujets de la Religion réformée.

Pour justifier leur résistance opiniâtre, les Hérétiques mirent en œuvre la plume de Lescun, qui fit une apologie. C'étoit le plus fécond de leurs Ecrivains; il mettoit du feu & du parhétisme dans l'expression, mais il redisoit toujours les mêmes choses, & il y avoit peu de liaison

& de logique dans ses raisonnements. Les Catholiques ne manquèrent pas de répondre, & il est fâcheux pour la gloire littéraire du Béarn que plusieurs des Auteurs qui ont écrit dans ce tems-là pour & contre, ne soient pas connus; ou parce qu'ils n'ont pas mis leurs noms à leurs ouvrages, ou parce que les écrits de controverse passent rarement à la postérité [a]. On doit sur-tout regretter de ne pas connoître l'Auteur d'une réponse à l'apologie des Protestants, dont on voit une analyse dans le Mercure François. Si on peut en juger par cet extrait, elle étoit remplie de force, de modération & très-capable de réunir les cœurs, s'ils pouvoient se réunir par des écrits, quand ils sont en effervescence. Il fallut donc em-

[a] Voyez la Note de Pierre Marca.

ployer d'autres moyens pour faire cesser les divisions.

Le Roi étoit affligé de les voir durer si long-tems ; mais il lui en coûtoit de sévir contre les rebelles, & il écouta trop facilement les représentations infidieuses du Marquis de la Force qui lui fit entendre que les Béarnois étoient disposés à obéir ; mais que leur obéissance n'auroit rien de solide si elle n'étoit étayée du consentement des autres Eglises réformées ; qu'il étoit donc nécessaire qu'elles pussent délibérer ensemble sur cet objet. Cet avis tendoit adroitement à écarter l'exécution de l'Edit ; à faire perdre de vue l'illégitimité de l'Assemblée d'Orthès, & à obtenir une Assemblée générale dont les voix plaintives s'uniroient pour tourner le cœur du Roi vers la miséricorde ; ou bien en supposant qu'il ne se laisseroit

pas toucher, on espéroit de trouver le tems & les moyens de lever une armée, & de se mettre en état de défense si on vouloit forcer d'obéir.

La bonté du Roi dans ce moment lui fit oublier sa politique. Il consentit à la tenue de l'Assemblée, & il ordonna qu'elle se formeroit à Loudun, sur la fin de l'année 1619. Les Calvinistes étoient partagés en seize Provinces : chacune envoya ses Députés. Ceux de Béarn furent Lescun & Bensin, pour la Noblesse; Cadeville & Rothelin, Ministres, pour les Eglises prétendues réformées, & Dargelotte, Avocat, pour le Peuple. Le lendemain de leur arrivée à Loudun, l'Assemblée fut ouverte; ils exhibèrent leurs Lettres de créance & prêtèrent serment, s'engageant à procurer autant qu'il seroit en eux, l'avantage & l'ac-

croissement des Eglises réformées ; à ne point reveler pour quelque raison que ce fut , les secrets de l'Assemblée ; à exécuter sans examen tous les ordres qu'elle donneroit ; enfin à dire sans aucune crainte tout ce que Dieu pourroit inspirer.

Leſcun , toujours actif , ne manqua pas de viſiter les Députés de l'Assemblée , chacun en particulier ; & il leur distribua la première & la ſeconde Partie de ſon Apologie qu'il avoit eu ſoin de faire imprimer à Orthès , avec la réfutation de deux Ecrits qui avoient paru contre lui ; l'un étoit le *Moine* dont j'ai déjà parlé , & qu'on mettoit ſous le nom de *Banères*, fou de Pau ; l'autre étoit intitulé *la Mouche*, ſous le nom de *Bergaſſat*, fou de Gan. Cette Ville ou Bourg a donné de tems en tems des fous agréables au

Béarn [a]; mais ils ne faisoient pas des Livres, non plus que ceux de Pau; ce qui n'empêchoit pas qu'on ne pût mettre leurs noms à la tête d'Ecrits faits contre quelqu'un qui n'étoit pas fort sage. On répond au fou selon sa folie.

Sa conduite à Loudun fut celle d'un séditieux & d'un forcené. Il disoit hautement que, si le Roi s'abourtoit à exiger la restitution des biens Ecclésiastiques, il falloit recourir aux armes, & regarder comme un tyran quiconque s'opposeroit à la liberté de sa Province. Où ne va-t-on pas avec un tel principe? Malheureusement il n'étoit pas seul à tenir ce langage: ses Collègues du Béarn le secondoient parfaitement. Ils étoient

[a] Tout le monde se souvient à Pau de Verdug.

prêts à tout souffrir plutôt que l'exécution de la main-levée; & le choix qu'on avoit fait d'eux pour la députation, donnoit lieu de penser que l'esprit de révolte & d'opiniâtreté faisoit le caractère dominant de la nation; comme s'il falloit juger de tout un Peuple sur quelques particuliers qui, dans un tems de délire, ont eu l'art d'entraîner les esprits.

Il n'est pas de mon sujet de raconter ce qui se passa dans l'Assemblée de Loudun; je dirai seulement qu'elle fut tumultueuse au dedans, & qu'elle donna des inquiétudes au dehors. Elle accabla le Roi de lettres, de députations, & de harangues; voulant tout obtenir, ne voulant rien céder; refusant de se séparer jusqu'à ce qu'elle eût obtenu ce qu'elle demandoit. On lui accorda des délais; on

lui fit des promesses. Cependant les factieux remuoient; il se formoit des Partis. Quelques grands Seigneurs de la prétendue réforme faisoient des visites secrètes; ils se rendoient suspects: on craignoit quelque orage, quand enfin par la médiation de Lefdiguieres, de Chatillon & de Duplessis-Mornay, l'Assemblée consentit à se séparer. Les Députés se retirèrent chacun dans sa Proviace. Je vais parler maintenant du voyage du Roi en Béarn.



DEUXIÈME ÉPOQUE.

PLUS les Protestants de Béarn s'opposoient aux Edits Royaux, plus les Ecclésiastiques en pressoient l'exécution. Le Roi avoit donné des preuves de patience qu'on n'auroit pas dû attendre d'un Prince âgé de seize ans, qui avoit déjà fait des conquêtes; & dont le zèle qu'il avoit pour la Religion lui faisoit désirer de finir un Ouvrage que son père Henri-le-Grand n'avoit pu qu'ébaucher. Sans se départir de la bonté qui lui étoit naturelle, il crut devoir la couvrir de l'appareil d'une Justice qui se dispose à punir; & il résolut d'aller lui-même en Béarn, persuadé que sa seule présence y rétabliroit la paix : Bérule *

l'en assura [a]. Cet homme, fondateur en France d'une Congrégation dont on pleure le dépérissement, étoit rempli de l'Esprit de Dieu; & à l'air le plus simple & le plus édifiant, il joignoit un jugement exquis & beaucoup de sagacité. Il dit au Roi d'un ton de Prophète, qu'il ne trouveroit aucune résistance dans le Béarn; & empruntant le sublime langage de l'Écriture, il ajouta que Dieu lui-même prendroit Sa Majesté par la main; qu'à sa seule vue il lui soumettroit cette Province rebelle; & qu'il lui en feroit ouvrir les portes pour y rétablir son autorité avec celle de Jésus-Christ. C'étoit, dit un Auteur [b],

[a] La même assurance lui fut donnée par Jacques de Marca qu'une partie de la Noblesse Béarnoise avoit député en Cour avec des Instructions & des Mémoires de Pierre son fils.
Voyez Balu, Vita Patri Marca.

[b] Réponse aux prétendus Réformés.

espérer contre toute espérance, tant les Béarnois avoient paru jusqu'ici déterminés à ne rien céder.

Eloignés de la Cour, ils n'avoient sans doute pas cru que le Roi les visiteroit ; mais dès qu'il étoit à Bordeaux lorsqu'ils apprirent son dessein. Leur consternation fut des plus grandes. Aussi-tôt ils députèrent au Synode d'Alais Labadie & Desmarets, deux Ministres intrigans, pour avertir les Eglises de France des malheurs qui menaçoient celle de Béarn. Ils firent beaucoup de bruit, & se donnèrent de grands mouvemens ; mais ils ne purent engager le Synode à faire cause commune avec eux ; il éluda leurs demandes sur différents prétextes. Tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut qu'on enverroit des Députés au Roi pour le solliciter

ter en leur faveur : encore ces Députés ne partirent-ils pas. Ils se présentèrent tout bottés au Synode , comme pour prendre congé ; & il fut décidé qu'ils ne feroient pas le voyage.

Les Béarnois étoient au désespoir de se voir délaissés. Ils éclatèrent en plaintes , maudissant le jour de leur union avec les Eglises de France : les habitants d'Alais prirent parti pour eux ; ils dirent hautement qu'il y avoit des Traîtres dans le Synode , & qu'il étoit honteux d'abandonner ainsi des frères qui étoient dans la détresse. On suivit néanmoins le parti le plus modéré , & qui , vû les circonstances , étoit le plus sage. Ces démarches auprès du Roi , loin d'être utiles , auroient trop marqué l'esprit de rébellion. Quant à ce qu'on a dit que le Synode refusa d'ordonner des prières

générales pour les Eglises de Béarn, si le fait est vrai, comme l'ont prétendu quelques Historiens Protestants, on peut croire, ou que le Synode blâmoit la résistance des Béarnois aux volontés du Roi, ou qu'il pensoit qu'il étoit de sa prudence de ne rien faire qui pût causer une trop grande émotion : cependant je trouve dans des Auteurs, même catholiques [a], qu'on indiqua un jour pour un jeûne universel ; ce qui suppose des prières ordonnées.

Pendant que Labadie & Desmarets faisoient de vains efforts au Synode d'Alais, le Marquis de la Force & le Premier Président du Conseil souverain de Pau se rendirent à Bordeaux, pour détourner, s'il étoit possible, le voyage du Roi. Ils lui

[a] V. Réponse aux prétendus Réformés

promirent de faire enregistrer l'Edit. Quand ils l'auroient bien voulu, la chose n'étoit pas facile. Les Ministres s'y oppofoient de toutes leurs forces, & quelques Gentishommes du pays s'assembloient en armes, menaçant quiconque voudroit obéir. Le Roi en fut averti par le sieur de la Chaînée au Village de Pregnac, où il s'étoit rendu, & où il attendoit avec beaucoup de désagrément une députation de deux Conseillers de Pau. Ils arrivèrent le 9 Octobre; c'étoient les sieurs du Faur & de Marca, mais ils ne portèrent pas la vérification de l'Edit; & ils alléguèrent pour excuse, que le Conseil n'avoit pas été libre dans ses délibérations, attendu que le Baron de Benac avoit fait entrer dans Pau des gens de guerre, tout prêts à exciter une sédition. Ils dirent d'ailleurs que

les intentions du Roi n'étoient pas dans l'Edit assez clairement expliquées : quelle fausseté ! Cependant, ajoutèrent-ils, le Conseil n'a pas manqué de faire un Arrêt mental en faveur de la main-levée. Qu'est-ce qu'un Arrêt mental ? & quelle est la force d'une pareille Loi ? On leur objecta que le Gouverneur de la Province les auroit soutenus contre les factieux & les émotions populaires. Ils répondirent qu'il avoit été invité à venir au Conseil afin d'y dire son avis, & de donner l'exemple de l'obéissance ; mais qu'il s'en étoit excusé, prétextant qu'il n'avoit pas pu empêcher l'entrée de la Ville aux Étrangers qui étoient accourus en foule, sur la nouvelle de la vérification. C'étoit bien imprudemment accuser le Gouverneur qui se perdoit par son dé-

vouément au Parti. Le Roi , mécontent de ces raisons , signi-
 fia qu'il partiroit le lendemain
 pour Pau. On eut beau lui re-
 présenter la difficulté des che-
 mins , l'incommodité des loge-
 mens , la misère du pays qu'il
 auroit à traverser , il fut inébran-
 lable : on ne lui dit point ; mais
 peut-être n'auroit-on pas été
 fâché qu'il devinât que les six
 Parfans , ou Cantons du Béarn ,
 pouvoient lever cinq à six mille
 hommes en état de lui fermer
 le passage , quand même il au-
 roit une puissante Armée. Si les
 Protestants n'eurent pas alors
 cette idée , un de leurs Histo-
 riens [a] l'a eue dans la suite ;
 & il prétend que le Roi s'étoit
 exposé à recevoir un affront.
 Pour lui , il ne pensa point au
 péril qu'il couroit ; & laissant

[a] Voyez le Vaisor , Hist. de Louis XIII.

derrière un corps de Troupes qui suivoient à petites journées, il partit accompagné seulement de cent hommes de sa garde ; & il arriva dans trois jours à Grénade , petite Ville sur l'Adour , dans les confins du Béarn.

A mesure qu'il s'avançoit , les rebelles sentoient leur courage s'affoiblir : déjà l'Edit avoit été enregistré. L'Avocat - Général du Conseil souverain fut envoyé pour en instruire Sa Majesté. Le Marquis de la Force se rendit aussi auprès de Sa Personne & jouant toujours le rôle d'intrigant , au - lieu de se borner à remplir les devoirs de sa place , il fit entendre au Roi que l'Edit qu'on avoit eu tant de peine à faire passer , seroit désormais une Loi d'Etat pour la Province de Béarn , & qu'elle n'avoit tant tardé à s'y soumettre que par la crainte qu'on ne

voulut lui ôter la liberté de conscience. Il fit encore de nouveaux efforts pour empêcher le Roi de continuer sa route, insistant sur la disette des vivres & sur les forces des Béarnois si on alloit à eux les armes à la main. Ces raisons n'étoient pas sans vraisemblance; mais le Roi les méprisa, & inaccessible à la crainte qu'on vouloit lui inspirer, il dit à la Force: « Dans deux » jours je serai à Pau. Il est im- » portant pour vous que je me » montre à ces Peuples rebelles. » Ils apprendront en me voyant » à respecter l'autorité que je » vous ai confiée ». Le lendemain il alla coucher à Arzac, où les Députés de Pau vinrent prendre ses ordres sur le cérémonial de son entrée. « S'il y a, dit le » Roi, une Eglise à Pau, j'y » entrerai comme Souverain; » s'il n'y en a pas, je ne veux

» point d'honneurs, il me sié-
» roit mal d'en recevoir dans
» un lieu où je n'ai jamais été,
» avant d'avoir rendu graces à
» Dieu de qui je tiens cet héri-
» tage ». Ces paroles sont trop
dignes d'un Prince religieux pour
n'être pas transmises à la Posté-
rité. Arrivé à Pau le lendemain
il ne vit point dans les Habitants
les marques de la joie qu'inspire
la présence du Souverain à de
fidèles Sujets. Il fut même qu'ils
avoient caché ou écarté les vi-
vres pour l'obliger à s'en retour-
ner, & qu'ils se vantoient qu'au-
si-tôt après son départ ils repren-
droient leur train ordinaire. Ces
basses malices le confirmèrent
dans l'idée où il étoit de leurs
dispositions, mais elles servirent
aussi à lui faire connoître la foi-
blesse de ces hommes qui paroif-
soient si terribles parce qu'on
les craignoit, & qu'on croyoit

indomptables parce qu'ils n'avoient pas encore été domptés. Cependant il reçut avec bonté les députations des différents corps. Leurs harangues, dictées par la crainte, ne le flattèrent pas. La plus grande satisfaction qu'il eut dans son premier séjour à Pau, fut de parcourir des yeux les côteaux & les vallons charmants que le Gave arrose, de goûter des mêts (a) du Pays, dont on lui avoit parlé, & de se trouver dans ce Château antique, la demeure de plusieurs augustes Souverains, & le berceau du Monarque immortel, qu'un Béarnois ne peut nommer sans attendrissement.

Le troisième jour de son ar-

(a) Gramont dit *Moretum*, qui signifie ragoût d'herbes & d'autres choses. Je crois qu'il a voulu désigner la Gaibure. Il y avoit aussi de très-beaux jardins : c'est ce que Gramont exprime par le mot *Viridaria*.

rivée à Pau, il alla à Navarreins. Cette place étoit alors une des plus fortes du Royaume. Les prétendus Réformés la regardoient comme un de leurs boulevarts; il étoit donc important de s'en assurer, avant que de Salles, qui en étoit Gouverneur, pût penser à la défendre.

En effet, il n'y pensoit pas; & il croyoit le Roi bien loin, lorsqu'on lui dit qu'il étoit arrivé. Il fallut bien le recevoir: la moindre résistance de sa part auroit pu lui faire perdre le fruit de ses services. C'étoit un vieux Guerrier qui avoit bien fait son devoir, & dont la fidélité n'avoit point reçu d'atteinte; mais il étoit bon Calviniste, & il est bien difficile de ne pas balancer entre ce qu'on doit au Roi & ce qu'on croit devoir à Dieu; d'ailleurs il convenoit qu'à son âge il jouit de quelque repos: il

avoit quatre-vingts ans. Cette considération servit au sieur de Modène pour l'engager à accepter l'offre qu'il lui fit de la part du Roi de lui nommer un Successeur, de l'élever au grade de Maréchal de Camp, & de lui donner une honnête récompense. Il fut remplacé par le sieur de Poyane *, homme de mérite, distingué par ses vertus guerrières & par sa fidélité. Ce choix fut généralement applaudi, & la suite le justifia pleinement. Le Roi avoit visité la Place, & il l'avoit trouvée en bon état, & bien fournie de provisions de guerre & de bouche; rien n'y manquoit pour soutenir un long siège: le changement de Gouverneur lui en assuroit la possession, & il ôtoit aux Hérétiques leur plus grande ressource. Jamais conquête ne fut plus prompte, ni faite à moins de

* XVI.

frais. Il n'en coûta pas la méche d'un canon; mais c'étoit la conquête de Dieu, il étoit juste de lui en rendre des actions de grâces. Et comment le faire mieux qu'en rétablissant le culte des autels dans un lieu d'où il avoit été banni depuis un demi siècle ! Il y avoit cinquante ans, jour pour jour, que *Mongoméri **, vainqueur de Terride, Lieutenant-Général en Guienne, avoit aboli la Messe à Navarreins. Louis le juste eut la gloire de l'y rétablir. Elle fut célébrée solennellement, & il y assista avec une multitude de vrais Israélites, dont les liras avoient été si long-tems suspendues aux saules des bords du Gave. Ce fut pour eux un jour auguste & un jubilé plus solennel & plus saint que ceux de l'ancienne Loi. Le Roi fut comblé de bénédictions & de vœux.

Ce fut-là qu'il vit les cœurs des Béarnois s'épanouir & exprimer les sentimens de respect & d'amour qu'ils ont toujours eu pour le sang des Bourbons ; mais qui avoient été resserrés par le Fanatisme. Après ces actes de justice & de piété, achevés en trois jours, il revint à Pau pour consommer son ouvrage ; & par un Edit donné en son Conseil, il ordonna : 1^o que les Evêques & Abbés du Béarn siègeroient au Conseil souverain & y donneroient leur avis suivant l'ancien usage ; 2^o que vérification seroit faite audit Conseil d'un cahier de quarante-sept articles, contenant un Règlement, tant pour le libre exercice de la Religion catholique & la jouissance des biens que les Ecclésiastiques avoient possédés, que pour les droits & privilèges dont ils avoient joui autrefois ; 3^o que la

Basse-Navarre & le Béarn seroient unis à la Couronne de France ; 4^o que les Chefs des Parfans ou Capitaines de la Gendarmerie de Béarn seroient supprimés. L'Edit fut enregistré avec quelques modifications qui entraînent des discussions auxquelles je ne dois pas m'arrêter. Elles regardoient principalement la réunion des deux Justices & Cours souveraines de Saint-Palais & de Pau. Tout fut terminé par les soins d'Auberi & de Dufaur Tarabel, Conseillers d'Etat, nommés Commissaires pour l'exécution des quatre articles. L'union des deux Cours fut cause que le Conseil souverain de Pau fut érigé en Parlement.

Il ne manquoit à la gloire du Roi que de rétablir à Pau, comme il avoit fait à Navarreins, le vrai culte de Dieu. Il y avoit

dans la Ville une ancienne Eglise que les Hérétiques avoient usurpée sur les Catholiques, & où ils s'assembloient pour leurs prières; ils en furent dépouillés, & après qu'on y eut fait les prières & les bénédictions qui sont d'usage pour les lieux saints qui ont été profanés, on y célébra la Messe. Le Roi y assista accompagné de toute sa Cour, ensuite on chanta le *Veni, Creator*. On alla en procession prendre le Saint Sacrement dans une pauvre Chapelle qui étoit seule restée aux Catholiques, & on le porta dans la grande Eglise. Cette procession se fit avec beaucoup de décence & de piété; quatre Princes ou Ducs portoient le poile; le Roi & toute la Cour alloient à pied avec des cierges à la main; & de toutes parts, dans les rues & aux croisées, on crioit *Vive le Roi*. Mais

la joie pure que goûtoient les Catholiques augmentoit le désespoir des Sectaires. Il y eut sermon l'après-midi; le Roi voulut s'y trouver, & le Jésuite

* XVIII. Arnoux*, son Confesseur & Prédicateur ordinaire, fit un beau Discours sur ces paroles qui étoient bien convenables à la solemnité : *Quàm terribilis est locus iste, vere non est hìc aliud nisi domus Dei & porta Cœli.* Les Catholiques y applaudirent, & les Protestants qui s'y trouvèrent n'en furent pas mécontents, parce que l'Orateur assura que le Roi, en procurant à tous le moyen de se sauver, ne prétendoit gêner personne.

Et qui pouvoit mieux savoir ses intentions que ce Jésuite qu'il consultoit en tout, ainsi que le Duc de Luines* & Duvaire*, Garde des Sceaux ! On doit convenir que ces trois hom-

* XIX.

* XX.

mes furent très-utiles au Roi dans une entreprise qui auroit pu avoir des suites funestes, si elle avoit été mal conduite. La justice & la fermeté, le courage & la prévoyance guidèrent tous ses pas; &, sans avoir versé une goutte de sang, sans que personne pût légitimement se plaindre qu'il lui eût fait quelque tort; après avoir rétabli la Religion catholique dans tout le Béarn, ôté aux Calvinistes les moyens de causer de nouveaux troubles, empêché qu'on ne levât des troupes sans ses ordres, mis de bonnes Garnisons dans Navarreins, Orthès, Sauveterre & Oléron, réuni enfin tous les domaines de Navarre & de Béarn à la Couronne de France, il revint à Paris où il entra au bruit des cris de joie, des bénédictions & des louanges que tout le monde lui donna. Heu-

reux si profitant de ses bienfaits, le Béarn avoit pu être tranquille; mais la troisieme époque nous fera voir que les Factieux de cette Province n'étoient pas encore morts.



TROISIÈME ÉPOQUE.

LESCUN avoit été dépouillé de son Office de Conseiller, & il avoit pris la fuite, aussi bien que Benac, pour éviter la colère du Roi; mais, semblable aux Parthes, il se battoit en fuyant & ne songeoit qu'à rendre sa retraite utile aux siens & funeste aux Catholiques. Avant même que le Roi eût quitté le Béarn, il ourdissoit à Montauban de nouvelles trames. Vignaux & quelques autres Factieux se joignirent à lui, & ils firent tant par leurs menées qu'ils engagèrent le Conseil de Rouergue d'écrire aux Eglises de la Province pour faire une Assemblée à Milliau. Elle fut ouverte le 12 Novembre 1620, & on y

résolus de donner les secours les plus prompts & les plus efficaces aux Eglises de Béarn, lorsqu'elles seroient troublées par ceux qu'ils appelloient les ennemis du Roi & du repos de l'Etat. On fit des députations aux Grands du Parti. Les Eglises des seize Provinces se cotisèrent; on pourvut à la subsistance des troupes; en un mot, on se prépara pour la guerre. Mais, comme il faut être juste, je dirai que les hommes sages parmi les Protestants s'y opposoient fortement: ils firent ce qu'ils purent pour en faire sentir l'indécence & les dangers. Malheureusement ils étoient moins nombreux que les mutins qui ne respiroient que le sang. Et comment ne pas se laisser entraîner par l'éloquence impétueuse de Lescun, par ses bravades & celles de ses associés qui se vantoient d'avoir encore dans

le Béarn deux ou trois Châteaux forts où le Roi n'avoit pas mis garnison, & qu'ils étoient résolus de défendre jusqu'au dernier soupir ?

On auroit pourtant bien dû se défier de leurs promesses, après le peu de courage qu'ils avoient montré dans l'expédition du Roi, & les regarder comme les enfans d'Ephrem (a) qui tendoient l'arc & lançoient les flèches quand ils ne voyoient pas l'ennemi, & qui fuyoient le jour du combat. Ce fut dans l'Assemblée de Milhau qu'on conçut le complot d'une conspiration contre Navarreins & dont je vais parler.

L'ancien Gouverneur de cette place avoit deux Neveux, nommés les Benfins, qui, furieux de ce que leur Oncle en avoit

(a) *Filii Ephrem intendentes & mittentes arcum conversi sunt in die belli.* Psalm. 77.

été dépouillé, entreprirent de s'en rendre maîtres. Ils y alloient souvent, n'en étant éloignés que d'une lieue & demie, & ils vivoient de la liaison la plus intime avec les Officiers de la Garnison. Les parties de table, de chasse & d'autres plaisirs les avoit rendus pour ainsi dire inséparables. Il y avoit dans la Ville quatre Compagnies du Régiment de Picardie; mais on ne parle que de trois Capitaines qui étoient chargés de maintenir l'ordre dans l'absence du Gouverneur: on les nommoit Lafaray, Miraumont & de Lavergne. Ils avoient reçu des avis multipliés d'une conspiration contre la Place; mais ils avoient peine à la croire, voyant la *Courtoisie* [a] des Habitants, & les marques d'amitié qu'ils en

[a] On dit des Béarnois qu'ils sont féaux & courtois.

recevoient. Cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, ils firent doubler la garde & fouiller les maisons principales avec tout le ménagement possible.

Le mardi, 8 Décembre, ils remarquèrent sur le soir qu'il étoit entré ce jour-là dans la Ville plus de monde que de coutume, & entr'autres un certain Maison-Neuve, homme fort suspect. Cela les rendit plus vigilants & bientôt ils furent instruits de tout par un des Conjurés qui se découvrit à un Soldat qu'il logeoit chez lui. Le Soldat ne tarda pas d'avertir les Capitaines qui ne furent pas peu surpris d'apprendre que les chefs de l'entreprise étoient les Benfins, & que l'un d'eux étoit caché dans la Ville. Sur cet avis les Soldats prennent les armes, se fournissent de munitions, & soutenus par leurs Comman-

dants , ils visitent , ils fouillent par-tout , se saisissent des Habitants les plus notables qui ne veulent rien avouer. Les Conjurés sont dépistés. Bensin étoit dans la maison d'un nommé Meroux , avec un troupe de gens de main , il s'évada avec eux & alla chercher une retraite jusqu'au lendemain.

Les Capitaines n'étoient pas encore fort avancés malgré toutes leurs recherches. Ils ignoient quand & comment le complot devoit s'exécuter. Deux des séditieux qu'ils avoient pris ne dirent rien ; un troisième parla sur la promesse qu'on lui fit de lui laisser la vie s'il disoit la vérité ; mais il étoit si effrayé qu'on perdit un tems considérable à écouter ce qu'il racontoit. Il étoit déjà onze heures & demie , & à minuit sonant les Conjurés devoient agir. Dans la nécessité de
prendre

prendre un parti prompt, les Capitaines voulurent d'abord donner une fausse allarme aux ennemis qui étoient hors la ville; mais ne sachant pas le nombre de ceux de dedans, & craignant que trompés par les apparences ils ne prissent la fausse allarme pour un signal & n'incomodassent leurs Soldats, tandis que les ennemis de dehors se présenteroient à la porte, ils jugèrent qu'il étoit plus à propos de faire d'exactes perquisitions qui durèrent le reste de la nuit & tout le lendemain. Ils trouvèrent quantité de rebelles armés de pistolets & de poignards, qui se tenoient cachés dans des cloaques, des greniers & des masures; mais il s'en évada un grand nombre par les fossés avec des cordes & des draps coupés. Quelques-uns se précipitèrent, quoique les fossés eussent dans

les endroits les plus bas jusqu'à sept toises de hauteur. Benfin & Maison-Neuve eurent le bonheur d'éviter par la fuite le sort qui les attendoit. Dix de ces malheureux furent le lendemain comdamnés à mort par les Juges du lieu.

Une peine si méritée auroit bien dû faire rentrer les Protestants du Béarn en eux-mêmes, ou du-moins les intimider. C'étoit la troisième entreprise qu'ils avoient faite sur Navarreins. Si les deux premières n'avoient pas été poussées si loin, elles n'en étoient pas moins criminelles. La dernière les convainquoit de haute trahison à la face de l'Univers; mais cet attentat leur étoit commun avec les Eglises réformées des autres Provinces. Le dessein en avoit été conçu & formé à Milhau, comme j'ai déjà dit. Lescun, Vignaux &

d'autres Factieux l'avoient fait adopter par l'Assemblée. C'étoit dans le Rouergue, le Languedoc & le Béarn qu'ils avoient pratiqué & ramassé les cinq cents scélérats que les Bensus menèrent devant Navarreins.

Les plaintes des prétendus Réformés sur cet événement, & leurs Apologies toujours fondées sur de faux exposés, firent croire au bon Duplessis-Mornay * [a] qu'ils étoient innocents. Cet honnête homme, guerrier & savant, fidèle aux Rois, zélé pour leur service, que Henri IV aimait, & qui faisoit pour son malheur trop d'honneur au Parti, entreprit de défendre ses frères. Il en écrivit au Duc de Montbason qui ne tarda pas de lui répondre & de réfuter ses raison-

* XXI.

[a] Mathieu. Hist. des troubles arrivés en France, Liv. 3.

nements avec autant de politesse que de solidité. Ces lettres écrites par deux hommes de bien mirent le public à portée de peser les droits respectifs des Parties; & il en résulta une démonstration en faveur de la justice du Roi dans la conduite qu'il avoit tenue envers les Protestants. Le Gouverneur de Lectoure est changé, disoit le Duc; les deux Conseillers qu'on demandoit sont reçus au Parlement de Paris, & le brevet pour la continuation des places de sûreté a été expédié.

Il n'en falloit pas davantage. Le Roi ne s'étoit engagé à rien de plus. Quant aux autres promesses qu'on lui attribuoit, elles étoient ou supposées, ou mal entendues, ou faites par gens qui n'avoient point d'autorité. Tout ce qu'il avoit fait dans le Béarn étoit de toute justice; il

avoit eu droit de le faire, & il n'avoit fait tort à personne.

Le Duc de Monbafon ne tenoit pas seul ce langage. Les Protestants en avoient de toutes part les oreilles rebattues, & ils ne l'entendoient pas. Il paroiffoit bien qu'ils n'agiffoient pas uniquement par principe de religion. Une bonne morale ne les eut sûrement pas conduits aux féditiions & à la révolte. Mais fans cela les brouillons & ceux qui cherchoient à s'élever sur les ruines des autres, n'auroient eu rien à faire. Les exécutions faites à Navarreins leur servirent de prétexte. Ceux qui avoient été condamnés n'étoient pas, à beaucoup près, des Martyrs ni des Héros; il n'est pas même vraiemblable qu'ils fuflent d'une naiffance ou d'un état à mériter des regrets. On peut préfumer plutôt que c'étoit des gens de

la plus vile canaille, & des scélérats qui se louent ou se vendent pour le crime. Cependant on songe à vanger leur mort. A Montauban & dans la comté de Foix, les Ecclésiastiques sont emprisonnés par droit de représailles ; à Sajerdun, à Caseres & à Pamiers on ferme les portes, on arrête des Catholiques, on se saisit de leurs maisons de campagne ; on met des Soldats sur le grand chemin ; on pille les passants ; on tente d'escalader la maison de l'Evêque de Pamiers. La rumeur étoit générale dans ces cantons, & la Noblesse Catholique qui y résidoit eut bien de la peine à se contenir ; il n'y eut que le respect pour le Roi & la crainte d'une guerre civile qui l'empêchassent de punir l'insolence des Protestants. Mais je ne dois point perdre de vue le Béarn.

Depuis le moment que le Roi en étoit sorti, les Eglises prétendues réformées avoient résolu de tenir une Assemblée générale à la Rochelle, où elles croyoient pouvoir faire impunément tout ce qu'elles voudroient; elles l'avoient convoquée, malgré les défenses du Roi, prétendant mal à propos qu'il leur avoit permis *le réassèmblement*, comme disoit Duplessis-Mornay. Elle fut ouverte le 28 Novembre 1621. Ce qui s'y passa fait un morceau intéressant dans l'Histoire de France. Lescun qui se trouvoit partout, eut l'honneur d'en être nommé Président. On juge bien qu'il ne négligea pas les intérêts de son parti dans le Béarn; mais il précipita sa chute en voulant le servir.

Aidé des Conseils de la Rochelle, & soutenu par les Eglises de Languedoc & de Guien-

ne, il faisoit des mouvements, & animoit les rebelles à renverser tout ce que le Roi avoit fait, comptant beaucoup sur des places de peu d'importance où l'on avoit négligé de mettre garnison. Les Bensins n'étoient pas rebutés du mauvais succès de leur entreprise sur Navarreins. L'un d'eux s'empara de Mongiscard : c'est un rocher escarpé, bordé de précipices, d'un accès difficile, & dont le sommet est aplati de façon à contenir un bon corps de troupes rangées en bataille ; il y avoit deux Tours qui dominoient sur la plaine. Bensin les avoit fortifiées : de-là il faisoit des courses & désoloit le plat pays. Le Gouverneur qui le voyoit, le laissoit faire & ne disoit mot ; & Bensin agissoit sans doute par son inspiration.

Poyane ne put souffrir cette insolence : il assembla le plus

d'amis qu'il put, dont il forma une petite armée; &, quoiqu'il ne fut pas assez riche pour la faire subsister, comme il étoit fort aimé dans le pays, & qu'il agissoit pour le bien public, comptant d'ailleurs sur le secours du Roi, il se presenta devant Mongiscard à la tête de deux mille hommes de pied & de deux cents chevaux. La Force lui fit dire que s'il ne se retiroit au plutôt il iroit venger l'affront qu'il faisoit au Roi en sa personne; qu'il n'étoit point permis à un particulier d'entreprendre la guerre; qu'il n'y avoit que lui Gouverneur qui eût droit de commander les troupes dans l'absence du Roi, & que tout autre qui vouloit s'arroger ce droit étoit un rebelle.

Poyane lui répondit fièrement qu'étant obligé de veiller à la sûreté de Navarreins, il devoit

écarter un ennemi qui menaçoit cette place des Tours de Mongiscard ; & qu'il n'avoit pris les armes que parce que le Gouverneur avoit peu à cœur les intérêts du Roi.

Cependant il avançoit toujours , & il étoit prêt à grimper sur le rocher , quand la Force qui vit que les secours qu'il attendoit du Périgord ne venant point , Benfin seroit perdu , engagea le Parlement à lui ordonner d'abandonner Mongiscard pour lui épargner la honte d'en être chassé , & pour se faire lui-même un mérite de l'avoir fait rendre.

Poyane en prit possession , fit raser les Tours , & ne manqua pas d'instruire le Roi de tout ce qui s'étoit passé , sans lui laisser ignorer les mauvaises intentions du Gouverneur qui s'étoit toujours trop mal conduit pour n'a-

voir pas rendu sa fidélité plus que suspecte : il n'étoit pas même compté au rang de ceux que les Protestants appelloient *Escarlambai* [a], espèce de politiques qui tenoient à deux partis tout à la fois. Avec plus de courage ou de force il auroit éclaté depuis long-tems. Lesdiguière * * XXII. avoit obtenu de la bonté du Roi qu'il ne perdrait pas sa place de Gouverneur. Mais ce dernier trait irrita le Prince, & quelque amitié qu'il eut pour Monpouillan, un des fils de la Force, avec lequel il avoit vécu dès son enfance, il résolut de punir le père ou de le faire rentrer dans son devoir.

Le sieur de la Saladie eut ordre de l'aller trouver en Béarn, & de lui enjoindre de poser les

[a] On dit en Béarn *Escarlambai* pour désigner un homme qui élargit les jambes en marchant.

armes & de se retirer. Mais sachant le Roi éloigné, & n'imaginant pas qu'il lui prit envie de faire un second voyage, il répondit qu'il ne quitteroit les armes que par le commandement de l'Assemblée de la Rochelle qui les lui avoit confiees; que d'ailleurs, en qualité de Gouverneur de Béarn, il falloit qu'on lui rendit justice de l'affront que Poyane lui avoit fait, de lever des troupes sans son ordre, & de se porter vers les Tours de Mongiscard. La Saladie ayant insisté vainement, s'en alla rendre les lettres dont la Cour l'avoit chargé pour Messieurs d'Epéron, de Mioffenx, d'Albret, de Gramont, de Vignole & de Pardailan de Gondrin. Ces principaux Seigneurs de Béarn & d'Acquaine avoient ordre de se préparer à la guerre contre le Marquis de la Force.

Après s'être acquitté de ses commissions, la Saladie se rendit à Paris & porta au Roi la réponse du Gouverneur de Béarn. Elle n'étoit pas propre à l'apaiser. Il assembla son Conseil, & la Force fut déclaré criminel de lèse-Majesté, dépouillé de son Gouvernement qui fut donné au Maréchal de Themines : son fils aîné perdit son état de Capitaine des Gardes dont le Marquis de Moni fut revêtu, & son fils le jeune eut ordre de quitter la Cour; d'où il différa de sortir autant qu'il lui fut possible pour tâcher de fléchir la colère du Roi. Le crédit qu'il avoit eu causa la perte de son père par la trop grande confiance qu'il lui donna, & le père à son tour causa la perte du fils par l'abus qu'il fit de cette même confiance. Ce fut un grand dommage. Monpouillan avoit toujours donné

les plus belles espérances. La douleur & le désespoir en firent un rebelle, & il mourut misérablement des suites d'une légère blessure qu'il avoit reçue, combattant pour les Protestants contre les Catholiques.

* XXIII. Son père n'étoit pas disposé à se soumettre au jugement prononcé contre lui, lorsqu'il apprit que le Duc d'Épernon* s'avançoit vers le Béarn avec quatre mille hommes de pied, & huit cents chevaux, sans compter les Garnisons catholiques du Pays qui devoient être à ses ordres. Épouvanté de cette nouvelle, & n'ayant que deux partis à prendre, ou de s'enfuir ou de mourir les armes à la main : il choisit le plus honteux : &, après avoir congédié ses troupes, il se mit à couvert. Ensuite il députa le Baron d'Arros pour représenter au Duc qui étoit déjà sur les

confins du Bearn qu'il étoit inutile d'entrer en armes dans une Province où il trouveroit tous les cœurs ouverts à l'obéissance. D'Epernon répondit qu'il n'avoit point d'oreilles, mais une épée pour faire obeir au Roi, & sans autre discours il pénètre dans le Béarn, s'empare des places & des villes, y met des Garnisons, fait démolir le Château de Montané atyle des Factieux, punit les plus mutins, s'assure de quelques Chefs des rebelles; tout cède, tout fuit; *la Force** & les siens s'échappent comme ils peuvent & vont chercher retraite dans les Eglises réformées de Guienne & de Languedoc.

* XXIV.

C'est ainsi que l'autorité du Roi fut rétablie pour toujours dans le Bearn. Lescun ne tarda pas d'en être averti, & toujours plein de zèle & de courage, il songe aux moyens de réparer les

malheurs de sa Secte. Ne pouvant plus la servir de la langue & de la plume, il résolut de la servir de l'épée. L'Assemblée de la Rochelle lui donna commission de lever des troupes pour aller au secours de sa Province; il partit avec Favas, fameux dans l'Histoire des Protestants, & qui alloit alors faire une descente dans le pays de Médoc. Comme il eut quelque avantage dans une rencontre, Lescun revint sur ses pas, & résolut de se rendre à Clerac pour conférer avec le Marquis de la Force qui s'y étoit réfugié. Mais il fut pris par un parti des troupes d'Épernon, après avoir été blessé en se défendant. On le traduisit à Bordeaux pour y être jugé par le Parlement. Puisqu'il fut arrêté les armes à la main, il est vraisemblable qu'il étoit à la tête d'un détachement. Le

Vassor prétend qu'on manqua aux droits de la guerre qu'il reclama, & qui ne veulent point qu'un Roi fasse mourir ses sujets pris dans une guerre ouverte entre eux & lui ? Comme si des criminels de lèse-Majesté méritoient quelque grace. Qu'est-ce d'ailleurs qu'un guerrier d'un moment ? qu'un Magistrat tout à coup devenu guerrier ? Il avoit été nommé président de l'Assemblée de la Rochelle, non comme Général d'armée, mais comme homme de loix ou homme politique. Il fut jugé par le Parlement de Bordeaux comme Chef de Parti & Factieux obstiné, qui avoit allumé & entretenu en Béarn & ailleurs le feu de la discorde. Il voulut décliner la Jurisdiction de ce Tribunal & porter sa cause à la Chambre de l'Edit, établie dans la ville d'Agen ; mais il n'étoit point dans

le cas des faveurs qu'on n'accordoit plus à des malfaiteurs tels que lui. Il fut donc condamné à un supplice ignominieux, après avoir souffert la question & fait amende honorable. Son livre de *la persécution des Eglises réformées* fut brûlé par la main du Bourreau, ainsi que les diverses commissions dont on l'avoit trouvé chargé. Lui-même fut traîné sur la claie avec l'inscription flétrissante de *Criminel de lèse-Majesté & Président en l'Assemblée de la Rochelle*. Il eut ensuite les membres & le cou coupés sur un échaffaut, & sa tête fut exposée sur la grande porte de Royan. Le Vassor dit qu'il mourut avec la constance d'un Héros chrétien : mais la fermeté dans les tourments n'honore pas. L'ame atroce d'un brigand est souvent aussi forte que celle d'un

vrai héros. Il n'y a qu'un motif vertueux qui puisse illustrer la constance. Le même Auteur ajoute qu'on ne peut reprocher à Lescun que les sentiments qu'on admire dans les Grecs & les Romains. Il auroit dû savoir que dans les Républiques, l'Etat est le Roi, & que c'est à l'Etat que tout doit se rapporter. Au lieu que parmi nous le Roi est l'ame de l'Etat; que le bonheur des Peuples dépend de lui & de l'attachement à sa personne.

C'est l'ignorance de ce principe qui a porté les Protestants à toutes sortes d'excès. Ils n'ont cessé de confondre le pouvoir émané de Dieu, & réglé par les loix avec le pouvoir arbitraire. Les Béarnois avoient long-tems vécu dans cette erreur qui leur attira les disgrâces dont j'ai parlé. Ils n'y auroient pas persévéré s'ils n'avoient été obsédés

par des Factieux ; & *les bons amis* de Henri IV auroient été les plus fidèles Sujets de Louis le juste. L'hérésie eut plus de peine à céder ; on la pressa trop en diverses occasions. Il falloit l'attirer & non pas la repousser : son caractère est de se roidir. L'esprit de Jésus-Christ au contraire condamne la violence : il est bonté & douceur. Le tems , le calme de la raison , l'instruction , le bon exemple & sur-tout l'influence du puissant Maître des cœurs, obtinrent ce que le faux zèle auroit voulu emporter. Il est vrai que la moisson mûrissoit lentement & n'étoit pas d'abord fort abondante ; mais il valoit mieux cueillir le pur froment de la foi que l'ivraie de l'hypocrisie. On vit de tems en tems des retours sincères , des conversions solides. Les honnêtes - Gens du Parti

rentroient par conviction dans le giron de l'Église *. C'étoient pour elle des conquêtes précieuses qui la combloient de joie. Bien des gens se souviennent en Béarn de ces conversions frappantes dont les Catholiques parloient avec transport, comme on parle en tems de guerre du gain d'une bataille avantageuse à l'Etat. Qu'il me soit permis d'en citer un exemple vivant [a]; je ne crois pas qu'il doive être déplacé dans un ouvrage entrepris pour la gloire de la Religion. Puisse-t-il servir au retour de ce qui reste encore de nos frères errants.

Ce Gentil - homme , éloigné de la Capitale de la Province dont il feroit les délices , & concentré dans une Ville re-

[a] M. de Treslai , habitant d'Oléron.

marquable par la simplicité des mœurs & par une économe & industrieuse activité, qui fait l'aifance de ses Habitants; cet homme si vanté pour son esprit & pour son cœur, qu'on aime & qu'on plaignoit, fut frappé, comme Saul, par la main divine. [a] Des croix avoient précédé; les écailles lui tombèrent des yeux, & il dit, je ne voyois pas & je vois; Seigneur, que dois-je faire? abjurer l'erreur & rendre hommage à la vérité. Dieu parla, l'homme obéit, & bientôt le Béarn retentit d'actions de grâces à Dieu pour un événement si mémorable. On ne dira point que la violence ait eu part à cet événement*.

* XXVI.

D'autres exemples antérieurs

[a] Il avoit perdu son Fils, sujet de la plus grande espérance, & Conseiller au Parlement de Pau.

à celui-ci, pourroient embellir cette Histoire. Il y a peu d'anciennes familles dans le Béarn qui ne puissent compter parmi leurs ancêtres de nouveaux convertis. Mais les anecdotes domestiques qui contiennent les circonstances de leurs conversions ne se trouvent point dans les Mémoires que j'ai pu consulter. J'ai cherché inutilement le livre du P. Arnoux, qui avoit pour titre *Voyage du Roi en Béarn*. Un plus grand Littérateur que moi [a] regrettoit, il y a plus de soixante ans, de ne l'avoir pas. Ce n'est pas que j'eusse voulu rendre mon ouvrage plus long; peut-être ne l'est-il que trop: mais j'aurois souhaité pouvoir par un heureux triage dans l'abondance des matériaux, rejet-

[a] L'Auteur de la Réponse aux prétendus Réformés.

ter les moins utiles, & n'employer que les plus intéressants. C'est sur-tout dans un discours académique qu'il faut observer le précepte d'Horace par lequel je vais finir, & qui me servira de devise :

Hoc amet, hoc spernat. . . Auctor.



NOTES

 NOTES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

*Sur l'Histoire des Troubles du Béarn,
au sujet de la Religion.*

NOTE I, page 5.

Au sujet de cette conspiration, j'ai dit dans une Note placée auprès du Texte, que de Thou en parle & en paroît persuadé : mais l'Auteur de la *Réponse aux prétendus Réformés* dit positivement le contraire. Pour décider qui de nous deux a raison, il ne faut que lire & entendre ce qu'on lit. Voici les propres paroles de de Thou (Liv. 36.) « On découvrit alors la » conspiration la plus hardie dont on » ait jamais entendu parler dans le » Royaume, & on en empêcha l'exécution ». Il fait ensuite le détail de

cette entreprise, à laquelle il tâche de donner toute la vraisemblance possible, & il continue ainsi :

« Au reste, j'écris ici simplement
 » & fidèlement ce que j'ai appris de
 » Rouleau lui-même, & des Enfans
 » de Vespier, qui avoit découvert
 » cette conspiration. Ils m'ont dit
 » que le Capitaine Dimanche, avant
 » que d'aller en Espagne, avoit con-
 » certé son entreprise dans la Guienne
 » avec Blaise de Monluc, avec J. P.
 » S. C. Gouverneur du Château du
 » Ha à Bordeaux, & avec d'Apré-
 » mont, Vicomte d'Horte, & qu'il
 » avoit voulu leur persuader qu'ils
 » tenoient Jeanne de Navarre telle-
 » ment enfermée, que quand elle
 » voudroit, il lui seroit impossible
 » d'échapper.

« Pour ce qui est de Monluc, quoi-
 » qu'il ne s'explique pas sur cette
 » conjuration, il déclare néanmoins

» dans ses Commentaires, qu'il ne
 » voulut pas y prendre part, & qu'il
 » fit une réponse assez claire pour
 » faire entendre aux Auteurs de ce
 » projet, que ces sortes d'affaires n'é-
 » toient nullement de son goût. Ainsi
 » le complot le plus méchant & le
 » plus noir, ne fut ni exécuté ni puni.
 » On croit que la Reine mère fut
 » bien aise que la conjuration eut été
 » découverte; mais elle ne voulut
 » pas faire arrêter le Capitaine Di-
 » manche, de peur de se voir dans
 » l'obligation de punir & de perdre
 » des Conjurés dont elle avoit résolu
 » de se servir ».

Cette conspiration tendoit à livrer
 la Reine de Navarre à l'Inquisition
 d'Espagne. La manière dont Monsieur
 de Thou la raconte, annonce bien
 clairement qu'il en étoit persuadé;
 il se peut aussi qu'on réussit à la per-
 suader à la Reine Jeanne pour la

porter à sevir contre les Prêtres Catholiques de Béarn, qu'on en faisoit les principaux Instigateurs; mais il n'y a pas un seul monument qui puisse la constater. Ce que dit Monluc, prouve seulement qu'il en avoit entendu parler, qu'on lui avoit fait à ce sujet quelques propositions, & qu'il n'avoit pas voulu y prendre part. Or combien n'y a-t-il point, lorsque deux partis se font la guerre, de projets chimériques qu'on imagine, qu'on propose, & qui s'évanouissent faute d'Acteurs assez fermes, & assez nombreux? Je ne pense point qu'on doive faire grand cas du témoignage de Rouleau & des Enfans de Vespier. Ils font parler Dimanche, Capitaine Béarnois, comme un homme assuré du succès de sa conspiration; mais si cela eût été, il n'auroit pas cherché de nouveaux Conspirateurs. Le secret s'évente quand on a trop de complices;

& quand on n'en a pas assez, on ne manque point pour en faire, de présenter comme infaillible le succès de l'opération. Je croirois donc que ce ne fut qu'une idée informe qui entra dans la tête de quelques particuliers, & qui en sortit quand on envisagea de sens froid les difficultés & les dangers d'une telle entreprise. De peur que l'autorité de Monsieur de Thou n'affoiblisse mon sentiment dans l'esprit des Lecteurs, je dirai que ce grand Historien, le Tite-Live François, dans la crainte de trop donner aux Catholiques, a quelquefois trop favorisé les Protestants. C'est le reproche qu'on lui a fait, & qu'il mérite à certains égards. Le mal des premiers & le bien des seconds grossissoient à ses yeux, parce que le bien & le mal n'étoient pas toujours où ils devoient être.

NOTE II, page 6.

Ces trois Evêques ont vécu dans des tems où il y avoit peu d'Ecrivains qui pussent transmettre leurs actions à la postérité. Il ne faut pas trop se fier à ce qu'en ont rapporté des faiseurs de Legendes, de pieux Méta-
phrastes qui ont cru honorer la Religion par des Fables. Je me bornerai à ce qu'en dit Monsieur de Marca dans l'Histoire du Béarn. Galatoire, Evêque de Béarn ou de Lescar, ce qui étoit alors la même chose, & Grat, Evêque d'Oléron, assistèrent au Concile d'Arles, tenu en 506 & dont les décisions & les Ordonnances ont été reçues dans le corps des Canons de l'ancienne Eglise Gallicane. Grat ne paroît plus dans l'Histoire du Béarn; & il y est dit de Galatoire, qu'après avoir combattu courageusement avec quelques Troupes de Béarnois contre

les Visigoths, venus de Normandie, vers le lieu de Mimisan, près de la mer Océanne, il fut vaincu & fait prisonnier, & que, n'ayant pas voulu embrasser l'Arianisme, il fut massacré par ses Ennemis. Ce qui le fait honorer comme Martyr dans le Diocèse de Lescar.

Pour ce qui est de Julien, on fait qu'il fut Diacre de Léonce, Evêque de Trèves, qui étoit en 400 la Métropole des Gaules. Ce Prélat le sacra Evêque & l'envoya en Béarn, pour y établir le Christianisme sur les ruines de l'idolâtrie. Ses Prédications & ses miracles gagnèrent les Béarnois à Jesus-Christ. On ignore le tems, le lieu, & le genre de sa mort. Il ne faut pas le confondre avec un autre Julien qui tint le siège de Lescar l'an 670, du tems d'Ebrouin, Maire du Palais.

NOTE III, page 8.

MARGUERITE de Valois, sœur de François I, & veuve du Duc d'Alençon, épousa en secondes noces Henri d'Albret, second du nom, Roi de Navarre. Son Frère qui l'aimoit tendrement lui fit de très-grands avantages. Les qualités que je lui donne dans le Texte, l'ont mise au rang des femmes les plus Illustres. On pourroit croire néanmoins, à voir les contrariétés de sa conduite, qu'il y eut en elle plus de singularité que de véritable grandeur. Baile, supposant vrai ce que plusieurs Ecrivains ont dit, qu'elle ne s'éloigna jamais de la Religion de ses Pères, prétend que la protection qu'elle accorda aux Novateurs fut l'effet d'une générosité héroïque. Il fait là-dessus un beau raisonnement qui tend à prouver qu'il ne faut qu'une vertu médiocre pour

faire du bien aux Domestiques de la Foi, au lieu que c'est une magnanimité presque sans exemple, qu'on favorise ceux qui sont persécutés pour des opinions qu'on croit soi-même erronées.

Mais n'en déplaise à ce captieux dialecticien, il y a de la différence entre protéger des persécutés, & favoriser des coupables. La persécution suppose l'injustice dans les persécuteurs; or il n'est pas prouvé que les Hérétiques du tems de François I, fussent innocens. Ce Roi ne les croyoit pas tels, il les regardoit au contraire comme les plus grands ennemis de l'autorité Souveraine: & il les connoissoit sans doute aussi bien que sa Sœur, dont le zèle ne se bornoit pas à les soulager dans leurs souffrances, comme font tant de personnes charitables, qui vont consoler dans les cachots les plus grands scélérats. Est-ce

un héroïsme de défendre les Nouveaux-
 teurs envers & contre tous, de les
 dérober à la vengeance des Loix, de
 leur donner des places honorables,
 de se remplir de leurs maximes, d'as-
 sister à leurs assemblées, de participer
 à leurs sacrifices, & de travailler à
 leur faire des Profélytes puissants, qui
 soient à la fois leurs disciples & leurs
 protecteurs? Non, ce n'est pas un
 héroïsme: & quand on n'a pas fait
 naufrage dans la Foi, c'est quelque
 chose d'incompréhensible; mais bien
 contraire à l'Esprit de Jesus-Christ,
 qui veut que ceux qui n'écoutent pas
 l'Eglise, soient regardés comme des
 Payens & des Publicains.

Telle étoit la Reine Marguerite.
 Que ne fit-elle pas avec la Maréchale
 d'Estampes pour engager François I
 à écouter les nouveaux Prédicans!
 Elle menoit le Roi son Epoux dans
 les caves du Château de Pau pour y

faire la Cène , & pour y assister aux cérémonies illicites & mystérieuses qu'on appelloit *la Messe à sept points*. Quel coup ne porta-t-elle point à la Religion Catholique , en nommant Rouffel à l'Evêché d'Oléron ! Elle fit un Livre intitulé *le Miroir de l'Ame péchereuse* , qui fut censuré par la Sorbonne ; je veux croire qu'elle n'étoit pas attachée aux erreurs qu'il contenoit , mais probablement elle ne les auroit pas avancées , si elle n'avoit étudié sa Religion que dans des Livres orthodoxes ; du moins auroit-elle été meilleure Théologienne.

Sa piété ne fut pas moins étonnante que ses liaisons avec les Hérétiques. Elle faisoit ses délices de l'Écriture sainte , qui n'enseigne ni les superstitions ni les dévotions ridicules ; mais qui défend les bouffoneries & les paroles qui blessent la pudeur. Cependant elle s'amusoit à écrire des

Contes dans le goût de ceux de Boccace : il n'y a pas de Casuiste si mitigé qui osât en permettre la lecture. Je croirois volontiers que la liberté de conscience qui donnoit aux Protestans le pouvoir de tout dire, l'avoit apprivoisée avec les expressions hardies, & avec les images grossières qu'elles présentent à l'esprit. Son *Hep-taméron*, qui est encore regardé aujourd'hui comme un chef-d'œuvre en son genre, dut faire beaucoup de mal. Tout le monde le lisoit; on cherchoit à l'imiter : des Dames de la Cour faisoient sur ce modèle des Contes, souvent plus indécents & à coup sûr, moins agréables que n'étoient ceux de la Reine. Il faut dire à sa louange qu'elle n'y mettoit que les momens qu'elle n'auroit pas pu donner à des choses plus sérieuses. C'étoit en voyageant dans sa litière qu'elle les composoit; ce qui annonce une grande facilité.

Elle employoit sans doute plus de tems à traduire en Vers le nouveau Testament & à le mettre en Comédies, qu'elle faisoit jouer par des Baladins à gages. Comment accorder ces amusemens avec la piété que l'on vante en elle ? Il est vrai que c'étoit le goût du siècle. Il n'étoit pas rare de voir, comme dit Despréaux, *jouer les Saints, la Vierge & Dieu par piété*. Mais il semble que la Princesse auroit dû s'élever par la force de son esprit au-dessus de ces profanations, ou bien n'y avoit-il pas alors quelque habile Théologien qui lui auroit fait connoître d'aussi pitoyables abus ? Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'on se sert aujourd'hui de l'autorité de la Reine de Navarre pour justifier les Contes licentieux, les Romans & les Comédies. Elle étoit, dit-on, remplie de piété, & elle avoit beaucoup d'esprit & de savoir : cependant elle

faisoit des Contes & des Comédies. Mais je réponds que c'est-là précisément ce qui m'empêche de la définir. Son caractère jusqu'ici est un énigme pour moi ; elle se montre bien autrement dans les affaires d'État, dont elle avoit une intelligence profonde, dans son affabilité, dans le charme de ses discours, dans sa tendresse pour François I, à qui elle courut donner ses soins quand il étoit malade, & prisonnier à Madrid, où elle s'attira l'estime & l'admiration de l'Empereur & de son Conseil.

Une chose que le Béarn ne doit point oublier, c'est qu'elle y fit naître le goût de l'Agriculture, qui depuis s'y est toujours perpétué. Ce pays dont le sol est généralement bon, mais trop exposé aux orages, étoit presque en friche par la négligence des Habitans : elle inspira au Roi son Epoux d'y appeller des Provinces de France

d'habiles laboureurs qui s'y établirent & qui transmirent à leurs descendans leur industrie & leur activité. Elle fit bâtir aussi le Château de Pau, qu'elle embellit des plus beaux jardins qui fussent alors en Europe. Par les soins de Henri d'Albret & de Marguerite de Valois, le Béarn devint un pays charmant, des plus peuplés, des mieux cultivés, & des mieux policés. La liberté, la gaieté, l'esprit, la politesse & l'amour du travail étoient alors les attributs distinctifs de la Nation. Si ces qualités sont un peu diminuées, c'est qu'on leur a diminué aussi les principaux mobiles qui les faisoient agir : l'aisance de la vie & la force des bras.



NOTE IV, page 9.

HENRI D'ALBRET, second du nom, fut Roi dès l'âge de quatorze ans, ce beau titre ne rendit pas sa fortune plus brillante. Jean d'Albret son père avoit perdu la Navarre par l'intrigue & les armes de Ferdinand Roi d'Aragon, qui, à la faveur d'une Bulle du Pape Jules II, s'empara d'un pays trop à sa bienséance, pour le voir sans envie entre les mains d'un autre. Cette usurpation causa de grandes guerres. La Navarre fut dévastée. L'usurpateur y porta lui-même la désolation. Et le plus vertueux Ministre que l'Espagne ait jamais eu, oublia qu'une politique inhumaine est contraire à la Loi de Dieu, & que, selon le droit des gens, il faut même, en tems de guerre, faire à ses ennemis le moins de mal qu'on peut.

Ce fut par ordre du Cardinal Xi-

menès, que la plupart des Villes de la Navarre furent démantelées ou rasées, & leurs Habitans transportés dans l'Andalousie & dans d'autres Provinces d'Espagne : ainsi un pays très-peuplé devint un désert ; & les Navarrois qui, sous trente Souverains, avoient joui du bonheur d'une douce dépendance, tombèrent sous l'empire des Castillans. Il y eut des négociations pour rétablir les choses dans leur premier état. François premier s'en mêla sous Charles d'Autriche, devenu Roi d'Espagne. Mais rien ne réussit. Le Royaume de Navarre continua d'être uni à celui de Castille, & les Domaines de Henri d'Albret se trouverent réduits à la Principauté du Béarn, & aux Seigneuries & Comtés de Foix, Bigorre, Armagnac & Tartas. Ce jeune Prince magnifique & généreux, figuroit trop mal dans ses petits Etats, pour y fixer son séjour.

Il se rendit à la Cour du Roi de France, qui s'employa de nouveau à lui faire restituer la Navarre. Le Roi d'Espagne promit de la rendre dans six mois. Mais il ne tint pas sa parole. Et, ayant été élu Empereur, il quitta l'Espagne & se rendit à Aix-la-Chapelle, où il reçut la Couronne Impériale l'an 1520. Alors commença cette haine qui a duré si long-tems entre les maisons d'Autriche & de Bourbon, & qui a coûté tant de millions d'hommes à l'Europe.

François premier porta la guerre en Italie. Henri d'Albret l'y suivit, & tous deux furent faits prisonniers à la bataille de Pavie. Mais Henri, qui avoit tout à craindre d'un ennemi peu délicat sur les moyens de satisfaire son ambition ou sa vengeance, trouva le secret de s'évader, n'ayant avec lui que le Baron d'Arros, brave Seigneur Béarnois, & un fidèle Valet-

de-Chambre, nommé Francisque. De retour en France, & après la délivrance de François premier, il épousa la sœur de ce Monarque à S. Germain-en-Laye, l'an 1526. Par ce mariage il acquit les Duchés d'Alençon & de Berri, & la propriété du Comté d'Armagnac pour lui & pour ses descendans. François premier s'engagea à sommer l'Empereur de rendre la Navarre, ou à fournir à Henri une armée suffisante pour la recouvrer. Mais d'autres guerres & d'autres embarras ne lui permirent point de tenir ses engagements. La paix se fit ensuite entre lui & l'Empereur, sans que la restitution de la Navarre fut comprise dans le Traité.

Ainsi, Henri d'Albret, voyant qu'il n'avoit rien à espérer, se retira dans le Béarn avec la Reine Marguerite, pour s'y occuper du bonheur de ses Peuples. Je ne répéterai point ce que

J'ai dit plus haut des avantages que ces deux augustes Epoux procurèrent au Béarn. J'ajouterai seulement qu'ils établirent à Pau une Chambre, composée d'un Président & de quatre Conseillers, pour juger en dernier ressort des affaires criminelles. Les meurtres étoient alors très-fréquents dans le Béarn. Ils reformèrent aussi la Coutume qu'on appelloit le For-d'Oléron, parce que, depuis l'an 1288 qu'on n'y avoit point touché, elle avoit été corrompue dans plusieurs articles. On en retrancha quelques-uns, on en ajouta d'autres suivant la nécessité des tems, & ce nouveau Code de Loix fut adopté dans une Assemblée générale des Etats.

Après la mort de Marguerite, l'Empereur voulut marier Catherine de Castille sa sœur avec Henri d'Albret, & son fils le Prince des Asturies avec Jeanne de Navarre fille de Hen-

ri, qui auroit par ce moyen recouvré la Navarre. Mais la politique de Henri second, Roi de France, s'opposoit à ce double mariage. C'auroit été en effet introduire dans ses Etats son plus implacable ennemi. Jeanne fut mariée au Duc de Vendôme; & l'Empereur, piqué des refus qu'on lui avoit fait, s'avisa de faire déclarer Philippe, son fils, Roi de Navarre, dans une Assemblée des Etats de la Nation, tenue à Pampelune l'an 1548.

Cette Déclaration, quelque solennelle qu'elle fût, ne donnoit aucun droit à Philippe, & n'ôtoit rien aux prétentions légitimes de Henri d'Albret, qui ordonna par son Testament, qu'après sa mort son corps fût mis en dépôt dans l'Eglise Cathédrale de Lescar, pour être porté, quand il en seroit tems, dans le tombeau de ses Pères. Il mourut à Hagetmau en Béarn l'an 1555, à l'âge d'environ cinquante

te-trois ans. Les malheurs l'avoient éprouvé fans l'abattre ; & quoique borné dans fa fortune , il fut paroître avec la pompe d'un grand Roi. Charles-Quint qu'il accueillit lorsqu'il alla d'Espagne en Flandre , difoit de lui qu'il n'avoit jamais vu de Prince auffi magnifique : il foutenoit cette vertu Royale par un grand courage , par beaucoup d'efprit , de bonté & d'affabilité.

Pour ce qui eft de la Religion , il femble que la complaifance , plutôt que la perfuafion , le rendit favorable à l'erreur , & qu'il auroit pû dire , (mais fon excufe n'auroit rien valu) *mulier quam dedisti mihi...* On le menoit de la Salle des Comédies au Cabinet des exhortations ou prêches , & de-là dans les fouterrains pour y faire la Manducation , qu'on appella dans la fuite la Cène , ce qui le rendoit moins affidu aux Offices de l'Egli-

se, il n'y alloit que par manière d'acquiescement. Les Cardinaux de Foix & de Gramont s'en apperçurent, ils en furent scandalisés & quittèrent la Cour. Ils auroient mieux fait peut-être de ne pas s'en éloigner, & d'imiter la conduite du Cardinal de Tournon, qui, par ses sages remontrances, obligea François premier de révoquer un sauf-conduit qu'il avoit envoyé à Melanchthon pour le faire venir en France, & se procurer la satisfaction de le voir.

C'étoit le piège le plus subtil que la Reine Marguerite eût tendu à ce Monarque, pour l'empêcher d'inquiéter les Hérétiques. Car Melanchthon étoit très-séduisant: doux par caractère, simple & modeste, avec une de ces physionomies qui respirent la piété, il avoit un grand savoir & une éloquence qui captivoit les cœurs. Déjà François premier avoit l'esprit

agité de beaucoup de choses qu'on lui avoit dites, sur-tout au sujet de la Communion sous les deux espèces; &, dans ce moment critique, il n'y avoit rien de plus dangereux pour lui que les entretiens de Melanchthon. Mais, soutenu par le Cardinal de Tournon, il perdit l'envie de le voir, & il promit avec serment de ne rien changer dans sa croyance, & d'attendre la décision d'un Concile Général.

Ce fait n'étoit pas si ancien, que les deux Cardinaux Béarnois ne pussent s'en souvenir. Henri d'Albret n'étoit pas moins accessible que François premier. Ils pouvoient lui parler en tout tems; quand ils n'auroient fait que prémunit les gens de sa maison & le peuple de Béarn contre la doctrine de Solon & de Roussel, ils en auroient au moins retardé les progrès. Leur éloignement dut enhardir les amateurs de la nouveauté, & sans doute

doute que les Assemblées des caves, & la Messe à sept points n'étoient plus un secret à Pau.

Cette Messe se disoit avec les ornemens usités dans l'Eglise Romaine, dont on conservoit aussi plusieurs cérémonies. Mais il falloit 1^o qu'il y eut Communion publique. 2^o Qu'il n'y eut point d'élevation. 3^o Ni d'adoration. 4^o Que la Communion, tant pour le Prêtre que pour le Peuple, se fit sous les deux espèces. 5^o Que pendant le Sacrifice il n'y eut point de Commémoration de la Vierge & des Saints. 6^o Que la Communion se fit d'un grand pain commun, que le Prêtre romproit à l'Autel, & dont il prendroit une part pour lui & distribueroit le reste au Peuple. 7^o Que le Prêtre ne fut point obligé au célibat.

Voilà la Messe à sept points, qui n'étoit ni Catholique, ni Calviniste, ni Luthérienne, mais approchant plus

de celle-ci qui ne diffère de l'autre qu'en ce qu'elle se dit en langue vulgaire, & que la matière qui sert au Sacrifice est du pain sans levain. Je crois qu'il faut attribuer la gloire à Roussel d'être l'inventeur de la première, du moins n'avoit-elle jamais été connue avant lui dans le Béarn : il fut aussi le premier qui osa donner ouvertement la Communion au peuple sous les deux espèces, sans quitter les habits Pontificaux, voulant toujours paroître Catholique. A l'entendre, il ne nioit point la présence réelle du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Pourquoi donc rejettoit-il l'élévation de l'Hostie & l'adoration ? C'est qu'il imaginoit un corps spirituel & glorifié, différent de celui qui fut attaché à la Croix, & qui, après la résurrection du Sauveur, pénétra la pierre du sépulchre. Cette idée n'étoit pas bien philosophique,

& pour éviter une contradiction qui ne l'étoit point, quand on admettoit les paroles sacramentales, *ceci est mon Corps*, Roussel tomboit dans une, très-réelle & très-groffière en même tems. Car qu'y a-t-il de plus absurde qu'un corps spirituel, ou un esprit corporel ? C'est comme le *mens ignea* d'une Thèse fameuse. Il paroît qu'il n'y avoit pas une grande liaison dans les diverses parties du systême de Roussel; peut-être le favoit-il, mais il le faisoit valoir par ses prédications, se ménageant des faux-fuyans quand il en auroit besoin. Car il vouloit innover, & ne point passer pour novateur. Son Grand-Vicaire, qui se nommoit Eimeric, & qui étoit Moine Bénédictin, faisoit comme lui, portant l'habit de son Ordre & prêchant des erreurs. Mais, après la mort de Roussel, il quitta le froc, se maria & devint Ministre à Clerac. Ce fut à des

hommes de cette trempe, que Henri d'Albret accorda sa protection. On ne sauroit le justifier sur cet article, je donnerai encore une note sur Roussel.

NOTE V, page 9.

GERARD ROUSSEL étoit Professeur dans l'Université de Paris, lorsque les nouveautés commencèrent à s'y introduire. Il avoit de la réputation, & alors, comme aujourd'hui, les jeunes Maîtres qui vouloient se distinguer par leurs talens, n'aimoient pas à marcher dans des routes batues; mais il étoit dangereux, sous François premier, de manifester des sentimens hétérodoxes. Roussel prit le parti d'aller à la Cour de Marguerite, Reine de Navarre, auprès de laquelle les Gens d'esprit étoient assurés d'être bien venus. Elle faisoit sa résidence à Clerac, petite Ville agréable & riche sur le Lod dans l'Agénois. Il y avoit une

bonne Abbaye dont Roussel ne tarda pas d'être pourvu. L'usage qu'il fit de ses revenus donna un grand poids à ses discours. Quoique la bienfaisance ne soit pas toujours une vertu divine, ses effets sont si ressemblans à ceux de la charité, qu'on prend aisément l'une pour l'autre. Un Ministre de l'Évangile qui est désintéressé est presque sûr de gagner la confiance du Public : aussi parmi les Habitans de Clerac y en eut-il peu qui tinssent contre l'enseignement de Roussel. La séduction fut générale, & cette Ville se glorifioit, lorsque Louis XIII la dompta en 1621, d'avoir soutenu un siège contre trois Lieutenans de Roi pour la défense de la Religion. Il est vrai qu'après Roussel elle fut fortifiée dans l'erreur par plusieurs Ministres qui la plongèrent tout-à-fait dans le Calvinisme. Leur premier Apôtre n'avoit point été jusques-là. Il conser-

voit comme j'ai dit ailleurs, une apparence d'union avec l'Eglise Romaine, sans cela il n'auroit pas été nommé à l'Evêché d'Oléron.

Sa doctrine dans ce Diocèse ne fut pas reçue sans contradiction, si on peut s'en rapporter à une Anecdote que je vais raconter. Elle m'a été transmise par tradition, & l'on m'a certifié qu'elle étoit consignée dans un Ouvrage imprimé, dont on n'a pas su me dire le titre. Roussel prêchoit un jour dans un Village où il faisoit la visite, Monsieur de Maithye, Gentilhomme Basque, qui l'écoutoit, fut scandalisé des erreurs qu'il avançoit. Il voulut lui imposer silence; ne pouvant en venir à bout, il alla prendre une hâche & se mit à couper les pieds de la Chaire, ce qui fit descendre le Prédicateur. C'étoit réfuter l'hérésie un peu militairement; mais après tout, quand il s'agit de Dieu, *tout*

fidèle est soldat pour défendre ses droits.
 Qu'on dise aujourd'hui que Monsieur de Maithye étoit intolérant. Son zèle fut alors applaudi & récompensé dans ses descendans par l'Evêché d'Oléron, & par des Canonicats de la Cathédrale de Sainte-Marie. Si ce fait est vrai, il doit s'être conservé dans les archives de sa famille, & je prie celui qui en sera dépositaire de me mettre à portée de l'attester au public, parce qu'il mérite d'être transmis à la postérité.

Une autre preuve des oppositions que Roussel trouvoit dans son Diocèse, ce fut la dénonciation de son Catéchisme à la Sorbonne. Il le publia sous le titre de *Familière exposition en forme de colloque sur le Symbole, Décalogue & Oraison Dominicale, faite & recolligée de l'Écriture, & vraies expositions d'icelle, suivant le vouloir & intention du Roi de Na-*

varre. La Sorbonne examina cet Ouvrage, & conclut qu'il falloit le supprimer, en défendre l'impression & le mettre au rang des Livres défendus. Rouffel néanmoins en avoit caché le venin autant qu'il avoit pu. Les propositions censurées & qui sont au nombre de vingt-deux, ne présentent pas toutes un sens faux, & je ne voudrois point qu'on les rapportât, comme fait le continuateur de Monsieur Fleuri, sans marquer, quand elles ont quelque obscurité, en quoi elles sont repréhensibles. En voici par exemple quelques-unes qui sont évidemment mauvaises. (Prop. 9.) L'Eglise est une Société dans laquelle il n'y a que les Saints, les Elus & les Fils de Dieu. (Prop. 12.) La Loi que Dieu donna à Moïse est non seulement difficile, mais impossible d'être observée & accomplie. En voici au contraire, dont le mal ne paroît pas

d'abord. (Prop. 14.) La Loi de Dieu demande l'entière observation de tous ses commandemens, de sorte que qui pèche en un, est coupable de tous. Rouffel auroit pu dire, le dernier membre de la proposition est de mot à mot dans l'Écriture: *qui peccat in uno factus est omnium reus*. Quant au second membre, je ne veux pour l'établir, que la punition de Saül qui épargna le Roi d'Amalec; mais Rouffel vouloit insinuer que tous les péchés étoient égaux aux yeux de Dieu, & la proposition étoit captieuse. En voici une autre. (Prop. 15.) L'Oraison ne peut être faite en vérité & avec foi, si elle est formée selon la doctrine des hommes, & non pas selon la doctrine & les Commandemens de Dieu. Cette proposition qui paroît vraie, étoit fautive dans le sens de Rouffel qui décrioit les prières de l'Eglise Romaine. On voit par-là com-

bien il est nécessaire que les Censures des Livres soient motivées. J'entends dire tous les jours on a condamné un tel Ouvrage ; mais je n'y trouve rien de mauvais. J'en suis fâché pour vous, doit on répondre à ceux qui parlent ainsi. Mais il faut aussi leur pouvoir dire : Lisez la Censure, elle vous instruira. Si après l'avoir lue vous ne voyez pas mieux, c'est un plus grand malheur, & il n'y a pour vous d'autre parti à prendre que d'être docile & de vous taire.

NOTE VI, page 12.

JEANNE de Navarre hérita du mérite & des talens de sa mère Marguerite de Valois; mais elle eut l'âme d'une trempe plus forte & fut plus conséquente dans sa conduite. Son Père n'auroit pas exigé qu'elle chantât une chanson dans les douleurs de l'enfantement, s'il n'avoit été assuré de son courage. Il ne

croiroit pas sans doute que l'enfant en seroit moins *pleureux* & moins *rechigné*; & qu'en lui mettant de l'ail & du vin sur les lèvres, il en deviendroit plus fain & plus vigoureux. Mais c'étoit là une bravoure & une *joyeuseté* Béarnoise, si j'ose m'exprimer ainsi, & le moyen de plaire à un peuple franc & généreux dont la grandeur augmente à mesure que son Maître le rapproche de lui par l'imitation de ses mœurs. Ainsi Alexandre, vainqueur des Perses, prit leur habit & leurs manières pour se les attacher: & un Général est adoré de ses soldats, quand il se donne un air guerrier comme eux.

La Princesse connoissoit assez cette politique pour se conformer au desir de son Père, quand même la possession de son Testament qui lui étoit promise, n'auroit pas été le prix de sa chanson; d'ailleurs elle avoit le cœur

Béarnois, & elle n'auroit pas voulu reculer dans un espèce de défi qui paroïssoit intéresser sa gloire. C'est là, je pense, le vrai motif qui la fit chanter, & non, comme supposent quelques Historiens, la crainte qu'une Dame, qui possédoit l'esprit du Roi, ne la frustrât de sa succession.

Quand elle fut Reine de Navarre, elle eut des contradictions à essuyer de la part du Roi son Epoux, Antoine de Bourbon, qui vouloit qu'elle embrasât comme lui la Religion protestante. « Mais alors, dit Brantome, » elle étoit jeune, belle, . . . & elle » aimoit autant une danse qu'un Sermon. Aussi dit-elle *tout-à-crac* à » son mari, que s'il vouloit faire confisquer son bien, elle ne vouloit » point perdre le sien. » Cependant elle changea dans la suite, & elle devint Calviniste rigide, d'un zèle excessif pour les progrès de la Préten-

due Réforme. Menacée par la France, ayant tout à craindre de l'Espagne, en butte à la haine des Catholiques, exposée à la mauvaise humeur de son Epoux, qui avoit renoncé à ses erreurs (au moins extérieurement) elle fut inébranlable; & elle auroit sacrifié pour le parti ce qu'elle avoit de plus cher au monde, je veux dire ses Enfants, qu'elle fit élever dans ses principes avec les plus grands soins.

Aussi ne laissa-t-elle aucune trace de Catholicité par-tout où son zèle pût s'étendre. Il ne faut pas croire néanmoins les traditions populaires du Béarn, qui prétendent qu'elle faisoit précipiter tous les Ecclesiastiques dans le Gave qui passe à Orthès: les Historiens n'en disent mot; mais elle punissoit des rebelles, des séditieux & des gens qui croyoient qu'on ne devoit pas lui obéir dans les choses temporelles, parce qu'elle étoit

Hérétique. Cette maxime de Ligueur étoit fort accréditée de son tems ; & Henri IV, son fils, en ressentit les funestes effets. S'il y eut des Catholiques injustement mis à mort, il est vraisemblable que ce fut à son infu & contre son intention ; comme il arrive dans des tems de trouble, où les Exécuteurs des volontés des Grands en font souvent plus qu'on ne leur dit. Je ne crois pas cependant qu'on puisse la justifier au sujet de Sainte-Colombe & des autres Gentilshommes pris au Château d'Orthès, & qu'elle fit mourir contre la foi donnée, comme je dirai dans une autre note.

En 1569, elle envoya Mongomeri à Lescar pour y faire tenir un Synode, où l'on fit des Réglemens pour le rétablissement du culte & contre les scandales & les impiétés. Il auroit été à souhaiter qu'elle eût fait de bonnes

Ordonnances contre les Juremens & les Blasphêmes, dont l'habitude, qui n'est pas encore tout-à-fait déracinée dans le Béarn, paroît s'être communiquée des Protestans aux Catholiques. Ce qui confirme cette opinion, c'est que dans les Villes & les Villages où il reste plus de Calvinistes, il y a aussi plus de jureurs, sur-tout parmi le bas-peuple, qui n'est retenu ni par la politesse, ni par les principes de Religion. D'ailleurs il n'est pas surprenant que des hommes accoutumés à vomir des imprécations contre les puissances de l'Eglise & de l'État, à tourner en dérision les Saints, leurs images & leurs Reliques, soient parvenus à porter leur audace jusqu'à blasphémer contre Dieu. Les Livres des premiers Auteurs de la prétendue Réforme sont remplis d'expressions horribles contre ce qu'il y a de plus sacré.

NOTE VII, page 12.

ANTOINE DE BOURBON, Duc de Vendôme & premier Prince du Sang, devint Roi de Navarre par la mort de son Beau-père Henri d'Albret. Henri second, Roi de France, à qui on avoit fait entendre qu'il ne convenoit point qu'il y eut deux Souverains dans un même Etat, voulut l'engager à lui céder ses Domaines, promettant de le dédommager par des biens équivalens. Antoine éluda sa proposition, & prit le parti de se retirer dans ses Etats avec la Reine son épouse, ses Peuples le reçurent avec des transports de joie; & quand ils furent l'intention du Roi de France, ils mirent tout en œuvre pour en empêcher l'effet. Il avoit envoyé à Pau quelques Maîtres des Requêtes qui devoient disposer les Béarnois à l'échange, & il comptoit sur l'adresse du Chancelier

de Navarre , qui cabaloit pour lui. C'étoit Nicolas d'Augue ou Dangui , Evêque de Mende , batard de la maison Duprat. Il voulut s'associer le Baron d'Arros , homme de tête & d'un grand crédit ; mais il trouva un sujet fidèle qui , profitant des ouvertures que l'autre lui fit , assembla toute la Noblesse du pays , & l'engagea unanimement à repousser les entreprises du Roi de France. L'indignation fut générale contre le traître Chancelier , & il eut bien de la peine à se sauver du Béarn ; on fortifia Navarreins & le Château de Pau , & par-tout on se mit en état de défense. Mais ces préparatifs n'eurent point de suite , le Roi de France se désista de ses prétentions ; il se vengea seulement en démembrant de la Guienne la Province du Languedoc , & en refusant au Roi de Navarre le Gouvernement de Picardie qu'il demandoit pour le Prince de Condé.

De nouveaux événemens rappellèrent à la Cour de France le Roi de Navarre, avec la Reine son épouse & son fils, âgé de cinq ans. Cet enfant annonçoit déjà ce qu'il seroit un jour. Je remarque qu'il ne parloit que Béarnois à cet âge, & que néanmoins il étoit bien élevé. Henri second lui ayant demandé s'il vouloit être son fils. Il répondit se tournant vers son Père : *aguet es lou seigne Paï* ; c'est lui qui est Monsieur mon Père. La mode a changé en Béarn. Les enfans de condition ne disent plus Monsieur mon père ; mais ils parlent françois. Et on craint qu'ils ne prennent l'accent du pays, c'est qu'on est plus poli qu'autrefois. Henri II répliqua : Puisque vous ne voulez pas être mon fils, voulez-vous être mon gendre ? *Obé*, répondit aussi-tôt l'enfant. Il savoit dès-lors ce que c'étoit qu'un gendre. *Obé ou obio*, est plus respectueux que

de tout seul, quoique l'un & l'autre veuillent dire oui. Les réparties du jeune Prince, & son heureuse philosophie, engagèrent le Roi de France à le faire élever avec le Dauphin son fils, & à lui destiner en mariage la Princesse Marguerite sa fille.

Cependant l'Angleterre déclara la guerre à la France. Cette guerre dura deux ans. La paix fut conclue l'an 1559. Mais comme il ne fut point parlé dans le Traité de la restitution de la Navarre, quoiqu'on l'eût promise à Antoine de Bourbon, il résolut d'en tenter lui-même la Conquête. Sa première campagne ne fut pas heureuse. Il perdit la plus grande partie des fonds que son père lui avoit laissés, & d'autres soins l'appellèrent ailleurs. Henri II étoit mort, François II lui avoit succédé, & pendant sa minorité c'étoit au Roi de Navarre, comme premier Prince du Sang, à

se charger des affaires de France, sous l'autorité de la Reine mère. Mais, par une négligence impardonnable, il ne parut à la Cour que quand les Guises y furent dominans. Dès-lors, malgré les reproches de son frère, le Prince de Condé, & les avis sages & courageux des bien-intentionnés, il ne put sortir de sa léthargie. Les Princes Lorrains lui caufoient mille dégoûts qu'il ressentoit vivement, sans avoir la force de s'en venger. Il eut enfin un prétexte honnête de retourner en Béarn.

Philippe II, Roi d'Espagne, venoit d'épouser Elisabeth de France. Antoine de Bourbon, qu'on vouloit éloigner, fut chargé de la conduire hors du Royaume. Il fit voir dans ce voyage plus d'ambition qu'il n'en avoit montré en France. Étant entré dans la Navarre, il annonça le droit qu'il y avoit, & il y trancha du Souverain.

Il vouloit même, assez imprudemment, aller trouver le Roi d'Espagne, pour lui en demander la restitution. Mais celui-ci évita l'entrevue. De retour dans ses Etats, vraisemblablement il s'y seroit fixé sans les troubles de France. Il étoit à Nerac, livré aux plaisirs, s'occupant néanmoins du bonheur de ses sujets, & s'abreuvant du poison des erreurs que répandoit le Ministre David, méchant Moine apostat, qui, avec des talents, réussit, par ses variations, ses vices & ses intrigues, à se faire détester autant des Protestants que des Catholiques. La conspiration d'Amboise contre les Guises, avoit été découverte. Le Prince de Condé, accusé d'en être le chef, avoit fait taire, par sa fierté, la médifance ou la calomnie; mais, craignant les pièges de ses ennemis, il s'étoit retiré auprès du Roi de Navarre, accusé aussi secrètement d'avoir

trempe dans la conspiration. L'éloignement de ces deux Princes ne les rendoit pas moins suspects, ni moins odieux. Leur conduite étoit épiée. On savoit qu'ils professoient publiquement le Calvinisme. Condé avoit protesté hautement qu'il n'iroit jamais à la Messe. Il avoit auprès de lui le fameux Théodore de Beze, dont les conseils ne respiroient que le sang. C'en étoit bien assez pour faire mettre sur leur compte tous les orages qui se formoient contre l'Etat. On prit le parti de les rappeler à la Cour. Ils s'y rendirent malgré le péril qui les menaçoit. Condé fut jugé par des Commissaires, qui le condamnèrent à la mort. De Thou croit que l'Arrêt fut dicté & non pas signé. Le Roi de Navarre, averti qu'on vouloit l'assassiner, chargea un de ses serviteurs de prendre, si ce malheur lui arrivoit, son habit teint de son sang, & de le

remettre à son Fils, afin que cet objet le portât à venger sa mort; il comptoit déjà sur la grandeur de son ame.

L'assassinat n'eut pas lieu, & les choses changèrent de face. François II mourut le cinq Décembre l'an 1560. Charles IX lui succèda. Le Prince de Condé sortit de prison, & fut déclaré innocent par un Arrêt du Conseil, & ensuite par le Parlement de Paris. Le Roi de Navarre rentra dans les bonnes graces de la Reine mère, & fut nommé Lieutenant-Général du Royaume: cette place lui fit espérer d'avancer les progrès de la prétendue Réforme. Il chargea George Gluk, Ambassadeur du Roi de Danemarck, d'assurer son Maître, que l'année 1561 ne se passeroit pas sans qu'on vit prêcher dans toute la France, le plus pur Evangile, & l'année n'étoit pas finie, qu'il abandonna le parti des Protestants.

Théodore de Beze lui fit à ce sujet de vives remontrances, & la Reine Jeanne lui mit devant les yeux tout ce qu'il devoit à Dieu & aux hommes. Rien ne pût le faire revenir sur ses pas. Il répondit des durerés à la Reine, & il dit à Beze, qu'il n'étoit pas si enfoncé dans le parti des Catholiques, qu'il ne pût s'en retirer. Mais le Royaume de Sardaigne qui lui étoit promis, renversa toutes ses idées. Il crut qu'il alloit devenir un des plus grands Potentats de l'Europe, & entrer dans un nouveau Paradis terrestre, dont on lui avoit fait voir dans une Carte dressée exprès, la plus brillante description. Ce Tableau l'anima contre les Hérétiques; car un si rare trésor devoit être le prix du plus grand zèle. On le vit se reconcilier avec ses ennemis, s'éloigner de ses parents, se mettre à la tête d'une Armée pour combattre son frère le Prince

Prince de Condé, qui commandoit les Troupes des Protestants. Après quelques exploits de guerre, il reçut un coup de mousquet au siège de Rouen, & il mourut des suites de sa blessure. Mais il eut le tems de mettre ordre à ses affaires temporelles, & de s'occuper du soin de son salut.

La Popélinière, Historien Protestant, dit qu'il se confessa à la Catholique; & il ne parle point de la protestation qu'il fit, suivant Monsieur de Thou, à l'un de ses Médecins qui étoit Hérétique; savoir, que s'il revenoit en santé, il professeroit publiquement la confession d'Ausbourg, & qu'il vivroit & mourroit dans cette Religion. C'est ce qui m'a fait dire plus haut, qu'il avoit renoncé au Calvinisme, au moins extérieurement. Je ne garantis point le rapport de Monsieur de Thou, & j'avoue que je ne l'ai point trouvé ailleurs. Mais

il n'est pas contre la vraisemblance, si on approfondit le caractère d'Antoine de Bourbon. Le même Monsieur de Thou dit qu'il avoit l'ame noble, généreuse & libérale; qu'il étoit habile dans le métier des Armes, & que sa valeur égaloit celle des plus grands Capitaines de son siècle; qu'il aimoit le bien, & avoit de la droiture; qu'il entendoit parfaitement les affaires, & qu'il s'y appliquoit si sérieusement, qu'il ne pouvoit en être détourné par les plaisirs.

Ce portrait est sûrement très-beau, & il y a peu de Princes dont on puisse en dire autant. Je demanderai seulement s'il s'accorde avec différents traits de la vie d'Antoine de Bourbon. Par-tout on le voit incertain, irrésolu, nonchalant, crédule; sans être même animé de cette ambition qu'un Prince doit avoir, qui est de soutenir la dignité de son rang, les

droits de la Couronne & de se sacrifier pour les intérêts de l'État. Sa facilité à se laisser prendre aux pièges du Roi d'Espagne, son désir de posséder la Sardaigne, les propos qu'on lui fait tenir au sujet de cette Isle prétendue enchantée, l'entrée triomphante qu'il fit dans Rouen par la brèche, quoiqu'il fut blessé à mort, ses amusemens pendant sa maladie, enfin ses dernières paroles au Ministre Protestant : tout cela donne lieu de penser, ou qu'il s'étoit fait une étrange révolution dans son cerveau, ou que plusieurs des belles qualités que Monsieur de Thou lui attribue, n'étoient pas des habitudes de son ame ; mais seulement des mouvemens passagers qui produisoient des actions dignes de louange. Après les foiblesses que Monsieur de Thou a remarquées dans le cours de la vie de ce Prince, on diroit que le por-

trait qu'il en fait à la fin, est une éloge mendié. Aussi est-ce à l'Historien que j'en veux dans mes réflexions, & non pas au Roi de Navarre, que d'autres Ecrivains ont peint de couleurs différentes. Tout ce que j'ajouterai, c'est que Henri d'Albret me paroît plus grand homme qu'Antoine de Bourbon, & que Henri IV, à qui tout doit céder, fut plus ressemblant à son Ayeul qu'à son Père.

NOTE VIII, page 13.

Ce fut à la sollicitation du Clergé qu'en 1599 Henri IV, par un Edit enregîtré au Conseil souverain de Pau, remit l'exercice de la Religion Catholique dans le Béarn, & qu'il y établit deux Evêques, celui de Lescar & celui d'Oléron, avec douze Curés; leur assignant des pensions sur le Domaine de Navarre. Ce commencement fit juger aux Béarnois qu'il n'en reste-

roit pas là ; mais ils n'osèrent point lui résister. Les années suivantes jusqu'en 1608, il continua de favoriser les Catholiques. Enfin quand il crut avoir assez bien préparé les esprits, il envoya au Conseil souverain de Pau, des Lettres-Patentes qui ordonnoient la main-levée de tous les biens Ecclésiastiques appartenants aux Evêques de Dax, d'Aire, de Tarbe, de leurs Chapitres & Curés ; aux Abbés de Saint-Pé & Pontaut, au Prieur de Saint-Lezé, & au Chapitre du Saint-Esprit de Bayonne. Ces biens se montoient de quarante à quarante-cinq mille livres de rente. Les Lettres-Patentes furent vérifiées & exécutées sans la moindre opposition. C'est que Henri IV savoit se faire craindre. Il n'étoit point un enfant comme Louis XIII ; & s'il eût vécu, les Béarnois auroient vu tous les changemens qu'il avoit résolu de faire dans leur pays,

selon qu'il l'avoit promis au Pape , & ils n'auroient pas soufflé le mot. On dit qu'il temporisa par prudence , mais disons plutôt que ce fut par bonté : il en coûtoit trop à son cœur de faire de la peine à ses chers compatriotes. D'ailleurs il fut détourné par des affaires plus difficiles , & il renvoya celles du Béarn à un autre tems , bien assuré qu'il en viendrait à bout quand il voudroit.

La minorité de Louis XIII donna lieu aux Protestans de former des partis dans toute la France ; & la main-levée des biens Ecclésiastiques du Béarn devint un objet embarrassant. Le Clergé s'assembla à Paris l'an 1615. L'Evêque de Beauvais fut choisi pour haranguer le Roi. Il fit une peinture vive des maux de l'Eglise. Deux ans après , il y eut encore une autre assemblée , dont l'Orateur fut Gaspar Dinet , Evêque de Mâcon. Je vais

rapporter deux extraits de son discours. Le premier donnera une idée de l'éloquence de son tems, si on n'aime mieux dire la sienne; le second fera connoître quel étoit alors dans le Béarn l'état des Catholiques.

P R E M I E R E X T R A I T.

« Sire, la Religion & la Justice
 » sont deux sœurs jumelles qui s'en-
 » tr'aident uniquement. Parce que,
 » dit un Ancien, elles ont un même
 » ventre, sont nées en même jour,
 » en même heure, au même point.
 » C'est pourquoi elles ont même ho-
 » roscope, mêmes aspects, heureuses
 » ensemble, malheureuses ensemble,
 » un bien commun, un mal commun,
 » participantes par société de natu-
 » re à même félicité & infortune.
 » Elles ont mêmes amis & mêmes
 » ennemis.

» Il est de la Justice & de la Reli-

» gion , ce que de la Lune & de la
 » Mer. Si la Lune est au plein , la
 » Mer est aussi au plein : si elle est à
 » son décours , la Mer est de même.
 » C'est comme du Soleil & du Soulci.
 » Quand le Soleil commence à pa-
 » roître , le Soulci s'éclot , & s'épa-
 » nouit ; est-il en son midi , le Soulci
 » fait aussi paroître le midi de sa
 » beauté , ouvrant son petit sein &
 » éparpillant ses feuillettes , comme
 » autant de petits rays. Mais si le
 » Soleil est en son Occident , cette
 » fleur , naturellement amie de cette
 » astre , se clot , se ferme & se cache
 » avec lui ».

SECONDE EXTRAIT.

« Là (en Turquie) ces misérables
 » Esclaves (les Chrétiens) trainans
 » leurs chaînes aux pieds , ont en-
 » core dans Constantinople , siège du
 » Mahométisme , leur Eglise où ils

» s'assemblent librement, leurs Prê-
 » tres qui leur administrent les Sa-
 » cremens nécessaires pour leur salut,
 » & par-tout cet Empire les Chrê-
 » tiens Grecs, Armeniens, Jacobites,
 » Georgiens, Nestoriens & autres de
 » diverses sectes, exercent en liberté
 » leur Religion, jouissent de leurs
 » Eglises & des biens affectés à icel-
 » les. Mais au Béarn, après avoir ôté,
 » avec l'exercice de la Religion, les
 » Temples aux Catholiques, on a
 » dépouillé les Ecclésiastiques de tous
 » leurs biens, & iceux, contre tout
 » droit divin & humain, employé à
 » l'entretien des ennemis de l'Eglise,
 » aux gages des Ministres, aux pen-
 » sions de grand nombre d'Ecoliers
 » qu'on élève au Calvinisme, pour
 » de là être semés par toute la Fran-
 » ce, à d'autres usages & dépenses
 » profanes ».

Ce ne sont point ici des déclama-

sions ; ce sont des vérités constantes que les Calvinistes ne peuvent nier ; mais de peur qu'ils ne se prévalent de ce que dit Monsieur de Mâcon que les Chrétiens ont leurs Eglises à Constantinople , pour blâmer la France qui ôte les Temples aux Protestants ; ils doivent se souvenir que ce sont eux qui , les premiers , ont ôté les Eglises aux Catholiques ; & qu'on n'a usé de représailles à leur égard , quelque justes qu'elles fussent , qu'après qu'une longue expérience a prouvé qu'ils ne cesseroient de troubler l'État , tandis qu'ils auroient le libre exercice de leur Religion. Les Catholiques , rétablis par Henri IV dans le Béarn , avoient de leur part mille contradictions à essuyer ; & ceux qui n'avoient pas encore reçu des faveurs de ce Prince , étoient aussi contraints que jamais. « Il reste encore , disoit Monsieur de Mâcon , plus de cent , que Villes , que Bourgs ou

» Paroisses, les Habitans desquels au-
 » moins les trente, les vingt-cinq
 » sont Catholiques qui n'ont aucun
 » exercice de leur Religion, ni au-
 » cuns Prêtres ».

Il est étonnant, mais bien honora-
 ble pour les Béarnois, qu'il y ait eu
 tant de Catholiques dans un pays où
 l'Hérésie regnoit depuis cinquanta
 ans. Pierre Matthieu, Historiographe
 de France, dit que de huit portions
 d'Habitans, les six étoient fidèles à
 la Religion; il n'y avoit donc qu'un
 quart de Béarnois qui fussent Héré-
 tiques, & c'est à ce petit nombre que
 nous devons attribuer les Troubles du
 Béarn; mais nous devons penser aussi
 que les persécutions qu'ils ont exer-
 cées n'étoient pas aussi violentes que
 bien des gens ont prétendu, soit qu'ils
 ne se crussent pas assez forts, soit
 qu'ils fussent moins méchants que
 dans d'autres Provinces.

NOTE IX, page 13.

OUTRE les deux Evêques & les douze Curés établis dans le Béarn, Henri IV, y envoya des Missionnaires. Les premiers furent trois Barnabites; l'un desquels mérite d'être connu des Béarnois. C'étoit Dom-Fortuné Colomb, né à Pau de Pierre Colomb, Secrétaire du Cabinet de la Reine Jeanne. Il fut nommé Zacharie à son baptême & élevé dans la Religion Protestante avec un frère aîné, nommé Louis, qui devint Syndic Général des États du Béarn. Après ses études Zacharie fréquenta le Barreau comme Avocat, & y acquit de la réputation. Le retour de Henri IV à l'Eglise Romaine lui fit naître des doutes sur la Religion qu'il suivoit; & ne pouvant les dissiper dans sa patrie, il prit le parti d'aller à Toulouse, ville féconde en hommes savaus, & que le

poison de l'Hérésie n'avoit pas infectée. Mais il ne fut pas encore content. Comme les Ministres Protestants lui avoient débité mille impostures contre le Pape & contre sa Cour; il résolut de voir les choses par lui-même, & il fit le voyage de Rome. Là il eut le bonheur de connoître le célèbre Cardinal d'Osset, qui dissipa ses préjugés & qui, lui ayant fait abjurer l'Hérésie, le retint auprès de lui, comme un fils qu'il avoit engendré en Jesus-Christ, & d'autant plus précieux, que la Providence le lui avoit envoyé du pied des Pyrenées, d'un pays voisin de celui où il avoit lui-même reçu le jour.

Cette grace que Dieu avoit fait à Colomb fut suivie d'une autre. Il lui inspira de renoncer au monde. Le Cardinal, dépositaire des secrets de son cœur, lui conseilla d'entrer dans la Congrégation des Barnabites

dont il connoissoit l'esprit & l'Institut. Son mérite le fit recevoir, quoiqu'âgé de trente-quatre ans; &, selon l'usage, on changea son nom de bapême en celui de Fortuné. Mais son Frère qui avoit appris sa conversion, ne voulant pas qu'il mît le comble à ce qu'il appelloit une apostasie, fit les plus grands efforts pour empêcher sa profession. Il se rendit de Pau à Paris, & fit entendre au Roi que son Frère avoit été séduit par quelque Moine Italien, & que s'il suivoit le parti qu'il avoit pris de se faire Religieux, il causeroit l'extinction de sa famille, attendu qu'il étoit lui-même sans enfans. Il trouva aussi le secret de mettre dans ses intérêts Pierre d'Abbadie, Evêque de Lescar, & Arnaud de Maytie, Evêque d'Oléron. Sur leurs représentations, le Roi fit prier le Pape de renvoyer Colomb, mais le Cardinal, Archevêque de Mi-

lan, Frédéric Borromée, chargé par le Pape d'examiner sa vocation, en rendit un si bon témoignage, que le Roi ne voulut plus s'opposer à sa profession, & il le demanda pour les Missions du Béarn.

Dom Fortuné partit d'Italie avec le Père Dom-Maurice Olgiati, Milanois, & le Frère Louis Bitoste, Lorrain. Ces trois hommes, qui répandoient par-tout où ils passoient la bonne odeur de Jesus-Christ, arrivèrent dans la Paroisse de Luc, Diocèse d'Oléron, le premier Juillet 1708, il n'y avoit que le Père Colomb qui entendit l'idiome de la Province: mais ses deux Compagnons l'eurent bientôt appris. Dans quatre mois le Père Olgiati fut en état de prêcher; & il le fit si bien dans la suite, que les Hérétiques mêmes l'écoutoient avec satisfaction. Quant au Frère Bitoste, il n'eut pas plus de peine à se faire en-

tendre. Il traduisit même de françois en béarnois le Catéchisme du Diocèse de Lescar, & le Curé de Moneing, M. Cheverri, homme vertueux, lui permit de l'enseigner dans sa Paroisse. Rien n'arrêta l'ardeur de son zèle. On le voyoit ramasser les enfans dans les rues, les aller chercher dans leurs maisons, exhorter leurs parents à les envoyer à l'Eglise, & à les y accompagner eux-mêmes. Il eut des contradictions à essuyer de la part des Protestants, & des plaisanteries de la part des Catholiques, parce que les Habitans de Moneing sont naturellement railleurs. Mais il n'en fut pas moins actif pour la gloire de Dieu; & on peut dire qu'il fit de très-grands biens par l'instruction & par l'exemple. Aussi mérita-t-il que le Père Colomb écrivit en beau latin l'Histoire de ses Vertus pour l'édification de ses Frères. Les deux Missionnaires

qui avoient le privilège de prêcher par-tout, sans que les Hérétiques pussent s'y opposer, partagèrent entr'eux le Béarn. Olgiati prit pour lui le Diocèse d'Oléron, & Colomb celui de Lescar. Je n'entrerai point dans le détail de leurs travaux Apostoliques ni des conversions qu'ils firent; je dirai seulement qu'ils changèrent la face de l'Eglise du Béarn, & que cette terre inculte qui ne produisoit que des ronces, porta par leurs soins des moissons abondantes.

Il leur fallut d'autres Ouvriers qui pussent les séconder. On leur envoya d'Italie des Confrères distingués par leur doctrine, leur zèle & par une grande simplicité de mœurs. Le Père Colomb ne perdit point l'amitié de son Frère, quelque sensible que celui-ci dût être à son changement, & quoique rien n'allienne tant les cœurs que la diversité des sentimens en matière

de Religion. Ses autres parents le voyoient aussi sans peine, & à la considération ils faisoient bon accueil à ses Confrères. Cette facilité de communiquer avec les Protestants, donnoit occasion aux Barnabites de traiter des points de controverse ; & les Conférences qu'ils faisoient dans un esprit de paix & de charité, n'étoient pas moins instructives qu'édifiantes. On voyoit que ces Missionnaires étoient pénétrés de ce qu'ils disoient, qu'ils ne connoissoient point l'intrigue, & qu'ils se conduisoient avec un parfait désintéressement ; ce qui fera toujours la pierre de touche pour discerner le faux zèle du véritable. Il y avoit douze ans que les Barnabites travailloient dans le Béarn, & ils n'avoient pas pensé à y faire le moindre établissement. Ils ne possédoient pas un pouce de terre ; allant de Ville en Ville, de Village en Vil-

lage, sans aucune demeure fixe. S'ils ne travailloient pas de leur mains comme les Apôtres; ils étoient nourris aux dépens du Roi pour n'être pas à charge aux fidèles. Leurs services furent enfin récompensés; Louis le Juste, en 1621, leur donna le Collège de Lescar, avec l'Abbaye de Luc & le Prieuré de Sainte-Christine.

NOTE X, page 14.

GALZVINDE que Monsieur de Marca nomme Galesainte, étoit fille d'Athanachilde, Roi d'Espagne. Elle fut mariée à Chilperic, Roi de Soissons, l'un des quatre fils de Clotaire, qui avoient partagé entr'eux la Monarchie Françoisse. Elle porta de grands biens à son Époux: &, ayant renoncé à l'Arianisme, elle parvint à gagner son cœur par sa modestie & sa bonne conduite. Mais elle le perdit par les intrigues de Frédegonde

sa rivale , que l'Histoire représente comme un monstre de méchanceté. Se voyant méprisée , elle pria Chilperic de lui permettre de s'en retourner en Espagne , en lui abandonnant tous les trésors qu'elle lui avoit apportés. Il ne voulut pas y consentir ; & il tâcha de la radoucir par ses caresses. Mais il l'a fit étrangler dans son lit ; & peu de jours après il reprit Frédegonde qui avoit été sa femme ou sa maîtresse. Ce trait de barbarie donneroit une mauvaise idée des mœurs du bon vieux tems , si Gontran & Sigebert, frères de Chilperic, n'en avoient senti l'horreur. Ils s'unirent pour venger la mort d'une Reine que deux anciens Auteurs , Gregoire de Tours & le Poëte Fortunat , ont mise au rang des femmes les plus vertueuses. Mais la guerre qu'ils déclarèrent à Chilperic ne l'empêcha point de se maintenir dans ses

Etats. Il fit même des Conquêtes sur les Provinces de ses Frères. Ainsi Brunegilde, ou Brunehaut, sœur de Galzuinde & épouse de Sigebert,* ne jouit point du Béarn ni des autres pays qui lui avoient été adjugés par Arrêt du Roi Gontran & du Conseil des Seigneurs de France, & que Galzuinde avoit acquis par son Contrat de mariage. (*Vid.* L'Histoire du Béarn.)

* Le père Daniel contredit ici M. de Marca, & il prétend que Chilperic, ayant essuyé plusieurs défavantages, fut obligé de céder à Brunehaut tout ce qu'il avoit donné à sa Sœur.

NOTE XI, page 22.

Je ne crois point qu'il reste en Béarn des descendans de Paul Lescun, Seigneur de Piets. Mais s'il y en a, ils peuvent se vanter d'une origine bien ancienne & bien illustre, supposé que Paul soit descendu lui-même de For-

taner de Lescun. Celui-ci vivoit l'an 1234, & il étoit un des premiers Barons du Béarn. Ses terres s'étendoient le long des Pirenées, apparemment du côté d'Aspe & du Village qui porte son nom. Thibaut, Comte de Champagne & de Brie, devenu Roi de Navarre, lui donna en fief perpétuel, pour lui & ses héritiers, la Ville & le Château de Sadoba dans la Navarre. Guarfende, Comtesse du Béarn, & Gaston son fils signèrent au Contrat de donation, & cautionnèrent la fidélité de Fortaner. Comme il y a souvent des sauvageons entés sur des plantes naturelles, il peut y en avoir eu dans la souche de Lescun depuis Fortaner jusqu'à Paul. C'est un point qu'il faut laisser discuter aux Généalogistes.

NOTE XII, page 23.

CHAMIER, Ministre de Montelimar, fort connu par des Ouvrages de Controverse, fut député à l'Assemblée de Saumur; & il y occupa la place d'Adjoint au Président. Soit qu'on craignit l'autorité qu'il y avoit, ou pour quelqu'autre raison, on lui suscita une affaire qui auroit dû l'en éloigner. Le Consistoire de Montelimar donna sa place de Ministre à un autre, sous prétexte qu'il n'en pouvoit pas remplir les fonctions pendant son absence; le coup étoit cruel pour un homme qui avoit à Montelimar son bien, sa femme & ses enfans. Il en porta ses plaintes à l'Assemblée qui prit fait & cause pour lui, & qui le maintint dans sa place, ordonnant que les Ministres des lieux circonvoisins prêcheroient pour lui, tandis qu'il seroit absent. Mais dans la suite il fut transféré à Montauban

par le Synode de Privas, en qualité de Ministre & de Professeur de Théologie. C'est au siège de cette Ville qu'il fut tué d'un boulet de canon, sans qu'on fût d'où le coup étoit parti. Il avoit fait le matin un discours pathétique contre les Assiégeants, assurant par trois fois qu'ils n'entroient pas dans la Ville; & sur le soir il avoit endossé la cuirasse & pris la hallebarde pour soutenir le courage des Assiégés. On voit par-là que les Réformateurs de l'Eglise n'adoptoient pas la maxime du droit *Ecclesia abhorret à sanguine*. Il est remarquable que les plus grands boute feux des Protestants, Lescun, Hautefontaine & Chamier, moururent tous trois de mort violente. Si on veut en faire des Martyrs, ils sont bien différents des nôtres qui ne se battoient pas contre les Tyrans. Il est vrai néanmoins que tous les Protestants n'approuvoient

prouvoient pas la bravoure de leurs Ministres. Le Vassor fait au sujet de Chamier, une réflexion qui me paroît très-judicieuse & très-belle ; & , comme elle peut être utile à beaucoup de Catholiques, je vais la rapporter ici. « Un coup de canon l'em-
 » porta, dit cet Auteur, si peu
 » convenable à un homme de son
 » caractère. Ceux que Dieu appelle à
 » la prédication de l'Évangile, ne
 » doivent point se mêler des affaires
 » politiques & encore moins de celles de la guerre. L'exemple de certains Prêtres ou Moines qui se
 » mettent à la tête des Escadrons &
 » des Bataillons, ne peut pas justifier
 » Chamier. Il y a d'ordinaire plus
 » d'emportement & de fanatisme, que
 » de véritable Religion dans ces Ecclésiastiques harangueurs, qui prétendent se signaler en animant les
 » soldats au combat ».

NOTE XIII, page 23.

HAUTEFONTAINE étoit Maréchal de Camp du parti des Protestants, & il fut tué au siège de S. Jean-d'Angéli. Comme on l'emportoit du lieu où il avoit été blessé, il exhorta les Alliés à se bien défendre. On eut soin de publier qu'il n'avoit reçu qu'une légère blessure, qui n'auroit point de suite : & on l'enterra de nuit. Mais sa mort ne fut pas long-tems cachée, & elle affligea beaucoup les Protestants qui perdirent un de leur plus forts appuis. En 1612, il avoit fait échouer l'entreprise de la Roche-Beaucour, qui, pour servir la Reine mère, vouloit établir un Maire à Saint-Jean-d'Angéli contre les intérêts du Duc de Rohan qui en étoit Gouverneur, & dont il étoit le Lieutenant. Haute-fontaine avoit su attirer, dans le parti du Duc, presque tous les Protestants

de cette Ville, & depuis ce moment il y avoit acquis un si grand crédit, qu'on n'y faisoit rien sans le consulter. Messieurs de Rohan & de Soubise ne juroient que par lui. Il étoit, dit le Mercure françois, leur Jupiter Ammon, leur Oracle de Delphes. Il avoit commandé en Hollande avec distinction, il étoit bon écrivain, bon guerrier & très-expert dans les affaires politiques. Quelque zèle qu'il eut pour la prétendue Réforme, il n'approuva point qu'on prit les armes contre le Roi, & il regarda cette entreprise comme un signe de la colère de Dieu qui vouloit châtier les Protestants. Cela n'empêcha point qu'il ne fit pour son parti tout ce qu'on pouvoit en attendre, & qu'il ne se comportât en brave homme jusqu'au dernier soupir.

NOTE XLV, page 33.

PIERRE DE MARCA, fils de Jacques de Marca & de Catherine de Lartet, a été un des plus grands hommes que le Béarn ait produit. Sa famille étoit très-ancienne, puisqu'elle comptoit cinq cents ans en remontant jusqu'à Garças de Marca qui avoit commandé la Cavallerie de Gaston, Prince du Béarn, au siège de Saragosse, & elle n'avoit pas acquis moins d'éclat dans la Robe que dans l'Epée. Pierre naquit au Château de Gan l'an 1594. Jacques son père ne voulut point qu'il fut batifé par un Ministre Protestant; &, comme il n'y avoit point des Prêtres Catholiques dans le Béarn, il le fit porter dans l'Abbaye de Saint-Pé de Generes ou de Geires, comme on dit aujourd'hui. Elle est dans la Bigorre. On lui donna le nom de Pierre, & le Prieur des Bénédictins lui dit

en le batifant : *Tu es Pierre , & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Ces paroles furent une espèce de Prophétie que Baluse croît s'être vérifiée par les services qu'il a rendus à la Religion. Je ne pense pas cependant qu'aucune inspiration ou instinct divin fit alors parler le Moine , mais plutôt la mauvaise habitude qu'ont certains gens de faire à tort & à travers des applications de l'Écriture Sainte. Baluse & l'Abbé de Faget ont cité celle-ci , parce que la plupart des Historiens aiment à mettre du merveilleux dans la naissance des grands hommes.

La jeunesse de Pierre de Marca fut très-bien employée à l'Étude , & il fit de grands progrès dans les Sciences ; il s'appliqua sur-tout à la Politique , à la Critique & à la Jurisprudence. La pénétration de son esprit lui servit plus que les leçons de ses Maîtres. Il n'y a rien de surprenant dans ce

que dit de lui l'Abbé de Faget, qu'au sortir de ses Etudes il confondit, dans la dispute, quelques Gentilshommes Protestants & un Ministre renommé dans le Béarn pour son savoir. Car 1^o la Noblesse de ce tems là ne se piquoit pas d'érudition, & il se peut que les Gentilshommes en question étoient comme celui de Papefiguière:

Je t'ai ja dit que j'étois Gentilhomme,
Né pour chommer & pour ne rien savoir.

La Fontaine.

2^o Le Ministre pouvoit proposer des Sophismes, & être réfuté par un jeune-homme couvert encore de la poussière des Classes, & exercé dans la dispute. D'ailleurs il s'agissoit d'un passage de Saint Paul, que le Ministre prétendoit être altéré. Marca tira de sa poche un nouveau Testament Grec pour en faire la vérification; mais le Ministre ignoroit cette langue, que son Adversaire savoit parfaitement. Il n'y a là rien

d'extraordinaire, & je ne vois point sur quel fondement Baile a pu avancer que la victoire de Marca sur les Gentilshommes & le Ministre a l'air d'un conte fait à plaisir.

Le premier Ouvrage qui fit connoître avantageusement Monsieur de Marca, fut l'*Histoire du Béarn*, qu'il entreprit par amour pour sa patrie, & qui fit juger qu'il étoit capable des plus grandes choses. Cette Histoire en effet, outre qu'elle est une des mieux écrites de son tems; quoique l'Auteur demande grace pour son style *Béarnisé*, est un chef-d'œuvre de recherches & de discussions critiques. L'Auteur avoit à surmonter les plus grands obstacles pour réussir dans son entreprise. Trois Ecrivains avant lui, savoir, la Periere, Olhogaray & Bertrand Elie, avoient donné l'*Histoire des Comtes de Foix*, qui renferme celle de Béarn. Mais tous trois sup-

posoient comme certain que cette Province avoit été une République jusqu'à Roger Bernard, Comte de Foix, qui unit le Béarn à son Domaine. On voyoit de plus à la tête de la Compilation manuscrite des Fors & Coutumes du pays, un écrit fait quatre cents ans auparavant, qui témoignoit que le Béarn s'étoit jusqu'alors conduit par ses Loix sans aucun Prince ou Souverain : & il n'y avoit aucun Mémoire ancien qui pût détruire cette assertion. Sans compter que la plupart des Monastères ou Eglises de la Province & des pays circonvoisins, ayant été brûlés par les Hérétiques, il n'étoit pas possible de consulter les Titres de leurs Fondations, qui en auroient fait connoître les Auteurs.

Un homme moins pénétrant que Monsieur de Marca, n'auroit pas même imaginé qu'il y eût eu avant Roger Bernard des Princes du Béarn :

ou s'il avoit eu cette idée, il se feroit cru dans l'impossibilité de l'établir. Mais en consultant ce qui restoit des Archives de Béarn, avec celles de Gascogne, de France & d'Espagne; & en examinant les diverses formes de Gouvernement que le Béarn avoit reçues, d'abord sous les Romains, ensuite après les divisions des Gaules, puis sous les Rois Visigoths de Toulouse, & enfin sous Clovis & les autres Rois François; il fit voir non seulement la chaîne non interrompue des Princes inconnus; mais encore leurs actions & leurs exploits de guerre. Il détruisit ainsi la prétendue indépendance des Béarnois jusqu'à Gaston de Moncade, qu'ils croyoient avoir été le premier & le dernier Seigneur de la maison de Béarn; au lieu qu'il ne fut que le vingtième, à compter du fils de Loup Centulle, auquel Louis le Débonnaire donna,

l'an 820, l'investiture de la Vicomté de Béarn. Et depuis ce dernier jusqu'à Louis XIII, les Seigneurs de Béarn se succedèrent non par Election du Peuple, mais par droit d'hérédité.

La question de l'État Républicain du Béarn, étoit fort agitée lors de l'Édit de main-levée des biens Ecclésiastiques. Monsieur de Marca en faisoit plus qu'un autre sur cette matière. Il travailloit avec un grand zèle au rétablissement de la Religion Catholique & à l'exécution de l'Édit. Il ramassoit dès-lors des matériaux pour son Histoire; puisqu'il mit quinze ans à la faire; & qu'elle ne parut que six ans après qu'elle fut achevée, c'est-à-dire, l'an 1640; tout cela me fait croire qu'il étoit l'Auteur de plusieurs écrits dont j'ai parlé dans le corps de l'Ouvrage, tels par exemple que *l'Avis* & la *Réponse à l'Appologie des*

Protestants, dont les principes sont exactement contenus dans l'Histoire du Béarn. L'Auteur dit d'ailleurs dans cette Histoire qu'il prononça, au sujet de l'Édit de main-levée, un petit Discours où il démontra que la vraie Cité de Béarn, sur laquelle les Géographes ne s'accordoient pas, étoit la Ville de Lescar. Or il employe dans l'Histoire les mêmes raisonnemens qu'il avoit employés dans le Discours, & qui se trouvent aussi dans l'Avis.

Quoi qu'il en soit de mon opinion, l'Histoire du Béarn sera éternellement utile à la Province, pour connoître son Origine, ses Limites, ses Révolutions, ses Fondations, ses Titres, ses Droits & ses Privilèges. Elle y trouvera de beaux traits de valeur & de grandeur d'ame dans plusieurs Chefs qu'elle a eus. Les Jurisconsultes Béarnois ne fautoient s'en passer, s'ils veulent acquérir une parfaite con-

noissance des Loix du pays, qui servent à terminer presque tous les différens. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que l'Histoire n'est pas complète. L'Auteur en avoit promis une seconde partie que d'autres occupations importantes ne lui permirent pas de donner.

Une autre obligation que lui a le Béarn, c'est de l'avoir enrichi de l'*Histoire de Notre-Dame de Betarram*, dévotion célèbre, fondée par un bon Prêtre, nommé Charpentier, qui, dans la suite, en fonda une semblable au Mont-Valérien, près Paris. Mais il n'eut point pour celle-ci l'avantage de la situation, comme pour la première : où tout inspire la plus profonde vénération. La Chapelle & la Maison des Chapellains sont bâties sur le bord du Gave-Béarnois, qui coule avec grand bruit entre deux rives profondes, & elles

sont adossées à une montagne haute & escarpée, au-dessus de laquelle est le Calvaire. On y va par un chemin tortueux & assez doux : & de distance en distance on trouve des Stations, où sont représentées les diverses circonstances de la Passion du Sauveur. Je ne fai pas si les Statues sont selon les règles de l'Art : mais je n'ai point oublié que, dans ma jeunesse, elles me firent, en les voyant, une grande impression. L'affluence des Pèlerins dans les Fêtes de la Vierge & de la Sainte-Croix, y est à-peu-près la même qu'au Mont-Valérien ; ce qui contribue à l'aïfance des Habitans du Village de l'Estelle, & d'une troupe de petits Marchands qui étalent des joujous d'enfants & tout ce qui sert à nourrir la piété du Peuple. Certaines gens croiront peut-être que l'Histoire de Notre-Dame de Betarran ne mérite pas d'être comptée parmi les

Œuvres de Monsieur de Marca ; mais puisqu'il a daigné l'écrire , pourquoi craindrois-je d'en parler ? C'est un monument qui fera toujours honneur à la Religion de l'Auteur , & qui prouvera que les grands hommes estiment souvent ce que le vulgaire méprise. Monsieur de Marca fit cet Ouvrage dans un tems où le culte des Saints étoit tourné en dérision par les Hérétiques. Si on lui eût dit : A quoi vous amusez-vous ? Il auroit répondu : Je travaille pour la gloire des Saints.

Dès son enfance , il se sentit appelé à l'État Ecclésiastique , mais les conseils de son Père le portèrent à se marier. Il eut plusieurs enfants , dont quelques-uns moururent en bas âge , & quatre furent établis. Son fils Galatoire devint Président au Parlement de Pau. De trois Filles qui lui restèrent , la première fut mariée avec

Arnaud de la Barte, Vicomte de Rebenac & Sénéchal de tout le Béarn; la seconde avec Jacque Gontaud Biron, Baron d'Arros; & la troisième avec Pierre de Navailles, Baron de Mirapeix. C'est de la dernière seule qu'il eut des descendants.

Après l'Histoire du Béarn, il composa (par ordre de la Cour) le grand Ouvrage de *Concordia Sacerdotii & Imperii* qui lui fit beaucoup d'honneur; mais qui lui causa bien des peines. Quelque soin qu'il eût pris de ne pas blesser la délicatesse des Romains, il n'y réussit pas. Son Livre fut mis entre les mains de deux Examineurs. L'un l'approuva, mais son approbation ne parut point; & l'autre le condamna. Ayant été nommé, après la mort de son Epouse, à l'Evêché de Couserans, il fut cinq ans sans pouvoir obtenir des Bulles. Le Cardinal Albizzi le regardoit comme un

franc Hérétique ; & il disoit , que de le faire Evêque , ce feroit mettre le loup au milieu des brébis : *Sarebbe mettere il lupo tra le mandre*. On le dénonça même comme Janséniste. Nous verrons bientôt que c'étoit une grande calomnie. Enfin à force d'explications & de rétractations , il obtint ce qu'il demandoit. J'avoue , écrivit-il au Pape Innocent X , que dans ce Livre j'ai plutôt fait l'office d'un Magistrat que d'un Evêque , *Præsidentem potius quàm Episcopum*. Ce n'étoit pourtant pas là l'intention du Roi , qui , en le chargeant de l'Ouvrage , lui avoit fait recommander de faire voir , en défendant nos libertés , qu'elles ne diminueoient en rien l'autorité du saint Siège.

Et en effet , elle étoit si bien établie dans le Livre , selon l'un des Examineurs , qu'il crut que l'Auteur méritoit une récompense. Pourquoi

donc celui-ci offensa-t-il la Cour de Rome ? Il pensa lui-même que ce fut uniquement pour avoir mis à la tête de l'Ouvrage qu'il s'agissoit : *Des libertés de l'Eglise Gallicanne*. Mais pourquoi disoit-il au Pape qu'il avoit plutôt fait le Président que l'Evêque ? Ne semble-t il point qu'il ait agi dans cette circonstance comme un criminel à la question, qui, pour faire cesser la torture, confesse plus de crimes qu'il n'en a commis ? L'Abbé de Faget dit à ce sujet, que Monsieur de Marca étant fort porté pour l'Etat Ecclésiastique, ne vouloit pas se fermer l'entrée aux dignités qu'il procure. Ce trait de naïveté déplut fort à Baluse, qui s'en plaignit hautement, assurant que Monsieur de Marca auroit renoncé à toutes ses prétentions, plutôt qu'à la vérité ; convenant néanmoins qu'il avoit désiré ardemment que sa nomination fut confirmée par

le Pape, & qu'il avoit fait en conséquence beaucoup de démarches & d'écrits. C'est au public à juger le différent entre l'Abbé de Faget & Baluse, *non nostrum tantas componere lites.*

Au reste, les difficultés qu'on fit à Monsieur de Marca n'empêchèrent point que son Livre ne nous fut conservé tout entier & dans les vrais principes que l'Auteur avoit d'abord posés. C'est aujourd'hui le Livre de toutes les Nations. Il est consulté non seulement en France, mais encore en Espagne, en Portugal & surtout en Allemagne, où l'Ouvrage qui y a paru sous le nom de Febronius, marche sur la même ligne que celui de Monsieur de Marca; de sorte que les libertés de l'Eglise Gallicanne commencent à briller dans les pays Etrangers, & à y être reçues comme le droit commun, ignoré jusqu'ici dans

la plupart des Eglises Catholiques.

Aussi en se bornant à traiter la question de fait sur l'étendue des deux puissances, c'est-à-dire en faisant voir les bornes qui avoient séparé de tout tems le Sacerdoce & l'Empire, Monsieur de Marca ne laisse pas d'établir la question de droit, ou bien la nature & l'essence des deux autorités. Car en bonne Théologie le fait établit le droit. Pour trouver le Dogme, il faut savoir ce que tout le monde a cru au commencement, ce qui a été cru par-tout & de tout tems. *Quod ubique, quod ab omnibus, quod semper traditum est.* Cependant quelque utile que soit le Livre de *Concordiâ*, il n'est pas exempt de tout défaut; on ne lui passeroit pas en France, ce qui est dit quelque part, (Lib. 1^o) que le Pape ne peut pas être jugé par les Evêques ni par les Conciles.

Parmi les Eloges que les Savans ont

donnés à Monsieur de Marca, & que Baluse a recueillis, je me contenterai de rapporter, pour l'honneur de la Patrie, ce qu'en a dit Monsieur de Bordenave, Chanoine & Official de Lescar, dans son Livre de l'*Etat des Cours Ecclesiastiques* : « Il l'appelle le » Restaurateur & Tutélaire de la Re- » ligion Catholique en Béarn, la » colonne de l'Eglise, le Protecteur » des Ecclesiastiques, le Mécenat des » fidèles Sujets du Roi, le Refuge des » gens de bien, l'Astre brillant du » pays, l'Encyclopédie ou l'intelli- » gence parfaite de toutes les Scien- » ces ». Et il ne lui donne pas moins de piété que d'érudition.

Avec ces belles qualités qui brilloient en lui dès l'âge de trente ans, il n'y eut point de dignité dans l'Eglise & dans l'Etat à laquelle il ne pût prétendre. Nommé à l'Archevêché de Toulouse, la Cour de Rome l'auroit

encore chicané pour ses Bulles, s'il ne l'avoit servie avec un grand zèle dans l'affaire du Jansénisme. Uni au Cardinal Mazarin qui se l'étoit associé dans le ministère & au Père Annat Jésuite, Confesseur du Roi, il devint l'ame du Clergé & de ses Assemblées, & ne négligea rien pour faire accepter la Bulle d'Innocent X, au sujet des cinq propositions. Tout le monde se vançoit de les condamner, mais plusieurs ne croyoient pas qu'elles fussent dans Jansénius. Si elles y sont, disoient-ils, qu'on nous les montre, ou en termes formels, ou en termes équivalents, car il y avoit ces deux manières de les voir. Les uns étoient pour la première, les autres pour la seconde. Monsieur de Marca au contraire prétendoit que la croyance du droit & celle du fait étoient inséparables, parce que l'un appartenoit à l'autre, *pertinet ad partem dogmatis.*

Quatre ans après, sous le Pontificat d'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, il publia une Relation de ce qui s'étoit passé dans plusieurs Assemblées d'Evêques au sujet des cinq propositions. Monsieur Nicole attaqua vivement cet Ecrit dans son *Belga percontator*, & dans les *Disquisitions de Paul Yrence*. On ne trouve point que Monsieur de Marca ait répondu à ces deux Ouvrages; mais on voit dans Baluse qu'avant la fin de l'Assemblée du Clergé, l'an 1657, il parut contre lui deux Libelles infâmes qui déchiroient cruellement sa réputation, & qui outrageoient l'autorité du S. Siège avec une audace inouïe. Plusieurs lui conseilloyent de réprimer la malice de ces deux frippons : *Istorum nebulonum improbitatem*. Mais d'autres furent d'avis qu'il devoit les mépriser. Il prit ce dernier parti, & il se contenta de les faire condamner

à Rome & à Paris ; & en cela , dit-il lui-même , le Sacerdoce & l'Empire se trouvèrent d'accord.

Ce triomphe ne le flatta peut-être pas autant qu'un Bref que le S. Père Alexandre VII lui envoya , pour le remercier de ce qu'il avoit fait en faveur du S. Siège , & pour l'exhorter à continuer de le servir. Cependant de graves personages ont prétendu qu'il changea beaucoup au sujet du Formulaire ; & que , si la mort ne l'avoit pas surpris , il se seroit conduit en qualité d'Archevêque de Paris , autrement qu'il n'avoit fait en qualité d'Archevêque de Toulouse. Ce qui est assez vraisemblable , si , comme dit Monsieur Dupin , ce Prélat ne fut pas toujours bien constant dans les mêmes principes ; & s'il lui arriva de s'accommoder aux tems , faisant servir les faits aux desseins & aux fins qu'il avoit , au lieu d'ajuster

ses desseins à la nature des faits. Voici un trait de lui qui peut servir à prouver ce que dit Monsieur Dupin.

Quand il fut nommé à l'Archevêché de Toulouse, il écrivit au Pape Innocent X, une Lettre pleine d'humilité sur le choix que le Roi avoit fait de lui ; ajoutant qu'il s'estimoit heureux de ce qu'après avoir commandé en Espagne, il étoit appelé pour conduire l'Eglise de Toulouse sous Innocent X, à l'exemple du Saint Prêtre Exupère, qui, de Gouverneur en Espagne, étoit également devenu Archevêque de la même Ville sous Innocent I. Le fait étoit absolument faux. Exupère, Archevêque, & Exupère, Gouverneur, avoient été deux hommes très-différents. Monsieur de Marca le savoit bien : mais il vouloit se rendre le Pape favorable par un parallèle flatteur entre Innocent X & Innocent I, & entre lui-même & le
saint

saint Prêtre Exupère. Quelqu'un trouva que cette Parabole étoit un mensonge *dodu*. Le Prélat ne fit que rire de sa stupidité, *risit hominis suinitatem*. Comme si, dit-il, un compliment devoit être aussi vrai qu'une Histoire. Il paroît que Monsieur de Marca n'étoit pas Rigoriste. Mais qu'auroit-il fait si le Pape n'avoit pas entendu raillerie, & qu'il lui eût dit: En me débitant cette Fable, ou vous me prenez pour un ignorant, ou vous l'êtes vous-même. Je m'étonne que Baluse ait rapporté ce trait, lui qui est l'éternel panégyriste de Monsieur de Marca, qui jeta les hauts cris lorsque l'Abbé de Faget publia sa Vie avec un Recueil de quelques-uns de ses Ouvrages, qui paroissoient pouvoir donner quelque atteinte à son orthodoxie & à sa probité.

Ce Recueil fit grand bruit dans la faculté de Théologie de Paris, qui

refusa de l'approuver ; à moins qu'on n'en retranchât une dissertation en françois sur l'Eucharistie ; & qu'on ne mît des Cartons dans plusieurs endroits des autres Ouvrages. L'Abbé de Faget n'auroit pas dû laisser paroître ce Recueil tel qu'il étoit. Il auroit dû présumer que son oncle , s'il eut vécu , en auroit retranché les choses repréhensibles qui pouvoient s'y trouver. Il fut cause que l'Imprimeur qui étoit Protestant , fit passer le Recueil tout entier & sans cartons entre les mains du Ministre Claude ; d'où les Calvinistes prirent occasion de dire , que Monsieur de Marca pensoit comme eux sur la présence réelle.

Il n'est nullement croyable qu'il ait eu sur ce point capital d'autre sentiment que celui de l'Eglise Universelle. Son zèle contre les Protestants , est un trop bon garant de sa foi. Mais il faut se rappeler que , de

son tems , les Théologiens Catholiques disputoient beaucoup sur la manière d'être du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Tous étoient d'accord qu'il y étoit réellement présent ; que le pain avoit été changé , transubstantié au Corps de Jesus-Christ. Mais comme les Hérétiques faisoient mille chicanes sur le lieu , l'étendue , la substance , les espèces ou accidents du Corps ; pour leur répondre , les Théologiens Scholastiques , un peu trop dialecticiens , imaginèrent des systèmes quelquefois moins solides que subtils , & qui n'étoient pas toujours assez conformes à l'analogie de la Foi. C'est ainsi qu'il a pû se trouver dans les manuscrits posthumes de Monsieur de Marca , des propositions qui n'avoient pas toute la précision Théologique : & l'on n'auroit pas dû les mettre sur son compte ; l'Editeur seul en étoit responsable.

Baluse eut raison de se plaindre de lui ; mais il ne lui convenoit pas de le traiter avec un souverain mépris , & avec une aigreur qui ne lui permet pas toujours de raisonner bien juste. Il l'appelle novice dans l'Art d'écrire , parce qu'il n'avoit rien paru de lui , quoiqu'il eût soixante ans , quand il s'avisa de donner au public la Vie de son oncle. Par-là il veut faire entendre que cette Vie est mal écrite , mais cette conséquence ne vaut rien , s'il est vrai que l'Abbé de Faget ait employé une autre plume que la sienne. Or c'est ce que Baluse dit lui-même. Ce qui est de certain , c'est que l'Ouvrage de l'Abbé de Faget n'est rien moins que méprisable.

Baluse lui reproche encore d'avoir déchiré la réputation de son héros , ou par une horrible ingratitude , ou par une insigne imprudence. Est-ce qu'il ne pouvoit pas avoir un motif

plus noble, l'amour du vrai ? L'Histoire ne connoît ni parents ni amis. Elle est l'organe de la vérité ; & elle doit, comme Dieu, ne point faire acception des personnes. Mais, dira-t-on, Baluse prouve que Faget avance des choses fausses. Cela peut être ; & c'est ce que je n'examine pas. La question est de savoir si, en les avançant, il va contre les lumières de sa conscience. Un autre reproche que Baluse fait à son Adversaire, c'est de s'être amusé à décrire les actions de l'Enfance & de la Jeunesse de Monsieur de Marca. Voilà ce qu'il appelle être Marchand de loisir. Pour moi, dit-il, j'écris la Vie d'un homme & non pas d'un enfant.

Je répondrai à Monsieur Baluse, que tout cela dépend du goût des Lecteurs. Il y en a qui aiment à suivre la Vie d'un homme depuis le berceau jusqu'au cercueil, de con-

noître les signes qui l'ont annoncé, ses inclinations naissantes, les germes de ses passions, les développemens de son caractère. Par l'Étude suivie d'un individu humain, on parvient à la connoissance de l'humanité. C'est sur ce qui paroît de l'enfance, que les parents aident leurs enfans dans le choix d'un état. S'ils s'y trompent, c'est qu'il ne les ont pas bien étudiés. Quand le jeune de Marca disoit à ses Camarades, qui lui reprochoient de vivre trop retiré : « Le tems vien-
» dra que je ferai parler de moi, &
» que vous serez dans les ténèbres » ; il y avoit à parier qu'il deviendroit célèbre. Pourquoi de pareils traits rapportés avec choix & discrétion ne serviroient-ils pas à orner la Vie d'un grand homme ? Ne valent-ils pas autant que la très-longue description que Baluse fait de la maladie qui termina les jours de Monsieur de

Marca ? Ce détail qui pouvoit soulager la douleur de son ame sensible & reconnoissante, n'intéressera la postérité que par les actes de Religion qui exprimèrent la piété du Prélat, dont les rares qualités causèrent à sa mort un deuil universel.

Outre l'étendue de son génie, qui étoit extraordinaire, il avoit une facilité admirable de tourner les choses comme il vouloit. Quelques Auteurs ont avancé qu'il étoit assez foible Théologien. Mais ils sont contredits par Monsieur Dupin, qui ne le loue qu'autant qu'il le mérite. Parlant de son style, il dit qu'il est ferme, mâle, assez pur, sans affectation, sans embarras. La quantité d'Ouvrages savants qu'il a faits, & qui ont été recueillis par Baluse, sont des preuves de son immense érudition. Il avoit d'ailleurs les qualités qui ne se trouvent pas toujours avec le grand

mérite ; mais qui peuvent seules le faire aimer. Il étoit affable , bienfaisant , sans familiarité , sans hauteur , représentant la grandeur quand il falloit , sachant la faire respecter sans la rendre terrible. Il fut adoré des Catalans pendant qu'ils eurent le bonheur de l'avoir pour Gouverneur. Je ne puis mieux finir son Portrait , & cette Note déjà trop longue , qu'en lui appliquant avec Baluse ce que le bon homme Chrêmes , dans l'Andrienne de Térence , disoit de Pamphile son fils :

*Sic vita erat , facile omnes perferre ac pati
Cum quibus erat , cumque una , his se dedere.
Eorum obsequi studiis , adversus nemini ,
Numquam preponens se illis.*



NOTE XV, page 46.

MONSIEUR DE BÉRULE aima dès son bas âge la Prière & l'Étude ; & il fit des progrès rapides dans la Science & la Piété. Je rapporterai avec plaisir le Témoignage qu'en rendoit Monsieur de Salettes, Evêque de Lescar, qui avoit étudié en Théologie avec lui. « Toute l'École, disoit ce Prélat, » le regardoit comme une merveille » d'innocence & de lumières. Il expliquoit les Textes de l'Écriture » avec une telle clarté, il en découvroit le vrai sens avec tant de facilité, tant de grace & d'action, & » avec tant d'avantage par-dessus tous » ceux qui font profession de l'interpréter, que vous eussiez dit que » lui seul en avoit la clef ; & , traitant » avec lui de l'état déplorable de » l'Église de Béarn, il me parla sur » ce sujet avec tant de lumières &

» de prévoyance de ce que nous
 » avons vu depuis, que je croyois
 » entendre Moÿse, lorsqu'il venoit de
 » converser avec Dieu sur la mon-
 » tagne ».

Il devoit la réputation d'habile Controversiste à la conversion qu'il fit, n'ayant encore que dix-sept ans, d'un Président au Conseil Souverain de Pau, homme très-savant; & qui n'admettoit, pour preuves Théologiques, que les Textes de l'Écriture Sainte, & ceux des Pères des cinq premiers siècles de l'Église. On fait que les Calvinistes, pour repousser le reproche qu'on leur faisoit d'avoir innové dans la Foi, accorderoient à notre croyance, sur le point capital qui est l'Eucharistie, une possession de douze cents ans, jusqu'à un certain Moine nommé Paschase, qu'ils prétendoient avoir été l'inventeur de la présence réelle. Mais ils prenoient

pour eux les cinq premiers siècles, ces beaux jours de l'Eglise, comme ils disoient, ou des Pasteurs habiles & zélés repaissoient leurs ouailles de la pure parole de Dieu. Quoiqu'une possession de douze cents ans fut un grand préjugé contr'eux, on ne pouvoit pas refuser l'examen de leurs Titres antérieurs; parce qu'il n'y a point de prescription contre la vérité. Or le Président de Pau avoit un Livre rempli de passages, auxquels il ne croyoit pas qu'il fut possible de répliquer; mais le jeune de Bérulle lui fit voir si clairement que tous ces passages étoient ou cités à faux, ou tronqués, ou mal entendus, que le Magistrat s'avoua vaincu après deux conférences, & il eut le bonheur d'embrasser la Religion Catholique.

Cette Conquête fut suivie de plusieurs autres, & ordinairement Mon-

sieur de Bérulle touchoit le cœur en éclairant l'esprit ; & il amenoit à la pénitence ceux dont il avoit dissipé les erreurs. Il reçut les plus grandes marques d'estime du Cardinal du Perron, qui se l'associa dans la célèbre Dispute qu'il eut avec Duplessis Mornay à Fontainebleau, & dont j'aurai soin de parler ailleurs. Plusieurs Ministres voulurent se mesurer avec lui, mais ce fut à leur honte. Il confondit le fameux Dumoulin qui, au défaut de raisons, employa les injures. Il lui dit qu'il étoit ambitieux, & qu'il couroit après un Evêché. Rien n'étoit si mal-fondé que ce reproche, puisqu'il en refusa constamment un que Henri IV vouloit lui faire prendre. Aussi ce grand Roi, disoit-il, qu'il étoit le seul homme de son Royaume qu'il n'avoit pas pû tenter. Quoiqu'il fut désiré à la Cour, & bien accueilli toutes les fois qu'il y paroissoit ; il

n'y alloit que quand il ne pouvoit pas s'en dispenser pour les intérêts de l'Etat & de la Religion. Ce ne fut que par obéissance & par force qu'il accepta dans la suite le chapeau de Cardinal & des bénéfices. Elevé à cette haute dignité, il n'en fut pas moins humble ni moins zélé pour le salut des ames: & il ne consulta que son devoir dans les voyages qu'il fit à Rome, en Espagne & en Angleterre:

Les monuments qui subsistent de son zèle & de sa charité, sont l'établissement en France des Religieuses Carmélites, l'Institution des Prêtres de l'Oratoire, & ses Ecrits. Il eut beaucoup de peine à obtenir des Carmes Espagnols, que des Filles de Sainte Thérèse fussent transplantées en France; & les Carmes François lui disputèrent le droit de les diriger. On juge par-là qu'il eut des contradictions à

effuyer & un grand befoin de patience & de courage. Enfin tous les obstacles furent levés. L'Ordre des Carmélites fe répandit fous la conduite des Prêtres féculiers, & il eft encore aujourd'hui un des plus édifiants de l'Eglife de France. Pour ce qui eft de la Congrégation de l'Oratoire, elle parut d'abord, & fe foutint long-tems dans un éclat fingulier. On eut dit que la Science & la Vertu s'y étoient retirées comme dans un afyle. Si on pleute fon dépérisfement, comme il eft rapporté dans le Texte, cela ne doit point s'entendre de l'efprit de la Congrégation qui eft toujours le même. Les Messieurs de l'Oratoire font encore aujourd'hui l'exemple du Clergé. On ne trouvera nul part plus de décence, plus de régularité, plus de ce main-tien Eccléfiastique qui fait tant d'honneur au Sacerdoce, & qui lui attire la vénération des Peuples; mais ils

n'ont plus cette foule de grands hommes qu'ils avoient autrefois.

Les Ecrits de Monsieur de Bérulle ont été recueillis & publiés par le Père Bourgoïn, Général de la Congrégation, qui fait dans une Préface l'éloge de l'Auteur : mais cet éloge contient peu de faits. Monsieur Carraccioli a donné un Abrégé de sa Vie. Dès 1646, Germain Habert, Abbé de Cerisi, publia sa Vie en un gros volume in-4°. Cet Auteur est toujours monté sur un cothurne mystique & figuré, qui est fort ennuyeux, & où les faits sont étouffés dans un tas de vaines comparaisons. On voit dans les *Mémoires Historiques & Littéraires de Monsieur l'Abbé Goujet*, écrits par lui-même & publiés après sa mort, qu'il a composé une Vie du Cardinal de Bérulle sur les Mémoires qui lui ont été fournis par le Reverend Père de la Valette, Général de

l'Oratoire. Cet Ouvrage, qui formera deux volumes *m-12*, est entre les mains du Père Général, & apparemment qu'il le fera imprimer quand il en fera tems. Il dit à Monsieur l'Abbé Goujet, en lui remettant les Mémoires: « Vous y trouverez souvent les » Jésuites, & toujours en laid ». Je les ai laissés, ajoute l'Abbé, tels que je les ai trouvés.

Ce fait paroîtra surprenant à quiconque aura lu la Vie du Cardinal par Habert; & où les Jésuites sont toujours représentés en beau. On y voit que, lorsqu'ils furent obligés de sortir de France, il leur fournit de l'argent pour faire leur voyage, & qu'il fera tout ce qu'il pût des meubles de leur Sacristie & de leur Eglise. Il travailla ensuite à leur rappel, & les fit payer de sommes considérables qu'ils auroient eu bien de la peine à recouvrer sans lui. Ils avoient tant de

confiance en ses lumières, qu'ils lui donnèrent pouvoir d'examiner & de recevoir les Jeunes - Gens qui voudroient être reçus dans leur Compagnie, sans qu'ils fussent sujets à aucun autre examen. « Et la Société » du monde la plus prudente, dit » Habert, s'obligea de rendre une » aveugle déférence aux lumières d'un » homme de vingt ans ». Qui auroit cru alors qu'il dût y avoir un jour tant de rivalité entre deux Congrégations spécialement vouées au service de *Jesus*, qui n'est venu sur la terre que pour y établir le regne de la Paix & de la Charité! On prétend que l'amitié des Jésuites pour Monsieur de Bérulle, s'évanouit aussi-tôt qu'il eut formé sa Congrégation. Les Oratoriens ont à ce sujet des Anecdotes curieuses.

NOTE XVI, page 59.

LORSQUE le Baron de Poyane fut fait Gouverneur de Navarreins, il s'étoit déjà distingué par des exploits de guerre; & il avoit acquis la réputation d'être fort attaché au Roi & à la Religion Catholique. Aussi les Hérétiques le regardoient-ils comme leur ennemi capital. Se croyant redevable de sa Place au Duc de Luines, il ne manqua pas de lui en faire son remerciement. Le Duc lui répondit: « Je » ne connois que votre nom, vous » ne m'avez aucune obligation, mais » j'en ai une si grande au Roi, que » je ne saurois mieux m'en acquiter, » qu'en le faisant souvenir de ceux » qui le servent dignement comme » vous avez fait. Continuez de faire » de même à l'avenir, & croyez que, » par ce moyen, vous devez espérer » toutes les Charges honorables que

» ceux de votre qualité peuvent légi-
» timement prétendre pour leurs fidè-
» les services ». Poyane ne démentit
point la bonne opinion qu'on avoit
de lui. Sa conduite dans l'affaire de
Mongiscard lui fit beaucoup d'hon-
neur, & facilita au Duc d'Epéron
la réduction du Béarn. Aussi-tôt que
le Roi fut sorti de cette Province,
la Force ne songea qu'à renverser tout
ce qu'il y avoit fait. Il commença par
affoiblir Navarreins, en s'opposant que
la Garnison d'Orthès en occupât le
Château, & qu'on y reportât les ca-
nons qui en avoient été tirés, & trans-
portés à Pau pour l'entrée du Roi. Il
fortifia la Tour & le Château de
Montané. Au lieu de punir ceux qui
avoient conspiré contre Navarreins,
il les fit absoudre par le Parlement
de Pau, & leur donna des marques
de satisfaction. La Noblesse, sous ses
ordres, fit des Assemblées nocturnes;

on leva des impôts ; on méprisa l'Arrêt du Conseil qui avoit ordonné le rétablissement des Eglises & autres lieux sacrés : le fils aîné de la Force eut ordre d'amener des Troupes du Périgord.

Tel étoit l'état des choses , lorsque Benfin s'empara des Tours de Mongiscard. Il étoit aisé de voir qu'il n'avoit point pris ce parti de lui-même. La Force & l'Assemblée de Pau avoient en vue d'intercepter les Rélations que Poyane pouvoit avoir de Navarreins à Dax ; d'empêcher qu'il ne reçût des secours du pays des Lanes dont il étoit Gouverneur ; & peut-être de se saisir de sa personne , si l'occasion s'en présentoit. Benfin ne tarda pas de faire éclater son zèle à les servir ; il fit arrêter , sur le pont de Berenx , l'Abbé de Cagnotte & un Gendarme de la Compagnie de Poyane , nommé du Luc , qui alloient

à Navarreins. Ce fut le premier signal de la guerre que le Gouverneur du Béarn vouloit susciter. Poyane lui envoya la Taulade son Lieutenant pour se plaindre, & pour lui signifier que, s'il ne contenoit pas Bensin, il fauroit bien lui-même le ranger à son devoir. Le Gouverneur parut étonné comme s'il n'avoit été instruit de rien. Il fit de grandes politesses à la Taulade, & le chargea de dire au Gouverneur de Navarreins, qu'il s'en rapportoit entièrement à ce qu'il feroit. Sur sa parole, Poyane partit accompagné d'une trentaine d'amis; & se rendit à Orthès où Saint-Pé, son neveu, le joignit avec cent hommes de pied: il lui arriva aussi de Sauvetterre & d'Oléron deux Compagnies d'Infanterie. Avec ce renfort, il s'avança jusqu'à Berenx, sous la montagne de Mongiscard. Son bagage qui le précédoit, s'égara de la route, dix

Soldats de Benfin étoient sur le point de l'enlever. Mais quatre Gendarmes de Poyane leur firent lâcher prise, ils en tuèrent un, & en prirent deux que les Valets-de-pied immolèrent à leur vengeance, parce qu'ils furent reconnus pour avoir été de la conspiration contre Navarreins.

Cependant le sieur de Peire fut envoyé à Mongiscard pour sommer Benfin de quitter la Place. Il refusa de le faire, quoique Poyane lui fit offrir de le rembourser des frais qu'il avoit faits pour la fortifier. Il fallut donc se préparer à un siège en forme. Tout le Béarn étoit en rumeur; les Catholiques se rangeoient du côté de Poyane: ils recevoient des secours des pays d'Armagnac, de Mont-de-Marsan & de la Sénéchaussée des Lanes. La Force faisoit aussi soulever les siens: le Brail, Muning, Hiton, & autres Capitaines des Parfans avoient

repris les armes, & battoient la Campagne. On attendoit du Périgord de la Cavallerie & plusieurs Régiments. Cependant Benfin étoit pressé dans ses Tours, malgré la bonne volonté qu'avoient pour lui les Habitants d'Orthès, d'Artès, de Belloc, & autres lieux circonvoisins. Tandis qu'ils emprisonnoient tous les Soldats Catholiques qu'ils pouvoient attraper, Poyane se dispofoit à donner un assaut. La Force lui avoit fait dire par d'Abère, que s'il faisoit venir dans le Béarn des Troupes Etrangères, il iroit s'opposer à leur entrée. *Il fera ce qu'il pourra*, avoit répondu Poyane, *& je ferai ce que je dois.*

Déjà les Assiégeants & les Assiégés étoient à portée de s'entendre : ils tiroient les uns contre les autres : Benfin, sans espérance de secours, se voyoit réduit aux abois. On parla d'accommodement : le Parlement de

Pau envoya deux Députés à Poyane. Ce furent Lauga & Claverie, dont l'un étoit Catholique & l'autre Protestant. Ils firent quelques propositions, & ayant ensuite conféré avec Benfin, ils dirent à Poyane, que l'affaire étoit arrangée de manière qu'il en seroit content; & ils demandèrent une suspension d'armes jusqu'à ce qu'ils eussent rendu compte de leur commission, promettant sur leur honneur & leur conscience, d'être de retour le lendemain matin à sept heures. Mais Poyane la refusa: il avoit pour maxime qu'il falloit bien faire la guerre pour avoir une bonne Paix, & il continua le siège. Alors Benfin demanda qu'il pût parler avec la Taulade & le Baron d'Amou, ce qui lui fut accordé. Et quoiqu'il ne manquât pas encore de vivres & de provisions, il offrit de rendre la Place, si on vouloit lui accorder une sortie honorable.

ble. Poyane lui fit dire qu'il n'avoit jamais combattu par vanité, ni pour le butin : on capitula. La Garnison sortit avec les honneurs de la guerre : & le sieur de Poudeins eut ordre de la conduire en lieu de sûreté. Benfin auroit souhaité, en sortant, pouvoir être présenté à Monsieur de Poyane, qui ne voulut pas le permettre : disant qu'il ne parloit point à ceux qui n'étoient pas de bons & fidèles serviteurs du Roi.

J'ai cru devoir ajouter ce détail à ce que j'ai dit dans le corps de l'Histoire sur le siège de Mongiscard, parce que la gloire de la Maison de Poyane doit appartenir au Béarn, à cause de l'Alliance qu'elle a faite avec celle de Gassion, dont les biens ont passé en partie à l'illustre descendant de ce brave Gouverneur de Navarrens, qui soutient aujourd'hui l'éclat de ces deux Maisons réunies.

NOTE XVII, page 60.

LA victoire que Mongomeri remporta sur Terride, fut très-funeste à la France. On eût dit que cet homme étoit né pour le malheur de sa patrie. Tout le monde fait comment il fut auteur de la mort de Henri II : quoiqu'on ne pût pas lui en faire un crime, il sentit qu'il seroit toujours odieux à une Nation idolâtre de ses Rois. C'est ce qui l'obligea de se retirer en Angleterre ; mais il revint en France pour soutenir les entreprises des Protestants. Terride avoit été envoyé pour faire la Conquête du Béarn. Il soumit, sans beaucoup de peine, la plus grande partie de la Province ; mais Navarreins lui résista : & il perdit trop de tems au siège de cette Place. Aussi, pour me servir de l'expression de Monluc, tandis qu'il étoit à son prix fait devant Navarreins,

Mongomeri, qui avoit levé des Troupes dans le Languedoc, s'avançoit vers lui à grandes journées. On auroit pû s'opposer à son passage, si on ne s'étoit aheurté à ne pas croire qu'il eût formé le dessein d'aller en Béarn. Quand il ne fut plus possible d'en douter, d'Amville, Maréchal de France, qui étoit du côté de Bordeaux, fut vivement sollicité d'aller au secours de Terride : mais il crut ne devoir pas se refuser aux prières des Languedociens qui l'appelloient à eux. Monluc fit avertir plusieurs fois Terride du péril qui le menaçoit, celui-ci méprisa ses avis, jusqu'à ce qu'il eût Mongomeri sur les bras. Alors il leva le siège de devant Navarreins, & se replia sur Orthès; d'où il envoya prier Monluc, qui s'étoit rendu à Aire, de l'aller trouver. Il auroit été plus convenable qu'il eût lui-même quitté Orthès, & qu'il s'en

fût allé à Saint-Sever pour unir ses forces avec celles de Monluc. Mais au lieu de se rendre aux sollicitations pressantes & raisonnées de ce Guerrier expérimenté, il suivit les conseils de quelques Gentilshommes Béarnois qui n'entendoient rien au métier de la guerre, & il attendit Mongomeri dans Orthès. Il avoit presque autant de monde que lui, & d'ailleurs la Place qu'il défendoit étoit bonne, il fut néanmoins vaincu, & pris dans le Château où il s'étoit enfermé avec Sainte-Colombe & plusieurs autres Gentilshommes, sans penser à y faire entrer des vivres pour s'y maintenir.

Ce désastre assura la possession du Béarn à la Reine de Navarre, & dès ce moment, elle en bannit la Religion Catholique. Terride étoit brave, il avoit la force de cœur que l'on nomme vaillance, qui envisage le péril de sens froid; mais il n'avoit pas la

force d'esprit, si nécessaire à un Chef, qui voit d'un coup-d'œil le parti qu'il faut prendre dans les extrémités. Mongomeri au contraire possédoit ces deux parties, & avoit de plus une célérité surprenante. Il ne mit que trois jours à faire lever un siège, à forcer une Ville, à prendre un Château, & à conquérir une Province entière avec tout au plus trois mille cinq cents hommes, & à la vue, pour ainsi dire, d'un Maréchal de France & d'un Lieutenant de Roi. C'est un des plus beaux faits d'armes, qui lui auroit fait un honneur infini, s'il ne l'avoit souillé par la mort des Gentilshommes réfugiés dans le Château, contre la parole qu'il leur avoit donnée de les laisser sortir la vie sauve. Il est vrai, dit Baile, que c'étoit l'usage dans ce tems-là de manquer à ces sortes de paroles. Qu'étoit-ce donc que la parole d'honneur dont

les Guerriers François sont si jaloux ? Mais la Reine Jeanne ordonna-t-elle cette perfidie, ou Mongomeri la prit-il sur son compte ? Sous quelque rapport qu'on la considère, elle est deshonorante pour la Reine. Si elle étoit faite sans son ordre, elle devoit punir son Général. Au reste, celui-ci dût ses avantages à sa promptitude, à la lenteur de son ennemi, à l'obstination d'Amville, & à la fausse opinion qu'avoit eue Monluc qu'il ne passeroit pas la Garonne.

Cet échec arrivé à la France auroit pu se réparer, si d'Amville & Monluc s'étoient attachés à poursuivre Mongomeri dans le Béarn. Mais la mésintelligence se mit entre ces deux Chefs. Monluc se tourna vers le Mont-de-Marsan qu'il prit par escalade, & dont il fit massacrer un grand nombre d'Habitants avec aussi peu de bonne foi, que Mongomeri en avoit

en à Orthès, quoiqu'il alléguât en sa faveur le droit de repréfailles. Après cette expédition, il fit tous ses efforts pour engager d'Amville à pénétrer dans le Béarn; mais il ne pût en venir à bout. Il fallût donc se replier du côté de la Garonne; & par-là Mongomeri fut délivré de la crainte, ou de hazarder une bataille contre des forces supérieures aux siennes, ou d'abandonner honteusement sa Conquête en fuyant du Béarn, ou d'être forcé de s'enfermer dans Navarreins qui n'avoit pas des vivres pour nourrir ses Troupes quatre jours. Tout ce qu'on fit dans la suite pour le recouvrement du Béarn, se termina à la prise de la Citadelle de Rabastéins, petite Ville en Bigorre, qui fut emportée d'assaut, & où Monluc fut blessé dangereusement. La Paix se fit bientôt après; & elle fut très-avantageuse aux Protestants. « Nous les

» avions battus & rebattus, dit Mon-
 » luc, mais ce nonobstant, ils avoient
 » si bon crédit au Conseil du Roi,
 » que les Edits étoient toujours à
 » leur avantage. Nous gagnions tou-
 » jours par les armes; mais ils gai-
 » gnoient toujours avec ces diables
 » d'Écritures. Ah, pauvre Prince, que
 » vous êtes mal servi!» (*Commen-
 taire de Monluc.*)

NOTE XVIII, page 64.

LE P. COTON, Jésuite, ayant quitté
 ou perdu la place de Confesseur du
 Roi, Louis XIII, eut pour successeur
 le P. Arnoux son Confrère, qui le
 valoit bien du côté de l'esprit & des
 talents. Celui-ci fut haï des Calvi-
 nistes: & l'Historien de la Révocation
 de l'Edit de Nantes, ne rougit point
 de l'appeller scélérat. Il suffisoit pour
 mériter une épithète si odieuse, qu'il
 fut Jésuite, & qu'il aidât le Roi de

ses conseils. Mais de plus, il avoit commis un grand crime, en attaquant dans un Sermon qu'il fit à Fontainebleau, la profession de Foi des Protestants; dont il dit que les passages cités en marge étoient faussement allegués: & il le prouva par écrit. Cet affront émût la bile de Dumoulin, Ministre & prétendu Prophète, qui s'associa Montigny, Durand & Mestresat, Ministres de Paris, pour travailler à une Réfutation qu'ils intitulèrent: *Défense de la profession de Foi des Eglises Réformées contre les accusations du sieur Arnoux Jésuite.* Ils eurent l'audace de la dédier au Roi, sans lui en avoir demandé l'agrément; & de lui dire qu'ils avoient élevé au Trône Henri le Grand sur la pointe de leurs épées. Cet Ouvrage & le *Bouclier de la Foi* du même Dumoulin, firent grand bruit & ils furent réfutés par plusieurs Ecrivains:

entr'autres par l'Evêque de Luçon, qui s'étoit retiré à Avignon, à cause de la division qui regnoit entre le Roi & la Reine mère. Cet homme, si connu dans la suite sous le nom de Cardinal de Richelieu, qui avoit plusieurs gentes de mérite, & qui vouloit les avoir tous, ceux même de la Poésie & de la Sainteté, n'étoit pas aussi mince Théologien que le prétend l'Historien de la Révocation de l'Edit. Il avoit fait de très-bonnes Etudes; & en Sorbonne il avoit été le premier de sa Licence.

Pour ce qui est du Père Arnoux, le sœur Benoît a d'autant moins de raison de l'appeller scélérat, qu'il convient que ce Jésuite prêchant à la Cour avoit dit, dans un de ses Sermons, que le Roi devoit sa protection à tous ses Sujets, même à ceux qui étoient d'une autre créance que la sienne. Mais il prétend que c'étoit

de sa part une feinte modération : & il le prouve par la conduite des autres Moines, qui, étant, dit-il, plus étourdis que les Jésuites, débitoient sans réflexion dans leurs Chaires, ce que ces fins politiques savoient couvrir par une profonde dissimulation. Ne voilà-t-il pas une preuve bien péremptoire ? C'est ainsi que l'esprit de parti apprend à raisonner. Mais Benoît fait au Père Arnoux trois reproches plus précis & bien graves.

Il l'accuse d'abord d'avoir révélé la Confession de la Reine mère qui étoit reléguée à Blois, pour instruire de ses desseins le Duc de Luines, Favori du Roi. « Il ne daignoit pas » même, ajoute l'Auteur, excuser sa » trahison, & il se contentoit de dire » qu'il en avoit demandé pardon à » Dieu ». Il en convenoit donc, son crime étoit donc public & avéré : & la Reine ne s'en plaignit pas ? & on

ne lui en fit pas justice ? Le Confesseur auroit mérité le feu ; le Favori n'auroit pas été moins coupable pour avoir sollicité un Prêtre à violer le secret de la Confession : le Sacerdoce & l'Empire se seroient unis pour étouffer ces deux monstres. Le second reproche est qu'Arnoux écrivit une Lettre sous le nom du Duc de Montbason à Duplessis Mornay, pour détruire ce que ce Seigneur avoit avancé dans une première, au sujet des promesses que les Protestants prétendoient leur avoir été faites par la Cour. Mais 1^o le Duc ne défavoua pas cette Lettre publiquement. Benoît en convient, disant néanmoins qu'il n'osa pas, de peur d'offenser le Duc de Luines, son gendre. 2^o Supposé qu'il reconnût en particulier qu'il étoit Auteur de la première Lettre & non pas de la seconde, il n'accuse pas Arnoux d'avoir fait celle-ci. Pourquoi

donc Benoît l'a met-il sur son compte ? Le troisième reproche est pris de l'Apologie de la grande Assemblée tenue à la Rochelle. Il y a une longue invective contre les Jésuites, dans laquelle on rapporte un Sophisme attribué au Père Arnoux, pour empêcher le Roi de tenir la promesse, qu'on dit qu'il avoit faite au sieur de Salles en le dépossédant de Navarreins ; savoir qu'il n'y seroit rien innové. Voici le Sophisme. Cette promesse est de Conscience ou d'État. Elle n'est pas de Conscience, parce qu'elle est contre le Précepte de l'Eglise. Si elle est d'État, elle doit être renvoyée au Conseil secret qui n'est pas d'avis de la tenir.

C'est là vraiment un Sophisme ; & le Roi auroit dû être bien borné pour ne pas le sentir. Mais pourquoi l'attribuer au Père Arnoux comme fait Benoît, & non pas à un autre ?

ou plutôt n'a-t-il pas été trouvé après coup ? De Salles ouvrit au Roi les portes de Navarreins , parce qu'il en étoit Gouverneur , & non pas Maître : & en le remettant , il n'avoit point des conditions à proposer. Tout ce qu'il pouvoit faire , c'étoit de demander des grâces pour lui seul : mais le Roi le prévint , & lui donna des marques de sa bonté. Au moment même , pour ainsi dire , de l'entrée de Sa Majesté dans Navarreins , il s'y fit des innovations. De Salles renvoyé & gratifié , Poyane mis à sa place , la Garnison changée , la Messe rétablie : croira-t-on qu'un Sophisme grossier ait pû porter le Roi à manquer si promptement à sa parole ? Quand on calomme il faut le faire avec esprit.

Benoît n'en manquoit pas , mais il étoit passionné. Je suis surpris qu'avec la haine qu'il portoit aux Jésuites , il n'ait dit qu'un mot de la disgrâce du

Père Arnoux. C'étoit un beau champ pour crier à l'ingratitude. Le Vassor a suppléé à son défaut. Pour décider s'il a raison, il est question de savoir, si c'est aller contre la reconnoissance que d'obéir au Roi, plutôt qu'à son Ministre, quelque redevable qu'on soit à celui-ci. Or c'étoit ce qu'Arnoux prétendoit avoir fait. Ce fut à Toulouse qu'arriva sa disgrâce. Gramont qui la raconte dans son Histoire, étoit sur le lieu, & il tenoit un rang assez distingué pour être à portée d'en apprendre les motifs & les circonstances. De Luines, dit cet Auteur, profitant du départ du Roi, fit appeler Arnoux qu'il soupçonnoit de vouloir se rendre Maître à la Cour, & il lui tint ce langage: « Je suis
 » bien fâché d'être obligé de vous
 » dire que le Roi m'a ordonné de
 » vous signifier que vous ayez à vous
 » éloigner d'auprès de sa personne.

» Vous savez que je vous ai aimé,
» & je vous aimerai toujours. J'ai fait
» tout ce que j'ai pu pour faire ré-
» voquer cet ordre, il n'y a pas eu
» moyen ». A ces mots Arnoux fut
frappé comme d'un coup de foudre.
Mais reprenant ses esprits : « Vous ne
» devez pas être fâché, dit-il à de
» Luines, d'une disgrâce dont vous
» êtes seul auteur. Ce qui me confo-
» le, c'est qu'on ne peut me repro-
» cher que d'avoir conseillé au Roi
» de regner par lui-même. Au reste,
» je regarde mon exil comme un
» effet de la grace de Dieu qui me
» retire d'une mer où vous m'aviez
» conduit ; & où je marchois au tra-
» vers des écueils : tout ce que je
» crains, c'est que mon éloignement
» ne retombe sur la Société, & que
» ses ennemis n'en prennent occasion
» de la calomnier. *Mais ne pourrai-je*
» *pas voir le Roi ?* » De Luines lui dit

que la chose étoit impossible ; & que l'exécution de l'ordre de Sa Majesté ne souffroit pas de retardement. Arnoux ne se pressa pourtant pas d'obéir. Il se rendit le lendemain à l'Abbaye de la Chapelle , où le Roi avoit couché , cherchant l'occasion de lui parler. « Quel exemple , dit Gramont , » pour les Religieux ? Voilà un homme qui court après la fortune qui lui échappe , & qui sacrifie à des honneurs qu'il avoit abjurés par un vœu solennel. Tant il est difficile , même aux Moines qui s'introduisent dans les Cours , de rompre les entraves qu'ils se donnent ».

Arnoux étoit à la Chapelle aussi abandonné qu'il avoit été recherché peu de jours auparavant. Henri de Gondi , Cardinal de Retz & Archevêque de Paris , eut pitié de lui. Il lui représenta qu'il figuroit mal dans un lieu où il avoit perdu tout son

crédit, & lui conseilla de se dérober aux mépris des Courtisans. Il se retira donc à Toulouse où l'on parla beaucoup des causes de sa chute. Les uns l'attribuoient à sa trop grande autorité qui avoit fait ombrage au Favori, les autres à son ingratitude & à sa fierté, qui lui avoit fait croire qu'il pouvoit se soutenir par lui-même. Sa place fut donnée au Père Segueran, autre Jésuite, qui ne parut point se mêler des affaires d'Etat.

Quant à lui, il vécut à Toulouse simple particulier, & il fut regardé comme un homme savant, éloquent & pieux, digne des plus solides éloges, s'il n'avoit trop aimé la Cour. *Si libido aulæ abesset*, dit Gramont, qui ne fût peut-être pas que cette passion l'accompagna dans sa retraite. C'est ce qui paroît dans les manuscrits de Dupuy, où il est dit : « Que le » Père Arnoux entretenoit des intel-

» ligences pour être rétabli, qu'il mé-
 » nageoit ceux de la Religion préten-
 » due Réformée....., qu'il traitoit le
 » Roi avec mépris dans ses Lettres
 » en chiffres, que le P. Segueran en-
 » tretenoit contre lui l'indisposition
 » du Roi, qu'Arnoux avertissoit le
 » Général de ne pas laisser prendre
 » trop d'autorité aux puissances Sécu-
 » lières, qu'il appelloit Etrangères ;
 » qu'il étoit principalement lié avec
 » ceux qui étoient restés de la Li-
 » gue..... Le Père Arnoux disoit en-
 » core dans ses Lettres, qu'il falloit
 » se comporter avec les Jésuites cou-
 » rageusement & leur tenir la main
 » haute, parce que sa Compagnie est
 » *timentibus Leo, audentibus Lepus* ;
 » que le Père Segueran entr'autres
 » *ungit quando pungitur*. Enfin, dans
 » toutes les Lettres écrites par le Père
 » Arnoux, & qui sont au nombre de
 » plus de trois cents, on y voit toute

» l'intrigue & l'esprit de cabale de
 » la Société, & l'effet de son Gou-
 » vernement ». (*Manuscrits de du*
Puy, n^o 74.)

Cet Extrait est rapporté dans le troisième volume des *Annales de la Société*. J'ai cru qu'on ne seroit pas fâché de le voir ici, parce que tout le monde n'est pas à portée de lire le grand Ouvrage des *Annales*, & moins encore les *Manuscrits de du Puy*.

NOTE XIX, page 64.

CHARLES ALBERT DE LUINES suivit Louis XIII dans son voyage de Béarn, il seroit parvenu rapidement à une haute fortune, sans un homme puissant qui, Régentant le Roi, étoit un obstacle à son élévation. On sent que je veux parler du Maréchal d'Ancre, le fameux Concini, Florentin, fils d'un homme de Lettres, & qui, disoit-on, avoit eu pour aïeul un Notaire que

la faveur de Côme de Médicis éleva à la Charge de Secrétaire d'Etat. C'étoit tout ce qu'on favoit de son origine. Il époufa vers la fin du règne de Henri IV, Léonore Galigai, sœur de lait de Marie de Médicis, Reine de France, qui, en considération de ce mariage, en fit son Chevalier d'honneur. Il prit aussi le nom de Marquis d'Ancre, d'une Terre que sa femme acheta des bienfaits de la Reine. Sous la minorité de Louis XIII, sa fortune augmenta prodigieusement, & avec elle son avarice, son insolence & sa tyrannie.

Devenu premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & bientôt après Maréchal de France, il bouleversa tout dans l'Etat, changeant le Conseil du Roi, ce Conseil de vénérables vieillards que Henri le Grand avoit formé, & qui avoit mérité sa confiance, vexant les Princes, opprimant

les Parlements , forçant la haure Noblesse à déserter la Cour , sans que personne eût la liberté de se plaindre. Cet homme qui , avec un esprit vaste & pénétrant , possédoit supérieurement la Science politique , auroit pu faire le bonheur des Peuples & éviter ses propres malheurs , si , par une folie que l'orgueil seul peut causer , il ne s'étoit mis en tête d'essayer jusqu'où la fortune pouvoit élever un homme. Ne cherchant qu'à profiter de ses faveurs , il fit , aux dépens du trésor public , des acquisitions considérables , soit de Villes ou de Châteaux , & même de Provinces entières : sa femme , de son côté , le sécondoit merveilleusement bien. Confidente intime de la Reine mère , à qui elle avoit su plaire par les agréments de son esprit , elle lui faisoit adopter toutes les entreprises de son mari , sans que cette Princesse s'apperçût qu'elle de-

venoit esclave elle-même de celui qu'elle combloit de biens.

Louis XIII étoit déjà majeur, & il n'avoit fait encore aucun usage de son autorité. Son respect pour sa Mère le retenoit, mais la domination du Maréchal d'Ancre lui étoit insupportable; il en parloit à Luines, qui n'adoucissoit son mal que par la recherche du remède le plus propre à le guérir. Il n'y en avoit d'autre que de perdre le tyran. On délibéra sur les moyens de s'en défaire. Le Roi vouloit qu'il fut livré au Parlement, d'autant mieux qu'on avoit, pour le faire condamner, des preuves juridiques de conspirations contre l'Etat. Mais les lenteurs de la Justice ne s'accordoient pas avec l'impatience de Luines, & il fut déguiser l'horreur d'un assassinat pour en faire adopter le dessein. Vitri, Capitaine des Gardes, se chargea de l'exécuter. Un

Crillon auroit dit : Je me battraï, mais je n'assassinerai pas. La mort du Maréchal fut suivie de celle de sa femme, qui fut condamnée par les Loix. Sa constance diminua l'opprobre de son supplice, & elle fit, sur l'échafaud, admirer son courage. Outre ses crimes réels, on l'accusa de sortilège & de magie, & il se peut qu'elle se livroit à des visions trop communes de son tems, sur-tout dans le pays où elle avoit pris naissance.

La fin de ces deux fameux coupables, changea la face des affaires. Le Roi se crut libre, & il le fut autant qu'on peut l'être sous un Empire qu'on aime. Luines s'enrichit des dépouilles du Maréchal d'Ancre, son mobilier étoit immense. Il portoit toujours sur lui pour deux millions d'effets, & il avoit fait passer beaucoup d'argent en Italie. Quant à ses immeubles, comme ils avoient été

confisqués

confisqués au profit du Roi, il fallut des Lettres-Patentes pour les transporter à Luines. Duvair qui avoit repris les Sceaux, refusa de les sceller. Il se rendit enfin. On prétendit qu'il n'avoit pas pu tenir contre l'appas de l'Evêché de Lisieux, & on lui appliqua ces paroles : *Et homo factus est.* Mais d'autres personnes plus charitables & peut-être plus justes, dirent qu'il ne céda qu'à la volonté absolue du Souverain.

Cependant Luines s'élevoit comme un aigle au faite de la grandeur. On voulut lui faire épouser Mademoiselle de Vendôme, fille naturelle de Henri IV; il s'en excusa, prétextant qu'il n'étoit pas un assez bon parti pour elle, & il lui préféra Mademoiselle de Monbafon, qu'il aimoit éperdument, & dont l'esprit & la beauté fournirent, dans la suite, d'amples sujets de louanges & de satyres. Le

Roi lui fit présent à son mariage de deux cents mille francs, & il permit au Favori d'appeller à la Cour ses deux frères, Brante & Cadenet. Ils avoient été jusques-là de fort minces Gentilshommes, mais ils eurent lieu d'oublier leur indigence. Placés dans la route de la fortune, ils recueilloient tout ce qui échappoit à leur frère. Leur crédit augmentoit avec leurs richesses : heureux tous trois, s'ils avoient pu se garantir des traits de l'envie & de la haine ! Ils furent bientôt l'objet des sarcasmes & des bons mots, ressource ordinaire des François, pour satisfaire leur vengeance, ou pour tromper leurs chagrins. On disoit, en rappelant le souvenir du Maréchal d'Ancre, que la tyrannie avoit survécu au Tyran, que d'une tête coupée, il en étoit né trois. Qu'un Cerbère avoit succédé au Sanglier d'Érimanthe, mais qu'il

n'y avoit plus un Hercule. On osa même afficher à une porte de l'appartement de Luines, un Tableau de l'Epiphanie avec cette inscription *aux trois Rois*. Deux Poètes furent convaincus d'avoir fait des Vers satyriques; l'un se nommoit *Durand*, natif de Paris, & l'autre *Siti*, Florentin. Un frère de celui-ci prêta sa main pour écrire les Vers, & ces trois hommes furent condamnés à mort. Ils le méritoient, s'il étoit vrai, comme dit *Dupleix*, qu'ils eussent outragé la personne du Roi; si au contraire, ils n'avoient attaqué que les trois Favoris; la peine étoit trop grande. Mais ils furent jugés par des Commissaires, Luines craignoit de n'être pas assez bien servi au Parlement.

Au reste, il auroit pu mépriser les vaines fureurs du Peuple, s'il n'avoit eu de plus puissants ennemis. La Reine mère le haïssoit, il craignoit le génie

de l'Evêque de Luçon, d'Épernon l'offensoit par sa fierté. Tandis que ces trois personnages seroient à la Cour, il sentit que son autorité ne pouvoit être solidement établie. Il tenta donc de les écarter; mais il falloit des prétextes, & il en trouva. Le Roi eut une peine extrême à consentir que la Reine mère se retirât à Blois, & il auroit bien voulu qu'elle eût pu se persuader que ce n'étoit qu'un éloignement & non pas un exil. L'Evêque de Luçon partit pour Avignon, le Duc d'Épernon n'attendit pas des ordres. Il s'en alla de lui-même à Metz, d'où il eut occasion de rendre à la Reine mère de grands services, qu'elle n'oublia pas: & elle lui fut utile, à son tour, pour rentrer dans les bonnes grâces du Roi, aux ordres duquel il avoit manqué formellement, lorsque, sollicité par cette Princesse de l'aider à sortir

de Blois, il quitta Metz pour aller l'accueillir dans la ville d'Angoulême. Sa désobéissance auroit été punie, si les affaires ne s'étoient raccommodées. Tout fut pacifié par l'entrevue de la Reine mère & de son fils.

Durant ces troubles, Luines étoit devenu Maréchal de France, sa Comté de Mailhé avoit été érigée en Duché-Pairie, sous le nom de Luines, qui étoit celui d'une petite Terre noble qu'il avoit en Dauphiné. Il eut aussi l'honneur d'entretenir la Reine mère qui parut recevoir ses excuses, & qui l'assura de ses bontés. Mais il ne s'y fia pas; &, pour se maintenir dans son crédit, il sentit qu'il avoit besoin des Grands, dont il avoit cru jusqu'ici qu'il pouvoit se passer. Le premier sur lequel il jeta les yeux, fut le Prince de Condé, qui gémissoit depuis long-tems dans le Château de Vincennes, craignant peut-être d'y

voir finir ses jours avec son épouse & ses enfants. Il y avoit été mis pendant la Régence de la Reine mère. Le souvenir de l'injure & la reconnaissance, devoient l'attacher à quiconque deviendroit son Libérateur. Cette idée déterminâ Luines à solliciter son élargissement auprès du Roi : Il l'obtint ; & il se hâta d'aller lui-même rompre les liens de cet illustre malheureux. Peu de tems après , il persuada au Roi de faire une promotion de Chevaliers de son Ordre ; il y en eut cinquante-neuf, lui & ses frères compris ; c'étoit autant d'amis qui pouvoient le servir dans l'occasion , quoiqu'il fit beaucoup de mécontents dans ceux qui avoient des prétentions , & qui ne furent pas nommés.

L'envie qui ne se lassoit pas de le poursuivre , lui suscita de nouvelles affaires. On murmura contre le Gou-

vernement, les troubles s'accrurent, on prit les armes, il y eut quelques combats. Mais le Roi, par sa prudence, sa valeur & sa bonté, appaisa les séditions sans rien perdre de son respect pour sa Mère, qui étoit à la tête du parti des mécontents, & sans rien ôter à Luines de son autorité.

Il fut ensuite question du voyage de Béarn. Luines le conseilla, parce qu'il étoit nécessaire, & non par haine des Protestants. Il n'avoit point contre eux de grief personnel; s'il se plaignoit de quelques Grands de leur parti, c'étoit moins comme sectaires, que comme rivaux & jaloux. Tout ce qui ne se rapportoit pas à lui, le touchoit médiocrement. Il ne s'occupoit que de sa fortune & de sa gloire. La Charge de Connétable étoit vacante depuis quinze ans. Un seul homme dans le Royaume, étoit digne de l'occuper. C'étoit Monsieur de Les-

diguière, le Roi vouloit la lui donner : mais Luines insinua qu'il étoit dangereux de la confier à un Hérétique, il fut même en dégoûter son concurrent & l'engager à la solliciter pour lui ; ce fut là un tour d'habile Courtisan, & par ce moyen le premier & le plus important emploi de la Milice Françoisé, fut donné à un homme très-peu au fait de la science Militaire. Il se chargea aussi de tenir les Sceaux, devenus vaquants par la mort de Duval.

Tant de biens & d'honneurs, im-
posoient à Luines le devoir de se
signaler par des exploits. Son premier
dessein fut de déclarer la guerre à
tous les Protestants. On lui avoit fait
entendre qu'il ne falloit qu'une année
pour les détruire : mieux conseillé,
il distingua les soumis des rebelles.
Ceux-ci ne cessoient de faire des
complots séditieux, & l'Assemblée de

la Rochelle souffloit de toutes parts, le feu de la discorde. Je ferois un Volume, au lieu d'une Note, si je rendois compte de tout ce qui se passa dans plusieurs Provinces du Royaume; mais j'ai déjà dit que le siège de Montauban fut funeste aux armes du Roi. Toutes les fautes qui s'y commirent retombèrent sur le Connétable. On ne l'accusoit point d'avoir manqué d'activité, ni de courage; mais il avoit à se reprocher de n'avoir pas suivi les conseils de Lesdiguière, qu'il crut trop porté à favoriser les Protestants, & que les petits Maîtres de la Cour traitoient de radoteur. Les Toulousains se plaignoient hautement; ils avoient fourni pour le siège, des secours au-dessus de leurs forces; le Parlement osa le dire au Roi, & Luines entendit assez clairement ce que cette Compagnie pensoit sur son compte, ainsi que le public.

Il voulut se justifier par une Lettre qu'il écrivit au Duc de Monbason, & qui ne le justifia pas. Pour comble d'infortune durant le siège de Monhurt, petite Ville de Garonne, où le Roi se conduisit en héros. La Compagnie des Gendarmes du Connétable se laissa surprendre au lit. Les hommes se sauvèrent comme ils pûrent; mais leurs chevaux, leurs armes & bagages furent enlevés.

Accablé de fatigue & de chagrin, Luines tomba malade & mourut à Longuetille trois jours après la reddition de Monhurt. Sa vie avoit été un beau songe, sa mort fut un exemple frappant de la vanité des Grandeurs de la terre. De tant de personnes qui lui avoient fait la cour deux seuls amis, lui fermèrent les yeux & donnèrent de l'argent pour lui avoir une bière. Son corps fut mis dans un petit bateau & porté à Bordeaux par la

Garonne. Gramont raconte qu'il n'y eut pas de quoi payer des blanchisseuses qui avoient lavé ses entrailles, & que le Batellier fut obligé de leur donner je ne fais quel poisson salé, pour les empêcher de se plaindre. Il n'est pas rare que des Grands reçoivent peu d'honneurs à la mort; & on auroit tort de juger par-là de ce qu'ils ont été. Dès l'enfance du Roi, Luynes avoit gagné sa confiance, en lui procurant des amusements proportionnés à son âge, & en lui marquant dans la suite beaucoup de zèle pour sa gloire & pour sa personne. Il profita de sa faveur; mais il n'en abusa point au préjudice du Prince. Il tint tête à ses ennemis, sans leur faire tout le mal qu'il auroit pu. Il rendit plusieurs fois justice au mérite des autres. Avec assez d'esprit & de pénétration, il manqua souvent de discrétion & de prudence. Le Roi disoit de lui

qu'il ne savoit pas garder un secret. Il éleva sa famille; mais quel est le Ministre qui néglige la sienne? Quoiqu'on l'accusât d'être infatigable, ses richesses n'étoient pas excessives; on ne trouva dans ses coffres que sept cents mille francs, somme modique pour un homme qui avoit vu passer par ses mains tout l'or de l'Etat. Ce fut à lui que le Béarn fut redevable de la restitution des biens Ecclésiastiques; & , en attaquant les Hérétiques rebelles, il fit voir que ces hommes qu'on croyoit invincibles, pouvoient être vaincus. Si le Roi parut peu touché de sa mort, c'est que dans ce moment sa douleur fut divertie par les propos défavantageux qu'on tenoit du Ministre. Peut-être eut-il devoir sacrifier quelques sentimens d'amitié aux manes de tant de guerriers qui avoient péri au siège de Montauban. Peut-être aussi que le

Père Arnoux avoit eu l'art de persuader au Roi qu'il pouvoit se passer d'un homme qu'il s'étoit trop accoutumé à regarder comme nécessaire. Car enfin il n'est pas vraisemblable que Luines eut cherché à perdre le Jésuite, s'il n'avoit eu de fortes preuves qu'il l'avoit desservi auprès du Roi.

NOTE XX, page 64.

GUILLAUME DUVAIR, Garde-des-Sceaux, fut le principal Auteur du rétablissement de la Religion Catholique dans le Béarn; sans que cette révolution causât au pays aucun véritable dommage. Louis XIII vouloit y envoyer le Duc de Mayene, son Gouverneur en Guienne, avec une puissante Armée. Ce Guerrier, qui venoit de dompter quarante-deux Villes rebelles, y auroit porté la désolation & versé beaucoup de sang.

Mais Duvair conseilla de prendre une voie plus douce. C'est une obligation que lui ont les Calvinistes, qui n'ont pas laissé néanmoins d'en dire beaucoup de mal; quoiqu'ils n'aient pas pu lui refuser des talents & une grande réputation de vertu. Après avoir occupé la Charge de premier Président au Parlement de Provence, où il s'étoit distingué par son intégrité, ses lumières & son éloquence, il fut élevé à l'emploi de Garde-des-Sceaux, à la place de Brulart de Sillery. Mais il n'avoit pas, comme lui, une ame souple qui fait s'accommoder au tems & aux circonstances, & qui est si nécessaire dans les Cours.

Il avoit étudié la Philosophie des Stoïciens, & il faisoit profession d'en suivre les principes. Sa rigidité déplut au Maréchal d'Ancre, qui pouvoit tout sur l'esprit de la Reine mère; & il ne tarda pas de lui faire ôter

les Sceaux. Il favoit que le Prince de Condé s'étoit plaint de sa détention à Duvair, qui l'avoit improuvée. « Je n'y ai aucune part, avoit-il dit au Prince, & si j'ai quelque crédit, vous serez bientôt libre. Les plus courtes fautes sont les meilleures ». Et lorsque le Roi tint son lit de Justice au Parlement, le Garde-des-Sceaux ayant eu ordre de détailler les motifs de cette détention, répéta souvent cette phrase : *C'est ce que j'ai ordre de dire.* Faisant entendre par-là qu'il blâmoit l'action du Favori. Il n'en fallut pas davantage pour le faire renvoyer.

Sa chute affligea le Public, & le Parlement lui envoya des Députés pour savoir si c'étoit par force, ou volontairement, ou par la faute d'autrui qu'il quittoit sa place. Il répondit avec noblesse, « Qu'il ne l'avoit prise que malgré lui, & après trois sommations ; qu'il la quittoit sans re-

» gret, sans aucun ressentiment con-
» tre ceux qui la lui faisoient perdre :
» que la sagesse ne l'abandonneroit
» pas dans un âge avancé, après l'a-
» voir cultivée pendant toute sa vie.
» On met à ma place, ajouta-t-il, un
» homme d'une probité reconnue,
» qui a vieilli dans les affaires comme
» on les traite à la Cour. Pour moi
» je n'ai jamais su prendre les paroles
» que dans le sens qu'elles ont, ni
» leur donner ces tours qui font la
» Science des Courtisans, & qui les
» soutiennent contre les intrigues par
» la fourberie & le mensonge ». Aussi
ne manqua-t-on pas de dire qu'il au-
roit mieux fait de ne pas montrer tant
d'affection pour le Prince de Condé,
& qu'il l'auroit mieux servi, s'il avoit
eu plus de dissimulation, ou du moins
plus de prudence. Car c'est de ce beau
nom qu'on décore les moyens les
plus iniques de parvenir & d'éviter

les disgraces : & toujours on traitera d'imprudens ceux qui ne réussissent pas ou qui se perdent par droiture ou par sincérité.

Duvair, soutenu par le témoignage de sa conscience, ne parut pas se repentir de ce qu'il avoit fait ; & enveloppé de sa vertu, il alla jouir des douceurs de la retraite jusqu'à la mort funeste du Maréchal d'Ancre, que Vitry assassina ; par ordre du Roi, sur le pont dormant du Louvre. Alors tout changea de face à la Cour. Les créatures du Maréchal d'Ancre disparurent ; les pros crits & les disgraciés revinrent ; Duvair reprit les Sceaux. Peut-être auroit-il mieux valu pour lui qu'il ne fût point rentré dans cette mer orageuse. Il eut avec le Parlement de Paris des différens qui firent dire que son Stoïcisme ressembloit trop à celui de Seneque, & qu'il exaltoit plus la vertu qu'il ne la prati-

quoit. On fut même surpris qu'un grand Magistrat, qui avoit tant montré d'amour pour les Loix de la Monarchie, les méconnut dans un lit de Justice, jusqu'à dire, parlant en présence du Roi & en son nom : Que les affaires publiques ne regardoient pas le Parlement. Mais Verdun, premier Président, & Servin, Avocat Général, s'acquirent un honneur immortel par les réponses pleines de zèle & de vérité qu'ils lui firent. Le lendemain ils furent mandés en Cour, le Roi leur reprocha leur témérité, & Duval leur parla sur un ton fort haut. Mais ils ne furent ni déconcertés par son air sévère, ni persuadés par ses raisons. Verdun exposa les droits du Parlement avec la même force & plus d'étendue que le jour précédent. Il osa même interpeller le Roi & citer en preuve ce que cet auguste Tribunal avoit fait pour lui

pendant sa Minorité, quand il assura la Régence du Royaume à la Reine sa mère, & ce qu'il avoit fait encore quand il fut déclaré majeur. De pareils traits, consacrés dans nos fastes, doivent confirmer les Peuples dans la confiance & la vénération qu'ils ont pour les corps dépositaires des Loix.

Le Parlement vit bien que le langage de Duvaix avoit été inspiré par de Luines, favori puissant, à la volonté duquel on n'osoit résister. Les Protestants en tirèrent parti pour décrier le Garde-des-Sceaux & pour badiner sur sa Philosophie. Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que le sage se dément quelquefois, & qu'il a peur quand l'Univers s'écroule. Il fut aussi accusé d'avarice pour avoir vendu sa Charge de premier Président: chose jusqu'à lui sans exemple; quoiqu'il travaillât ensuite à détruire

le droit annuel, autrement de la Par-
lette, disant qu'il étoit odieux qu'on
fit payer ce qui devoit être le prix
de la vertu, & qu'on vendit la pour-
pre Royale. C'est ainsi, disoit-on, que
nos graves Magistrats font des Loix
sévères quand il n'y a rien à perdre
pour eux. Une autre chose qui éton-
noit dans Monsieur Duvair, c'étoit
qu'il eût pu accepter le riche Evêché
de Lisieux, sans garder la résidence.
On n'auroit pas fait ces réflexions cri-
tiques, s'il eût eu plus de défauts.
La malignité en veut sur-tout au
mérite.

Il mourut à Tonneins, âgé de soixan-
te-cinq ans, & il fut universellement
regretté. Le Parlement de Bordeaux
lui fit des honneurs funèbres aux dé-
pens du public. Il passa pour le pre-
mier Orateur de son tems; & il in-
troduisit dans le Barreau la politesse
du langage & le goût de la véritable

Éloquence. C'est le témoignage que lui rendent tous les Historiens, & qui ne paroît guères s'accorder avec ce qu'il dit lui-même dans son Testament: *Qu'il étoit né avec une santé fort infirme, un corps & un esprit peu laborieux, & une mémoire grandement imbécille.* Voilà trois grands obstacles pour un Orateur, s'il est au moins de ceux qui parlent en public. Mais il se donne une autre qualité d'autant plus estimable qu'elle est plus rare: « C'est une sagacité si grande, qu'il » ne savoit pas être parvenu à l'âge » d'homme qu'il fût arrivé rien d'im- » portant ni à l'État ni au Public, ni » à son particulier qu'il ne l'eût pré- » vu ». On auroit pu lui demander, s'il avoit prévu le danger qu'il courut à Tonneins, lorsqu'il y entra avec plusieurs Ministres & Seigneurs de la Cour, sans qu'il y eût dans la Ville Garnison pour le Roi, & sans être

escorté d'un corps de Troupes qui pussent le défendre contre la violence des Habitants, dont la fidélité pouvoit être suspecte malgré la soumission qu'ils avoient promise au Roi. Charles XII ne fut qu'un téméraire, quand il alla tout seul visiter l'Electeur de Saxe, son ennemi. Mais Duvair fit une haute imprudence de livrer à des Hérétiques sédirieux les plus importantes têtes de l'Etat. Il faut avouer que, dans cette occasion, il fut plus heureux que sage.

Un autre article de son Testament, donna au public occasion de jaser. Après avoir protesté qu'il mouroit comme il avoit toujours vécu dans la Communion de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, il disoit qu'il porteroit au tombeau le regret extrême qu'il ressentoit de voir que la Réforme de l'Eglise étoit empêchée par l'avarice & l'ambition de

ceux qui devoient le plus y travailler. Quoi, disoient les Hérétiques, cet homme aimoit la Réforme, & il a cherché à nous détruire, nous qui ne travaillons qu'à ôter les abus de l'Eglise, & à réformer les mœurs des Chrétiens? Que ne se reformoit-il lui-même, disoient les Catholiques? a-t-il cru en imposer par la simplicité de son tombeau & de son épitaphe? & s'est-il imaginé que ce seroient là des preuves de sa modestie & de son désintéressement? On auroit pu répondre aux Protestans: Ce n'est pas à vous à vous mêler de Réforme: vous vous y êtes trop mal pris jusqu'ici; & vous avez tout gâté: & aux Catholiques, un homme seul qui se reformeroit seroit un exemple, mais peu suivi. Il faut l'union de plusieurs forces pour un Ouvrage difficile. Monsieur Duvair pouvoit avoir la Réforme dans le cœur, la désirer

ardemment, comme avoient fait tant de grands hommes avant lui; & ne pas croire qu'il dût se singulariser, ou résister au torrent qui entraînoit tout le monde. Il auroit mieux fait sans doute de s'y opposer; & il auroit été placé dans la Liste des Bernard, des Gerson, des Archevêques de Brague. Mais sa foiblesse n'empêchoit pas qu'il ne pût crier contre les abus qui étoient dans l'Eglise; & qu'il n'eût travaillé à la Réforme, si d'autres y avoient concouru. Combien d'hommes n'y a-t-il pas qui peuvent dire comme le Poëte :

Videò meliora, proboque; deteriora sequor.

Le seul regret de voir la Réforme empêchée, fait honneur à Monsieur Duvair.



NOTE XXI, page 75.

VOICI un Problème historique que l'équité demande qu'on propose, quelque difficile qu'il soit à résoudre. C'est au sujet de la Réponse du Duc de Monbason, à la Lettre de Duplessis-Mornay, dont j'ai parlé dans le Texte & dans la Note XVIII. Les Protestants s'inscrivirent en faux contre cette Lettre; & ils en produisirent une autre qu'ils prétendirent être antérieure à celle-là; & dans laquelle ils faisoient dire au Duc qu'*il n'avoit porté aucune parole du Roi, ni de Monsieur de Luines, qui ne lui eût été prononcée plusieurs fois de la bouche du Roi, Monsieur le Prince présent.* Et on lui fait ajouter: « Tous doivent » bientôt être ici. Ce sera lors, que je » m'étendrai davantage, & que je » m'expliquerai de tous côtés ». Ces paroles & tout le contenu de la Let-

tre, ne disent point que le Roi avoit manqué aux promesses faites à l'Assemblée de Loudun, & ne contredisent en rien les assertions de la seconde Lettre, ni la déclaration du Roi, qui marquoit expressément que Sa Majesté avoit fait exécuter tout ce qu'Elle avoit promis aux Protestants.

Cependant Duplessis se plaint qu'on leur a manqué de parole. Il est honnête-homme; & il en appelle à un aussi honnête-homme que lui, le Duc de Monbason. Celui-ci ne dit point qu'on a manqué à tel ou tel article; mais seulement qu'il n'a porté aucune parole du Roi, qui n'ait été prononcée par sa bouche. *Il promet de s'expliquer mieux en présence du Roi & de ses Ministres, non pour aigrir rien de part & d'autre, il est trop bon François, aimant son Roi & le bien de son Etat.* Je suis assuré, Monsieur, lui fait-

« on dire encore, être prou reconnu
 « des gens de bien, porter cette mar-
 « que, & vous prendroy volontiers
 « pour l'un de mes Juges, si besoin
 « étoit; mais je me contenterai de
 « ma vieille manière de vivre ». Cela
 signifie qu'il ne s'écartera point de la
 sincérité dont il a toujours fait pro-
 fession, & qu'il dira la vérité sans
 crainte & sans respect humain. Ce-
 pendant il ne paroît de sa part, d'au-
 tres explications que celles qui sont
 contenues dans la seconde Lettre;
 qu'il ne défavoue pas, au moins pu-
 bliquement; & qui, par-là, devient
 elle-même un défaveu de la premiè-
 re. J'ai dit *au moins publiquement* :
 parce qu'on prétend qu'il se déclara,
 vis-à-vis d'un particulier, être Auteur
 de la première & non pas de la se-
 conde: disant que *Dupleffis avoit bien*
pû le reconnoître à la différence des
styles. Mais qu'est-ce que le témoigna-

ge d'un homme seul contre un monument public ? & la différence des styles est-elle toujours si sensible qu'on puisse fonder sur elle un jugement ? Quand cela seroit , le Duc de Montbason n'auroit-il pas pû faire écrire la Lettre par un autre , si l'on veut même par le P. Arnoux , & l'avoir adoptée ?

« Mais, dit le Vassor, un homme
 » de bon sens croira-t-il jamais que
 » Duplessis-Mornay & l'Assemblée
 » de la Rochelle, ayent eu la hardiesse de soutenir tout publiquement, que le Roi avoit donné une parole positive, si elle n'avoit été certaine & indubitable » ? Je réponds d'abord que, dans une Assemblée où pour une tête froide, il y en a cent en fermentation. Un homme de bon sens peut croire qu'on prendra une fausseté pour une vérité incontestable. Les têtes chaudes donneront

le ton & entraîneront la multitude. La tête froide, ou bien le petit nombre de sages n'étant pas écouté, prendra le parti de se mettre à l'écart, craindra de se tromper, & croira quelquefois qu'il est de la prudence de ne pas se déclarer contre l'opinion dominante, quelque fautive qu'elle soit. C'est ainsi qu'on voit souvent de grandes Assemblées abandonner les routes les plus battues de la saine raison.

Telle fut, pour ne pas sortir de mon sujet, cette Assemblée de la Rochelle dont Duplessis-Mornay vouloit défendre la légitimité, dans sa Lettre au Duc de Monbason. Si je disois qu'elle ne fut qu'irrévérence, révolte & impiété; le Vassor me répondroit, « que ce langage tenu par
 » le Prince de Condé n'est d'aucun
 » poids : parce que quand un hom-
 » me d'un rang supérieur, n'a rien de

» solide à répliquer à ceux qui lui
 » reprochent sa mauvaise foi, il les
 » traite ordinairement avec injure &
 » avec mépris ». Mais du moins doit-il
 convenir, puisqu'il le dit lui-même,
 que plusieurs Seigneurs réformés
 n'approuvèrent ni la convocation de
 l'Assemblée ni le refus qu'elle fit de
 se séparer. S'ils n'approuvoient pas la
 convocation, ils ne croyoient donc
 pas que le Roi l'eût permise; ou bien
 ils n'avoient pas l'idée qu'on doit
 avoir de la parole Royale. Mais, dit-
 on, le Duc de Rohan, homme d'une
 probité reconnue, pose le fait com-
 me véritable. « Ce fut alors, dit-il
 » dans ses Mémoires, que la Cour
 » commença de se moquer de tenir
 » ses promesses ». Comme si c'eût été
 la première fois que les Protestants
 se fussent plaints qu'on ne leur avoit
 pas tenu ce qu'on leur avoit pro-
 mis. Mais je réponds que le Duc de

Rohan étoit apparemment de ceux qui croyoient le fait véritable. Quoiqu'instruit des affaires de Cour, il auroit pû ignorer celle-ci, & l'adopter sur le témoignage de l'Assemblée qui lui auroit communiqué sa chaleur.

Jusqu'ici je ne vois rien qui prouve la promesse du Roi; & tandis que ce fait Historique ne sera pas mieux éclairci, les Protestants ne doivent pas le compter parmi les injustices qu'ils prétendent qu'on leur a faites. Ils nous permettront, en attendant, d'adopter la Lettre qu'ils nient être du Duc de Monbafon, & la Déclaration du Roi. Ces deux monuments subsistent, & la présomption est pour eux. Faut-il donc dire que Duplessis-Mornay a manqué à la bonne foi? Je ne tirerai point cette conséquence, parce que je n'aime point à diminuer l'éclat des vertus morales qui brillè-

rent dans ce vénérable vieillard ; je dirai seulement qu'il s'est trompé, & que, dans cette occasion, son imagination l'a plus servi que sa mémoire. Il n'étoit pas infallible, quoiqu'on l'appellât le Pape des Protestants : & soit entêtement, ou défaut de justesse d'esprit, quand il étoit une fois tombé dans l'erreur, il n'en revenoit pas.

C'est ce qu'il fit voir dans la fameuse Conférence qui se tint à Fontainebleau entre lui & l'Evêque d'Evreux, connu dans la suite sous le nom de Cardinal du Perron. Tout le monde sait qu'elle fut ordonnée par Henri IV, au sujet du Livre de l'*Eucharistie contre la Messe*, composé par Duplessis, & dans lequel du Perron s'engagea de montrer cinq cents passages faussement allégués. Duplessis au contraire, prétendit les justifier tous. Ces deux braves Champions se présentèrent au combat avec une égale cou-

france, le champ de bataille étoit au Palais du Roi, en présence de toute la Cour, & de tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans les deux partis, par le rang & par le savoir. Mais le pauvre Duplessis perdit bientôt la tête; il ne pût résister à l'évidence des faits. On lui prouva qu'il faisoit dire aux Auteurs ce qu'ils ne disoient point, qu'il donnoit des Objections pour des Réponses, qu'il tomboit dans des anachronismes, des contresens, en un mot dans des fautes énormes.

« Je ne vis jamais, dit Monsieur de » Roni, homme si étonné, ni qui se » défendit si mal. Si notre Religion » (la Protestante) n'avoit pas de meilleur fondement que ses jambes & » ses bras en croix, (car il les tenoit » ainsi) je la quitterois plutôt aujourd'hui que demain ». Cependant la honte que reçut Duplessis, ne vainquit pas son obstination; & deux ans

après, il tenta de justifier les passages sur lesquels il avoit été confondu. Il y a des gens commes-ça : bonnes gens si l'on veut, mais qui ont des têtes de fer. Je crois que c'étoit le caractère de Duplessis, & qu'ainsi on ne peut pas compter sur ce qu'il dit de la promesse faite par Louis XIII aux Protestans. Ce qui n'empêche point qu'on ne rende justice à ses talents & à ses rares qualités.

Né de parents Catholiques, il embrassa le Calvinisme dès l'âge de neuf ans; un peu par l'inspiration de sa mère qui s'étoit elle-même laissée gâter l'esprit : mais sur-tout pour n'avoir pas porté à la lecture du nouveau Testament, toute la docilité qu'on doit avoir. Par-là ce qui est pour les fidèles soumis un principe de vie, devint pour lui un principe de mort. Comme il n'y trouva point tous les dogmes de l'Eglise Romaine, parce

qu'il ne sût pas les y chercher; il crut qu'elle avoit innové dans la Foi, & il se déclara pour la prétendue Réforme, dont il devint un des plus zélés & des plus intrépides protecteurs. Sa première éducation avoit été interrompue par des maladies & par d'autres événements. Mais il répara le tems perdu: & pendant quatre ans, il étudia quatorze heures par jour. Ensuite il voyagea pour s'instruire; & il devint un des plus savants hommes de son siècle: moins Théologien cependant, que Politique & homme d'Etat. Ses Livres de Controverse se ressentent trop de l'esprit de parti qui le dominoit. On y voit de prétendues Prophéties contre l'Eglise Romaine, & un travail non moins superstitieux que pédantesque, pour trouver dans les Lettres numériques du nom du Pape, celui de l'Antechrist.

Le même esprit lui fit faire de

fausses démarches contre le Roi & contre l'Etat; quoique son intention fut toujours de bien servir l'un & l'autre. Henri IV faisoit grand cas de ses conseils; il emprunta plusieurs fois sa plume dans des affaires importantes. Duplessis ne favoit pas le flatter; mais, en lui parlant avec la liberté d'un sujet rempli de zèle pour la gloire de son Maître, il ne s'écartoit pas du respect qu'il devoit à la Majesté Royale. Quelque jours avant la mémorable bataille de Coutras, il l'exhorta à réparer un scandale qu'il avoit causé dans la Ville de la Rochelle, en débauchant la fille d'un homme de Robe. On lui en avoit parlé plusieurs fois; & quoiqu'il confessât son tort, il ne paroissoit pas d'humeur à le réparer. Mais Duplessis fut lui parler à propos. Il lui demanda « s'il ne pensoit pas être de sa » consciencede donner gloire à Dieu

» sur une telle occasion ; & quel re-
 » mords ce lui seroit qu'à la ruine de
 » tant de gens de bien. Dieu maudit
 » ses armes ». Henri IV répondit qu'il
 étoit prêt à subir tout ce qui lui seroit
 imposé ; & le lendemain il reconnut
 sa faute dans l'Eglise de Pons , en
 présence de toute la Noblesse de son
 Armée. Quelqu'un voulut lui dire
 qu'on l'avoit traité avec trop de ri-
 gueur ; il répondit tout haut : « On
 » ne sauroit trop s'humilier devant
 » Dieu , ni trop braver les hommes ».

Et comme le scandale avoit été cau-
 sé à la Rochelle , il l'y répara éga-
 lement , au premier voyage qu'il y
 fit , selon qu'il lui avoit été pres-
 crit par les Ministres de sa Religion.
 J'ai rapporté ce trait , parce qu'il me
 paroît admirable , & de la part de
 Duplessis-Mornay , & de la part de
 Henri IV. Quel zèle dans le Favori,
 quelle grandeur d'ame dans le Sou-

verain : quel fonds de crainte de Dieu dans tous les deux ? Ce trait seul suffiroit pour me persuader , contre tout ce qu'ont pû dire les Protestants & les Ligueurs , que Henri IV ne rentra dans le giron de l'Eglise Romaine qu'après s'être convaincu qu'elle étoit la seule véritable : & je dirai de Duplessis-Mornay , que si cette même Eglise avoit pû le gagner , c'auroit été une de ses plus belles conquêtes. Mais Dieu permit qu'il mourût dans l'hérésie avec la même expression des sentiments Religieux que pourroit avoir le plus fervent Catholique.

Si les Calvinistes l'avoient toujours cru , on n'auroit pas vu tant de troubles en France , mais ils n'aimoient point l'Etat comme lui ; & , dès qu'il vouloit entreprendre quelque chose pour le bien commun , il devenoit suspect de mollesse ou d'infidélité. D'un autre côté , les Catholiques le trouvoient

trop attaché à sa Religion, pour ne pas croire qu'il pouvoit favoriser les siens au préjudice des étrangers. Il est bien difficile en effet de tenir la balance égale entre deux partis, à l'un desquels on est fortement attaché. C'est pour cela que la Cour n'accorda pas à Duplessis toutes les faveurs qu'il avoit lieu d'en espérer. Il fut même déponillé de son Gouvernement de Saumur, après l'avoir possédé trente ans, sans reproche. *Il te quitta*, comme il dit lui-même, *sans demander ni argent ni honneurs ; sans vendre ses biens & ses services.* On tâcha néanmoins de le dédommager par une gratification de cent mille livres, qu'il auroit refusée s'il n'avoit eu des dettes qu'il vouloit acquitter. Et il ne cessa point de solliciter son rétablissement, moins par intérêt que par honneur. On le lui promit plusieurs fois ; & peut-être y eut-il des

moments où l'on voulut lui tenir parole. Les Protestants ont beaucoup crié là-dessus contre les Ministres de Louis XIII. Mais ce qu'on peut dans une occasion, on ne le peut pas dans une autre. Et des raisons d'Etat, quoique nuisibles à un particulier, ne sont pas toujours des injustices. Quoiqu'il en soit, si Duplessis-Mornay eut vécu dans la Grèce ou dans l'ancienne Rome, on lui auroit déferé les honneurs de l'apothéose.

NOTE XXII, page 83.

BONNE DE LESDIGUIÈRE, issu d'une illustre maison du Dauphiné, mais qui n'avoit pour tout bien, que sept cents livres de rente, parvint du plus bas degré de la Milice au rang le plus élevé, & amassa des richesses immenses. L'Historien de sa Vie, qui ne fait que louer, en fait un Héros du premier ordre, & presque un Saint

dont la vertu ne souffrit que de foibles atteintes. Les Protestants au contraire l'ont regardé comme un homme qui n'avoit ni foi ni loi, comme un franc scélérat ; c'est l'expression de Levassor. D'où nous concluons que les satyriques & les flatteurs sont les deux plus grands fléaux de l'Histoire. On ne peut nier que Lesdiguière n'ait eu toutes les qualités qui font un grand homme de guerre. Brave, actif, intelligent, presque toujours vainqueur ; il prit des Villes, il gagna des batailles : & quoiqu'il pût quelquefois passer pour téméraire, il eut tant de bonheur, qu'il ne fut jamais blessé. Aussi habile dans les affaires politiques que dans la profession des armes ; il dut son élévation au mérite plutôt qu'à l'intrigue, & il posséda les honneurs sans se méconnoître. Toujours affable & toujours uni, il ne prit rien de la morgue des nou-

veaux parvenus, & il étouffa l'envie par son égalité. Nourri dans la Religion Protestante, il servit sous quatre Rois, & il ne fut jamais rebelle. Son parti lui promit vainement tout ce qui pouvoit flatter son ambition, pour l'engager à se mettre à sa tête. Il en fut haï, parce qu'il ne cessa de lui prêcher la soumission. La première fois que Louis XIII lui offrit l'épée de Connétable, il la refusa pour la céder à de Luines. Ce sacrifice qu'on regarda comme une foiblesse, fut peut-être un trait de prudence. S'il fut joué dans cette occasion, il n'est pas honteux à un grand homme d'être dupe d'un fourbe. On l'accusa d'avarice : cependant on trouve dans son Histoire des Actes d'une générosité peu commune. Il est vrai qu'il eut de grands biens : mais il n'est pas prouvé qu'il les acquit par des voies iniques. Ses emplois pouvoient lui en

procurer beaucoup ; & il fit souvent pour les Troupes du Roi, des avances dont il paroissoit juste qu'il reçut des dédommagemens.

Mais il y a un article sur lequel on ne sauroit le justifier, quoique son Historien en parle comme d'une de ces aventures dont les Grands croyent ne devoir pas rougir ; c'est la vie qu'il mena avec Marie Vignon, femme du commun, qu'il vit d'abord secrètement, & dont il fut accusé d'avoir fait assassiner le mari. Après avoir perdu son épouse, il appella cette femme auprès de lui, la décora du titre de *Marquise de Treffort*, se montra par-tout avec elle, & enfin l'épousa selon le rit de l'Eglise Romaine, quoiqu'il fut encore Protestant ; & que, par un article exprès de la prétendue Réforme, il fût défendu à un homme d'épouser une femme avec laquelle il auroit commis adultère du vivant de son mari.

Les Protestants furent très-scandalisés de cette conduite. Et quoiqu'il se soumit à la réparation publique que le Consistoire exigea de lui ; cette soumission fut regardée elle-même comme un jeu qu'il faisoit de la Religion. Aussi quand il renonça au Calvinisme, ne manqua-t-on pas de dire qu'il ne l'avoit fait que pour devenir Connétable. Je ne prétends pas l'excuser ; mais l'Historien de l'Edit de Nantes m'apprend que lorsqu'il se maria en face de l'Eglise, il étoit déjà Catholique dans le cœur. S'il se soumit à la réparation publique, ce fut sans doute parce qu'il n'osoit pas se déclarer ; & s'il abjura pour être Connétable, ce motif qui ne valoit rien, pouvoit être joint à un penchant qu'il avoit pour la Religion dans laquelle il étoit né, dont il avoit reçu dans l'enfance les premiers éléments, qu'il avoit apprises.

avant sa conversion, ayant eu soin de s'en faire instruire secrettement, & qu'un Calviniste moderé pouvoit croire probable dans un tems où tout le monde se méloit d'en disputer. Combien n'y a-t-il pas aujourd'hui d'hommes incertains du parti qu'ils doivent prendre sur les questions qui ont causé & qui causent encore tant de troubles dans l'Eglise de France? Je dirai donc que Lesdiguière fut un prévaricateur & non pas un impie; sa foi ne fut pas totalement éteinte. Il fit comme tant d'autres dont les actions démentent les principes. Mais il en est peu qui meurent comme lui persuadés & touchés. Il donna dans sa dernière maladie, toutes les marques du plus sincère repentir & d'une parfaite confiance en la miséricorde de Dieu. Quoiqu'âgé de quatre-vingt-quatre ans, sa mort fut regardée comme une vraie perte pour l'Etat.

NOTE XXIII, page 86.

LE DUC D'EPERNON ne paroît dans les Troubles du Béarn que par l'expédition qu'il y fit, & dont il dut moins le succès à la force de ses armes, qu'à la terreur de son nom. Les Protestants le connoissoient, & avoient grande raison de le redouter. Il avoit mal mené ceux de la Rochelle, qui refusoient de le reconnoître pour Gouverneur de leur Ville & du pays d'Aunis, prétextant des privilèges dont ils étoient exclus par leur rébellion; ils avoient d'ailleurs séduit & entraîné dans leur parti le Comte de Candale, son fils aîné, ce qui lui tenoit le plus au cœur, car il étoit fort attaché à la Religion Catholique: il est vrai que son zèle n'étoit pas toujours selon la science, puisqu'il osa dire à Henri IV qu'il ne le reconnoîtroit jamais pour Roi de

France, s'il n'avoit la même croyance que ses prédécesseurs, promettant néanmoins de ne jamais embrasser le parti de la Ligue; bien des gens étoient alors dans les mêmes dispositions; ennemis de la Ligue & des Protestants; s'unissant à ceux-ci pour défendre le Roi, qu'ils refusoient de reconnoître; des Catholiques prioient pour sa conversion, des Hérétiques se croyoient perdus, s'il venoit à changer; les Ligueurs ambitieux ne craignoient rien tant, les Fanatiques regardoient la chose comme impossible. Mais il y avoit des hommes séduits par des maximes qui étoient alors en vogue, & qu'on prêchoit sur les toits; il ne falloit que leur dessiller les yeux.

Tel étoit, ce me semble, le Duc d'Epemon: l'erreur de sa conscience ne lui permettoit pas de voir dans le Roi de Navarre l'Héritier du Scep-

re François, & rien ne le portoit à s'attacher à la Ligue; il n'y auroit joué qu'un rôle subalterne, & il ne favoit obéir qu'aux Souverains, encore falloit-il que les ordres lui convinssent. Nous avons vu sa conduite à Metz; &, avant cette époque, Henri IV éprouva plus d'une fois qu'il n'étoit pas facile à manier. Il ne lui permit de quitter son armée, après le discours hardi qu'il lui tint & que je viens de rapporter, que pour l'empêcher de tomber dans la défobéissance; il ne lui accorda non plus le Gouvernement de Provence, vacant par la mort de son frère la Valette, que dans la crainte qu'il ne voulût s'en emparer comme d'un bien qui lui étoit dû; ce qu'il auroit néanmoins tenté inutilement, puisque, malgré l'agrément du Roi, il ne put jamais venir à bout de soumettre les Provençaux, qui ne pouvoient sup-
porter

porter sa hauteur. Il y eut des sièges, des combats, des conspirations contre sa vie. Un nommé la Bigne plaça trois sacs de poudre sous son appartement. Le feu y prit, comme il étoit à table, par des rouets d'arquebuse qui étoient dans les sacs. Le plancher de l'appartement fut enlevé. Quelques personnes qui étoient avec le Duc furent blessées, & lui se trouva sur sa chaise sans aucun mal.

Ce fut une protection marquée de la Providence, en qui il espéroit uniquement, se voyant entouré d'ennemis. Il craignoit moins les forts que les foibles: parce que l'homme de cœur n'est pas à l'abri des surprises. Malgré cela, il les bravoit tous, & ne ménageoit même pas ceux qui ne s'étoient pas déclarés contre lui. De ce nombre étoit Anchof de Mesplets, Baron Desquiule en Béarn, qui, servant sous la Valette, força, lui dixième, un

corps de Savoyards d'abandonner la ville de Berre, où ils étoient entrés de nuit par trahison. Le Duc de Savoie, charmé de sa valeur, lui proposa de grands avantages, s'il vouloit entrer à son service. Il répondit qu'il aimoit mieux servir sa patrie comme simple Gentilhomme, que de faire fortune ailleurs. Le Duc piqué, lui dit qu'au premier siège qu'il soutiendrait contre lui, il le feroit pendre, s'il laissoit tirer le canon. « J'espère, dit » Mesplets, de fournir bientôt à Votre » Altesse l'occasion de m'assiéger; mais » avant de me pendre, il faut me pren- » dre ». Il fut en effet assiégé peu de jours après dans Vinon; il soutint quatre assauts, & força le Duc de Savoie à se retirer. Après la mort de la Vallette, les Capitaines Royaux députèrent Mesplets avec Esgarrevasque, autre Gentilhomme Béarnois, pour solliciter le Gouvernement de Pro-

vence en faveur d'Épernon, & le Roi le leur accorda. Mais il marqua trop d'estime au premier par le don qu'il lui fit de ses Armes, s'assurant, lui dit-il, qu'il s'en serviroit aussi bien qu'aucun autre Gentilhomme de son Royaume. Cette faveur le rendit suspect à d'Épernon. Il le retira de Saint-Tropés dont il étoit Gouverneur, ne voulant pas qu'une place de cette importance fut entre les mains d'un homme qui pût lui résister.

Mesplets, outré de cet affront, rentra dans Saint-Tropés & se seroit vengé, si d'Épernon, par le conseil de Roquelaure, n'eut pris le parti de céder à Soubise le Gouvernement de Provence, d'où il retira ses Troupes. Il se rendit ensuite auprès du Roi qui lui fit un bon accueil, quoiqu'il fut plus en état que jamais de lui faire sentir ses mécontentemens, puisqu'on ne lui disputoit plus la Couronne.

Mais ce Monarque favoit tout pardonner, & il aima mieux gagner d'Épernon par ses bienfaits, craignant que s'il renverfoit ce colosse, sa chute ne fit trop de fracas; ainsi d'Épernon se foutenoit au sein des vents & des orages, & leurs sécouffes ne pouvoient l'ébranler. Il fut soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration de Biron, sur ce qu'il étoit son ami, & qu'il avoit eu avec lui un fort long entretien. De si minces apparences ne devoient pas fixer l'attention, on ne s'y arrêta pas. On ne dût pas s'arrêter non plus aux discours tenus contre lui après la mort du Roi. Les causes de ce funeste événement, furent couvertes d'un voile épais que le tems n'a pas encore déchiré. Et de vains signes, des conjectures sans vraisemblance, ne suffissent pas pour charger d'Épernon du plus atroce attentat. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il

ne fut pas aussi aimé de Henri IV que de Henri III, cependant il en obtint des biens & des honneurs, & il les obtint à sa manière, sans ramper au pied des Ministres, ne présentant d'autres titres que ses services, son zèle & son bras toujours levé pour la défense de la Religion & de l'État.

Il tint la même conduite sous Louis XIII, & son caractère altier étoit si connu, qu'on fut surpris de le voir, après la Conquête du Béarn, se rendre au siège de Saint-Jean-d'Angéli, pour y faire la Charge de Colonel-Général de l'Infanterie. C'est que le Roi y étoit en personne; &, en priant Sa Majesté de le dispenser de servir sous Lesdiguière, il ne se crut pas deshonoré de recevoir, sous les yeux du Souverain, les ordres du Connétable. Sa hauteur n'empêcha point qu'il n'eût des amis & des amis puissants. Il fit peu de chose pour les acquérir,

très-peu pour les conserver; il ne fut soumis à aucun, tous lui furent asservis. Sans être libéral, il parut magnifique, faisant valoir ses dons, ne portant jamais la reconnoissance au-delà des bienfaits. Vindictif à l'excès, on a dit, mais je ne puis le croire, qu'étant en Béarn, il fit pendre un homme à Oléron, uniquement parce qu'il étoit Provençal, se souvenant des maux que cette Nation lui avoit faits. Il est plus naturel de penser que cet homme méritoit la mort, & qu'il falloit un exemple.

Quoi qu'il en soit, il y avoit du danger à manquer à d'Épernon, sa colère ressembloit à celle d'Achille, elle étoit inexorable. On ne peut voir qu'avec surprise son élévation, si on le suit dans les routes qu'il se fraya pour y parvenir. Tout autre s'y seroit fourvoyé. Un génie sublime & l'ame la plus forte, le conduisirent à

travers les ennemis & les précipices. Il ne fut point esclave de la Fortune, il la dompra, & se l'asservit malgré les coups violents qu'elle lui portoit, jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans. Alors elle lui échappa; ou plutôt celui qui dispose en Maître des événements, lui fit connoître l'instabilité des biens que l'ambition envisage comme le prix de ses efforts. Le Duc de la Valette son fils, qu'il aimoit tendrement, accusé d'avoir été cause de la déroute des François devant Fontarabie, fut condamné à la mort, qu'il évita par la fuite. Son frère la Valette, Archevêque de Toulouse & Cardinal, homme tout-à-la-fois Théologien, Politique & Guerrier, qui seul, comme ami de Richelieu, pouvoit relever son père, mourut peu de tems après. Le Duc de Candale, son fils aîné, étoit déjà mort. Dans l'espace de six mois d'Epemnon se vit privé de ses enfants,

transféré de sa maison de Plaffac au Château de Loches; dépourvu de cinquante mille écus de rente; méprisé de ceux qu'il avoit fait trembler. Accablé d'infirmités & de maladies, il plia un peu sous le poids de tant de fâcheux, on le vit pleurer sur la mort de son fils le Cardinal, & il écrivit à Richelieu une Lettre suppliante. Mais il reprit bientôt sa vigueur. Laissons, dit-il, les pleurs aux femmes, & pour ce qui est de mes Charges qu'on me demande, je ne m'en déferai jamais. Le seul trait contre lequel il ne pût tenir, ce fut d'être accusé d'avoir conspiré contre le Roi & contre son Ministre. Une si atroce calomnie lui fit voir jusqu'où alloit la fureur de ses ennemis, il tomba dans une noire mélancolie, & il mourut dans de grands sentimens de piété, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Il étoit, dit Girard son Historien que le Vassor

a copié & que je copie après lui, le plus ancien Pair de France, le plus ancien Officier de la Couronne, le plus ancien Général d'Armée, le plus ancien Gouverneur de Province, le plus ancien Chevalier des Ordres du Roi, le plus ancien Conseiller d'Etat, & presque le plus ancien Gentilhomme du Royaume.

NOTE XXIV, page 87.

LE MARQUIS DE LA FORCE, chassé du Béarn par le Duc d'Épernon, se réfugia dans la Basse-Guienne dont il fut nommé Général par les Protestants qu'il servit plus utilement qu'il n'avoit fait jusque-là. Cependant il ne fut pas d'abord heureux; si, durant le siège de Nerac, il s'empara en plein midi de la Ville de Caumont, dont deux traitres lui avoient facilité l'entrée; il ne put se rendre Maître du Château que d'Estourville, qui en

étoit Gouverneur, défendit vigou-
reusement avec le secours de trente
Mousquetaires que Cheverry trouva
le secret d'y faire passer, & ensuite
de cinquante autres qui y furent in-
troduits par Doudias. Le Duc de
Mayene, instruit de ce qui se passoit,
attaqua les Troupes de la Force, com-
mandées par son Fils aîné, & qui
s'étoient retranchées dans la Ville. Le
combat dura quatre heures avec un
grand acharnement de part & d'au-
tres. Le Duc ne perdit que trente à
quarante hommes, les Ennemis en
perdirent quatre cents, sans compter
le Capitaine Navarreins, qui avoit
été tué la veille d'un coup de canon.
Sa valeur le fit regretter des Rebelles.
Ce combat devoit recommencer le
lendemain; mais la Force fit dire à
ses Gens de se retirer pendant la nuit.
Il eut la douleur & la honte de n'avoir
pas été de l'action; n'ayant pas eu

des bateaux pour faire passer la Garonne à un Corps de Cavallerie qu'il commandoit, & qui resta les bras croisés du côté de Tonneins. Ce manquement de précaution fut regardé comme une faute impardonnable dans un Guerrier tel que lui.

Mais il fit mieux au siège de Montauban, si funeste à la France & à la gloire des Armes du Roi. On n'ignore point que ce siège fut résolu contre l'avis des Gens les plus sages, dans une saison avancée, & par des Troupes fatiguées; qu'il dura trois mois, & qu'il fallut l'abandonner malgré la prédiction d'un prétendu Prophète qui en avoit garanti le succès. La Force se jeta dans la Ville avec trois mille hommes. Aidé des conseils de Chamier & secondé dans ses opérations par le Comte d'Orval, fils du Duc de Sulli, & par Mazères, Capitaine Béarnois, un des plus braves

hommes de son tems , il se conduisit avec beaucoup d'intelligence & de valeur. Ses succès relevèrent le courage des Protestants , plusieurs de leurs Villes songèrent à défendre ou à recouvrer leur liberté. Il est vrai que ce ne fut pas pour long-tems. La Force s'occupa de ses propres affaires , & il parvint , par la médiation du Prince de Condé , à obtenir sa grace du Roi. Ce fut plutôt une récompense qu'un pardon. Il fut gratifié du Bâton de Maréchal de France & de deux cent mille écus. Sa famille , ses amis & tous ceux qui s'étoient révoltés avec lui , se ressentirent de la bonté du Prince. « C'est ainsi , dit un Historien Protestant , « que la Rebellion est quelquefois plus heureuse que le mérite , & qu'en se faisant craindre , on s'assure la récompense de ses services ».

Le rétablissement de la Force dans

les bonnes grâces du Roi, ne plut pas à tout le monde. On disoit qu'il avoit préféré ses intérêts à ceux de la cause commune. Mais il semble qu'il ne pouvoit pas faire autrement. Dépouillé du Gouvernement du Béarn, qui, quoiqu'un des moindres du Royaume, étoit le plus gracieux par les privilèges dont il jouissoit, exclus du grade de Maréchal de France, qu'il avoit mérité sous Henri IV, & qu'il auroit eu si ce Monarque fut mort un mois plus tard, placé dans des circonstances où il se feroit sacrifié pour le Parti, sans pouvoir lui procurer aucun avantage, il crut qu'il ne devoit pas négliger sa fortune, ni persévérer plus long-tems dans une Rebellion aussi nuisible qu'elle étoit deshonorante. Dès ce moment il remplit tous les devoirs d'un fidèle sujet; & dans plusieurs occasions il fut utile au Roi, qui, de son côté, oublia

tous ses torts, érigea sa terre de Périgord en Duché, & ne lui donna jamais la moindre marque de mécontentement : il s'occupa même en mourant du soin de son salut. L'ayant apperçu auprès de son lit avec le Duc de Chatillon, il les exhorta tous deux à rentrer dans le giron de l'Eglise. La Force étoit déjà vieux : sa vie avoit toujours été agitée par les intrigues & les combats. Il se retira dans ses Terres pour y jouir des douceurs du repos, & il mourut à quatre-vingt-treize ans. Les Héros, pour l'ordinaire, ne vivent pas si long-tems. Il est certain que le Duc de la Force eut beaucoup de mérite, & si on pouvoit effacer de son Histoire sa conduite dans le Béarn, il auroit passé pour un des grands hommes de son siècle.

NOTE XXV, page 93.

Je crois devoir rendre compte ici d'une de ces Conversions éclatantes qui faisoient tant de bruit dans le Béarn. C'est celle de Monsieur Daniel Martin, Ministre de la Religion prétendue Réformée. Je tirerai ce que j'ai à dire d'une Rélation que Monsieur de Salettes, Evêque de Lescar, en envoya à la Congrégation de la Propagande, l'an 1642, elle fut écrite en françois & traduite en italien. Comme je n'ai point l'original, je ferai mon extrait sur la copie. *

Daniel Martin, fameux Prédicant du Béarn, faisoit sa demeure dans la Paroisse de Castets. Il étoit âgé de soixante-dix ans, & avoit exercé trente-sept ans le ministère avec l'applaudissement de tous les Hérétiques,

* Vide *Memorie de PP. Barnabitti*, par le P. Barallida.

fans que personne eut jamais en le
 moindre reproche à lui faire sur ses
 mœurs & sur sa probité. La Provi-
 dence se servit d'un moyen tout ex-
 traordinaire pour le faire entrer dans
 la voie du salut. Il avoit un fils, âgé
 de vingt ans, qu'il destinoit à être
 son successeur, & qu'il savoit être
 aussi attaché que lui-même aux dog-
 mes de Calvin. L'éducation qu'il lui
 avoit donnée, la solidité de son esprit
 & l'ardeur de son zèle, lui persua-
 dèrent aisément qu'il pouvoit sans
 crainte l'envoyer au Collège des Bar-
 nabites à Lescar, pour y faire son
 cours de Philosophie. Un Hérétique
 à l'école d'un Religieux, devoit en-
 rendre des choses bien contraires à
 ses préjugés, & avoir souvent envie
 de contredire, d'autant mieux que les
 Protestants se croyoient forts en con-
 troverse. On traitoit alors en Phi-
 losophie des questions qui avoient

rapport à des matières Théologiques, sur-tout au dogme de la *Présence réelle*. Le jeune homme ne tarda pas d'argumenter contre son Maître. Il eut aussi des conférences avec d'autres Religieux du Collège qui lui mirent en main les meilleurs Ouvrages du tems, & qui lui facilitèrent les moyens de lire les saints Pères & les anciens Docteurs de l'Eglise. Martin avoit l'esprit juste & le cœur droit. Le faux éclat de l'erreur lui avoit fasciné les yeux dès son enfance; il en eut horreur aussi-tôt qu'il eut aperçu la lumière de la vérité. Mais, comme une grace de Dieu ne va presque jamais seule, sa conversion fut suivie de la vocation à l'état Religieux. Il fut reçu parmi les Barnabites, & il s'en alla en Italie pour y faire son Noviciat & achever ses études.

Il auroit été content, si sa Famille

avoit participé aux faveurs dont le Ciel l'avoit comblé. Il écrivoit des Lettres fortes & pressantes à son Père, qui les recevoit sans les lire ; ce qui l'affligeoit mortellement, sans néanmoins le rebuter ; &, rempli de confiance en celui dont il avoit éprouvé sur lui-même la miséricorde infinie, il revint en Béarn pour être plus à portée de travailler à la conversion de son Père. Mais celui-ci étoit si fort irrité, qu'il se passa deux ans sans qu'il voulût le voir ni lui parler, ou recevoir une seule de ses Lettres. Gagné enfin par les sollicitations de ses parents & de ses amis, il lui permit l'entrée de sa maison. Peut-être se flatta-t-il de ramener dans son bercail cette brebis égarée : & il est très-vrai qu'à consulter les règles ordinaires de la prudence, le jeune Religieux n'auroit pas dû s'approcher d'un homme qui l'avoit nourri de ses erreurs,

& à qui la nature, la science & la considération publique donnoient tant de droits sur lui. Mais les raisonnemens ne tiennent pas contre la force du sentiment divin, contre l'attrait intérieur de la Grace.

Les deux Martin se virent & eurent de fréquents entretiens sur la Religion. Ils allèrent jusqu'aux sources de la saine doctrine; consultants les Ecritures, la chaîne non interrompue de tous les articles obscurcis par l'Hérésie, & toujours révévés par l'Eglise Romaine. Ils virent la naissance des Sectes, leurs progrès & leurs chûtes, les caractères de réprobation imprimés sur le front des Hérésiarques, & sur-tout des prétendus Réformateurs, qui avoient déchiré & mis en pièces la Robe de Jesus-Christ. Après un examen de deux années entières, Martin le père reconnut ses égarements. Mais quel courage ne fallut-il pas avoir

pour en faire l'aveu ! Il eut recours aux prières de son fils ; il pria lui-même avec ferveur , & foulant aux pieds l'orgueil , le respect humain , & tous les avantages qu'il retiroit de l'estime & de l'amitié des Sectaires , il fit imprimer les motifs de sa conversion. Son Ouvrage parut dans le Béarn , pénétra dans plusieurs Provinces du Royaume , & il s'en fit plusieurs Editions.

Le changement de Monsieur Martin causa une joie universelle. Il fut visité par beaucoup de gens de condition , & le jour qu'il dut être introduit dans l'Eglise , il se rendit chez lui un peuple prodigieux de plus de douze Villages voisins , avec un grand nombre de Prêtres & de Religieux qui le menèrent en Procession à l'Eglise , chantant le *Te Deum* en action de graces. Après la Messe , il fit un Discours pathétique & touchant. Outre

les Catholiques, il y avoit dans l'Eglise plus de huit cents Calvinistes, qu'il exhorta, les larmes aux yeux, à suivre son exemple, demandant pardon à Dieu & à l'Eglise des maux qu'il avoit faits, & des erreurs qu'il avoit enseignées. Sa profession de Foi fut suivie d'un Sermon prêché par un Franciscain. Après quoi le Curé sortit de l'Eglise à la tête de son Peuple, mit le feu à un grand bûcher qu'on avoit construit au milieu du Cimetière, & entonna le *Te Deum* comme en un jour de réjouissance publique. La mousqueterie jouoit, les fusées voloient en l'air, & le Peuple crioit : *Vive la Foi & meure l'Hérésie.*

Mais tandis que les Catholiques exprimoient leur joie, les Hérétiques déconcertés frémissaient de rage. Ils n'avoient pas un homme comparable à Monsieur Martin. Sa défection étoit pour eux une perte irréparable, & le

décri le plus humiliant. Plusieurs Ministres allèrent le trouver. Ils employèrent pour le ramener les reproches, les prières, les menaces, les promesses. Il fut inaccessible à leurs traits. Leur dernière ressource fut de le décrier, ils publièrent, ils écrivirent qu'il n'avoit jamais été qu'un hypocrite, que l'âge avoit affoibli sa raison, qu'il s'étoit laissé séduire par l'appas des biens temporels. Mais personne n'ajouta foi à leurs calomnies. Il réfuta par de solides raisons, un de leurs libelles qui, quoique fort volumineux, ne contenoit que des injures, & il eut la consolation de dissiper les ténèbres de tous ses parents au nombre de quarante; sans compter une quantité d'autres Hérétiques dont il fit de vrais Croyans; employant ainsi tous les instans de sa vie à réparer les brèches qu'il avoit faites au Temple du Seigneur.

Je dirai ici quelque chose de son fils. Dom Hilaire Martin fut un bon Religieux & un zélé Missionnaire, d'autant plus propre à disputer avec les Hérétiques qu'il connoissoit mieux qu'un autre leur caractère, leurs ressources & les endroits foibles par où il falloit les attaquer. Un procès qu'il eut à soutenir contre eux, suspendit pendant quatre ans ses travaux Apostoliques. Voici quelle en fut l'occasion. Les Hérétiques de la Paroisse de Luc s'étoient emparés depuis long-tems d'une cloche de l'Eglise Abbatiale, & l'avoient placée dans un Temple qu'ils avoient bâti des ruines de cette même Eglise. Le P. Félix, Barnabite, Prédicateur ordinaire à Luc, se crut en droit de la répéter en vertu de l'Edit de main levée, & il la fit remettre dans le clocher de la Paroisse. Les Calvinistes portèrent leurs plaintes au Parlement qui les

condamna. Mais comme l'Arrêt n'interdisoit pas l'exercice de leur Temple, & qu'il ne les condamnoit point à restituer les deniers pris à la Fabrique pour en payer le sol & la construction, le P. Felix revint contre l'Arrêt par Requête Civile qui fut admise. Le Procès recommença au rapport de Monsieur de Casaux, « qui » étoit, dit l'Historien de l'Edit, favorable aux Protestants; mais, sous » prétexte qu'il lui étoit survenu quelque » indisposition, le Moine demanda que le Procès fut remis à un » autre. Il fut un mois à obtenir ce » qu'il demandoit. Il s'ennuyoit à » Pau, continue l'Auteur, comme si » un mois de tems étoit quelque » chose à regretter à un Moine qui, » dans la fainéantise de sa profession, » ne fait le plus souvent à quoi s'occuper ». Apparamment que le P. Felix n'étoit pas de ces Moines oisifs, puisqu'il

puisqu'il s'ennuyoit dans une Ville agréable. Le sieur Benoît lui fait plus d'honneur qu'il ne pense ; & , à mon avis , sa réflexion n'a pas le sens commun.

Quoi qu'il en soit, le P. Felix obtint un Arrêt qui interdisoit le Temple de Luc par provision ; & comme Monsieur de la Vie , premier Président au Parlement de Pau , veilloit avec autant de zèle à l'exécution des Déclarations du Roi , que les Protestants étoient portés à les enfreindre ; il fit donner plusieurs Arrêts contr'eux au sujet des relaps , des annexes & des enterrements. Ce qui leur inspira de se soustraire à sa juridiction. Pour cela , ils firent solliciter en Cour une Chambre mi-partie , & plusieurs autres avantages qui auroient été préjudiciables aux Catholiques. Alors les Evêques de Lescar & d'Oléron , de concert avec leur Clergé , députèrent

en Cour le P. Martin pour s'opposer à leur entreprise. Et, dans le mois de Juillet 1644, il présenta au Roi les Requêtes & Cayers de ces deux Prélats avec des Remontrances du Parlement de Pau, on forma une Commission pour discuter toutes les affaires. Il y eut plusieurs séances & délibérations. Enfin, après quatre ans de sollicitude & de poursuites, le P. Martin obtint un Edit favorable, le 6 Juillet 1648, & il en rendit compte aux deux Evêques par une Lettre qu'il leur écrivit, le 2 d'Août de la même année. Cet Edit ne laissa qu'un soufle de vie aux Protestants de Béarn. La Chambre mi-partie leur fut refusée aussi bien que le droit de recours, à ce qu'on appelloit les Chambres de l'Edit. De quatre-vingt-six Temples qu'ils avoient, on ne leur en laissa que vingt, & on leur ôta tout droit d'exercice dans plus de cent Villes,

Bourgs ou Villages, sans compter qu'ils furent exclus de toute Charge de Communauté, & de celles de Greffiers & Notaires au Parlement. Et le Roi, dérogeant à tous les Edits & Déclarations antérieures, les dépouilla de quantité de privilèges *que la nécessité des tems leur avoit fait accorder.*

Ces dernières paroles me donnent lieu d'examiner une question qui est aujourd'hui fort agitée. C'est celle de la tolérance. J'espère de la traiter avec l'impartialité dont on peut s'appercevoir que j'ai fait profession jusqu'ici. Ce sera le sujet de la dernière Note.

NOTE XXVI, page 94.

LES Protestants se sont plaints dans tous les tems des vexations qu'on leur faisoit essuyer. Et aujourd'hui des Philosophes qui ne cessent de recommander l'*humanité*, blâment haute-

ment la conduite qu'on a tenue à leur égard. Ils parlent de tolérance, de rappel des Protestants, de pertes énormes que l'Etat a faites par sa rigueur contre des hommes qui s'obstinoient à chanter les Pseaumes en françois. On met d'un côté de très-légères fautes, & de l'autre des peines très-sévères. Si les anciennes Histoires n'existoient pas, on croiroit, sur le témoignage de quelques-uns de nos Beaux-Esprits, que les Catholiques ont été des monstres de cruauté qui ont inondé la France de sang humain. Il est certain que le faux zèle peut faire beaucoup de mal; & quant à moi, j'avoue que j'ai un grand penchant pour la tolérance. Elle est conforme à l'esprit de Jesus-Christ, à la raison & à la politique. Jesus-Christ prêche la Charité, la raison dit que l'homme est libre de penser comme il veut; la politique iroit contre ses

principes, si elle faisoit violence aux esprits; mais Jesus-Christ a quelquefois usé de rigueur; la raison prescrit des règles pour contenir les hommes, & la politique retranche du corps social des membres qui pourroient le gêner.

Il est donc question de savoir jusqu'où la tolérance doit aller; si elle a des bornes, des restrictions. On ne la définit point, parce que le mot qui l'exprime semble dire ce qu'elle est. On la divise en Ecclésiastique & en Civile; & alors on ne s'entend presque plus: il en est de ces deux sortes de tolérance comme du spirituel & du temporel, dont on a tant de peine à marquer les limites. De-là vient que le tolérant est souvent regardé comme un homme indifférent sur la Religion; & l'intolérant comme un fanatique ou un persécuteur. J'ai peine à croire qu'il y ait dans ces deux classes

beaucoup d'hommes qui portent les choses à l'excès. D'un côté les tolérants, ceux mêmes qu'on appelle Philosophes, ne laissent pas d'avoir quelque zèle pour leurs opinions. Ils sont enchantés de faire des Profélites, & ils haïssent d'assez bon cœur les imbéciles humains qui refusent de suivre leurs étendarts. D'un autre côté, ces fanatiques & ces persécuteurs dont on parle, ne prennent point le sabre pour exterminer les mécréans. S'ils l'ont pris quelquefois, & toujours trop souvent, il est rare que le seul zèle les ait fait agir; quoiqu'il ait pû leur servir d'occasion ou de prétexte. C'est là une vérité Historique qui est démontrée par tous les monuments qui nous restent des guerres de Religion; mais c'est là aussi une preuve que les plaintes des Protestants n'ont pas toujours été justes; & que les Philosophes modernes n'ont

pas toujours raison de blâmer les Catholiques.

Plaçons-nous au tems de François I. Ce Monarque, instruit des troubles que la doctrine de Luther caufoit en Allemagne, prit des précautions pour en garantir son Royaume. Il la fit condamner par la Sorbonne; & le Parlement de Paris défendit de rien imprimer sur la Religion, sans une permission préalable. Malgré cela, plusieurs Prédicants s'introduisirent parmi nous, & répandirent leurs erreurs. Si, dans le moment qu'ils parurent, le Roi, sachant leurs desseins, les eut chassé de ses Etats; auroit-il été persécuteur? Profitant de sa complaisance, ils tombèrent dans les plus grands excès. Si, au premier qu'ils commirent, il les eût enfermés; auroit-il été persécuteur? Il en fit brûler quelques-uns quand ils eurent renversé des Autels, brisé des Images,

détruit le Sacrifice , anéanti les Sacrements , affiché des placards impies & féditieux jusqu'aux portes du Louvre ; dira-t-on qu'il fut persécuteur en punissant d'aussi noirs attentats ?

Il n'y a qu'une Religion en France , les Rois en sont protecteurs , ils ont promis de la défendre , tous les sujets la professent , ils sont soumis au culte extérieur qu'elle prescrit ; ce culte est ordonné par les Loix de l'Etat ; de quel droit venez-vous nous troubler dans nos possessions , vous étrangers , vous fugitifs , enfants dénaturés qui défavouez votre Mère ? Les Rois n'ont pas droit sur vos ames ; pensez comme il vous plaira : Dieu lui-même ne vous ôte pas la malheureuse faculté de penser des folies ; mais ils ont droit sur vos corps , sur vos gestes , vos paroles & vos actions. Si vous dérangez l'harmonie du corps politique , il faut vous en retrancher. Clo-

vis coupa la tête, d'un coup de sabre, à un soldat qui avoit brisé méchamment un vase sacré : il ne devoit pas venger lui-même la cause de Dieu ; mais le soldat méritoit la mort. Des libertins arborent l'étendart de l'impieété, ils dogmatifent contre ce que nous révérans, ils osent outrager publiquement le signe le plus auguste de notre rédemption & de notre salut ; & ils ne seront pas punis ? On sévira contre des crimes qui ne font tort qu'aux hommes, & on verra tranquillement violer les droits les plus précieux de la divinité ? J'en appelle à toutes les Nations de l'Univers. Mais direz-vous est-ce que les hommes peuvent faire quelque tort à Dieu ? Ce n'est pas de quoi il s'agit. Vous philosophez ici mal à propos. Il s'agit de ce que les hommes doivent à Dieu pour eux-mêmes, de ce qui peut leur mériter sa récompense

ou attirer ses châtimens. Les Calvinistes , prétendoient le faire honorer d'un culte plus pur que le nôtre. On ne le leur auroit rien dit , s'ils n'avoient condamné que des abus. De plus grands hommes qu'eux , de plus saints personnages l'avoient fait avant eux. Toujours on l'a fait, & jamais on ne cessera de le faire. L'essentiel est de le faire quand il faut , comme il faut , avec la mission & la subordination requises. Or les Hérétiques ont manqué dans tous ces points , on n'a , pour s'en convaincre , qu'à parcourir tous les Règnes , depuis François I jusqu'à Louis XIV. Personne n'ignore les maux qu'ils ont faits , au lieu d'étayer le Temple , ils n'ont cherché qu'à le démolir. Ils ont coupé jusqu'aux racines l'arbre qu'il falloit élaguer. Leurs erreurs sont trop connues pour en faire le détail , je dirai seulement que leur zèle pour la Réforme ,

les a rendus plus méchants qu'ils n'étoient. « *Quelle race Evangélique est celle-ci*, disoit Erasme? Jamais on ne vit rien de plus licentieux & de plus séditieux tout ensemble ».

C'est depuis qu'ils sont venus parmi nous, que nous avons eu des guerres de Religion. Ils n'ont pas été auteurs de toutes; mais il n'en est aucune dont ils n'ayent été ou la cause, ou le prétexte, ou l'occasion. S'ils n'ont pas toujours dû être punis comme Hérétiques; il est très-rare qu'ils n'ayent dû l'être comme Rebelles. Et combien d'Hérétiques sont restés impunis? Combien de Rebelles à qui on a pardonné? La crainte, la foiblesse, le crédit leur ont souvent obtenu des Edits favorables, & jamais ils n'ont été contents: prenant toujours plus qu'on ne leur donnoit, ne cessant jamais de se plaindre quelque bien qu'on leur fit. Ils ont lassé

enfin la patience des Roix ; & la révocation du fameux Edit de Nantes leur porta le coup mortel. Coup terrible sans doute , mais non pas injuste. Cet Edit n'avoit rien d'immuable par sa nature ; il n'étoit point Loi fondamentale de l'Etat : il ne contenoit que des concessions de privilèges ; or les privilèges ne durent qu'autant que l'exige le bien commun. Remarquons que les Protestants abusèrent de l'Edit , qu'ils l'étendirent , ou le restreignirent à leur gré. Combien ne fallut-il pas d'Arrêts , de Déclarations , d'explications pour en fixer le sens ?

Il est vrai que , lorsqu'on le révoqua , les Hérétiques n'avoient plus les armes à la main. Mais le souvenir du passé , leur inquiétude naturelle , leur haine contre les Catholiques , leurs mouvements secrets , leurs relations avec les ennemis de la France ; mais

le caractère connu des Hérétiques de tous les tems, ne suffisoit-il pas pour ôter à ceux du nôtre les moyens de faire des entreprises ? Depuis la révocation de l'Edit de Nantes, n'ont-ils pas remué quand ils ont pu ; & , dans nos guerres avec certaines Puissances, ne devons-nous pas encore aujourd'hui être attentifs à leurs démarches ?

Je conviendrai, si l'on veut, que leur émigration dans les pays étrangers, causée par la révocation de l'Edit, a fait tort à la population, aux Arts & au Commerce. Mais ce mal n'est-il pas exagéré ? Je me défie un peu à cet égard des caiculs de nos Philosophes. La guerre, la débauche, le luxe, les colonies, le goût des François pour les voyages de long cours, diminuent la population & en empêchent les progrès. Trois ou quatre campagnes voient périr des mil-

lions d'hommes ; mais personne ne s'en plaint. Il n'y a que le célibat des Prêtres & des Moines, & la désertion des Protestants, qui soient les objets du zèle patriotique. Nos campagnes sont désertes, les terres sont en friche faute de laboureurs ; & il y a dans Paris & dans nos Villes principales tant de bras inutiles, tant d'escrocs, de fainéants, d'hommes occupés à des travaux frivoles !

On dira qu'un mal ne guérit pas l'autre. Cela est vrai. Mais si une bonne administration avoit tiré parti des ressources que nous avons, le vuide que laissoient les Calvinistes auroit-il été apperçu ? Et si le Royaume n'avoit pas été dévasté par les guerres Civiles dont ils ont été les principaux Acteurs, cinq ou six cents mille d'entr'eux (je les mets au plus haut taux) auroient-ils dû si fort exciter nos regrets ? Ils ont emporté dans

les pays étrangers nos Arts & nos Manufactures. Cela est-il bien vrai ? Quel est l'Art qui nous manque ? quelle est la Manufacture qui ait cessé de travailler ? Qu'on dise, à la bonne-heure, que nos Ouvriers sont diminués, qu'ils sont allés communiquer leur industrie aux autres Nations : mais est-ce là un si grand mal ? Je suis surpris que les Philosophes le relevent, eux qui sont si communicatifs, si amis de l'humanité, & qui ont toute la terre pour patrie. Quand les Arts se répandent, le Commerce s'étend, ses branches se multiplient ; on voit entr'elles une action & une réaction réciproque qui produisent le bien universel.

Si la France fut quelque tems dans la détresse, elle ne tarda pas de reprendre ses forces, & elle vit bientôt son Commerce plus brillant que jamais. Les émigrans même contribuèrent à sa prospérité. Ils devinrent

pour elle comme un pays nouvellement découvert, où elle alloit cueillir des trésors inutiles à ses Habitants, parce qu'ils n'en pouvoient pas faire usage ; & elle leur portoit des denrées, productions de son terroir, qui étoient pour eux de première nécessité. Cette communication subsiste encore avec le précieux avantage que les Réfugiés ne peuvent se passer de nous, & que nous pouvons nous passer d'eux. C'est ce que me disoit un de ces Gênois, qui avoient ordre, il y a quelque tems, de retourner dans leur pays. Si on nous force de sortir de France, nous sommes perdus sans ressource. Laissons-les donc là où ils sont, ils sauront bien nous venir trouver ; & ne mettons point en question s'il est à propos de rétablir l'Edit de Nantes. Il seroit dangereux de changer l'état actuel des choses. Ceux qui travaillèrent à la ré-

vocation de cet Edit, n'étoient peut-être pas aussi grands calculateurs que nos sublimes faiseurs de systèmes; mais je ne crois pas qu'ils fussent totalement dépourvus de bonne politique; &, après avoir pesé les biens & les maux qui pouvoient résulter de la révocation, ils virent sans doute que les pertes n'égalotent pas les profits. Aujourd'hui que nous sommes accoutumés à la privation des biens que les Calvinistes nous procuroient, ou que nous y avons suppléé par l'activité que leur éloignement nous a donnée, seroit-il prudent de nous exposer à de nouveaux orages, & de recevoir dans notre sein les serpens qui l'ont si long-tems déchiré?

Le monde est bien changé, dit-on, le zèle de la Religion n'est plus le même; le flambeau de la Philosophie éclaire toutes les Nations: on ne se battoit pas aujourd'hui comme au-

trefois, pour des mystères incompréhensibles. On verroit donc tranquillement élever Autel contre Autel, un nouvel État dans l'État, deux Religions dans une ? Voilà par exemple ce que je ne crois point. L'estimable Auteur des *Principes sur le rappel des Protestants*, veut qu'on leur permette de rentrer en France à deux conditions. La première qu'ils n'aient aucun exercice public de leur Religion : la seconde qu'ils n'occupent pas des Charges dans l'État. Il ne voit point que ce sont ces deux conditions qui les ont obligés de s'en aller. Tout l'Edit de Nantes se réduisoit à leur donner ce que Monsieur de la Morandière leur ôte. De ces deux faveurs dérivent toutes les autres, & ils ont tout perdu, dès qu'on les leur a ôtées. Il n'y a donc pas de milieu, ou il ne faut pas les recevoir, ou il faut rétablir l'Edit.

Supposons toutefois qu'ils se soumettent d'abord à ces conditions. Quand ils se trouveront parmi nous, en seront-ils contents ? Ne chercheront-ils pas tous les moyens de briser leurs chaînes ? Ils sollicitèrent, ils empiéteront, ils enfreindront les Loix article par article, on se lassera de les veiller ; on n'évitera point leurs discours, ils feront des Profélites, & de proche en proche ils parviendront à se faire redouter. Qu'on ne s' imagine pas que la Philosophie les rendra pacifiques, qu'ils ne s'intéresseront plus à une Réforme dont leurs Pères ont été si jaloux. Il faudroit pour cela, qu'ils fussent tous devenus Philosophes : que ces Philosophes fussent tous persuadés de la vérité de leur doctrine. Mais il s'en faut bien que les choses soient ainsi. Tout le monde ne lit pas Emile & Bélisaire, tout le monde ne les entend pas, tout

le monde ne trouve pas démontrés les principes qu'ils donnent pour tels. Beaucoup de personnes peuvent bien répéter leur jargon, ne fût-ce que pour être à la mode & se donner un ton important; mais, dans le fonds, il y en a peu qui aient pris leur parti, & qui soient décidés à ne pas croire. Presque tous sont attachés à un culte, quoiqu'ils n'observent pas les devoirs qu'il prescrit. Ils le regardent comme une ressource pour l'avenir; parce qu'il n'est pas de pire condition, que d'être réduit à dire: je n'ai plus rien à espérer. *L'incertus morior* est pour le Philosophe même l'état le plus critique qu'on puisse imaginer. Ainsi, soit zèle ou fanatisme, il y aura toujours guerre entre deux Religions, dans un Gouvernement qui a pour principe de n'en admettre qu'une.

Et que gagneroit-on d'exclure les Protestants des grades & des hon-

neurs ? quel amour auroient-ils pour leur patrie , s'ils y étoient un objet de mépris ? quels services rendroient-ils dans le Militaire , dans la Magistrature & dans d'autres professions où l'intérêt a moins d'empire que l'honneur ? Je doute d'ailleurs qu'ils profitassent généralement de la liberté qu'ils auroient de revenir , même sans conditions. Les premiers qui sortirent du Royaume durent sans doute le regretter. Ils quittoient leur patrie , un pays agréable , un peuple policé , & ils ne pouvoient pas emporter tous leurs biens. Mais les générations se sont succédées ; les enfants ne ressembloient pas aux pères : ils ont contracté le goût du terroir où ils sont nés ; & peut-être haïssent-ils la France autant que leurs ancêtres l'avoient aimée. Ceux-ci leur ont transmis leur ressentiment des peines qu'ils ont souffertes ; & ils n'ont pas manqué de les leur exagérer. Quel

attait pourroient-ils avoir pour un pays qu'on leur a dépeint comme un Théâtre sanglant d'injustices & de persécutions ? Mais quand ils voudroient revenir parmi nous, le pourroient-ils ? Les Souverains qui les ont reçus dans leurs Etats, voudroient-ils leur permettre de les quitter ? Laissons-les donc encore un coup là où ils sont, & contentons-nous des relations que le Commerce nous donne avec eux.

Eh ! n'avons-nous pas en France assez de dissidents, assez de disputes, de haines Théologiques, de pieuses vexations ? La tolérance n'y est-elle point portée à l'excès ? La Foi disparaît, sa lumière nous fuit, parce que nous sommes ingrats. Elle va porter ses rayons sur des Nations étrangères, qui les reçoivent avec reconnoissance. On seroit plus tranquille & certainement plus vertueux, si on avoit, au

commencement, arrêté ces disputes, châtié ceux qui les fomentoient, empêché les innovations dans la doctrine, réprimé l'audace des Ecrivains effrenés, qui veulent renverser à la fois & le Trône & l'Autel. Tandis que l'intolérance ne fera que brûler des libelles, censurer de faux dogmes, enfermer des Prédicants, punir des séditieux, chasser des brouillons, il n'y aura rien à dire. Quand elle ne présentera que des préservatifs & des remèdes, & qu'elle saura les appliquer à propos, il n'y aura que les méchants qui s'en plaindront.

Telle est l'intolérance de l'Eglise. Elle n'en connoît point d'autres. Si ses Ministres & ses enfants en font plus qu'elle ne leur dit, elle les désavoue; & je ne puis trop exhorter ceux qui ont affaire aux Hérétiques, de bien étudier son esprit & de le prendre toujours pour règle de leur

conduite. On cite des faits particuliers, des Anecdotes cruelles qui caractérisent le Fanatisme le plus furieux. Qu'on les multiplie tant qu'on voudra, qu'elles soient aussi vraies qu'elles sont souvent controuvées ou exagérées, nous dirons toujours ce ne sont point là des œuvres de l'Eglise. Lisez ses fastes, l'Histoire de ses Héros, de tout sexe, de tout âge, si étonnants, si nombreux durant trois cents ans : qui se sont plus ou moins perpétués jusqu'à nous, & dont la race ne s'éteindra qu'avec les siècles. Vous ne trouverez parmi eux ni fer ni poison, ni complots sanginaires, vous n'y trouverez que foi, humilité, charité, zèle selon la science. Vous citez des Anecdotes, en voici une qui pourra vous édifier, ou vous prouver du moins que tous les Ministres de l'Eglise ne sont pas des enfants de Bélial.

J'ai

J'ai connu, dans le Diocèse de Viviers, un vieux Curé qui, de quatre-vingt familles dont sa Paroisse étoit composée, n'en comptoit que quatre de Catholiques quand il y entra ; & qui n'en avoit plus que quatre d'Hérétiques quand je le vis. Je lui demandai comment il avoit fait ; il me répondit que c'étoit en exhortant à tems & à contre-tems ; mais autant qu'il avoit pu, suivant le Précepte de l'Apôtre *in omni patientiâ & doctrinâ*. J'étois fort jeune, me dit-il, lorsque mon Evêque me chargea de cette Cure dont je redoutois le fardeau, & j'aurois fait beaucoup de fautes, sans les conseils d'un Curé voisin qui voulut bien être mon guide. Les bourgeois du Village sont honnêtes, ils ont de l'éducation, & quelques-uns savent la Controverse. Ils venoient me voir, je les visitois à mon tour ; mais je ne leur faisois pas de

longues visites, & je ne mangeois chez eux que lorsque je ne pouvois pas m'en dispenser; c'étoit toujours avec le Curé voisin dont ils respectoient la science & la vertu. Ils me refusèrent d'abord certains revenus de la Cure. Mais quand ils virent que je ne m'aheurtois pas à les exiger, & que je fournissois aux besoins des payfans pauvres ou malades, ils ne firent plus de difficulté. Ils me chargeoient même de leurs aumônes, que je distribuois toujours sans affectation, de manière pourtant à ne pas faire soupçonner que je les avois diverties. Le peu d'Auditeurs que j'avois dans le commencement à mes instructions, ne me rebuta pas. Quelques Protestants y vinrent par curiosité, leur nombre s'accrut ensuite; & ils m'écoutèrent avec plaisir. J'avois aussi grand soin de ne rien dire qui pût les offenser; & si je traitois quel-

qu'un des points qu'ils rejettent, j'exposois clairement la doctrine de l'Eglise, & je l'établissois sur les raisons les plus solides; quand il y avoit des objections à réfuter, je les propoisois comme si elles venoient de moi-même, sans nommer les Protestants. Ils voyoient bien que c'étoit par ménagement pour eux, & ils me ménageoient à leur tour, ne disant rien contre l'Eglise. Il vint des Missionnaires, envoyés par la Cour, qui ne firent aucun fruit, parce qu'ils étoient trop véhéments, j'eus beau les prier de supprimer les apostrophes, les personnalités & les Histoires scandaleuses des premiers Auteurs de la prétendue Réforme; ils me traitèrent en Ecolier qui prétendoit régenter ses Maîtres; & peu s'en fallut qu'ils ne me dénonçassent comme fauteur de l'Hérésie.

Leur conduite me fit voir que le

zèle est bien dangereux, quand il n'est pas réglé par la prudence. Je rendis compte à mon voisin de tout ce qui s'étoit passé dans la Mission. Eh bien ! me dit-il, il faut que vous fassiez vous-même ce que ces Pères n'ont point fait. Les Protestants vous estiment, forcez-les à vous aimer, en les éclairant. Mais il faut que vous donniez quelque éclat à vos instructions. Je suis d'avis que vous fassiez des Conférences sur tous les points contestés, en prenant garde de ne rien dire qui puisse détruire plutôt qu'édifier. Je m'offre de vous séconder, & j'espère que Dieu bénira notre travail. J'acceptai la proposition ; nous primes du tems pour nous y préparer, & nous ouvrimes nos Conférences dans la saison la plus commode aux Habitants de la Campagne. Cette nouveauté (car c'en étoit une dans ce pays) attira beaucoup de curieux de

cinq ou six Villages voisins, & bientôt mon Eglise, qui est pourtant fort grande, ne le fut pas assez. J'interrogeois ordinairement; je faisois les Objections les plus fortes: souvent celles que les Hérétiques m'avoient fournies; mais les Réponses étoient si claires & si tranchantes, qu'on ne pouvoit pas s'y refuser.

Cependant, quoique l'esprit fut convaincu, le cœur tenoit à l'Hérésie. Des Prédicants venoient détruire en secret l'édifice que nous élevions en public. Alors nous menaçames de faire exécuter les ordres du Roi, au sujet des Batêmes, des Mariages & des Prêches clandestins. On arrêta quelques Ministres que nous fimes évader: nous obtînmes une Lettre de cachet, pour mettre au Couvent deux Demoiselles qui nous avoient déclaré vouloir se faire Catholiques: Il y eut un payfan qui fut condamné

aux Galères, pour avoir proféré contre le Saint Sacrement, des blasphèmes horribles. Mais il parut repentant, & nous lui fimes avoir sa grace. J'ai toujours remercié Dieu de cette bonne œuvre. Car ce pauvre homme qui est mort, il n'y a pas six mois, a fait, pendant plus de trente ans, l'édification de la Paroisse.

La première année de nos instructions, ne porta pas de grands fruits; il n'y eut qu'un Gentilhomme du voisinage qui se convertit avec le payfan & les deux Demoiselles dont j'ai parlé. Mais nous gagnames la confiance des Protestants, ils nous consultoient même dans leurs affaires d'intérêt, & le plus souvent ils s'en rapportoient à nos décisions. Nous parlions librement avec eux, & dans nos conversations nous ne craignions plus de lâcher des traits qui faisoient connoître le caractère de leurs Pa-

triarches. Ils lisoient nos Livres, nous réfutions les lens. Cependant les Conférences se renouvelloient tous les ans, elles duroient trois semaines, & on nous écoutoit avec un nouveau plaisir. Il y avoit dans le Village un Maître d'École, qui avoit du zèle & des lumières; il nous aida beaucoup dans nos exercices. Enfin, Monsieur, que vous dirai-je? Dans cinq ou six ans, je vis changer toute la Paroisse, à l'exception de quatre familles dont quelques membres se sont convertis à l'heure de la mort. Ceux qui restent sont de fort honnêtes-gens; mais malheureusement trop liés avec des Ministres vagabonds, qui viennent furtivement les confirmer dans leurs erreurs. Malgré cela, ces bonnes gens m'aiment, je les vois souvent, & j'espère que Dieu leur fera la grace de les éclairer & de les toucher. Ce qui me comble de joie, c'est que les

nouveaux convertis font d'une ferveur admirable. Je me représente les premiers Chrétiens au sortir des ténèbres du Paganisme.

Le Discours de ce Curé & ce que je vis de la piété de ses Paroissiens, me firent sentir combien le vrai zèle peut être utile. Mais il arrive souvent que les Paroisses où il y a plus d'Hérétiques, sont confiées à des Prêtres ignorants ou vicieux, sous prétexte que les bons sujets n'y auroient rien à faire. Mais qu'avoient à faire les Apôtres ? Toutes leurs fonctions se bornoient à instruire & à édifier des Peuples plus éloignés de Jesus-Christ que ne sont les Hérétiques. Si un Curé avoit la réputation de bien Prêcher, les Hérétiques seroient curieux de l'entendre ; & s'il étoit édifiant, ils perdroient l'idée qu'ils ont des Ministres de l'Eglise. Louis XIV pourvut à leur instruction avant que de

révoquer l'Edit de Nantes. Les Conversions forcées ne doivent pas être mises sur son compte ; non plus que sur celui de la plupart des Evêques & des Intendans de Province. Si leurs ordres ne furent pas toujours fidèlement exécutés ; il seroit difficile d'en indiquer un seul qui fut dicté par l'esprit d'une intolérance injuste & tyrannique : car voilà de quoi il est question : & les dragonades, les Missionnaires bottés dont on a dit tant de mal, ne furent pas par-tout également odieux. Il y avoit des Calvinistes innocents ; mais sur un qui l'étoit, il y avoit cent coupables : c'est le tableau que l'Histoire nous présente. Le sieur Benoît enfile la Liste des persécutés ; il fait des récits de vexations atroces, qui feroient dresser les cheveux, si on ne savoit que cet Ecrivain est décrié dans son parti même ; & qu'il tombe dans de

si grandes contradictions, qu'il n'y a pas moyen de compter sur presque rien de ce qu'il avance.

C'est sur-tout au sujet du Béarn, qu'il raconte des faits dénués de toute vraisemblance. Il nous représente des Prêtres qui assomment à coups de bâton les Hérétiques dont ils peuvent se saisir, des soldats qui leur brûlent les plantes des pieds, & qui mettent leurs têtes dans des fours chauds: un nommé Archambaut, homme de néant, qui les enivre pour les convertir: l'Intendant Foucaud, un autre Intendant après lui, le premier Président d'Alon, le Président de Gassion, la maison de Gramont, qui se font un barbare plaisir d'exterminer les Hérétiques. Mais si on considère ceux qui sont restés depuis la révocation de l'Edit de Nantes, & qui ont vécu tranquilles dans le pays, ceux qui, pendant quarante ou cinquante ans, se sont convertis sans la moindre

contrainte, ceux qui, avant la révocation de l'Edit, étoient entrés volontairement & en très-grand nombre dans le giron de l'Eglise; il est aisé de comprendre que les maux qu'ils ont soufferts, ne sont pas à beaucoup près aussi grands que le dit le sieur Benoît. D'autant mieux qu'il ne nomme qu'une paysane & un bourgeois de Sallies, qu'il prétend être morts des coups qu'ils reçurent. Et parmi la Noblesse, il compte seulement Monsieur d'Abère, mis à la Bastille pour s'être piqué de fermeté, Monsieur de Brasselay exilé à trois cents lieues, & converti par la crainte de mourir dans une terre étrangère à l'âge de soixante-quatorze ans, & Monsieur d'Artiguelouve mort de douleur dans une retraite où il s'étoit mis à couvert, après avoir été ruiné par les gens de guerre, & avoir vu sa femme & ses enfants changer de Religion.

Ces faits allégués sans preuves & séparés des circonstances qui les ont précédés & suivis, ne détruiront pas les principes qui ont dicté les Edits & les Déclarations du Roi, les Ordonnances des Gouverneurs & Intendants des Provinces, les Mandemens des Evêques & les Arrêts des Parlements. Ces monuments subsistent; on peut les consulter; que les Hérétiques s'en plaignent, il n'est pas surprenant. Les Plaideurs qui ont perdu leur Procès, disent du mal de leurs Juges. C'est aux Philosophes à décider entr'eux & nous. Ils font les sages que l'esprit de parti ne sauroit aveugler. Si la récrimination étoit admise à leur Tribunal, que n'aurions-nous pas à dire des Protestants? Que de vexations n'aurions-nous pas à leur reprocher dans tous les pays où ils ont été dominants? Mais (je l'ai déjà dit, & je ne saurois trop le répéter,

l'Eglise n'emploie que des armes spirituelles ; les peines qu'elle impose ne font point meurtrières par leur nature : elle ne dirige point celles qu'elle emprunte de l'autorité temporelle, & qui ne doivent tomber que sur des crimes nuisibles à l'Etat. Malheur à qui en fait un autre usage.

Pourquoi donc sont-elles si fréquentes, si rudes & quelquefois si durables ? C'est qu'il est très-rare que les Mécréans ne donnent pas atteinte à l'ordre politique, que leurs fautes ne soient pas graves, & qu'ils ne soient pas opiniâtres dans leurs excès. On n'a qu'à rappeler ce qui s'est passé parmi les Ariens & les Donatistes. On vit alors des Papes, des Evêques, des Docteurs, de pieux personnages recourir au bras séculier. Je croirois que tous n'eurent pas raison, que l'esprit de parti se mêla au zèle de plusieurs. Mais du moins,

tous n'eurent pas tort : ils n'agirent pas tous par intérêt , par haine , par ambition. Il y avoit des principes généraux de tolérance & d'intolérance. Si quelques-uns confondoient ces deux objets , d'autres savoient les séparer & appliquer les principes aux cas particuliers. Or ceux-ci agissoient suivant l'esprit de l'Eglise. Saint Augustin fut d'abord grand partisan de la tolérance. Mieux instruit , il se rengea du sentiment des Evêques ses Collègues , & il vit que le *compelle intrare* , si malignement commenté par Baile , étoit nécessaire quelquefois. Je veux qu'on n'adopte point tous les raisonnemens qu'il fait dans ses Lettres à Boniface & à Vincent , il suit au moins de sa doctrine que l'Eglise admet une tolérance & une intolérance. L'une & l'autre sont relatives & non pas absolues. Un Etat Catholique les maintient toutes deux. De-là

naissent la tolérance & l'intolérance Civile, qui seront bien réglées quand elles seront conformes, non pas aux idées de quelques Ministres particuliers, fussent-ils Papes, Evêques & Docteurs, mais à l'esprit de Jesus-Christ & de son Eglise. Or, comme il arrive souvent, que cet esprit est méconnu; on voit aussi des vexations & des persécutions injustes. C'est ce qui m'a fait dire dans le Texte qu'on pressa trop l'Hérésie dans plusieurs occasions. Plaise à Dieu, que l'exemple de nos ayeux nous rende plus modérés & plus sages. Il vaut mieux que les Fidèles portent la palme des Martyrs, que le sceptre des Tyrans.

Mais comme le trait le plus marqué des vexations contre les Hérétiques, est la journée de la *Saint-Barthelemi*, on me permettra de m'y arrêter un moment. J'ai observé dans le Texte que cette cruelle catastrophe

avoit été l'effet d'un accès de frénésie, & non d'un complot. Ce qui peut en diminuer l'horreur.

Je crois en effet que les ennemis personnels des Protestants n'auroient pas été délicats sur le choix des moyens qu'on pouvoit employer pour les détruire ; mais il ne paroît pas qu'ils eussent formé aucun plan avant le coup d'Arquebuse, tiré sur l'Amiral de Coligni. Cet accident fit entrevoir de part & d'autre des malheurs qui pouvoient arriver. Les Protestants (au moins le plus grand nombre) le regardoient comme un signe d'un danger évident ; &, dans la vue de le détourner, ils demandoient justice avec hauteur : menaçant de se la faire eux-même, si on la leur refusoit. D'un autre côté, les Catholiques qui observoient les démarches de leurs ennemis, craignoient que, si on les laissoit faire, ils ne portassent

font les choses à l'extrémité. L'Amiral étoit leur idole, & ils se feroient tous sacrifiés pour lui. Cependant les esprits s'échauffoient. On proposa d'arrêter les Chefs des Hérétiques, & de les faire juger par les Loix. Il n'y avoit que ce parti qu'on pût prendre légitimement. Charles IX le goûtoit, la pensée d'un massacre lui répugna d'abord; mais il est rare que des remords confus tiennent contre un langage que la cupidité fait emprunter souvent de la Religion même. On intimida le Roi. On lui peignit les Protestants des plus noires couleurs; & en lui rappelant les maux qu'ils avoient faits à l'Eglise & à l'Etat, on le fit passer de la crainte à la colère. Cette passion qu'il n'avoit pas la force de réprimer, & qui le mettoit hors de lui-même, dissipa ses irrésolutions. Il donna un ordre barbare, que la vengeance, la soif de l'or & le fana-

tisme, étendirent beaucoup au-delà de ce qu'il portoit. Paris fut inondé de sang. La fureur se répandit dans plusieurs Villes du Royaume; & dans l'espace d'un mois, on compta de vingt à trente mille morts. Le Roi se chargea de tout l'odieux de cette sanglante tragédie; & pour se justifier, il accusa les Protestants d'une conspiration contre lui & contre sa famille. Bien des gens la crurent, fut-tout après que le Parlement de Paris eut fait le Procès aux Manes de Coligni, & condamné sa mémoire par l'Arrêt le plus infamant. Malgré cela, on vit alors peu d'Ecrivains qui se rendissent panégyristes de la journée de la *Saint-Barthelemi*. Je n'en connois qu'un seul du siècle passé qui en ait fait l'apologie. * C'est Gabriel Naudé, dont le P. Nicéron vante le

* Un autre tout récent a fait la même chose, & on lui a répondu.

savoir ; mais qu'il blâme pour les propos trop libres qu'il tenoit sur la Religion.

Cet Auteur, dans ses *Considérations politiques sur les coups d'Etat*, attribue à la vengeance la journée de la *Saint-Barthelemi*. « Elle fut entreprise, dit-il, par la Reine Catherine de Médicis, offensée de la mort du Capitaine Charri, par Monsieur de Guise, qui vouloit venger l'assassinat de son père commis par Poltrot, à la sollicitation de l'Amiral & des Protestants, & par le Roi Charles & le Duc d'Anjou ; le premier se vouloit venger de la retraite que les Protestants lui firent faire plus vite qu'il ne vouloit, de Meaux à Paris : & tous deux pensant de pouvoir, par ce moyen, ruiner les Protestants qui avoient été cause de tous les troubles & massacres survenus en ce Royaume ». On voit

que Naudé ne fait entrer pour rien la Religion dans cette affaire, qu'il regarde comme un des plus grands coups d'Etat, le plus important, le plus habilement conduit, & auquel il ne manqua que d'avoir été poussé jusqu'à la consommation, c'est-à-dire jusqu'à l'extension totale des Hérétiques. Si une action si juste, & dont la cause étoit plus que légitime, fut blâmée, c'est, dit ce furieux Ecrivain, qu'elle ne fut faite qu'à demi, & qu'on ne suivit point la maxime de Cardan, *non tentabis ut non perficias*. « Il falloit imiter les Chirur-
 » giens experts qui, pendant que la
 » veine est ouverte, tirent le sang
 » jusqu'aux défaillances, pour nettoyer
 » les corps cacochimes de leurs mau-
 » vaises humeurs ». Peut-on écrire de pareilles horreurs, & n'être pas en délire ?

Mais plus machiaveliste que Ma

chiavel, Naudé permet tout aux Rois, pourvu qu'ils fassent le bonheur des Etats. Ils peuvent violer les promesses faites aux Hérétiques, mentir & *fourber* pour les détruire, les immoler comme des victimes, quand même des milliers de Catholiques devroient périr avec eux. Il cite, pour autoriser ces maximes, des Législateurs, des Théologiens, des Philosophes. Comme si tous les Législateurs avoient été justes : comme s'il y avoit rien de si absurde & de si extravagant qui n'ait été avancé par quelque Philosophe, ou même par quelque Théologien. Il est vrai qu'il parle selon les règles de la politique; est-ce donc que ces règles sont contraires au droit naturel & à celui des Nations ? Faut-il que les Rois cessent d'être Religieux & humains pour régner avec gloire ? Soit maudite à jamais la politique, si elle doit ren-

dre les hommes perfides & cruels. Naudé parle des ravages des Protestants, & en comptant depuis leurs premiers troubles jusqu'au règne de Henri le Grand, il trouve, après Bodin & autres, qu'ils ont livré cinq batailles sanglantes, causé la mort d'un million d'hommes, fait dépenser cent cinquante millions pour les seuls frais des armes, surpris trois cents Villes, brûlé ou rasé neuf autres Villes de plus, quatre cents Villages, vingt mille Eglises, deux mille Monastères & dix mille maisons.

Ce Tableau est sans doute affreux, & il sert à faire connoître l'esprit des Protestants qu'on voudroit rappeler parmi nous; mais il ne peut servir à autoriser la trahison; &, quand il auroit été fini sous Charles IX, le massacre de la *Saint-Barthelemi*, mis en contraste, n'auroit pas fait un cadre plus brillant. Si on dit, comme

Naudé n'a pas manqué de le dire, que Rome le vit avec des transports de joie, & qu'elle en rendit à Dieu de solennelles actions de grace. Je répondrai que, si la superstition confondit la cause & l'effet, la Religion fut les distinguer, & qu'elle reconnut, dans ce triste événement, les crimes des hommes & la justice d'un Dieu qui fait venger ses droits par le glaive même des méchants qui l'outragent. Le Calvinisme affoibli dût réjouir l'Eglise, mais quelles larmes n'eût-elle pas à verser sur ceux de ses enfants, qui avoient oublié les leçons de douceur & de paix qu'elle leur avoit données !

N. B. L'impression de cet Ouvrage alloit finir, quand on a voulu me donner des doutes sur la Conversion de Monsieur de Treslai ; mais elle me fut attestée dans le tems par deux hommes d'honneur, dont l'un tient un rang distingué à Orléon, l'autre est un ancien Conseiller au Parlement de Pau.

A D D I T I O N.

Si quelqu'un de mes Lecteurs a goûté cet Ouvrage, j'espère qu'il ne sera pas fâché de trouver ici des notions plus détaillées d'un pays qui tient de si près à l'Histoire de notre Monarchie, qu'on ne peut pas l'en séparer. Je tirerai ce que j'ai à dire d'un Mémoire manuscrit, dressé par Monsieur Guyet, Intendant de la Basse-Navarre & du Béarn, en 1698. Il n'y aura de moi que quelques Additions & quelques retranchements, que je crois convenables, mais qui n'ôteront rien au mérite d'un travail dont je rends l'hommage, comme de raison, à celui qui en est l'Auteur.

DESCRIPTION

DESCRIPTION DU BÉARN.

LE BÉARN est un pays de très-peu d'étendue. Il n'a que seize lieues de longueur, ou tout au plus dix-huit, selon quelques Géographes, douze de largeur, & dans quelques Cantons il en a seulement deux.

Il est borné à l'Orient par la Vicomté de Bigorre, au Couchant par la Prévôté de Dax, une partie de Soule & la Basse-Navarre : au Septentrion par le Bas-Armagnac, le Turfan & la Chalosse.

Cette Province est dominée par une chaîne de montagnes, qui joignent les Pyrenées, & qui entourent les Valées de Baretous, Aspe & Ossau. La principale est le pic-de-midi, ou la montagne *de las tres serous*, en

françois des trois sœurs, parce que ce sont trois montagnes adossées l'une à l'autre.

Il y a plusieurs Rivières dans le Béarn. Les plus considérables sont le Gave Béarnois & le Gave d'Oléron. Le premier prend sa source au Levant dans les montagnes de la Vallée de Bareges, sur la frontière d'Aragon, d'où il descend par la Vallée de Lavedan, & arrose une belle Campagne de dix lieues de longueur.

Le second prend sa source du côté du Midi au plus haut des Pyrénées, où se fait la séparation du Béarn avec l'Espagne, près le Village de Saillen. Ce Gave descend avec une grande rapidité par les montagnes d'Osau, passe au milieu de la Vallée de ce nom, & trois lieues au-dessous il traverse Oléron, séparant la Ville d'un de ses Fauxbourgs.

Ces deux Rivières sont trop rapi-

des pour porter bateau. Le Gave Béarnois fait de grands dégats, parce que ses rives sont basses : il n'en est pas de même de celui d'Oléron. Tous deux abondent en Truites, Saumons, Tocans. Il y a aussi d'autres poissons.

Le bois est commun en Béarn. Les montagnes sont garnies de sapins propres à faire des planches & des mats. Monsieur Guyet dit qu'on en avoit tiré de son tems pour les Vaisseaux du Roi. Ce n'est donc pas une idée neuve qu'on peut en faire cet usage. Ce qui n'empêche point qu'elle ne fasse honneur à ceux qui ont entrepris de la renouveler, & qui l'exécutent aujourd'hui avec succès.

On trouve dans quelques montagnes des mines de plomb, de cuivre, de fer ; on soupçonne qu'il y en a de métaux plus précieux. Monsieur Guyet ne parle point du marbre

bleu & blanc dont le Béarn fait un grand usage.

Il y a quantité d'eaux minérales, dont Monsieur Bordeu, Médecin à Paris, a décrit les propriétés. Celles d'Aigues-Cautes servent contre les maux de tête & d'estomac.

Les eaux bonnes ont la vertu d'ouvrir les playes & de les netoyer,

Les eaux d'Escot dans la Vallée d'Aspe, celles de Saint-Christau & d'Ogeu, près d'Oléron, sont rafraichissantes. J'ai beaucoup entendu parler des eaux de Gan pour la gravelle: mais les vins de ces cantons ont une réputation plus décidée, Toutes ces eaux sont très-fréquentées dans le Printems & l'Automne. Si elles ne guérissent pas toujours, elles n'en sont pas moins utiles aux Habitants des lieux où elles se trouvent.

La petite Ville de Sallies possède une fontaine d'eau salée dont on fait

un sel blanc, doux & gromelé. La Basse-Navarre & le Béarn n'en usent point d'autre. Ailleurs il est de contrebande. On prétend qu'il contribue à la bonté des jambons qu'on appelle de Bayonne, & dont le Béarn & la Basse-Navarre fournissent la plus grande quantité.

Le froment & le seigle qui viennent dans le Béarn, ne suffiroient point pour nourrir les Habitants de cette Province. Selon un calcul ancien, le froment également partagé, ne fourniroit pas à chaque tête un quartal (mesure du pays) ou huit boisseaux par an. Mais la Province abonde en milhoc, qui est un bled venu des Indes, & dont on fait différentes espèces de pain & de bouillie. Les Béarnois apprirent la manière de le cultiver & de l'employer avant qu'il y eût en France des Académies d'Agriculture.

On recueille en moindre quantité d'autres grains, comme orge, avoine, milhet, panis. Il ne faut pas oublier le lin dont on fait de belle toile & des mouchoirs renommés. Les femmes du Béarn sont grandes fileuses.

Il vient généralement en Béarn de toutes sortes de fruits, excellents en certains quartiers. Les vins y abondent, ceux de Juranson sont les plus estimés. J'ai vu à Paris de la soie venue du Béarn, dont les Fabriquants faisoient grand cas. C'est depuis quelques années qu'on y a planté des mûriers. On y a fait aussi des chemins magnifiques par les soins de Monsieur Maigret d'Etigni, mort Intendant de la Province.

Le Béarn est divisé en cinq Sénéchaussées, qui sont, Morlaas, Pau, Orthès, Sauveterre & Oléron.

Les endroits principaux de la Sénéchaussée de Morlaas, sont Morlaas &

Lembege. Morlaas devint la Capitale du Béarn, lorsque Lescar fut détruit. Cette Ville avoit autrefois une Monnoie, & ses Habitants étoient aisés, aujourd'hui elle n'a rien de remarquable.

Lembege est une Ville fort petite, bâtie sur une hauteur qui rend sa situation très-agréable, elle confronte à l'Armagnac.

La Sénéchaussée de Pau a pour Villes principales, Pau, Lescar & Nay.

Pau aujourd'hui Capitale du Béarn, est sur une hauteur & le Gave passe au pied. Au-delà sont des côteaux plantés de vignes & de bosquers qui en rendent la vue très-belle, elle tient un rang distingué entre les Villes du second Ordre. Il y a une maison Royale, on y voit d'autres beaux bâtimens & une Place où est la Statue de Louis XIV. A une des faces

du piedestal, est cette inscription Béarnoise :

Aci quei Larrehilh de nousté gran Hentic :
 Lou Ceu qui l'abé dar per lou bé de la terre ,
 La héit lou paï deus bous , deus mechants l'ennemic ,
 U Salomon en pax , ú brai Cesar en guerre ;
 Plaïe à Diu qu'à jamei , lou marbre & lou metau ,
 Hasien bibé sa glorie au ta pla comme à Pau.

Voici la traduction littérale :

Ici est le petit-Fils de notre grand Henri :
 Le Ciel qui l'avoit donné pour le bien de la terre ,
 L'a fait le père des bons , des méchants l'ennemi ,
 Un Salomon en paix , un vrai César en guerre ;
 Plaise à Dieu qu'à jamais le marbre & le métal ,
 Fassent vivre sa gloire aussi bien qu'à Pau.

Cette inscription fut dans le tems très-bien critiquée par un Bourgeois de Lescar, nommé Fondeville, excellent Poëte Béarnois; qui présenta aussi une inscription meilleure peut-être, mais qui fut refusée. On me demandera si on peut faire de bons Vers Béarnois. Il auroit fallu le demander à Monsieur d'Espourteins, dont les charmantes Poésies en patois du pays ont rendu son nom aussi célèbre dans

la Gascogne & le Béarn, que celui du plus grand Poëte François. Notre idiome est abondant, sonore, harmonieux & plein de douceur par la quantité de ses diminutifs, & par la facilité qu'il a de rendre en images les plus petits objets. Rien n'égale par exemple la douceur & l'harmonie de ces quatre vers :

Quoïan deu Printems la raube pingourlade
 A heit passa lescousou deus grans reds,
 Lou cabiroï en boms y garimbets
 Sauteriqueie au micitan de la prade.

Je continuerois, si je n'avois à craindre qu'on ne me reprochât la longueur d'une digression à laquelle je n'ai pu me refuser en faveur de ma langue maternelle, dont j'ai étudié les finesses, & que je n'ai jamais en la fatuité de vouloir oublier. Je reviens à mon sujet.

Lescar est une Ville bâtie sur une colline, au bas de laquelle est un

ruisseau nommé Lescourre , d'où est venu le mot Lescar. Au-dessous est la basse-Ville presque toute composée de Laboureurs & d'Artisans. Il y a une Eglise Paroissiale sous le nom de Saint-Julien. Lescar domine sur une plaine fertile qu'arrose le Gave Béarnois , & offre de la place de Balirac un des plus beaux points de vue. Les Habitants du lieu sont ingénieux, ils réussissent dans la Sculpture , l'Architecture , la Peinture , l'Horlogerie & la Musique. Il ne leur manque que des Maîtres pour étendre leurs talents.

Nay est une Ville très-marchande , située sur le bord du Gave Béarnois. C'est de - là qu'est sorti le célèbre d'Abbadie , dont l'Ouvrage sur la Religion fera éternellement le désespoir de l'incrédulité. Comment avec ses principes ce beau génie a-t-il méconnu l'infailibilité d'une Eglise visible?

Orthès n'a point d'autre Ville dans la Sénéchaussée. Sa situation est sur le penchant d'une colline, sous le groupe de laquelle on voit les mures d'un Château bâti par un des Princes de la maison de Moncade, anciens Souverains du Béarn. Il y a sur le Gave qui baigne les murs de la Ville, un pont de pierre, où l'on montre une fenêtre d'où l'on prétend que la Reine Jeanne faisoit précipiter les Prêtres & les Religieux qui ne vouloient pas embrasser ses opinions. Cette Princesse aimoit Orthès. C'est là qu'elle appelloit les Savants de sa secte pour l'instruction des Jeunes-Gens. Les Habitants de cette Ville font beaucoup de Commerce, & sont très-laborieux. Les principales Villes de la Sénéchaussée de Sauveterre, sont Sauveterre, Navarreins & Sallies.

Sauveterre est une petite Ville,

bâtie sur une hauteur qui rend sa situation agréable, elle a au pied le Gave d'Oléron, & au-delà une plaine riche & abondante.

Navarreins est sur le Gave d'Oléron au milieu d'une plaine très-fertile, sa figure est quarrée, d'une petite enceinte, sans dehors; il y a quatre bastions, de fortes murailles; & une hauteur défend la Ville du côté du Levant.

Sallies n'a rien de remarquable que sa Fontaine, dont les vapeurs rendent le séjour peu gracieux & les Habitants basanés.

Dans la Sénéchaussée d'Oléron, on compte Oléron, Sainte-Marie & Monneing.

Oléron est une grande Ville sur deux ou trois côteaux & autant de vallons.

Elle est bien peuplée, & a deux Places considérables, où l'on remar-

que plusieurs belles maisons avec des jardins , plus utiles qu'agréables. Il s'y tient tous les ans une Foire célèbre dans le mois de Septembre. La plupart de ses Habitants sont Négociants & Ouvriers. Son plus grand Commerce est en laines ; il se fait en partie avec les Espagnols , dont la communication donne aux Habitants d'Oléron un air de gravité que les autres Béarnois n'ont pas ; c'est peut-être la Ville du Royaume , où il y a plus de décence & de retenue.

Sainte-Marie est une petite Ville séparée d'Oléron , par une Rivière sur laquelle est un pont de pierre bien bâti. Les Habitants de ces deux Villes se ressemblent assez.

Monneing est un grand territoire très-peuplé & très-fertile en vins , dont plusieurs sont renommés ; la Ville est mal bâtie , il y a dans la Place , qui est très-grande , une Halle où l'on tient le marché.

Les Vallées de Baretous, Aspe & Ossau, sont de la Sénéchaussée d'Oleron.

Les gens de ces cantons, dit Monsieur Guyet, sont laborieux, ont de l'industrie & sont propres. Ils sont sobres, économes, de taille raisonnable, vifs, robustes & attachés à leurs intérêts. Cette dernière qualité est généralement attribuée aux Béarnois. Quelques Géographes disent qu'ils sont sincères; d'autres disent qu'ils ne le sont pas. Tout cela doit se prendre sans correction. Les Béarnois passent aussi pour être bons soldats. Cependant ils n'aiment pas la guerre. Ils craignent les Milices & encore plus les enrôlements dans les Troupes réglées.

Le Béarn a eu successivement des Maîtres de différentes Nations. César s'en empara dans sa Conquête des Gaules, & les Romains en jouirent

cinq cents ans. Il fut soumis ensuite aux Goths Ariens, qui, sous Evaric leur Roi, envahirent toute la Novempopulanie, c'est-à-dire, tout le pays qui est entre la Garonne & les monts Pyrénées: d'où ils furent chassés par Clovis, Roi de France, qui transmit le Béarn à ses descendants. Mais, après la mort de Clotaire II, les Béarnois & les Gascons se révoltèrent, & ne rentrèrent dans l'obéissance des Monarques François que sous Charlemagne. Louis le Débonnaire son Fils, qui lui succéda, investit le Fils de Loup Centulle, Duc de Gascogne, de la Vicomté de Béarn, qui fut gouverné par les Princes de cette Maison jusqu'en 1134. Mais la ligne masculine ayant fini par la mort de Centulle, cinquième du nom, différentes Alliances firent passer le Béarn de la Maison de Moncade dans celle de Foix, & de la Maison de Foix dans

celle d'Albret, jusqu'à Jeanne, Reine de Navarre, mère de Henri le Grand, qui réunit en sa personne les Titres de Roi de France & de Navarre, & de Prince Souverain de Béarn. Tout cela est savamment discuté par Monsieur de Marca.

Je vais parler maintenant des différents Gouvernements du Béarn, & premièrement du Gouvernement Ecclésiastique.

Il y a deux Evêchés dans le Béarn, celui de Lescar & celui d'Oléron. Le premier contient cent soixante-dix Paroisses. L'Evêque actuel est Monsieur de Noé. Le Palais Episcopal, la Cathédrale & le Chapitre sont à Lescar. Le Palais, qui est fort beau, fut rebâti par Monsieur de Châlon, prédécesseur de Monsieur de Noé. La Cathédrale, qui est grande, a été enrichie d'une Chapelle & de magnifiques ornements, par le sieur Pédeprat, bourgeois de

Lescar, qui avoit fait en Espagne une belle fortune.

Le Chapitre est composé de seize Chanoines, qui doivent être Gentilshommes, ou Docteurs, & de huit Prébendiers.

Le Séminaire pour les Ecclésiastiques du Diocèse de Lescar, est à Pau, il est tenu par les Pères de la Mission.

L'Evêché d'Oléron, quoique d'un moindre revenu que celui de Lescar, a deux cents neuf Paroisses. L'Evêque actuel est Monsieur de Revol, qui a succédé à son cousin Monsieur de Montillet, Archevêque d'Ausçh, lequel avoit été lui-même successeur de son oncle l'illustre Joseph de Revol, dans l'Evêché d'Oléron.

L'Evêque d'Oléron fait sa résidence à Sainte-Marie, où sont la Cathédrale & le Chapitre composé de seize Chanoines & de huit Prébendiers.

Ces deux Diocèses ont peu d'Ab-

bayes, la plus considérable est celle de Luc ; il y en a deux autres d'hommes, celles de Sauvelade & de la Reule, & une de filles, celle de Saint-Sygismond près d'Orthès. Il y a aussi dans le Béarn deux ou trois Prieurés d'un fort petit revenu.

Le Séminaire pour les Ecclésiastiques d'Oléron est à Sainte-Marie. Les Barnabites en font les Directeurs. Il est très-beau, & il fut bâti sous l'Épiscopat de Joseph de Revol, par le P. Dom Martial Larsonnier, Recteur du Séminaire, mort en 1757.

Le Béarn a deux Collèges. Le premier est celui de Pau, qui est un fort beau bâtiment, il a été tenu longtems par les Jésuites, il l'est maintenant par des Maîtres séculiers.

Le second Collège est celui de Lescar, conduit par les Barnabites, & rebâti par le P. Dom Paul-Henri de Bats, Supérieur, mort en 1761.

Gouvernement Militaire.

La Basse-Navarre & le Béarn ne composent qu'un même Gouvernement, qui a un Gouverneur, un Lieutenant-Général & un Lieutenant de Roi. Le Gouverneur est Monsieur le Duc de Gramont. Il n'y a point de Lieutenant-Général en titre; mais les revenus de cette Place qu'occupoit anciennement le Comte de Rebenac, ont été conservés à ses descendants. Le Lieutenant de Roi est Monsieur le Marquis de Lons.

Monsieur Guyet, dans son Mémoire, met une douzaine de Maisons au rang de la principale Noblesse du Béarn. Je n'en dirai mot, parce que tout le monde se connoît dans ce pays-là, & que je ne veux offenser personne. Le Roi n'a dans le Béarn qu'une Place forte, qui est Navarrens, dont j'ai déjà parlé, & dont Monsieur le Chevalier de Nogués est Lieutenant pour le Roi.

Gouvernement Civil.

La Justice du Béarn se règle par les Coutumes du pays, qu'on appelle le For. Autrefois les Princes jugeoient les affaires en dernier ressort dans leur *Cour Majour*, qui étoit composée des Evêques de Lescar & d'Oléron, & de douze Barons. Dans la suite, Henri II, Roi de Navarre, érigea un Conseil Souverain à Pau, & en 1620, Louis XIII unissant le Conseil Souverain de Pau à la Chancellerie de Navarre, qui étoit une Compagnie Supérieure, en fit un Parlement sous le titre de Parlement de Navarre séant à Pau.

En 1624, le même Roi unit la Chambre des Comptes de Nerac à celle qui avoit été établie à Pau par Henri II, & de deux n'en fit qu'une, sous le titre de Chambre des Comptes de Navarre.

En 1691, cette Chambre fut unie

par un Edit de Louis le Grand au Parlement de Pau, qui jouit par-là du droit de connoître de toutes les affaires qui sont de la compétence des Chambres des Comptes, & même du fait des Monnoies dont cette Chambre connoissoit dans l'étendue de son ressort. Par le même Edit, le pays de Soule, qui étoit du ressort du Parlement de Guyenne, fut uni à celui de Pau.

Ce Parlement est composé d'un premier Président, qui est Monsieur le Marquis de la Caze, de sept Présidents à Mortier, quarante-six Conseillers, deux Avocats-Généraux & un Procureur-Général.

Il y a dans le Béarn cinq Sièges de Sénéchaussées; savoir, Pau, Morlaas, Orhès, Sauveterre & Oléron.

Ces Tribunaux connoissent de toutes les affaires Civiles, à la reserve des Décrets, mais ils ne jugent d'au-

cune affaire Criminelle, & leurs appellations ressortissent au Parlement.

Il y a dans le Béarn treize Procureurs du Roi, qu'on appelle Procureurs du Parlan. Leur territoire est limité. Chacun dans le sien a la faculté d'informer d'Office, ou à la réquisition des Parries, & il remet ses informations au Parlement.

De ces treize Procureurs du Roi, il y en a cinq auxquels, depuis l'an 1695, on a donné le titre de Procureurs du Roi dans les Sièges des Sénéchauffées, avec les fonctions attribuées aux autres Procureurs du Roi, des Baillages & Sénéchauffées du Royaume. Et ce sont ces cinq Procureurs du Roi des Sénéchauffées dont je viens de parler.

Le Roi est Seigneur haut Justicier du Béarn.

Tous les Seigneurs de Paroisse n'ont que la moyenne & basse-Justice.

Leurs Jurats, qui sont leurs Juges, connoissent de toutes sortes d'affaires, ils font même des Décrets. Il est vrai qu'en matière criminelle ils ne peuvent pas décider, quand il y a peine afflictive; leur pouvoir est borné à donner leur avis, lequel est porté au Parlement; s'il ne s'agit que d'une légère amende, ils peuvent la décerner.

L'appel de leurs Jugemens en matière criminelle peut être porté aux Sénéchaux ou au Parlement. Les Parties même peuvent, sans passer par la Jurisdiction des Jurats, ni des Sénéchaux, aller droit au Parlement, cela dépend de celui qui intente le Procès.

Monnoie.

La Monnoie qui est à Pau, a des Juges pour connoître des contestations qui surviennent entre les Ouvriers.

Ces Juges ont la liberté d'informer

des délits qui se commettent au sujet de la Monnoie. Leurs informations sont portées au Parlement, qui est Cour des Monnoies.

Maréchaussées.

La Maréchaussée a aussi des Juges. Le pouvoir du Prévôt en Béarn est moins étendu que celui des Prévôts des autres Villes du Royaume. Il ne peut juger d'aucun crime. Il informe seulement des cas Prévôtaux, & l'information faite, il la remet au Greffe du Parlement.

États.

Le Béarn est un pays d'États qui sont composés de deux Corps. Le Clergé & la Noblesse forment le premier, le tiers Etat forme le second; ceux du Clergé qui ont entrée aux États, sont les Evêques de Lescar & d'Oléron, les Abbés de Sauvelade, de Luc & de la Reule,

A la tête de la Noblesse, il y a douze Barons anciens, & quatre moins anciens. Tous ceux qui sont Seigneurs de Paroisses ont entrée aux Etats; & les Abbés Laiques, c'est-à-dire, ceux qui ont des dîmes inféodées avec droit de patronage, & nomination aux Cures, plusieurs autres qui ont des terres érigées en Fiefs, y ont aussi entrée, en vertu de commissions à eux accordées pour des services rendus à l'Etat. Il y a en tout cinq cents quarante entrées aux Etats de la Noblesse.

Le Tiers-Etat est composé des Maires & Jurats de quarante-deux Villes, ou Communautés, dont le Roi est seul Seigneur.

L'Evêque de Lescar préside aux Etats, soit qu'ils se tiennent dans son Diocèse, ou ailleurs. En son absence, l'Evêque d'Oléron, & au défaut des deux, le plus ancien des Abbés.

Les Evêques sont assis au haut bout de la Salle avec le Commissaire du Roi, & les Abbés sur une même ligne; les Evêques ont des fautenils, ainsi que le Commissaire du Roi, qui est à côté du Président sur la droite. Les Abbés n'ont que des chaises, & sont assis à côté des Evêques sur la gauche.

La Noblesse est sur des bancs qui sont aux deux côtés de la Salle. Les douze Barons anciens sont sur la droite, à la tête du banc, sans rang & sans distinction entr'eux. Après eux sont les quatre Barons moins anciens; les autres Gentilshommes se placent comme ils arrivent dans l'Assemblée. Il y a deux Syndics Généraux; l'un est Syndic d'Epée, & l'autre de Robe. Il y a un Secrétaire & un Trésorier.

Les Etats de Béarn s'assemblent tous les ans, le Roi envoie un Com-

missaire au Gouverneur, & en son absence, au Lieutenant de Roi de la Province, pour les tenir, & représenter sa personne.

Celui que Sa Majesté honore de cette Commission, fait avertir par des Lettres circulaires tous ceux qui ont droit d'y entrer, du lieu & du jour auquel il juge à propos de les tenir.

Les Etats étant assemblés au jour indiqué, on va dans la maison du Gouverneur lui faire un compliment. C'est toujours un Baron qui porte la parole.

Le Gouverneur est debout & couvert à côté du fauteuil du Roi. Le compliment fait, les Etats se retirent au lieu de leur Assemblée, & nomment dix Commissaires, lesquels, pendant les trois premiers jours, sont occupés à recevoir & examiner les Requêtes qu'on présente.

Ces trois jours passés, on ne re-

çoit plus de Requêtes, & les Syndics font rapport à tout de rôle au premier Corps de celles qui ont été examinées & de l'avis des Commissaires, & après on y délibère.

Ensuite les Syndics font rapport au Tiers-Etat de ces mêmes Requêtes, & de l'avis du premier Corps.

L'ordre de leurs délibérations est, que quand le Tiers-Etat n'est pas de même avis que le premier Corps, on le fait opiner jusqu'à trois fois sur la même affaire, & s'il persiste à être d'un avis différent, cette affaire tombe & on n'en parle plus; ou bien on a recours au Gouverneur qui tient les États, afin de concilier les deux avis; &, quand il y trouve de la difficulté, il exhorte les deux Corps à passer à une autre affaire; ce qu'on ne lui refuse pas.

Quand il y a des délibérations portant qu'on présentera un Cahier au

Gouverneur pour obtenir la réparation de quelques Grieffs, les Syndics le lui présentent, & il y répond comme il le juge à propos à l'instance de son Conseil; & quand d'autres délibérations portent qu'on se pourvoira pardevant le Roi sur les cas que le Gouverneur ne peut pas décider, les Syndics envoient le Cahier à l'Agent des Etats pour le faire répondre.

Comme les Etats ne s'assemblent qu'une fois l'an, ils ont accoutumé de choisir douze Commissaires de la Noblesse & autant du Tiers-Etat qui ne font qu'un corps, pour veiller & remédier aux affaires qui peuvent survenir pendant le cours de l'année. On appelle leurs assemblées l'Abrégé des Etats, qui est convoqué dans les occasions, une, ou plusieurs fois l'année, par les Syndics avec la permission du Roi & de l'avis de l'Evêque

de Lescar, qui préside tant aux États qu'à l'Abrégé. Les Syndics y proposent le sujet de la convocation; les Commissaires y délibèrent, & leurs délibérations sont rapportées aux États prochains qui les approuvent, ou les rejettent comme ils le jugent à propos.

Quand cet Abrégé a été nommé, & que toutes les autres affaires sont délibérées, les États procèdent à la donation du Roi, à celle du Gouverneur, Lieutenant de Roi & autres. Ensuite ils nomment cinq Commissaires du premier Corps, & on en prend neuf du second; savoir, les Jurats de Morlaas, d'Orthès, d'Oléron, de Sauverre & des trois Vallées, sous le nom de Montagnes, qui sont en possession d'y être Commissaires nés, & quatre des autres Villes, ou Bourgs qui y roulent par tour.

Tous ces Commissaires du premier & second Corps, régissent ensemble le

montant de la dépense générale, & en font la répartition sur les Paroisses du pays, qui sont au nombre de quatre cents soixante-quatre, & cela à proportion des feux dont elles sont chargées, à raison d'un tant par feu, payable en deux termes dont on convient, & ils remettent cette répartition entre les mains du Trésorier, pour en faire le recouvrement & pour acquitter l'Etat, qui en rend compte de deux en deux ans: c'est la discipline que lesdits Etats ont toujours observée.

Le Commerce des Habitants du Béarn est assez considérable en Espagne. Ils y vont vendre leurs toiles, leurs bestiaux, & quantité de petits chevaux propres pour les pays de montagnes. Il y a d'ailleurs un grand nombre de journaliers qui y vont l'Été pour y travailler les terres, fau-

cher les prés, & en rapportent de l'argent.

Il se fait encore un Commerce assez considérable de vins, pour l'Angleterre & la Hollande.

Le nombre des Habitants du Béarn s'est trouvé en 1695 de cent quatre-vingt-dix-huit mille personnes, y compris les femmes & les enfants.

Mais le nombre des Habitants du Béarn seroit bien plus considérable, si les Jeunes-Gens ne s'expatrioient pour aller chercher fortune. J'en ai vu partir d'Oléron dix-huit tout-à-la-fois sous la conduite d'un seul Voiturier, qui les menoit dans divers Villes d'Espagne. Il est vrai que c'est la Ville de Béarn qui abonde le plus en enfants. J'y ai connu dix Dames, jeunes encore, qui en avoient cent à elles seules. Il est inutile d'en chercher la cause physique, mais la cause morale est toute trouvée, & c'est la sagesse

des Habitants. On demandera comment peuvent subsister des familles si nombreuses, je réponds que c'est par un merveilleux effer de la Providence. Ce qu'il y a de certain, c'est que, proportion gardée, on voit moins de Mendians à Oléron, que dans toute autre Ville où la population est plus épargnée par système ou par dépravation de mœurs.



E P I T R E

S U R

LES PLAISIRS DE L'ESPRIT.

V I E N S , Ami , je t'invite à goûter avec moi
 Les plaisirs de l'Esprit ; ils sont dignes de toi.
 Je lis peu ; mais je pense , & mon ame est mon livre :
 J'y trouve mieux qu'ailleurs le secret de bien vivre.
 Des êtres par les sens portés dans mon cerveau ,
 Le cadre nuancé m'offre un monde nouveau :
 Et des corps dans mon œil , l'image renversée
 Enrichit ma raison & nourrit ma pensée.
 Bientôt me dégageant de ces objets divers ,
 Je m'éleve & je vois l'Auteur de l'Univers.
 Frappé de sa grandeur , j'adore sa puissance ;
 Je le bénis des dons que sa main me dispense ;
 Je sens qu'il est en tout mon guide , mon appui ;
 Que par lui je respire , & que je vis pour lui.
 Je rentre dans moi-même , ô Palais de mon ame ,
 Du Soleil incréé vive & brillante flâme !
 Quels biens n'offre-tu pas à mes regards surpris ?
 En vain l'homme insensé d'autres biens est épris.
 Qu'il se plonge , s'il veut dans une onde dorée ,
 Elle fuit , & sa bouche est toujours altérée.
 Le Sage seul jouit du solide bonheur :
 Son esprit qui le trouve y fait fixer son cœur.
 Maître des passions , le flambeau qui l'éclaire
 Ne lui fait adopter que ce qui peut lui plaire.
 Dans ce vaste Palais , où même l'infini
 Avec l'être borné se trouve réuni ;
 Où les opinions fécondes en prodiges

Mêlent avec le vrai la fable & les prestiges ,
 Comme un fantôme vain l'erreur fuit de ses yeux ;
 La vérité sur lui descend du haut des Cieux.
 Modeste en ses atours , le fard de l'imposture
 Ne ternit point les traits qu'elle a de la Nature.
 Elle règle l'Art même , & sa simplicité
 Des travaux des humains fait seule la beauté.
 C'est elle qui conduit le compas d'Uranie ,
 Qui tempère l'effort & le feu du génie.
 Au milieu des combats , dans le sein de la Paix ,
 Elle console l'homme , & remplit ses souhaits.
 Je fais que les mortels courbés sous la matière ,
 Ne peuvent soutenir l'éclat de sa lumière.
 Sa recherche est pour eux une source d'ennuis ;
 Ils préfèrent au jour la plus sombre des nuits.
 Voudrois-tu donc , Ami , du vulgaire stupide
 Imiter les écarts , ou la chute rapide ?
 Consommer tes moments dans un lâche repos ,
 Ou nourrir dans ton cœur de sinistres complots ;
 A d'infâmes plaisirs te livrer sans mesure ;
 Pâlir sur un métal entaillé par l'usure ;
 Ambitieux d'honneurs , jaloux des premiers rangs ,
 Écraser les petits & ramper chez les grands ?
 Mais non. Depuis long-tems une heureuse habitude
 Sur adoucir pour toi les travaux de l'Etude.
 Si tu les suspendis pour le bien de l'Etat ,
 Tu dus à leurs succès ta gloire & ton éclat.
 Enfin , te voilà libre , & tu peux les reprendre.
 Je t'attends. A mes vœux hâte-toi de te rendre
 L'un à l'autre enchaînés par un même besoin ,
 Tu me devanceras , je te suivrai de loin.
 Si les difficultés retardent notre course ,

Je l'encouragerai, tu seras ma ressource.
 Tels souvent deux Héros sur les pas des Césars,
 Partagent les lauriers ainsi que les hazards.
 Mais l'homme studieux, certain de la victoire,
 Ne s'écartera point des sentiers de la gloire.
 Moins grand que son rival, plus lent dans les progrès,
 Les biens qu'il a conquis éloignent ses regrets.
 Vois tu de ce jardin humecté par l'aurore,
 Les fleurs que, dans son cours, le Soleil fait éclore ?
 D'inégale beauté chacune a sa valeur ;
 L'une par son parfum, l'autre par sa couleur ;
 Toutes dignes des soins du Jardinier habile,
 Il ne condamne au feu que la plante inutile.
 Ainsi du Mont sacré les Habitans heureux,
 Elevés d'Apollon, embrasés de ses feux,
 Cueillent diversément les dons que la Sagesse,
 Par la main des neuf Sœurs, répand avec largesse.
 Rarement en un seul ils sont accumulés,
 Souvent ils brillent moins quand ils sont assemblés.
 Un talent cultivé peut rendre un homme illustre.
 Embelli par un autre, il augmente son lustre ;
 Comment assujettir aux calculs de Newton
 L'effor impétueux du sublime Milton ?
 L'or avec les cailloux roule dans le Pactole ;
 Mais l'Orateur qui sut charmer le Capitole,
 Auroit de Marius mérité les revers,
 S'il eut à l'éloquence associé les Vers.
 Cependant Cicéron vanta la Poésie ;
 Eut-il osé des Dieux mépriser l'Ambrosie ?
 A son pinceau brillant il eut souvent recours ;
 Et le feu Poétique éclate en ses discours.
 Hélas ! je sens en moi ce feu prêt à s'éteindre,
 Sa lumière m'échappe, & j'ai peine à l'atteindre.

Un Poëte qui compte onze lustres passés ,
 Touche de près le terme où les sens sont glacés.
 Les Arts ont leur saison. Mais quand , dès le bel âge ,
 Un travail assidu les a mis en usage ,
 Des fruits qu'ils ont portés l'esprit est possesseur ;
 Et peut encor long-tems en goûter la douceur.
 Fruits précieux des Arts , vainqueurs de la tristesse ,
 Vous par qui Fontenelle égaya sa vieillesse ,
 Que Voltaire savourer aux portes du trépas ;
 O Science , ô Beaux-Arts ne m'abandonnez pas ,
 Attirez près de moi l'Ami que je souhaite !
 Loin du monde avec lui dans mon humble retraite ,
 A vos seules faveurs consacrant mes loisirs ;
 Je finirai mes jours dans le sein des plaisirs.

Réflexions sur cette Épître.

Cette Pièce me paroît la production d'un homme capable des plus grandes choses , & par ce titre bien digne qu'on soit vrai avec lui. Je lui dirai ce que je pense. Mais ce n'est qu'une opinion , & assurément il est bien en état de l'apprécier.

Le mécanisme du Vers est très-bon. Les tours sont naturels & faciles. Une simplicité noble & décente, une netteté d'expression, point d'écarts ambitieux : voilà comme j'ai vu l'Ouvrage.

Le Coloris ne me paroît point

assez vif ni assez brillant. Toujours sage, toujours tempéré, il présente rarement les objets avec leurs images. Je cherche le Poëte, & je ne trouve qu'un Profateur. L'imagination souvent éteinte se rallume quelquefois, mais les images qu'elle offre sont placées dans une exposition trop obscure, pour être apperçues. Le cinquième Vers jusqu'au huitième inclusivement, offre de la Poésie. L'oreille est flattée, mais l'esprit travaille, & il aime à saisir tout sans effort.

2^o Le second Vers est presque toujours plus foible que le premier. Et en Poésie le Frère Chapeau doit avoir l'honneur du pas.

3^o Le sujet ne me paroît pas un. L'Auteur, après le cinquantième Vers, traite une autre matière, qu'il abandonne encore au Vers soixante-dix : du moins, s'il y a un ensemble, il est imperceptible.

4^o Il y a peu d'idées, peu de ces

Vers heureux qui frappent & qui se placent sans effort dans la mémoire. Le sujet est pourtant riche & fécond. L'Auteur l'a mal vu; si j'avois eu à le traiter, voici qu'elle auroit été ma marche. J'aurois puisé mes idées & mes couleurs dans tous les Arts & dans toutes les Sciences, qui sont le vrai domaine de l'esprit.

L'Astronomie m'auroit élevé jusqu'à Dieu. Son secours m'auroit conduit au milieu de ces orbes flotants, de ces mondes suspendus dans l'immensité de l'espace. Nouveau Prométhée, j'aurois affronté les chaleurs brûlantes du Soleil, je serois monté sur son Char, pour étudier ses mouvements & pour diriger sa course.

La Chimie m'auroit ouvert les entrailles de la terre, pour en tirer le nitre, le soufre & le salpêtre, dont j'aurois broyé le tonnerre.

De ces grands objets, je serois descendu à des objets plus simples

& plus rians, pour donner de la variété à mon Tableau: j'aurois peint le Sage, solitaire, toujours occupé dans son loisir, étudiant sans cesse la marche de la nature, dérochant ses secrets, provoquant sans cesse, par son industrie, la fécondité d'un champ indocile & rebelle. Conquérant sans remords, faisant des découvertes pour être regardé comme le bienfaiteur de son siècle & de la postérité.

Que de tableaux variés & agréables n'offre point à l'esprit la vicissitude des saisons. C'est-là qu'on peut mêler le sublime & le simple, l'horreur des Hivers & l'aménité des Printems. Voilà ce que j'aurois voulu peindre, & ce qu'auroit beaucoup mieux exécuté l'honnête-homme qui m'honore de sa confiance, & dont je respecte trop le talent, pour en abuser par un éloge que démentiroit mon cœur.

F I N.

 TABLE

DES MATIERES.

- A**BBADRE, (l') Ministre intrigant, p. 48.
Abbatie, Evêque, 258.
Abere (d') envoyé par Poyane, 215.
Abere, (d') mis à la Bastille, 347.
Aire, (ville d') voyez *Montuc*.
Alais (Synode d') peu favorable aux Béarnois, 49. Prend le parti le plus modéré, 50. Ordonne des prières.
Albizi, ce qu'il dit de Marca, 183.
Albret (Henri d') Roi à quatorze ans, 112. Prince magnifique, 113. Se rend à la Cour du Roi de France, 114. Va en Italie; est fait prisonnier; se sauve; épouse la sœur de François premier, 115. Acquiert des domaines; se retire en Béarn; établit une chambre à Pau, 116. Son testament, 117. Sa mort; son âge; sa religion; favorable aux sectaires, 123. Ne peut être justifié la-dessus, 124.
Albret, (Jeanne d') ses qualités, 5. Son pere exige qu'elle chante une chanson, 130. Raison de cet ordre, 131. Elle a le cœur Béarnois, 132. Essuye des contradictions; ce qu'elle dit à son époux; devient Calviniste; est inébranlable; ne laisse aucune trace de Catholicité; ne fait pas autant de

- mal qu'on dit ; punit des coupables ,
133. Justement blâmée , 134. Envoie
Mongomeri à Lescar ; ce qu'elle auroit
à faire , 135.
- Alexandre* , se conforme aux mœurs des
Peuples conquis , 131.
- Alon* , (d') premier Président de Pau , 346.
- Ambroise* , voyez *Condé*.
- Amou* parle avec *Bensin* , 216.
- Amville* (maréchal d') ne veut pas aller
en Béarn , 219. Se brouille avec *Mon-
luc* , 222.
- Ancie* , (Maréchal d') sa naissance , 236.
Epouse *Galigai* ; bouleverse tout dans
l'État ; est grand politique ; profite de sa
fortune ; est secondé par sa femme , 238.
Se rend insurpotable à Louis XIII , 239.
Est assassiné ; ses dépouilles vont à *Lui-
nes* ; est trouvé avec deux millions sur
lui ; ses immeubles sont confisqués.
- Anecdotes domestiques* , 95.
- Annet* , Jésuite , associé à *Marca* , 189.
- Apothiose* , voyez *Dupieffis*.
- Apôtres* (nouveaux) leur zèle , 2. Pré-
tendent changer la face du Christianis-
me.
- Aprémont* , voyez *Orte*.
- Aquiaine* (Seigneurs d') reçoivent l'hon-
mage du Béarn , 15.
- Archambaut* , enivre les Protestants pour
les convertir , 346.
- Archevêques* , mettent tout en feu , 23.
- Arles* (Concile d') ses décisions , 102.
- Arnoux* , Jésuite , fait un beau Discours ,
64. Sait les intentions du Roi ; lui est

DES MATIERES. 403

- utile, 65. Haï des Calvinistes, 225.
 Traité de scélérat, 226. Accusé d'avoir
 révélé la Confession, 227. D'avoir écrit
 une Lettre sous le nom d'autrui, 228.
 D'avoir fait un sophisme pour tromper
 le Roi, 229. Averti de sa disgrâce; sa
 réponse à Luines, 232. Se retire à Tou-
 louse, 234. Y jouit d'une bonne répu-
 tation; ses Lettres font connoître ce
 qu'il est, 235.
Arrêt des Etats du Béarn, 27. Du Conseil
 de Navarre, 28. Contre l'Edit de main-
 levée, 33. Interlocutoire, 38. *Mental*.
 n'a force de Loï, 52. Obtenu par le
 P. Felix, 313.
Arros (Baron d') s'enfuit avec Henri
 d'Albret, 114.
Arros (Baron d') profite des ouvertures
 que lui fait le Chancelier Navarre,
 137.
Arros (Baron d') envoyé à d'Epéron par
 la Force, 86.
Artiguelouve, Village du Béarn, où l'on
 voit une Croix rouge, 36.
Artiguelouve (sieur d') meurt dans la mi-
 sère pour cause de Religion, 347.
Arzac en Béarn, 55.
Assemblée du Clergé, 55. Des Protestants
 à Orthès, 21. Ses Auteurs poursuivis,
 31. De Milhau, 67. Ce qu'on y résout,
 68. De la Rochelle, 69. Lescun en est
 Préfident; blâmée par les Protestants,
 270.
Atharochilde Roi d'Espagne, marie sa fille
 à Chilperic, 163.

- B**AILE, ce qu'il dit de Marca, réfuté, 175. Ce qu'il dit de Monluc, deshonorant, 221.
- Buladins** gagés, disent des bons mots contre les Moines, 9.
- Baluse**, ses torts contre l'Abbé de Faget, 196. Ne raisonne pas juste, 163. Sa reconnoissance.
- Baneres** fou de Pau, sur le compte duquel on met un Livre, 42.
- Barnabites** envoyés en Béarn, 156. Prêchent & catéchisent, 159. Changent la face de l'Eglise du Béarn, 161. Ont la facilité de communiquer avec les Protestants, 162. Se conduisent avec défintéressement; leurs services sont récompensés par l'Abbaye de Luc, 163.
- Barte** (la) grand Sénéchal du Béarn, épouse la fille aînée de Marca, 183.
- Barthelmi** (journée de la Saint) fut un accès de phrénésie, 4. Réflexions sur cet événement, 151 & suiv.
- Basse-Navarre** unie à la France, 62.
- Béarn** conquis par Clovis, 14. Resortit de Toulouse & de Bordeaux, 15. Le Roi se résout d'y aller, 46. Son Histoire est nécessaire, 176. Combien de tems elle a coûté, 178. N'est pas complète, 180.
- Béarnois** fixés dans la nouvelle Religion, 12. Regardés comme Regnicoles, 15. Ne se rendent pas aux raisons de l'avis, 16. Font une fausse démarche, 17. Envoyent des Députés au Synode d'Alais, 48. Eclatent en plaintes, 49. Convain-

DES MATIERES. 405

- eus de haute trahison, 74. Sont long-
 tems dans l'erreur, 92. Accueillent leur
 Roi avec des transports de joie, 136.
 Le déiendent contre les intrigues du
 Chancelier de Navarre, 137.
Beauvais (Evêque de) harangue le Roi,
 150. Deux extraits de son Discours,
 151 & suiv.
Bélisaire, ce qu'on en dit, 330.
Billoe, Village favorable aux Protestants,
 215.
Benoît, Historien de l'Edit de Nantes, 226.
 Raisonne mal, 227. Est passionné, 230.
 N'est pas cru des Protestants, 345.
Bensin (les) leur entreprise sur Navarrens,
 70. Leur conduite envers les Officiers de
 la Garnison, 71. L'un d'eux caché dans
 la Ville trouve le moyen de s'évader,
 74.
Beryassat, fou de Gan, Auteur prétendu
 d'un Livre, 43.
Bérulle persuade au Roi d'aller en Béarn,
 47. Ses progrès dans la Science & la
 Vertu, 201. Sa reputation d'habile
 Controversiste, 202. Fait une belle
 Conversion, 203. Estimé de du Per-
 ron; confond Dumoulin, 204. Est ca-
 lomnié; refuse un Evêché; ce que
 Henri IV dit de lui; élevé au Cardi-
 nalat; fait des voyages; fonde deux
 Ordres; publie des écrits; a des con-
 tradictions à effuyer, 206. Perd l'amitié
 des Jésuites, 209.
Betarram, dévotion célèbre, 180. Sa des-
 cription, *ibid.* & 181. Ce qu'on doit
 penser de son Histoire, 182.

- Baure*, député pour l'opposition de l'Edit, 17.
- Bigne* (la) tente de faire périr d'Épernon, 287.
- Biron* (Gontaut de) épouse une fille de Marca, 183.
- Bitoste*, fait des Catéchismes, 160. Est insulté & raillé à Monein; sa vie écrite en beau latin par Colom.
- Bordenave*, fait un grand éloge de Marca, 188.
- Borromée*, Archevêque, rend témoignage de la vocation de Colom, 138.
- Bourbon* (Antoine de) devient Roi de Navarre, 136. On lui propose un échange; se retire dans ses États; ce qui s'y passe à son sujet; tente en vain la conquête de la Navarre, 139. Ne fait point valoir ses droits aux affaires de France, 140. Reproches qu'on lui fait; dégoûts qu'on lui donne; son retour en Béarn; son voyage en Navarre; retourne dans ses États, 141. Accusé d'une conspiration, 142. Rappellé à la Cour de France, 143. Danger qu'il y court; ce qu'il ordonne en cas de mort; rentre dans les bonnes grâces de la Reine; devient Lieutenant-Général du Royaume; favorise les Protestants, & puis les abandonne; dit des duretés à la Reine Jeanne, 144. Sa réponse à Berez; se flatte mal à propos; leve une Armée contre son frère; blessé au siège de Rouen, 145. Ce qu'en disent les Auteurs, 146. Ses fautes, 147. Son portrait, 148.

DES MATIERES. 407

- Bourgois* recueille les écrits de Berule, 207. Fait son éloge.
- Brail*, Capitaine de Persan, 158.
- Brantome*, ce qu'il dit de la Reine Jeanne, 132.
- Brasselai*, député pour l'opposition de l'Edit, 17.
- Brulart* de Silleri; son caractère, 244.
- Brunegilde*, sœur de Galzuinde, ne jouit pas du Béarn, 165.
- C**ABINET des prêches au château de Pau, 118.
- Calvin*, Chef des Sectaires en France, 3.
- Capitaines* avertis de la conspiration de Navarreins, 70. Ont peine à la croire; sont instruits de tout, 71. Dépistent les Conjurés, 72. Veulent donner une fausse alarme, 73. Prennent un meilleur parti; sont condamner par la justice dix des conjurés, 74.
- Caraccioli* donne un abrégé de la Vie de Berule, 207.
- Cardinaux* Béarnois quittent mal à propos la Cour du Roi de Navarre, 179.
- Carmelites* établies en France, 205. Conduites par des Prêtres séculiers, 206.
- Casere* en Languedoc, 78.
- Cathédrale* de Lescar, dépositaire du corps de Henri d'Albret, 117.
- Catéchisme* de Genève, traduit en Basque, 5. De Lescar en Béarnois, par Bitotte, 160.
- Catherine* de Castille offerte en mariage à Henri d'Albret, 116.

<i>Catholiques</i> réduits à l'état des premiers Chrétiens, 13 Rétablis par Henri IV, 154. Eprouvent des contradictions ; leur nombre dans le Béarn, 155.	
<i>Cause</i> de Dieu, mal défendue, 3.	
<i>Censures</i> des livres, doivent être moti- vées, 130.	
<i>Centule</i> (Loup) reçoit l'investiture du Béarn, 172.	
<i>Chainée</i> (fieur de la) avertit le Roi des desseins des Béarnois, 51.	
<i>Chambre</i> mi-partie, refusée aux Protec- tants, 314.	
<i>Chamier</i> , Ministre, 167. Ses ouvrages ; député à l'Assemblée de Saumur ; perd sa place à Montelimar ; il est remis ; transféré à Montauban ; est tué, 168.	
Ce que le Vassor en dit, 169.	
<i>Charpentier</i> , prêtre, fonde deux dévo- tions, 180.	
<i>Cheverri</i> , Curé vertueux, 160.	
<i>Cheverri</i> , fait entrer des Mousquetaires dans le Château de Laumont, 298.	
<i>Chilperic</i> , Roi de Soissons, rappelle Fré- degonde, 164. Défend ses Etats ; fait des conquêtes.	
<i>Clérac</i> , ville séduite par Roussel, 125. Tombe tout à fait dans le Calvinisme.	
<i>Clergé</i> de France, sollicite les Rois d'aller au secours de l'Eglise du Béarn, 13.	
<i>Clovis</i> , blâmé, 321.	
<i>Colomb</i> (Pierre) 156 & <i>suiu.</i>	
<i>Colombe</i> , (Sainte) voyez <i>Gentilshommes.</i>	
<i>Commissaire</i> -envoyé à Pau, 35. Son départ de Béarn, suivi d'un tremblement de terre.	
	<i>Concili.</i>

Concini. Voyez *Ancre*.

Condé (Prince de) accusé d'être Chef de la conspiration d'Amboise, 141. Se retire auprès du Roi de Navarre; professe le Calvinisme, 142. Rappellé à la Cour; jugé par des Commissaires; condamné à mort; son arrêt dicté & non signé.

Conférences utiles, 340.

Conseil souverain de Pau, érigé en Parlement, 62.

Conspiration contre la Reine de Navarre, 97. De Thou la raconte; en paroît persuadé, 98 & suiv. N'est point prouvée, 100.

Conspiration contre Navarreins, projetée, 62.

Contes licentieux mal justifiés, 107. On ne doit pas en permettre la lecture, 108. Effets qu'ils produisent; écrits avec facilité.

Conversions solides, 92. Sont des conquêtes précieuses, 93.

Criminels condamnés à Navarreins ne sont ni martyrs, ni héros, 77. On songe à venger leur mort, 78.

Curé, son histoire, 337 & suiv.

DANGUI. Voyez *Daugue*.

Daugue, Chancelier de Navarre, traître au Béarn, 137. Conduit une intrigue; obligé de s'enfuir.

David, Ministre, homme à talents, de mauvaise conduite, 141.

Demoiselles mises au Couvent, 341.

Députés, veulent éluder la défense du Roi, 30. S'assemblent à Castel-jaloux; s'en vont à Toneins, d'où ils sont forcés de sortir; se rendent à Orthès; irritent le Roi; envoient des lettres en Cour, 31. Demandent à être reçus opposans à l'enregistrement de l'Édit,

33.

Députés au Synode d'Alais; font beaucoup de bruit, 48. Ne gagnent rien.

Députés d'Alais au Roi; se présentent au Synode pour prendre congé, 49. Ne partent point.

Députés de Pau, trouvent le Roi à Pregnac, 51. Ne portent pas la vérification de l'Édit; donnent de mauvaises excuses, 52.

Dimanche, Capitaine Béarnois, mêlé dans une conspiration, 98. Comment on le fait parler, 100.

Dinet. Voyez *Beauvais*.

Dominies du Béarn, affectés pour les rentes des prétendus réformés, 18.

Doudias fait entrer des Mousquetaires au Château de Caumont, 208.

Duplissis-Mornay croit les prétendus réformés innocents, 75. Écrit à Monbasson; question à son sujet, 268. Défend l'assemblée de la Rochelle, 269. Manque-t-il à la bonne foi, 271. Appelé le Pape des Protestants, 272. Sa conférence avec Duperron, 273. Son caractère, 274. Devient Hérétique par sa faute, 275. Ses études, 276. Fait de fausses démarches, Discours qu'il

DES MATIERES. 411

- tient à Henri IV. Est dépoüillé de son Gouvernement, 279. Auroit mérité chez les Grecs & les Romains les honneurs de l'Apothéose, 280.
- Durant*, Ministre de Paris, associé à Dumoulin pour réfuter Arnoux, 225.
- Davair*, Garde des Sceaux, refuse de sceller des Lettres-Patentes, 241. Cède à la volonté du Roi; ce qu'on dit de son obéissance; est favorable aux Béarnois, 253. Improuve la détention du Prince de Condé, 255. Déplait au maréchal d'Ancre; est renvoyé; sa réponse au Parlement, 255 & suiv. Reprend les Sceaux, 257. Méconnoît les loix de la Monarchie, 258. Est blâmé, 259. Sa mort, 260. Ses qualités; ce qu'il dit de lui-même, 261. Article de son testament qui fait jaser le Public, 262 & suiv.

- E** BROIN, Maire du Palais, 103.
- Ecole* (Maître d') fait du bien, 343.
- Ecrit publié* en Béarn en forme d'avis, 14.
- Ecrit foible* des Béarnois ou Réponse d'un Gentilhomme Navarrois, 16.
- Ecrivains* des deux Partis, 26. Dépit des uns & joie des autres, 27.
- Edit* ne devoit pas passer sans contradiction, 29.
- Edit*, (Chambre de l') 30.
- Edit* rejetté par les États du Béarn, 27.
- Vérifié aux Parlements de Toulouse & de Bordeaux.

- Edit* de 1648 ne laisse qu'un souffle de vie aux Protestants du Béarn , 314.
- Edit* de Nantes ; sa révocation funeste aux Protestants , 324. N'est point injuste.
- Eimeric* , Vicaire-Général de Rouffel , devient Ministre à Clérac , 223.
- Emigration* des Protestants a fait tort à la population , aux arts & au commerce , 325. Ce mal est exagéré ; on s'en plaint trop , 326.
- Emile* , n'est ni lu ni entendu de tout le monde , 321.
- Epernon* (d') redouté des Protestants , 286. Raison de sa haine contr'eux ; ce qu'il dit à Henri IV , 287. N'aime point la ligue ; obtient le Gouvernement de Provence ; ne peut soumettre les Provençaux ; court le plus grand danger , 289. Entouré d'ennemis ; les brave tous ; se retire auprès du Roi , 291. Soupçonné de conspiration , 292. A des amis puissants , 293. Fait pendre un Provençal , 294. Sa réponse à la Force , 87. Moyens qu'il emploie pour son élévation , 295. Son caractère , 296. Ses malheurs ; sa mort ; ses titres.
- Epoques* (trois) contenant tous les troubles du Béarn dans le XVII^e Siècle , 7.
- Erasmé* parle mal des Protestants , 323.
- Escarlombot* , mot qui désigne certains politiques , 83.
- Escu* , mot Béarnois , 25.
- Esgarrevaque* , Gentilhomme Béarnois , député au Roi , 290.

DES MATIÈRES. 414

- Esprit* (l') de Jésus-Christ, 92.
Estampes (Maréchale d') favorise les Protestants, 106.
Evénement qui fait peur, 35.
Evêque mondain, 10.
Evêques du Béarn font corps avec le Clergé de France, 15. Les Papes leur adressent leurs rescrits.
Evêques de Lescar & d'Oléron présentent leur requête contre Lescun, 33. Déboutés de leur demande.
Exemptions, servent de prétexte, 77.
Exupère, ce nom occasionne un mensonge, 193.

FAGET dit une naïveté qui déplaît à Baluse, 185. Son ouvrage n'est point méprisable, 196. N'auroit pas dû publier les œuvres de son Oncle, 195. Reproche que Baluse lui fait, 196. A pu écrire par un bon motif, 197.
Felix, Barnabite, est Missionnaire à Luc, 311. Poursuit un procès à Pau, 312. Ce que Benoît dit de lui; fait interdire le temple de Luc, 313.
Foix. (Comte de) 78.
Force (la) se rend à Bordeaux, 50. Veut détourner le Roi du voyage du Béarn; permet de faire enregistrer l'Edit, 51. Joue le rôle d'intrigant, 54. Fait de nouveaux efforts pour empêcher le voyage du Roi qui lui fait une belle réponse. Refuse de quitter les armes, 84. Demande justice contre Poyane; est déclaré criminel de lèse-Majesté, 85.

N'est pas disposé à se soumettre ; craint d'Épernon ; dépêche le Baron d'Arros, 86. Affoiblit Navarreins, 211. Fait absoudre des traîtres ; leve des impôts, 212. Est nommé Général des Protestants, 297. Prend Caumont ; ne peut prendre le Château ; fait mieux au siège de Montauban, 299. Rentre dans les bonnes grâces du Roi, 300. Devient Maréchal de France ; est fidèle au Roi, 302. Sa mort, ses qualités.

For-d'Oléron corrigé, 116.

Fors de Béarn soutiennent les Béarnois dans l'indépendance, 176.

Foucaud, Intendant du Béarn, 346.

Françisque accompagne Henri d'Albret, 115.

François I, aime tendrement sa sœur,

104. Connoît les Hérétiques, 105.

Est sollicité de leur être favorable,

106. Porte la guerre en Italie, 114.

Est fait prisonnier à la bataille de

Pavie ; soutenu dans sa croyance ; ré-

voque un sauf-conduit, 119. Attend

la décision d'un Concile, 120. Ne doit

point être regardé comme persécuteur,

319.

François II, l'année de sa mort, 143.

GALATOIRE, Evêque de Lescar, 6.

Combat contre les Visigots, 102. Est

vaincu ; ne veut pas embrasser l'Ariz-

nisme ; massacré, honoré comme mar-

tyr.

DÈS MATIÈRES. 419

<i>Galigai</i> , sœur de lait de Marie de Médicis, 237. Devient sa confidente; achete de ses bienfaits une terre; seconde l'ambition de son mari; condamnée par les Loix; souffre la mort avec courage, 240. Accusée de sortilège.	
<i>Galquinde</i> épouse Chilperic, 163. Lui porte de grands biens; renonce à l'Arianisme; veut quitter son mari; est étranglée; occasionne une guerre.	
<i>Gassion</i> (Maison de) réunie à celle de Poyane,	217.
<i>Gassion</i> , Président,	346.
<i>Genevois</i> , ont besoin de la France,	328.
<i>Gens de bien</i> désirent la réforme,	50.
<i>Gentilshommes</i> mis à mort par ordre de Mongomeri,	51.
<i>Gerard</i> . Voyez <i>Roussel</i> ,	10.
<i>Geüs</i> , village près d'Oléron,	36.
<i>Gluk</i> , Ambassadeur; ce que lui dit le Roi de Navarre,	143.
<i>Gontran</i> (Roi) maître du Béarn par succession,	15.
<i>Gontran</i> , frère de Chilperic, a horreur de son crime,	164.
<i>Goujet</i> (l'Abbé) ses Mémoires, 207. Auteur de la Vie de Bérule, 207. Ce qu'il dit des Jésuites,	208.
<i>Goutes de sang</i> apperçues,	36.
<i>Gouverneur de Navarreins</i> changé,	76.
<i>Gouverneur du Béarn</i> imprudemment accusé,	52.
<i>Gramont</i> (maison de)	347.
<i>Grat</i> , Evêque,	6.

- Guarsende*, Comtesse du Béarn, 166.
Guienne (Basse-) 30.
- H**, Châneau, 98.
Habert, caractère de son Livre, 207. Ce qu'il dit des Jésuites, 208 & 209.
Harangue écoutée avec bonté, 26.
Haute-Fontaine Maréchal de Camp, tué au siège de Saint-Jean-d'Angéli, 170. Son crédit, ses qualités; condamnoit la révolte, 171.
Henri II, Roi de France, s'oppose politiquement à deux mariages, 111.
Henri IV ménage les Protestants, 6. Exige que la Religion Catholique soit soufferte dans le Béarn; ordonne que l'exercice en soit rétabli, 148. Y met deux Evêques & douze Curés; donne la main-levée de certains biens Ecclesiastiques, 149. Temporise par bonté, 150. Ce qu'il faut penser de sa Conversion, 278.
Heptaméron, Livre qui est un chef d'œuvre en son genre, 108.
Hérésie trop pressée, 92. Son caractère.
Hérétique, il n'est pas certain que la Reine de Navarre l'ait été, 10. Pourquoi elle favorisoit les Hérétiques, 11. Ce que Beze a dit d'elle.
Historien infidèle, 346.
Hiton Capitaine des Parfians, 213.
Horace, Précepte qu'il donne, 96.
- J**EUNE ordonné, 36.
Intolérance de l'Eglise, ce qu'elle est, 335.

DES MATIERES. 417

- Journée*, voyez *Saint-Barthelemi*,
Julien, Evêque envoyé en Béarn, 103.
 Ses prédications; ses miracles; sa mort;
 il ne faut pas le confondre avec un
 autre.
Jurement, par qui introduit dans le Béarn,
 135.

- L**ANES (Sénéchauffée des) envoie des
 secours, 214.
Languedoc (haut & bas) 30.
Lareet, voyez *Marca*.
Lethoure change de Gouverneur, 76.
Legendes apocrifes, 102.
Lescun envoyé au Roi, 22. Son état &
 son caractère, 23. Accusé d'aimer plus
 ses intérêts que ceux de la patrie;
 pourquoi appelé Archicirculaire? est
 présenté au Roi, 24. Promet obéissance
 de la part des Béarnois; se plaint du
 Livre du Moine; comparé à Cotin, 26.
 Sa harangue est écoutée, & répondue
 par un Edit, 26. Est renvoyé; n'a pas
 lieu d'être content; avertit ses Com-
 mettants, 27. Fait une apologie, 38.
 Caractère de ses écrits, 39. Sa conduite
 féditieuse à Loudun, 43. Secondé par
 ses Collegues; dépouillé de son Office,
 67. Semblable aux Parthes; ourdit de
 nouvelles trames; se joint à d'autres
 Factieux; fait faire une démarche au
 Conseil de Rouergue; son éloquence
 impétueuse, 68. Se vante d'avoir des
 Châteaux forts; on auroit dû se défier
 de ses bravades, 69. A commission de

- de lever des Troupes, 88. Veut aller à Clerac; est pris & traduit à Bordeaux; est jugé, 89. Son supplice, 90. Ce qu'en dit le Vassor, 91. Ce qu'on en doit penser.
- Lescun* (Fortaner de) 166. En quel tems il vivoit; sa qualité; ses terres; fief qui lui est donné; incertain si Paul Lescun vient de lui,
- Lésiguière* (Bonne de) sa naissance, 280. Ses qualités, 282. Refuse l'épée de Connétable; accusé d'avarice; sa conduite avec la Vignon ne peut être justifiée, 283. Blâmé des Protestants, 284. Sa mort, 285.
- Lestelle*, voyez *Betarram*.
- Lettres de jussion* qui ordonnent l'enregistrement de l'Édit, 37.
- Loi mémorable*, 20.
- Loudun* (assemblée de) quand elle se forme, 41. Serment des Députés, 42.
- Lescun* y répand ses apologies, *ibid.*
- Louis XIII* profite des circonstances pour rétablir la Religion en Béarn, 13.
- Louis*, frère de Colomb, veut empêcher la profession de son frère, 156.
- Louis XIV* fait instruire les Hérétiques, 344.
- Luc* (Abbaye de) donnée aux Barnabites, 163.
- Luçon* (Evêque de) bon Théologien, 226. Rédouté de Luines, 244. Relégué à Avignon.
- Luines*, ce qu'il dit à Poyane, 210. Suit Louis XIII en Béarn, 236. Conseille

DES MATIÈRES. 419

un assassinat, 239. S'entichit des dépouilles du Maréchal d'Ancre, 240. S'éleve, 241. Refuse un mariage; en fait un autre; appelle ses deux frères en Cour, 242. Ce qu'on dit des trois; satyrisé, 243. Se venge; a de puissants ennemis; les écarte, 244. Devient Maréchal de France; érige sa terre en Duché; parle à la Reine mère, 245. Ne s'y fie pas; obtient la liberté du Prince de Condé; fait faire une promotion de Chevaliers, 246. Conseille le voyage du Béarn, 247. Devient Connétable; tient les Scéaux; déclare la guerre aux Protestants, 248. Reproches qu'on lui fait, 249. Veut se justifier, 250. Tombe malade; sa mort; ses suites; son caractère, 251. Peu regretté du Roi, 252.

MAISON-NEUVE, homme fort suspect, 71. Evite la mort, 74.

Manducation, cérémonie des Protestants, 118.

Marca, (Garfias de) commande au siège de Saragosse, 172.

Marca (Jacques de) envoyé en Cour, 47. Assurance qu'il donne au Roi; fait baptiser son fils hors du Béarn, 172.

Marca (Pierre) sa naissance; sa famille; son nom; augure qu'on en tire; sa jeunesse; ses progrès dans les Sciences, 173. Sa dispute, 174. Son premier Ouvrage, 175. Est un chef-d'œuvre de recherches; ses difficultés, 176. Comment surmontées, 176.

- Marca* porté à l'État Ecclésiastique, 182.
 Se marie; établit ses enfants, 183. A
 des chagrins pour son Livre de *Concor-*
dia; nommé Evêque, on lui refuse des
 Bulles; est calomnié; avoué qu'il fait;
 mérite une récompense, 184. Pour-
 quoi il offense la Cour de Rome, 185.
 Naïveté à son sujet; comment elle est
 prise; son Livre est conservé; mérite
 de l'ouvrage, 186. N'est pas sans dé-
 faut, 187. Éloges de Monsieur de Marca
 rapportés par Baluse, 188. Nommé à
 l'Archevêché de Toulouse; associé au
 ministère, 189. Son sentiment sur les
 cinq propositions; publie une Relation,
 190. Est réfuté; ne répond point; fait
 condamner deux écrits, 191. Reçoit un
 bref; ses variations; ce qu'en dit *Du-*
pin, 192. Fait qui confirme son Dis-
 cours; n'est pas rigoriste; quelques-uns
 de ses Ouvrages font grand bruit; la
 faculté de Théologie refuse de les ap-
 prouver, 194. Adoptés par les Protec-
 tants; génie de Marca, 199. Est bon
 Théologien; caractère de son style; son
 crédit; ses qualités sociales; adoré des
 Catalans, 200.
- Marguerite*; admirée de l'Empereur, 110 &
 111. Obligation que lui a le Béarn;
 tend un piège à François I, 119.
- Mariage* politique & saint, 16.
- Marot*, ses Pseaumes traduits, 5.
- Martin* (Daniel) fameux Ministre, 303.
 Sa Conversion, 304 & suiv. Joie qu'elle
 cause, 308. Ce que les Protestants font
 contre lui, 310.

DES MATIERES. 411

- Martin* fils, envoyé au Collège, 304. Se convertit, 305. Se fait Religieux, 307. Voit son père; suspend ses travaux Apostoliques, 311. Député à Paris, 314. Ecrit aux Evêques de Lescar & d'Oléron.
- Maxime* de Ligueur, funeste à Henri IV, 134.
- Mayene* attaque la Force, 298.
- Maytie*, Gentilhomme zélé, fait une action hardie, 126. En est recompensé, 127.
- Maytie*, Evêque gagné par Louis Colomb, 158.
- Mazères* renommé par sa valeur, 299.
- Melanthon*, ses qualités, 119.
- Mesplets* (Anchet de) force un corps de Savoyards, 290. Soutient quatre assauts; faveur qu'il reçoit de Henri IV, 291. Piqué contre d'Épernon.
- Messe* à sept points, cérémonie illicite, 107. En quoi elle consiste, 121. Qui en est l'inventeur, 122.
- Mestresat*, Ministre, 225.
- Ministres* Catholiques dépouillés de leurs biens, 13.
- Ministres* Protestants s'opposent à l'enregistrement de l'Édit, 51. Quelques-uns sont arrêtés, 341. Vagabonds qui font du mal, 343.
- Miroir*, Livre condamné, 107.
- Missonnaires* défintéressés, 162. Trop véhéments, 336.
- Moine* (le Livre du) fait contre Lescun, 25.

- Monbafon* (Duc de) répond à Duplessis, 75. Ce qu'il dit, 76. A pu faire écrire sa Lettre, 266. Il n'est pas prouvé qu'Arnoux en soit l'Auteur, 267.
- Monbafon* (Demoiselle de) fameuse, 241.
- Mongiscard* (Tour de) Benfin s'en empare, 80.
- Mongoméri* sorti de France, y revient, 218. Va en Béarn, 220. Beau fait d'armes, qu'il flétrit, 221. Délivré d'une grande crainte, 223.
- Montuc* parle de la conspiration contre la Reine Jeanne, 99. Son Discours ne prouve rien, 106. Fait avertir Terride, 219. Se brouille avec d'Amville, 222. Prend Mont-de-Marsan; ordonne un massacre; prend Rabasteins, 223. Est blessé; ce qu'il dit au sujet de la paix.
- Monpouillon* aimé du Roi, 83. Son crédit; est funeste, 85. Ses qualités; sa mort, 86.
- Montelimar*, voyez *Chamier*.
- Montigni*, voyez *Dumoulin*.
- Morandière* (la) Ecrivain cité, 330.
- Morganegibe*, don de nûces, 14.
- Moulin* (du) écrit contre Arnoux, 225. Est réfuté, 226.
- N***AVAILLES* (Pierre de) épouse une fille de Marca, 183.
- Navarreins*, boulevard des Protestants, 58. Peut soutenir un long siège, 59. Aisément conquis, 60. Garanti d'une conspiration, 69 & suivantes.
- Nérac*, ville, 30.
- Nouveauté*, ce qu'elle produit, 3*

- O** *LHOGARAY* écrit avant Marca l'histoire du Béarn, 175.
Oratoire (Prêtres de l') institués par Bérulle, 205. Leur éclat, 206. Leur éloge.
Orthès, ville fameuse par un Collège de Protestants, 5. Il s'y tient une grande Assemblée, 21. Une seconde contre la volonté du Roi, 31.
Orval (Comte d') est utile à la Force, 299.
Osset (Cardinal d') conduit Colomb, 157.
- P** *AMBERS*, (Evêque de) les Protestants veulent s'emparer de sa maison, 78.
Parfians (les) peuvent fournir des troupes, 62. Leurs Chefs supprimés; reprennent les armes, 214.
Paysan converti, 342.
Père envoyé à Mongiscard, 140.
Phénomènes très-naturels, 35.
Philippe, Roi d'Espagne, n'établit point par une déclaration ses droits sur la Navarre, 117.
Philosophes favorables aux Protestants, 316. Ont du zèle pour leurs opinions, 318.
Philosophie ne rendra pas les Protestants plus pacifiques, 331.
Piets, (Terre de) 22. Mongiscard, rocher escarpé, 217.
Poudeins, conduit la Garnison de Mongiscard, 217.
Poyane, nommé Gouverneur de Navarreins, 59. Manacé par la Force, 215. Réponse qu'il lui fait, 216. Reçoit

deux Députés ; refuse une suspension d'armes ; ce qu'il fait dire à Benfin, 217. Refuse de le voir ; la gloire de sa Maison appartient au Béarn,	
<i>Prêches clandestins</i> ,	341.
<i>Prédicants</i> , ce qu'ils prétendent,	2.
<i>Pregnac</i> , séjour désagréable au Roi, 51. Il y reçoit des Députés ; ne portent point la vérification de l'Edit. Prescription n'a pas lieu à l'égard du Roi,	28.
<i>Privas</i> , ville,	160.
<i>Problème difficile</i> ,	265.
<i>Procès pour une cloche</i> ,	311.
<i>Protestants</i> , donnent lieu à la journée de Saint-Barthelemi, 4. Leur caractère, 5. Les maux qu'ils font ; réunis sur le Béarn ; se font du mal à eux-mêmes, 14. Ce qu'ils demandent au Roi, 22. Enlèvent les Eglises au Catholiques, 154. Sont moins méchants en Béarn qu'ailleurs, 155. Produisent une lettre, 265. Question sur leur rappel, 328 & suiv. Ils ne voudroient pas revenir,	333.
<i>Provençal pendu à Oléron</i> ,	294.
R <i>ABASTRINS</i> , voyez <i>Montuc</i> .	
<i>Raison tranchante</i> ,	29.
<i>Rebelles condamnés à mort</i> ,	74.
<i>Réforme nécessaire</i> ,	1.
<i>Reine de Navarre</i> ; ses qualités, 8. Fait prêcher & jouer dans son Palais, 9.	
<i>Religion rétablie dans le Béarn</i> 19. Compagne de la justice, 151. Bien traitée en Turquie,	152.

DES MATIERES. 425

- Renard*, envoyé à Pau, 31. Présente l'Edit, 32. Outragé par les Ecoliers, 34. Se retire à Dax.
- Réponse* à l'Apologie, 59.
- Revenus* des Prelats, 19.
- Revenus* accordés aux Protestants, 20.
- Roi* (le) écoute trop facilement, 40. Ferme dans son dessein, 53. Arrive à Grenade, 54. Va coucher à Arzac; reçoit des Députés, 55. Ce qu'il leur dit, 56. Arrive à Pau; ne voit point de marques de joie; apprend les basses malices des Habitants, 57. Sa plus grande satisfaction dans le Béarn; va à Navarrains, 58. Y rétablit la Messe, 60. Retourne à Pau; donne un Edit; rétablit le culte de Dieu, 62. Fait rendre une Eglise aux Catholiques; y entend la Messe, 63. Y fait transporter le Saint Sacrement; suit la procession, 64. Assiste au sermon; met tout en règle à Pau, 65. Retourne à Paris.
- Roi de Navarre*, refuse un échange, 136. Henri second se venge de lui, 137. Rappellé à la Cour de France, 138. Réponses de son fils; ce qu'elles produisent, 139.
- Rois*, traités de tyrans, 21. Protecteurs de la Religion, 320. N'ont point droit sur les ames.
- Roucau*, ce qu'il dit, 98.
- Roussel*, premier Novateur, 8. Ses qualités; favorablement accueilli en Béarn; nommé Abbé de Clérac, ensuite Evêque d'Oléron, 10. Veut passer pour

Catholique , 122. Ce qu'il pense de l'Eucharistie ; imagine un corps spirituel ; bien venu de la Reine Marguerite , 124. Fait bon usage de ses revenus , 125. Contredit dans sa doctrine , 126. Anecdote à ce sujet , 127. Son Catéchisme condamné , 128. Sur quoi tombe la censure , 128 & suiv.

- S**ADONA , ville de Navarre , 166.
 Sages (les) Protestants s'opposent à la guerre , 68.
 Sajerdu , 78.
 Saint-Faux , en Béarn , 36.
 Saint-Palois , Cour Souveraine , 62.
 Saint-Pé se joint à Poyane , 213.
 Saladie (la) va en Béarn , 83. Ordonne à la Force de se retirer , 84. Porte des lettres , 85. Se rend à Paris.
 Salles (de) quitte son Gouvernement , 58. Est récompensé , 59.
 Sardaigne , (la) promise au Roi de Navarre , 144. Fausse description qu'on lui en fait.
 Savoyards repoussés , 290. Leur Duc fait des propositions.
 Scélérats ramassés , 75.
 Segueran , Jésuite , remplace Arnoux , 234.
 Seigneurs , se rendent suspects , 45.
 Servin , ce qu'il dit , 258.
 Solon , Apostat , 9. Sa conduite & son caractère.
 Squille présente des Lettres de jussion , 9.
 Système mal combiné , 11. Accommodé aux circonstances ; ses inconséquences , 12.

- T** *ARRE*, voyez *Solon*.
- Taulade*, (la) Lieutenant de Poyane, 213.
 Bien reçu de la Force; parle avec Ben-
 fin.
- Temples* ôtés aux Protestants, 309.
- Temporisateur*, nom donné par Calvin, 12.
 Son livre à ce sujet.
- Terride nuit* au Béarn, 218. Perd son
 tems; méprise les avis de Monluc,
 219. Est pris, 220. Ses qualités.
- Testament* (Nouveau) mis en Comédie,
 109.
- Théologiens* Scholastiques trop dialecti-
 tiens, 195.
- Thibaut* donne un Fief, 166.
- Thou*, (de) reproches qu'on lui fait, 101.
- Tolérance*, recommandée, 316. Doit avoir
 des bornes, 317. Portée à l'excès, 334.
- Tolérants*, les Protestants ne le sont pas, 21.
- Toulouse* abonde en Savants, 156. Son
 Parlement se plaint de Luines, 249.
- Tour de Pau* ébranlée, 35.
- Tournon* (Cardinal de) fait révoquer un
 sauf-conduit, 119. Soutient François
 premier, 120.
- Trahison* conçue à Milhau, 74. Adoptée
 par les Factieux, 75.
- Tremblement* de terre, ne se fait sentir que
 dans le Béarn, 35.
- Tropés*, (Saint-) Place ôtée à Mesplés,
 291.

V *ALÉRIEN*, (Mont) voyez *Betarram*.

Valette (Pere de la) fournit des Mémoi-

428	T A B L E, &c.	
	res, 207. Ce qu'il dit à Goujer,	208.
	<i>Valets-de-pied</i> se vengent,	214.
	<i>Valois</i> , (Marguerite de) ce que <i>Baile</i> en dit,	104.
	<i>Vassor</i> , (le) ce qu'il pense des Evêques, 18 & suiv. Fait une belle réflexion,	169.
	<i>Vendôme</i> (Demoiselle de) refusée en ma- riage,	241.
	<i>Verdun</i> parle avec Force,	258.
	<i>Vespasie</i> mis en prison,	37.
	<i>Vespier</i> parle d'une conspiration,	98.
	<i>Vie</i> (la) fait observer les Déclarations du Roi,	313.
	<i>Vignon</i> , (la) devenue Marquise de Tré- fort, épouse Lefdiguères,	283.
	<i>Vinon</i> , voyez <i>Mesplis</i> .	
	<i>Vilgots</i> , (Rois) maîtres du Béarn,	177.
	<i>Visions</i> en Béarn; ce qu'on en pense,	36.
	<i>Vitry</i> , Assassin,	139.

ZACHARIE, voyez *Colomb*.

Fin de la Table.

E R R A T A.

<i>Pag. lign.</i>	<i>au lieu de :</i>	<i>lisez :</i>
22	3 Haut-Languedoc	Haut & Bas-Languedoc
35	11 La cour	La tout
43	Note Verdue.	Verdue.
101	8 & quand	au lieu que quand
159	14 1708 ,	1608 ,
187	16 <i>radium est.</i>	<i>creditum est.</i>
265	18 on lui fait	on lui faisoit
314	17 le révoça ,	le révoqua ,
315	14 par a évocation	par la révocation
356	8 l'extension	l'extinction
371	4 sous le groupe	sous la croupe
390	19 possessions	possession
392	16 divers	diverses
473	19 Navarre ,	de Navarre ,

APPROBATION.

J'AI lu, par commission du R. P. Dom Andéol Reboul, Provincial en la Province de France des Clercs Réguliers de la Congrégation de S. Paul, dits Barnabites, un Manuscrit intitulé : *Abrégé de l'Histoire du Béarn, par le R. P. Dom Isidore Mirasson, Barnabite*, qui se fait un plaisir de mettre sous les yeux de ses Compatriotes l'Histoire de la Province, à laquelle il a fait honneur par ses talents en différens genres. Les Notes curieuses qu'il ajoute à la fin d'une Histoire si abrégée, en relèvent beaucoup le mérite, & en rendent la lecture agréable & intéressante pour les gens de goût, par leurs recherches & leur style aisé. Je n'y ai rien trouvé capable de blesser la Religion, & de contraire aux bonnes mœurs. A Paris ce 17 Avril 1768.

Dom CLÉMENT PAUCHAUVIN,
Doyen de la Congrégation en la
Province de France.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre du R. P. Reboul, Provincial de notre Province de France, un Manuscrit intitulé : *Histoire des Troubles du Béarn au sujet de la Religion, &c.* Il ne faut que l'Approbation du Docteur célèbre qui l'a examiné, pour en garantir l'exactitude, & pour en assurer le succès. Cette Histoire est très-bien écrite. En la lisant, on désirera que l'Auteur ne se fut pas prescrit des bornes si étroites ; mais on sera dédommagé par les Notes qui l'accompagnent, & qui l'embellissent en la développant. C'est comme une collection de portraits bien choisis, relatifs au tableau principal, destiné à répandre du jour sur les traits qui le composent, & très-propres à en augmenter l'éclat. On y voit par-tout sous un coloris agréable, l'empreinte d'un pinceau délicat dirigé par le bon goût. Beaucoup de recherches & d'érudition, une critique saine, des réflexions judicieuses, une exacte impartialité, & par-tout un bon esprit qui fait se produire par un langage attrayant :

voilà ce que j'ai cru appercevoir dans
cet Ouvrage qui me paroît digne
de l'attention du Public. A Paris
ce 17 Avril 1768.

Dom JOSEPH NAVARRE,
Barnabite.

PERMISSION

Du R. P. Provincial des Barnabites.

P. † A.

JE souffigné, Provincial de la Con-
grégation des Barnabites de la Pro-
vince de France, ayant commis les
PP. D. C. Pauchauvin & D. J. Na-
varre, pour examiner un Manuscrit
intitulé : *Histoire des Troubles du Béarn
au sujet de la Religion, &c. par le
P. D. I. Mirasson, Barnabite* : vu le
témoignage avantageux qui m'en a
été rendu par lesdits PP. qui l'ont lu
& approuvé, permets au P. D. I. Mi-
rasson de faire imprimer ledit Ou-
vrage. En foi de quoi j'ai signé la
présente. A Paris ce 26 Avril 1768.

Dom ANDÉOL REBOUL.

Dom TIMOTHÉE DE LIVROY,
Chancelier.

APPR.

voilà ce que j'ai cru appercevoir dans
cet Ouvrage qui me paroît digne
de l'attention du Public. A Paris
ce 17 Avril 1768.

Dom JOSEPH NAVARRE,
Barnabite.

PERMISSION

Du R. P. Provincial des Barnabites.

P. † A.

JE souffigné, Provincial de la Con-
grégation des Barnabites de la Pro-
vince de France, ayant commis les
PP. D. C. Pauchauvin & D. J. Na-
varre, pour examiner un Manuscrit
intitulé : *Histoire des Troubles du Béarn
au sujet de la Religion, &c. par le
P. D. I. Mirasson, Barnabite* : vu le
témoignage avantageux qui m'en a
été rendu par lesdits PP. qui l'ont lu
& approuvé, permets au P. D. I. Mi-
rasson de faire imprimer ledit Ou-
vrage. En foi de quoi j'ai signé la
présente. A Paris ce 26 Avril 1768.

Dom ANDÉOL REBOUL.

Dom TIMOTHÉE DE LIVROY,
Chancelier.

APPR.

APPROBATION.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre : *Histoire abrégée des Troubles du Béarn au sujet de la Religion*. Cet Ouvrage m'a paru sage, exact & intéressant. A Paris le 30 Mars 1768.

Signé, RIBALLIER.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres, nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT, Notre amé *DESVENTES DE LA DOUÉ*, Libraire : Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public : *l'Histoire abrégée des Troubles du Béarn au sujet de la Religion dans le dix-septième siècle* : S'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce necessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présent de faire

T

imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de *trois années consécutives*, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance. A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance de la présente Permission; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France le sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le

seur DE MAUPEOU : le tout à peine de nullité des présentes; DU CONTENU desquelles VOUS MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Exposé & ses ayants causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la Copie des Présentes qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'Original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingtième jour du mois d'Avril, l'an mil sept cent soixante-huit, & de notre Règne le cinquante-troisième: Par le Roi en son Conseil.

Signé, LEBÉGUE.

Registré sur le Registre XVII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, les deux ceptions ci-jointes & ensemble la présente Permission. N^o. 21, Fol. 423, conformément au Règlement de 1723: A Paris ce 5 Mai 1768.

Signé, GANEAU, Syndic

Je, souffigné, reconnois avoir cédé le
présent Privilège & continuation d'icelui
à M. *Lottin l'ainé*, pour en jouir par ledit
Sieur comme de chose à lui appartenante:
A Paris ce 27 Avril 1768.

Signé, DESVENTES DE LA DOUÉ.

Je, souffigné, reconnois avoir cédé le
présent Privilège & continuation d'icelui
au R. P. *Mirasson*, Barnabite, pour, par
ledit Sieur, en jouir comme de chose à
lui appartenante: A Paris ce 28 Avril
1768.

Signé, LOTTIN l'ainé.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'ainé; 1768.

